# HISTOIRE SECRÈTE
DE
# LA RÉVOLUTION FRANÇOISE.

TOME PREMIER.

# HISTOIRE SECRÈTE

DE

# LA RÉVOLUTION FRANÇOISE,

Depuis la convocation des notables jusqu'à ce jour (1er. novembre 1796, *v. st.*);

CONTENANT

Une foule de particularités peu connues, et des extraits de tout ce qui a paru de plus curieux sur notre révolution, tant en France qu'en Allemagne et en Angleterre.

PAR FRANÇOIS PAGÈS.

---

Tyrans, tremblez; l'histoire va vous juger même vivans.
*Extrait du livre XXXI de cette histoire.*

---

TOME PREMIER.

A PARIS,
CHEZ H. J. JANSEN, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, CLOITRE GERMAIN-L'AUXERROIS.

AN V (1797).

# INTRODUCTION.

L'ÉPOQUE où nous vivons tiendra un rang distingué dans l'histoire. Aucune nation n'a offert un événement aussi colossal. L'Amérique, ci-devant angloise, présente un tableau étonnant par son adolescence anticipée, et par l'explosion rapide qui lui a fait parcourir, en moins de dix ans, les périodes qui consument des siècles dans le développement ordinaire des empires; mais ce tableau est bien loin d'être aussi chaud, aussi varié, aussi instructif, sous tous les rapports du bien et du mal, que celui que nous présente la révolution françoise. Il n'y a point de palettes trop riches, de couleurs trop brillantes, de touche assez forte, pour peindre cette suite d'événemens qui tiennent presque tous du prodige, et qui se sont

succédés d'une manière si précipitée, et trop souvent si effrayante; ces commotions soudaines et terribles qui ont failli vingt fois de perdre la France, et qui bouleversent encore l'Europe entière. Il faudroit le pinceau d'un Tacite ou le génie d'un Tite-Live pour ne pas rester au-dessous d'un pareil sujet.

Les époques les plus célèbres dans l'histoire du monde dont elles ont changé la face, ces merveilles de l'homme qui souvent ont été ses crimes, ces titres de sa grandeur et de sa honte, n'approchent point de ce qui s'est passé sous nos yeux. Ces réflexions nous ont fait souvent tomber la plume des mains; mais quoique nous ne nous soyons point dissimulés la tâche vraiment atlantique dont nous chargeoit l'entreprise périlleuse d'écrire cette histoire, des motifs plus puissans nous ont déterminé à la risquer. Nous nous sommes dit, que chaque citoyen devoit à sa patrie le tribut de sa pensée, que le silence seroit un crime au moment où les principes cons-

titutifs d'un état, après avoir éprouvé tant d'oscillations, commencent à prendre un à-plomb et une base ; au moment où les esprits sont tournés vers cette partie si attrayante de la philosophie qui enseigne l'art de gouverner ; enfin, au moment où la révolution du 9 thermidor permet d'écrire devant sa conscience, ou du moins nous en donne l'espoir. La presse paroît aujourd'hui affranchie du servage ignominieux qui l'avilissoit, et le tems est enfin venu de s'abandonner à son courage et à toute son énergie. Les défunts bourreaux de la pensée et du génie ne peuvent plus paralyser la plume de l'histoire ; ceux qui existent encore sont heureusement revêtus d'une moindre puissance. Sous les tyrans, il faut comprimer sa pensée, lier sa langue, enchaîner tous les élans de son ame, commander le silence à tous ses sentimens ! Aussi ce ne fut que dans le premier relâche de la tyrannie que l'immortel Tacite vengea l'hu-

manité et la vertu. Certes, nous n'aurions pu écrire avec quelque fruit cette histoire dans un tems où la liberté n'étoit que licence, où le courage étoit un danger, où la sensibilité étoit un crime, la vertu un arrêt de mort. Pouvoit-on espérer quelque succès à une époque où des tyrans, armés d'une popularité vraiment colossale, et soutenus par mille tyrans subalternes, proscrivoient, égorgeoient avec le glaive même des loix? Comment rendre à la raison et à la vérité leur ascendant légitime pendant l'absence de tous les sentimens honnêtes? Les misérables. . . ils ont plus fait qu'égorger. . . Ils ont cherché à ravir à leurs victimes leur robe d'innocence par des assassinats prétendus juridiques; ils ont perverti l'esprit public; ils ont changé un peuple poli en un peuple de Vandales, un peuple doux en un peuple antropophage. Il y a telle opinion, telle extravagance barbare, qui a fait plus de mal, que la peste la plus épidémique.

Telles ont été la plupart des opinions délirantes propagées par nos oppresseurs.

Maintenant que le François redevient lui-même ; maintenant que tout commence enfin à respirer je ne sais quoi d'humain et de bienveillant, si l'on en excepte quelques départemens encore en proie aux discordes civiles et à l'anarchie ; maintenant que les terrificateurs de tous les partis commencent d'être réduits à une heureuse impuissance ; nous pouvons espérer de réussir à abreuver l'esprit public des grands et immuables principes de l'ordre social, et des maximes conservatrices des empires. C'est aujourd'hui qu'on peut composer des écrits généreux, bien différens de ces écrits inflammatoires qui distilent le sang et cathéchisent le meurtre. Ainsi la lumière d'une douce philosophie, la voix touchante de l'humanité, pénétrant la masse des esprits, les réuniront sans doute dans les mêmes opinions morales et politiques.

Oh ! que n'avons-nous pu déchirer ces pages hideuses et lugubres de notre révolution ensanglantées par les crimes des égorgeurs ! que n'avons-nous pu jeter un toile sur les attentats de tous ces hommes qui ont vécu de leurs poignards, et qui pompoient à la fois notre or et notre sang. Heureusement la révolution nous offre des traits d'un vrai civisme et quelques actions vraiment héroïques, sur lesquelles l'imagination peut se reposer et se délasser du récit de tant d'horreurs.

L'historien de la révolution ne peut se dispenser de remplir la tâche pénible qui lui est imposée. Il ne peut omettre aucun des forfaits commis par les tyrans ou leurs infâmes agens : s'ils ont été altérés de crimes, nous le sommes de justice ; nous devons appésantir sur eux toute celle de l'histoire ; nous devons lancer sur les scélérats tous les foudres de l'opinion publique, cette conscience universelle que la bassesse et la

lâcheté ne bravent jamais impunément. L'histoire doit les saisir de son bras d'airain, et les traduire au tribunal de la postérité. Quelque peinture qu'elle fasse de ces hommes de sang, on ne pourra l'accuser de calomnie : les tems désastreux où nous avons vécu ne sont malheureusement pas calomniables ; il n'est aucune langue capable de les caractériser ; nos tyrans ont couvert la France d'une robe de sang, et ils auroient fait croire que ce globe n'étoit formé que pour l'erreur et le crime.

Le dirai-je enfin ? mon ame indignée et souffrante a besoin de s'épancher. Je cède au sentiment qui me presse, à l'amour du bien public dont je me sens consumé. Je porte tous les infortunés dans mon cœur : c'est pour les venger que je suis forcé de leur rappeler des pensers déchirans, des souvenirs douloureux. A cette idée, mon imagination s'allume ; un saint courroux bouillonne dans mes veines. Oui, je vous pein-

drai de vos couleurs véritables, sanguinaires provocateurs de l'anarchie; vous qui, nous faisant traverser la liberté, nous avez ourdi une chaîne incommensurable de maux et nous avez préparé une destinée immense de calamités. Je n'ai pas à craindre l'écueil de la partialité; je ne pourrai jamais transmettre à la postérité le quart de vos forfaits. Et n'est-il pas juste de faire boire l'infamie, jusqu'à la dernière lie, à ceux qui ont bu, jusqu'à la dernière goutte, dans la coupe du crime?

Nous n'avons rien négligé pour rendre cette histoire aussi complette qu'il a été possible. Nous y avons abordé toutes les grandes questions, celles des pouvoirs, du *veto*, de la réformation du code, de l'abolition de la noblesse, etc. etc.; nous y avons joint un précis sur nos anciens états généraux, dont on n'avoit plus guère qu'un souvenir de tradition. Nous avons enrichi cette histoire de tout ce que nous avons trouvé de

plus intéressant dans les écrits françois, allemands et anglois que la révolution a fait éclore. Nous avons été aussi puissamment aidés, soit par des mémoires secrets sur les affaires du tems présent qui nous ont été communiqués par des personnes qui ont eu part au gouvernement, soit par les différentes histoires qui ont déja paru, et qui renferment une grande partie des événemens des deux premières années de la révolution. Nous n'avons pas trouvé les mêmes secours dans l'*Histoire de la révolution* que vient de publier *Fantin Desodoart;* elle est si inexacte qu'il y est dit que Mirabeau paya les massacres du 2 septembre : il étoit mort long-tems avant. Nous n'avons pas oublié les sciences et les beaux-arts, ces arts consolateurs dont l'histoire, selon nous, est bien autrement intéressante que celle des crimes commis par l'ambition, l'intérêt et l'orgueil.

Jamais aucun ouvrage n'a présenté un but

plus moral et plus utile que celui qui résulte de l'histoire de notre révolution. Le lecteur demeurera convaincu que la société ne peut exister que par l'observation des loix, que dès qu'elles sont méconnues ou violées la société se détruit après mille calamités publiques et particulières, que la licence n'est autre chose que la haine des hommes et des loix ; que l'anarchie est un fléau plus dévorant encore et plus oppresseur que le despotisme même ; qu'il n'appartient qu'aux peuples éclairés et moraux d'oser être libres ; que l'instruction est le plus grand frein des tyrans ; que la presse a toujours été l'arme la plus redoutable pour eux ; et que la liberté d'écrire est, malgré ses abus, le plus ferme rempart d'un bon gouvernement. On verra que les hommes doivent être justes à peine d'être malheureux, que c'est dans les principes éternels de la morale et de la raison qu'il faut chercher les loix fondamentales de tous les gouvernemens ; que la poli-

tique et le droit public ne sont que des branches de la morale ; qu'elles ne consistent ni dans l'art de tromper, ni dans l'art d'opprimer ; qu'il faut toujours faire marcher de front les créations morales et politiques, les loix et les mœurs, l'opinion et le gouvernement ; qu'il ne faut en législation innover que le moins que l'on peut et de la manière la plus insensible ; que les grands malheurs sont toujours amenés par de grandes fautes ; que le fanatisme de la liberté est aussi terrible dans ses excès que celui de la religion ; que la démagogie est encore plus enivrante et plus funeste ; que la multitude, lorsqu'elle jouit de l'autorité, est le plus cruel des tyrans ; que c'est la témérité et la licence des assemblées populaires qui ont perdu les républiques de la Grèce ; que le pardon du crime égorge l'innocence ; que les armes du méchant et de l'ambitieux se tournent contre lui-même ; que le crime conduit d'abîme en abîme, et que la perversité

boit la moitié de son propre venin. Non, il n'y auroit point de despotes, encore moins d'agitateurs et d'anarchistes, s'ils réfléchissoient sur les suites de leur délire et sur le poids énorme de la vengeance publique prête à fondre sur leur tête.

Nous avons purgé cette histoire de l'écume des détails; nous ne nous sommes attachés qu'aux objets vraiment importans, aux vérités utiles. L'historien ne doit considérer que les grandes masses et les grands résultats : s'il se permet quelques anecdotes privées, c'est moins lorsqu'elles offrent quelques traits piquans à la curiosité ou à la malignité humaine, que lorsqu'elles renferment une grande leçon, ou lorsqu'elles servent à rendre les traits d'un caractère plus prononcés, lorsqu'elles font ressortir davantage la physionomie d'un personnage célèbre, enfin, lorsqu'elles mettent la vertu dans tout son jour, le vice dans toute sa nudité.

Adorateur brûlant de la vraie liberté, celle

qui

qui n'a de base que la loi, idolâtre du beau, non idéal, mais réel, et tout palpitant encore des grands mouvemens de notre révolution, je n'ai pu résister à l'attrait d'en décrire les événemens. Je présenterai avec courage toutes les réflexions qui me paroîtront devoir concourir à l'amélioration du gouvernement. Je marche sur un sol brûlant, et je vois tout le danger de mon entreprise; mais sans pâlir, sans mettre un instant dans la balance mes périls et ce que je dois à la vérité. Les uns veulent le royalisme; d'autres tiennent pour la démocratie la plus illimitée et la plus chimérique; ceux-ci sont pour une chambre haute et pour la constitution angloise, ceux-là pour un pouvoir exécutif avec un président à vie. Les uns ne voient la révolution qu'à travers un crêpe, les autres qu'avec le prisme infidèle de l'intérêt personnel, de l'ignorance et de la prévention. Je n'ignore pas que pour faire prôner un ouvrage il faut se dévouer à un parti.

Je déplairai tout à la fois à l'aristocrate et au démocrate, aux imaginations ardentes et aux esprits modérés; mais je dirai avec l'auteur allemand Brandes : « Quand on mécontente « à la fois tous les partis opposés, on peut « se croire assez voisin de la vérité. »

# HISTOIRE SECRÈTE DE LA RÉVOLUTION FRANÇOISE.

## LIVRE PREMIER.

**Précis de l'histoire du gouvernement françois et des états généraux sous la première dynastie.**

DEPUIS l'origine des sociétés, le despotisme pèse sur l'univers : l'histoire des révolutions humaines n'est que le récit des usurpations du pouvoir, des réclamations de la

raison, et des vengeances du plus fort. Chez tous les peuples de la terre, les vexations ont produit des réactions violentes, et ces réactions ont enfanté des révolutions. Par-tout la violence a lassé la patience des opprimés; car enfin le peuple n'a qu'une certaine mesure de patience. Les hommes ont par-tout été des bêtes furieuses, après avoir été longtems esclaves : alors ils surpassent les fureurs même de leurs despotes, et ressemblent à des tygres échappés de leur chaîne (1). En tous climats, l'anarchie et le désordre ont été la suite des explosions occasionnées par l'excès de l'oppression, et ne se sont arrêtées qu'au moment où, après une lutte sanglante, la liberté triomphe, ou bien, le despotisme reprend son empire, pour le reperdre encore dans de nouvelles crises. Qu'on suive attentivement l'histoire de tous les gouvernemens despotiques, on verra qu'ils décrivent toujours un cercle uniforme de vexations, de

---

(1) La Suisse mérite seule une exception bien honorable pour elle : ce peuple se contenta de chasser Landenberg et ses complices, et de conquérir la liberté sans l'arroser d'une seule goutte de sang.

misère, de léthargie, de désespoir, d'émeutes, de dépositions et de massacres. Il est donc vrai qu'en égorgeant les peuples, le despotisme les porte à frapper à leur tour leur tyran.

Eh ! quel peuple, en effet, s'est jamais élevé contre ses gouvernans avant d'en avoir été foulé? N'est-ce pas la tyrannie des Arabes qui engagea les Espagnols à secouer leur joug ? Ne sont-ce pas les vexations odieuses de Philippe II qui valurent à la Hollande sa liberté ? Les Suédois ne languiroient-ils pas encore dans les cavernes de la Dalécarlie si les rois de Danemarck eussent déployé moins imprudemment l'étendart du pouvoir arbitraire? N'est-ce pas du sein de l'esclavage le plus terrible que les Suisses ont recouvré la qualité d'hommes? L'Amérique septentrionale se seroit-elle insurgée sans l'oppression insultante de la métropole?

C'est aussi parce que le François a été opprimé, vexé, pressuré, mutilé, avec encore plus de dédain et d'impudeur, par un gouvernement arbitraire et absolu, qu'il s'est élancé à pas de géant vers la conquête de ses droits. Le peuple le plus idolâtre de

ses antiques chaînes est celui qui les a brisées avec plus de fureur et d'impétuosité : c'est lui qui a porté au despotisme les plus terribles coups qu'aucune nation lui ait encore portés. L'histoire de son tyran est nécessairement liée à celle de la révolution qui l'a détruit. Il faut que la postérité sache à quel point, et par quels moyens, on a pendant quatorze siècles agravé perpétuellement le sort du peuple ; il est essentiel de suivre le despotisme dans toutes ses traces, et l'histoire de la révolution françoise remonte nécessairement aux premiers âges de la monarchie.

Eh ! n'est ce pas au berceau même de la royauté que commence l'Iliade de nos maux ? Ne faut-il pas s'enfoncer dans cette époque reculée pour saisir les premières scènes de ce long et terrible drame d'infortunes publiques et particulières, dont il faut espérer que notre révolution offrira les derniers actes ? C'est dans son ensemble qu'il faut considérer le vaste tableau que je vais dérouler sous les yeux du lecteur ; c'est dans toute son étendue qu'il faut suivre le fil des événemens qui ont successivement développé

les principes du gouvernement, les mœurs de la nation, et les fautes que l'un et l'autre ont commises ; événemens qui ont fini par amener ces commotions décisives qui régénèrent les empires ou entraînent leur entière destruction, et sans lesquelles le despotisme les couvriroit éternellement de ses ombres. N'est-il pas d'ailleurs bien intéressant de trouver dans l'étude des premiers tems de la monarchie les vestiges de nos libertés nationales, et d'y découvrir les étincelles de ce feu sacré qui, long-tems presqu'éteint, s'est tout à coup rallumé avec tant d'éclat? N'est-il pas instructif de suivre par la pensée ces tems de gloire et de malheur, de honte et de célébrité? Quel plus beau spectacle que de voir s'élever, dès son horison, quoique obscurci long-tems par les nuages les plus sombres, le soleil de cette justice sociale qui doit progressivement porter ses rayons sur toutes les parties du globe? Les peuples ont été long-tems repoussés de l'histoire, de même qu'ils l'étoient des palais des tyrans ; il est tems d'apprendre aux hommes sous quel gouvernement, sous quelles loix, ils ont été plus grands, plus

heureux ; alors seulement on parviendra à dissiper les préjugés politiques qui sont les plus forts liens de la servitude.

L'histoire de France nous représente la nation des anciens *Francs*, nos aïeux, comme formant quatre différentes castes, les nobles, les libres, les affranchis et les serfs. Il faut ajouter à cette division le clergé, et en retrancher la classe d'hommes libres. Les prêtres et les nobles jouissoient de tous les avantages du corps social ; le reste de la nation, le soldat même, n'étoient que leurs esclaves. Tous étoient régis, tantôt par des rois, quelquefois par un prince, souvent par des ducs. Le pouvoir des uns et des autres étoit très-grand, mais toujours limité. Les premières assemblées nationales se tinrent à *Seltz*, dans la Basse-Alsace, en 422. La loi salique y fut arrêtée et écrite ; Pharamond la confirma en 424, dans une assemblée générale des états. Elle fut faite seulement pour les terres saliques. C'étoient des fiefs nobles que nos premiers rois donnoient aux saliens, c'est-à dire, aux grands seigneurs de leur salle ou cour. Clovis assembla les états en 499, pour l'établissement du christia-

nisme : on délibéroit au *Champ de Mars*, dit depuis *Champ de Mai*, sur la guerre et sur la paix; on s'y occupoit de la réformation des abus, de la justice, de la finance, enfin de toutes les branches du gouvernement. Les grands seigneurs et les évêques étoient appelés au conseil du monarque; mais ils n'étoient que les dépositaires d'un pouvoir émané de lui. Alors disparut la distinction entre les offices civiles et militaires, de sorte que le gouvernement étoit purement militaire.

Clotaire II tint des espèces de *parlemens* ou assemblées ambulatoires, nommées *placita*, d'où est venu le mot de *plaids*. Seul maître de la monarchie, après les guerres civiles qui eurent lieu sous les enfans de Clovis, il fit prendre au gouvernement cette tendance désastreuse et despotique qui précipita la ruine de la première race. Usurpateur de l'héritage de ses neveux, meurtrier d'une reine alors célèbre, il vit accroître le pouvoir des maires du palais, qu'il avoit rendu ses complices. Il est obligé de tout souffrir et de tout accorder. Dès ce moment le plaids royal devint une assemblée

plus nombreuse, et conséquemment le trouble et la licence ne tardèrent pas à s'y manifester. On a confondu ces assises ou plaids avec la revue du Champ de Mars, et les historiens leur ont attribué l'autorité législative. Il est certain que le roi y appeloit et en excluoit qui bon lui sembloit.

Bientôt les descendans de Clovis n'ont qu'une ombre de royauté : le sceptre est réellement entre les mains des maires du palais. Parmi ces maires on distingue Pepin, qui avoit été premier ministre de plusieurs rois enfans qui s'étoient succédés, et qui, ayant le commandement des armées, et réunissant toutes les qualités du guerrier et de l'homme d'état, devint aisément roi. La révolution qui plaça sur le trône Pepin, père de Charles Martel et aïeul de Charlemagne, ne fut funeste qu'à la maison régnante. Il devoit être, et il étoit en effet indifférent à un peuple esclave et opprimé d'être gouverné par des maires absolus, sous des rois fainéans, ou par la nouvelle dynastie, quand un de ces maires fut devenu roi.

Arrêtons-nous un moment à cette épo-

que, et faisons quelques réflexions essentielles sur le gouvernement et les états généraux, ou assemblées nationales, des premiers âges de la monarchie. On voit que les rois furent d'abord électifs, et ensuite héréditaires; qu'il y avoit des assemblées où les grands de la nation semblent avoir concouru, avec le chef, à la formation des loix; mais les grands n'étoient pas la nation entière, ni les fondés de ses pouvoirs. Pour le tiers-état, il n'en étoit pas question. Les historiens ont donc exagéré en disant que le pouvoir législatif résidoit dans le corps des citoyens. La religion, ou plutôt la superstition la plus pusillanime et la plus dégradante étoit, dans ces tems d'ignorance et de despotisme militaire, la seule sauve-garde des peuples, en même tems qu'elle étoit un moyen entre les mains du clergé et du premier ambitieux qui le mettroit dans ses intérêts, de plonger l'état dans les horreurs de la guerre civile, et d'enchaîner à son gré la nation. Le caractère des François étoit alors un mélange de celui des Goths, Visigoths, Bourguignons, Lombards, Saxons, Sicambres,

Bructères et Alains, qui s'étant autrefois ligués sous le nom de *Francs*, ou *ligue franque*, avoient posé dans les Gaules les premiers fondemens de l'empire françois. Dans ces tems malheureux et sous ces règnes ignominieux, on avoit dégradé l'homme et ennobli la terre. Tels furent les commencemens de ce systéme féodal, dont nous aurons bientôt occasion d'observer les suites. La France n'avoit aucune constitution écrite. L'autorité des rois mérovingiens étoit très-bornée; en supposant que la puissance législative résidât dans l'assemblée générale du Champ de Mars, cette assemblée n'étoit autre chose qu'un camp; les soldats étoient la nation. Cette assemblée ne fut plus dans la suite convoquée aussi régulièrement; le roi consulta les grands au lieu de consulter la nation; la démocratie militaire fut transformée en aristocratie. Les rois attirèrent ensuite à eux toute l'autorité, et l'aristocratie se changea en une monarchie absolue et arbitraire. Il est aisé cependant de reconnoître, dans les premières assemblées générales, le berceau de la liberté françoise, et d'en voir luire la première aurore

dans la faculté d'élire les rois, et dans le concours d'une partie de la nation au pouvoir législatif.

# LIVRE II.

## Histoire du gouvernement et des états généraux sous la seconde dynastie.

CHARLEMAGNE, qui éclipsa Pepin et Charles Martel, Charlemagne près de qui le nom de Louis XIV pâlit, parut acquérir des droits au trône, et s'en montra digne en rendant la tranquillité à ses états, et en les environnant de gloire, de justice et de bonheur. Il rendit en grande partie à la nation le pouvoir législatif, qui n'est, en dernière analyse, et ne peut être, que le droit et la puissance de contraindre les hommes à être justes, et à suivre des règles protectrices de leur sûreté et de leurs propriétés. Le peuple y participa pour la première fois, sans

cependant faire encore un ordre dans l'état. On lui accorda douze représentans par chaque comté. Cette assemblée de législation, composée des trois corps, le clergé, la noblesse et le peuple, étoit divisée en trois chambres. Chacune discutoit séparément les affaires qui la concernoient; le monarque n'y paroissoit que lorsqu'il en étoit requis; il vouloit que cette assemblée eut en elle-même le principe de son mouvement. Il forma aussi des assemblées provinciales, et il entrevit le gouvernement municipal; mais ces belles institutions furent renversées par la foiblesse et l'imbécilIité de ses successeurs. Les concessions arrachées à Louis le Débonnaire et à Charles le Chauve, par le clergé et la noblesse, minèrent l'autorité suprême et écrasèrent le peuple. Il n'y eut plus que des seigneurs et des serfs, des maîtres et des valets.

Le beau plan d'administration établie par Charlemagne renfermoit cependant un vice destructeur, celui de la confusion entre deux pouvoirs qu'on ne sauroit trop séparer, et qui restoient toujours unis sur les mêmes têtes, le pouvoir des armes et celui de la

magistrature civile. Ce désordre n'a cessé qu'après la destruction du gouvernement féodal.

Les enfans de Charlemagne furent à la fois foibles, injustes et cruels. La France nagea dans le sang, et Charles le Chauve, qui leur succéda, donna le dernier coup à l'autorité du gouvernement, parce qu'il joignit l'extrême injustice à l'extrême foiblesse. Il fut pour la seconde race ce qu'avoit été Clotaire II pour la première. Les seigneurs s'élevèrent sur les débris de la puissance royale. De nouveaux crimes replongent la France dans de nouveaux malheurs. La vengeance du ciel semble poursuivre le sang des parricides enfans de Louis le Débonnaire. En moins de sept ans, on vit périr sept rois de cette maison, dont les infortunes peuvent se comparer à celles des Stuarts. Ceux qui vécurent ensuite, jusqu'à Louis le Fainéant, ne furent ni plus justes, ni plus heureux; le sceptre de Charlemagne échappe à ses descendans, pour passer dans les mains d'Hugues Capet, un des plus puissans vassaux de la couronne.

L'esprit public de la France, et sa constitution,

titution, disparurent presqu'entièrement au milieu de tant d'excès et de vexations, suivies de tant de foiblesses. Plus de loix générales, plus de capitulaires; les peuples sont asservis à des coutumes aussi barbares que ridicules, selon que le petit despote qui les gouverne est plus ou moins capricieux, plus ou moins tyran. C'est cette espèce d'administration qu'on a appelé *gouvernement féodal.*

On voit que les états généraux ont varié selon l'esprit dominant de chaque siècle, de chaque règne sous lequel ils ont eu lieu. L'armée les composa presqu'en entier sous la première race; l'église y domina sous la seconde. Clovis consultoit, ménageoit l'épée qui l'avoit rendu conquérant, Pepin le sanctuaire auquel il devoit l'usurpation de l'autorité suprême; nous verrons bientôt Philippe le Bel joindre à cet oracle un oracle nouveau, et s'étayer d'un nouvel appui, les parlemens.

# LIVRE III.

Histoire du gouvernement et des états généraux sous la troisième dynastie, jusqu'au règne de Louis XIV.

La race de Charlemagne étoit éteinte; et avant même qu'elle cessât d'exister, Hugues Capet avoit reçu la couronne des mains de ses pairs. Il la dut à son épée, à l'affection des grands, à l'étendue de ses domaines. Ici commence un autre ordre de choses, ou plutôt le renversement de tout ordre public. La nation devint la proie d'une foule de seigneurs, c'est-à-dire, de brigands qui la saignèrent jusqu'au blanc, et la pressurèrent de cent manières différentes. La foiblesse relative de ces tyranneaux les at-

tachoit à leur tour à un tyran plus relevé. Telle fut l'origine des *arrière-fiefs* et du vasselage. Le peuple supportoit toute l'action et la réaction de ces différens pouvoirs. Hugues Capet et ses successeurs n'assemblèrent plus la nation : il n'y eut que deux ordres, le clergé et la noblesse. Nul concert pour le gouvernement général entre le monarque et les vassaux ; chacun se croit maître sur son territoire. Il restoit cependant deux loix de l'ancienne constitution que la révolution n'avoit point anéanties, l'une étoit l'hommage qui représentoit encore l'ancien serment de fidélité dû au roi par tous ses officiers, l'autre étoit le droit de ressort qui rendoit le monarque juge de toutes les injustices commises par les vassaux ; ces deux loix ont à la longue fait revivre les autres ; tant la trace des loix est précieuse à conserver. Ceci nous conduit au règne de Louis VI, le premier roi de la troisième race qui ait senti qu'il étoit roi de toute la France, non d'une ou deux castes. L'abbé Suger lui fit connoître que moins il y auroit d'esclaves, plus il auroit de sujets, et que c'étoit la seule digue à opposer aux grands, devenus déja

les rivaux du trône. Il lui fit établir les communes et affranchir les habitans des villes.

Louis le Gros vendit la liberté aux *vilains* et aux serfs de ses domaines; il leur donna le droit de bourgeoisie, et d'avoir un maire et des échevins. On voit renaître le gouvernement municipal des villes et des bourgs, le plus paternel de tous les gouvernemens. Les seigneurs qui, du tems des croisades, avoient besoin d'argent pour le voyage d'outre-mer, firent le même marché : les croisades produisirent au moins la liberté du peuple.

Le règne de Philippe Auguste est une des plus brillantes époques de la monarchie. La France remonta au rang des grandes puissances, rang qu'elle avoit perdu depuis Charlemagne. L'ordonnance que Philippe Auguste publia en 1190, et qui fut le premier acte de législation générale rendu sous la troisième race, est un des monumens les plus précieux de notre histoire. Il jugea lui-même ses vassaux et les punit. La cour des pairs commence alors à se montrer dans tout son éclat.

Louis IX, dit Saint-Louis, petit-fils de

Philippe Auguste, fut plus grand que lui; il ajouta l'empire de la sagesse à l'empire de la politique. Son caractère fut la justice et la valeur. La petite et fausse politique italienne, qui ne naquit que sous Charles VIII, n'avoit point encore empoisonné les maximes du gouvernement. Saint-Louis fut l'arbitre des rois, parce qu'ils le regardèrent comme incapable de les tromper. Ses établissemens sont un corps de loix qui porta les premiers coups à la barbarie de l'ancienne jurisprudence. Sous les successeurs immédiats de ce prince, la jurisdiction royale s'affermit encore. La cour du roi qui, sous le nom de *parlement*, avoit toujours accompagné le monarque, devient un tribunal sédentaire. Là sont portées toutes les causes des vassaux. La cour des pairs se trouva tout naturellement placée au milieu de ces compagnies.

Ce ne fut que sous Philippe le Bel, en 1302, que le peuple forma véritablement un ordre dans l'état, à l'occasion des démêlés de ce prince avec le pape. Ce fut aussi sous ce règne, en 1314, que les impôts furent accordés par les trois ordres. Les par-

lemens firent ensuite oublier les *états généraux*, parce qu'ils en faisoient les fonctions. Les vrais représentans n'eurent plus, ni jurisdiction, ni droit de suffrage en matière de législation : on ne leur permit plus que des *doléances* et des prières. Le roi eut seul la puissance législative, ou ne parut la partager qu'avec un corps qui n'étoit composé que de ses officiers. Le *souverain*, c'est-à-dire, la nation, faisoit le rôle de sujet et de suppliant, et le préposé du souverain, le roi, en faisoit les fonctions, en exerçoit les droits. Le dissipateur Philippe le Bel avoit imaginé, pour se procurer des ressources à de renouveller, d'assembler souvent les états généraux, et leur convocation n'eut presque jamais d'autre objet, jusques et compris ceux de 1614, ceux même de 1789, que d'en obtenir des subsides. On n'a jamais assemblé les états en France sans augmenter les finances de nos rois. Les parlemens ont été bien plus portés encore à sacrifier le peuple. Ces compagnies formèrent peu à peu une aristocratie, une vraie tyrannie dans l'état.

Louis X, dit le Hutin, est à jamais célèbre dans notre histoire, pour avoir porté

cette loi fameuse par laquelle il déclare que la nature ayant fait tous les hommes libres, et son royaume étant appelé *le royaume des Francs*, il entend que ses sujets le soient en realité, comme de nom. Il publia aussi une autre loi non moins admirable, et malheureusement tombée en désuétude, par laquelle il est établi que ni lui, ni ses successeurs, ne pourront à l'avenir lever aucun subside sans le consentement des trois ordres.

Sous Philippe de Valois s'élève le fameux différent dans lequel on vit deux princes s'appuyer également sur la loi salique, pour prétendre au trône. Le sens de cette loi est fixé pour jamais. Edouard III, aigri par cette dispute, saisit toutes les occasions pour satisfaire son ressentiment et son ambition. Ici commence cette longue rivalité entre la France et l'Angleterre, rivalité qui a fait couler une mer de sang. La captivité du roi Jean réduit la France aux abois. Tout étoit perdu si le royaume eût encore été ce qu'il étoit du tems d'Hugues Capet ; mais les seigneurs, étant plus éclairés, comprirent que la monarchie étoit un corps auquel il fal-

un spectacle bien affligeant. C'est sous François Ier. et Henri II, son successeur, que commencent les guerres de religion, ou plutôt, suivant la réflexion de J. J. Rousseau, les guerres des prêtres. L'ambition des grands ne contribua pas peu à souffler le feu des guerres civiles qui embrasèrent le royaume jusqu'au règne de Henri IV. Depuis la réunion des grands fiefs à la couronne, le gouvernement féodal n'existoit plus, ou du moins il avoit cessé d'être dangereux; mais si les seigneurs n'étoient plus des espèces de souverains, ils étoient néanmoins encore beaucoup trop puissans. Ils causèrent tous les troubles de la ligue, et cette longue guerre où la moitié de la France égorgeoit l'autre moitié, où l'on vit un roi, féroce par instinct à la fleur de son âge, comme le tigre est féroce en naissant, immoler en une nuit, à la voix d'une reine non moins barbare, cent mille de ses sujets. Ce monarque, indigne du nom d'homme, mourut d'une mort aussi terrible que prématurée. Catherine de Médécis finit ses jours dans un abandon, dans un oubli, dans un néant,

bien terrible pour un caractère dévoré d'ambition. Frédégonde et Brunehault, ces fléaux de la France, n'avoient pas eu un sort plus heureux : telle avoit été à peu près la fin d'Isabelle de Bavière ; telle fut aussi la destinée de la duchesse d'Angoulême, mère de François Ier. ; et la Médécis de nos jours, Marie-Antoinette, a éprouvé d'aussi grandes infortunes. Il est une réflexion qu'on ne peut s'empêcher de placer ici : par-tout où les femmes ont eu trop d'influence, elles ont contribué, plus encore que les hommes, au bouleversement des empires, et leur sexe a paru plus cruel en proportion de sa foiblesse. Mme. de Chevreuse remua plus de ressorts et fit plus de mal que le cardinal de Retz ; en Angleterre, les factions de Westminster étoient animées par la comtesse de Carlisle ; la ligue avoit envain cherché les moyens de faire assassiner Henri III ; Mme. de Montpensier, sœur des Guise, fait exécuter ce projet par un moine ; la duchesse de Verneuil, maîtresse disgraciée de Henri IV, conspire contre lui, et il en est la victime ; en Turquie, chaque sultane fait

ordinairement les révolutions du sérail, et entraîne celles de l'empire.

Sully, sous Henri IV, avoit résisté à l'avidité des grands, et les victoires de ce monarque avoient préparé leur ruine. Richelieu, sous Louis XIII, acheva d'abattre leur puissance. Le gouvernement devint ferme et vigoureux, mais en même tems despotique. La révolte des grands ne fut que ridicule du tems de la fronde. Peu à peu le préjugé sublime de l'honneur remplaçe le préjugé non moins sublime de l'ancienne chevalerie, et le siècle de Louis XIV commence.

Nous venons de franchir des tems d'oppression, de discordes civiles, enfin, des tems de carnage et de mort, pendant lesquels la voix de la nation n'a pas été entendue ; nous ne revenons sur ces tristes époques que pour rappeler ici la mémoire du célèbre Bodin : il ne tint pas à lui qu'aux états de Blois la France ne fut sauvée. Cet homme incorruptible, l'ame et le soutien du tiers-état, n'a pas encore de statue, et l'on en élève de bronze à des hommes de

fange et de sang ! L'assemblée nationale reparera sans doute un jour cet oubli.

Ici le lecteur doit s'élever avec nous à une hauteur d'où il puisse planer sur tous les âges que nous venons de parcourir ; il doit se rappeler par quels degrés les peuples se civilisent, comment les gouvernemens se fortifient, comment la législation s'épure. Nous avons vu que les passions ont détruit ce que les passions ont édifié, et que les corps, de même que les individus, perdent leur pouvoir par l'abus du pouvoir. On a dû remarquer aussi que depuis Louis XIII, et sous son règne, il n'existoit plus aucune distinction des pouvoirs, et qu'ils étoient tous confondus dans la main du monarque. Le gouvernement, après avoir passé de l'aristocratie militaire à celle des grands, se changea en une monarchie absolue. Le peuple n'en est pas plus libre, mais c'est une autre police. La paix est plus sûre au dedans, la guerre plus vigoureuse au dehors. La multitude, pauvre et dédaignée, a cependant vu abattre avec satisfaction les corps puissans, et

même elle a respiré quelquefois sous le gouvernement d'un seul. Le despotisme ministériel n'a pesé d'une manière plus directe sur les peuples que vers les dernières années de Louis XIV, et sous ses successeurs.

# LIVRE IV.

## Histoire du gouvernement et des états généraux sous Louis XIV, sous le régent et sous Louis XV.

Louis XIV parut sur le trône dans le moment où les guerres civiles avoient porté les ames au plus haut degré d'énergie. Son règne est devenu une époque dans les fastes de l'univers. Les François se dédommagèrent de l'esclavage par l'éclat des conquêtes, par le charme des beaux-arts, et par tous les plaisirs que donnent le luxe et l'opulence. L'amour de l'or commença de planer sur les autres passions. Louis XIV avoit deux penchans également dévorans, le faste et l'ambition. Sous son règne, la cupidité et l'orgueil altérèrent la loyauté, la simplesse

de nos aïeux. Les dépenses de Louis XIV et de sa cour commencèrent de creuser l'abime où la France est encore plongée; mais on trouvoit des traces de grandeur jusque dans ses prodigalités. On lui pardonna, parce qu'il fut grand, et parce que la nation se souvenoit encore des fers de la féodalité et des horreurs des guerres civiles. La nation s'étoit enivrée de ses succès avec lui, et comme lui; mais du moins c'étoit une ivresse de gloire, puisque les préjugés la faisoient consister dans la folie barbare et ruineuse des conquêtes. La prévention de dicter des loix à l'Europe, le voua à des guerres interminables; il oublia qu'il n'y a de guerres justes que celles qui sont inévitables. L'entretien des armées épuisa le trésor royal, et le monarque et la nation finirent par expier quarante ans d'une fausse gloire par tous les malheurs et les humiliations qu'entraînent la misère et les revers. Colbert avoit augmenté les revenus publics, et fait fleurir en même tems le commerce, les sciences et les arts; c'est à lui que la France doit les grandes ressources qui lui restent pour se reparer; savoir, les belles manufactures

de

de Lyon, de Tours, de Nîmes, de Vanrobais, Sédan, Louviers et Elbœuf, celle des Gobelins, celle des glaces ; mais quand on songe aux dragonnades, aux assassinats religieux des Cévennes, à tant d'honnêtes et paisibles citoyens, emprisonnés, dépouillés, persécutés, égorgés sans distinction d'âge ni de sexe, on n'y peut voir qu'un attentat solemnel du despotisme le plus barbare et le plus impolitique, et du délire fanatique le plus affreux qui a déshonoré ce gouvernement. Le nord de l'Europe s'enrichit de de nos pertes, et le royaume fut à deux doigts de sa ruine. Louis le Grand, divinisé pendant un siècle, fut prodigue du sang des soldats et des sueurs du peuple ; il fut vindicatif et cruel; il fit enlever, au mépris du droit des gens, un étranger, un malheureux gazetier de Hollande, et lui fit expier, pendant onze ans, dans une cage de fer où les rats rongeoient ses pieds goutteux, le crime d'avoir offensé son orgueil. Il fit succéder la dégradante servitude à la franchise des mœurs antiques, à la fierté qu'avoit sous Henri IV le caractère national. Richelieu avoit déja commencé de rendre le François courtisan.

Le régent semble avoir surpassé en audace, en folies et en prodigalités, Louis XIV même. Celui-ci avoit long-tems fait respecter la nation, mais la régence nous dégrada aux yeux de l'univers. Le régent chercha dans les repaires de la débauche un homme dont le nom flétrit l'ame et salit l'imagination ; il en fit un pontife ; que dis-je ? il osa le placer sur le siège du vertueux Fénélon. La nation fut attachée au char d'une foule de prostituées ; toute la régence ne fut qu'une orgie perpétuelle. C'est sous le régent et les règnes suivans qu'une cour vorace et déprédatrice a conçu et exécuté l'exécrable idée d'affamer le peuple, et de faire publiquement le monopole des grains ; et, chose plus incroyable encore, le peuple françois l'a souffert.

Sous le régent et sous ses successeurs, on vit dominer les passions les plus viles. Des extrémités de l'empire au centre, tout fut perverti et démoralisé ; le fange du libertinage infecta les mœurs publiques ; la dissolution passa de la cour dans la société. La licence la plus déhontée, le luxe le plus

asiatique, s'étendirent des évêques et des grands bénéficiers aux lévites. La corruption et le scandale avilirent le sanctuaire; les grands imitèrent le gouvernement; ils perdirent la hauteur de caractère de leurs ancêtres, et s'abandonnèrent à l'adulation, à l'intrigue et aux mœurs les plus crapuleuses.

Le régent voulut éviter le déshonneur d'une banqueroute évidente; mais Law, enivré de l'ivresse publique, créa beaucoup trop de papier. Il fut emporté malgré lui par le mouvement de cette machine dont on avoit forcé le jeu.

La corruption, le luxe des frivolités, augmentèrent encore sous le règne de Louis XV. Ce monarque fut d'abord voluptueux et insouciant, et finit par être crapuleux. Ses courtisanes faisoient et défaisoient les généraux et les ministres: toutes dévorèrent l'état. Le chancelier Maupeou porta l'avilissement jusqu'à appeler sa cousine, une prostituée, qui ne fit les délices du monarque qu'après avoir assouvi la lubricité publique. Le duc de Choiseul avoit soumis le roi, et même Mme. de Pompadour, à son ascendant;

Mme. Dubarri et M. d'Aiguillon se liguèrent contre lui. Le duc de Choiseul étoit un ministre sans vertu, mais il avoit en grande partie les talens d'un homme d'état; c'étoit un courtisan, doué cependant d'une certaine élévation d'ame. Il fut ôté du ministère. Le gouvernement acheva de dégénérer, et l'état d'empirer. L'abbé Terray, ne pouvant avoir d'argent, en vola au nom du roi. On sait à quel point ses exactions le rendirent odieux. La France étoit alors en proie à plusieurs aristocraties ou tyrannies: celle des ministres et de leurs subalternes, celle du clergé, celle de la noblesse et celle de la robe; celle-ci étoit, comme sont toujours les aristocraties des corps, la plus terrible de toutes. Les parlemens ne songèrent jamais qu'à augmenter leurs prérogatives, et à soutenir leurs intérêts pécuniaires aux dépens du peuple. Cette conduite a fini par entraîner leur destruction; ils avoient abandonné le peuple, et le peuple les a abandonnés.

La nation fatiguée de tant de tyrans, de tant d'abus, d'affronts et de calamités, blessée du luxe ostentateur et de l'impudeur de

ceux qui sembloient affecter d'insulter à ses malheurs, commença à sortir de sa profonde et antique léthargie. Louis XV emporta au tombeau la flétrissure la plus méritée. Il n'est pas inutile, pour l'instruction des peuples, d'examiner ici cette bonté tant vantée qu'on a voulu mettre en balance avec les vices de Louis XV. Il n'est pas indifférent d'apprendre aux nations que ce roi, pour qui la France avoit été jusqu'au délire, jusqu'au fanatisme de l'amour, l'accabla de la dette la plus énorme, l'abandonna au gaspillage des ministres les plus tarés, des courtisans et des courtisanes, et avilit au dernier degré le nom françois. Nous en étions venus à un tel degré d'abaissement, que nous savions gré à Louis XV de n'être pas atroce comme Tibère, ou monstrueux comme Néron. Peut-être même le peuple ne dut qu'à son extrême patience, et à la crainte des ministres déprédateurs, mais d'un caractère foible, de ne pas voir les mêmes scènes sanguinaires qui ont eu lieu sous d'autres tyrans. L'ame de Louis XV appartenoit au vice; et, dans un despote, le vice est bien près de la férocité.

Comme le despotisme ministériel a encore plus dominé sous ce règne que sous aucun autre, c'est ici le cas d'observer que c'est le plus terrible de tous les despotismes, parce qu'un ministre peut faire le mal plus impunément qu'un roi. Qu'a risqué jusqu'ici un ministre scélérat ? sa place. L'histoire ministérielle ne nous présente, si l'on en excepte d'Amboise, Fuger, Sully et Turgot, qu'une affreuse combinaison de la force, du vol et de l'intrigue. Ce sont les ministres qui ont prodigué les proscriptions, et cette foule de lettres de cachet dont nous aurons bientôt occasion de parler ; ce sont eux qui ont rempli le *livre rouge*, dont nous donnerons aussi les détails ; ce sont eux qui, dans tous les pays, ont dissipé des fleuves d'or résultans d'autant de fleuves de larmes et de sang.

Et si des ministres nous remontons aux rois, quelle idée effrayante et triste n'aurons-nous pas de la manière dont le peuple a été gouverné ? Nous voyons une longue suite de rois fainéans, qui ont dormi deux cents ans sur le trône; nous voyons Isabeau de Bavière mère dénaturée, Louis XI parricide, Marie de Médicis assassinant son mari,

Louis XIII vengeant son père par un parricide, Charles IX tirant sur son peuple avec une arquebuse. Que seroit-ce si, fouillant dans le secret de leur vie privée, j'en dévoilois toutes les turpitudes? La France a été balottée comme Rome et comme tous les empires du monde, d'un Tibère à un Caligula, d'un Claude à un Néron, ou si l'on veut, d'un Louis XI à un Charles IX. Partout la déraison a égalé la dilapidation; partout les subalternes ont caché leurs usurpations et leurs rapines derrière les usurpations et les rapines du despote. Toujours le fort a opprimé le foible. En tous climats, sous le gouvernement républicain comme sous régime monarchique, on a pompé la sueur du peuple comme on exprime encore aujourd'hui, sous certains gouvernemens, la sueur sanguinolante des Nègres. Les gouvernans ont presque toujours regardé les nations comme des moutons bons à tondre, ou à écorcher; et les despotes ont traité les hommes comme les cerfs de leurs parcs, qu'ils laissent quelquefois vivre pour les réserver pour une autre chasse. De-là ce mot profond et vrai de Luçain, *humanum pau-*

*cis vivit genus*, le genre humain ne vit que pour un petit nombre d'hommes. L'histoire des cinquante-sept siècles qui nous ont précédé a développé cette triste vérité, et ses pages sont toutes ensanglantées par les attentats solemnels des gouvernans sur les gouvernés. Voyez dans les républiques mal organisées les proscriptions des décemvirs, des Sylla, des Marius; considérez sur-tout les troubles survenus dans toutes les démocraties; comparez et jugez. Vous prononcerez sans doute que la moralité des gouvernans peut seule assurer le bonheur des peuples, même dans les constitutions les moins imparfaites. Vous concluerez aussi que la sûreté des peuples et leur tranquillité sont bien moins exposées dans ces gouvernemens où la loi force les hommes d'être justes, où l'équilibre et la division des pouvoirs laissent peu d'empire aux factions et à l'ambition.

# LIVRE V.

Du gouvernement sous le règne de Louis XVI. On y voit les différentes administrations de Maurepas, Vergennes, Turgot, Necker et Calonne, celles de MM. de Brienne et de Lamoignon, la convocation des notables, l'exil du parlement, la séance royale ou cour plénière, les massacres dans les rues *Mêlée* et *Saint-Dominique*, et sur la *place Dauphine*, le renvoi et le rappel de M. Necker, la convocation des états généraux, enfin, la situation du gouvernement, et le caractère de la nation à cette époque.

Après la mort de Louis XV, le fardeau de la couronne reposa sur la tête d'un roi de vingt ans, qui, doué de peu de moyens personnels, et n'ayant eu qu'une éducation

négligée, prit les rênes du gouvernement. Il avoit vu de près les infamies du règne de Louis XV; ses regards en avoient été souillés, et il sembla qu'il en avoit été révolté. Il appela d'abord auprès de lui les hommes qu'on lui désigna pour les plus probes et plus habiles, si l'on en excepte le comte de Maurepas, courtisan aussi corrupteur que corrompu. Cet homme devint le conseil intime, le tuteur du jeune roi; il rappela les parlemens que Maupeou avoit détruits. Louis XV lui avoit, dit-on, recommandé un tel choix. Les affaires étrangères furent confiées à M. de Vergennes, à qui l'on reprochera éternellement le traité de commerce avec l'Angleterre. Le comte de Muy, plus propre à faire un capucin qu'un ministre, eut le département de la guerre; Sartines celui de la marine, partie qui lui étoit absolument inconnue. Les finances furent d'abord confiées à M. de Clugni, administrateur des plus bornés: il fut remplacé par M. Turgot, connu par une administration pure, vivifiante et prospère dans l'intendance du Limousin; il déploya dans le ministère des vues vastes et de grands moyens. C'étoit s'exposer à dé-

plaire. Sa probité sévère et économique accéléra sa chûte. M. Necker, connu par son habileté dans la banque, fut nommé directeur général des finances. Annonçant un systême nouveau, et affectant un peu de stoïcisme, il eut des prôneurs enthousiastes et des détracteurs frénétiques : il ne méritoit ni les uns ni les autres. Pétri d'orgueil et d'amour propre, entêté pour ses opinions, il étoit bien éloigné d'avoir le génie de sa place; mais il avoit la confiance publique, et l'on assure qu'il n'étoit pas sans probité. Il paroît qu'il employa la ressource ruineuse des emprunts, qu'il soumit tout aux capitalistes, enfin, qu'il se conduisit plutôt en banquier qu'en homme placé à la tête des finances d'un grand empire. Il n'a jamais pu présenter, même à l'assemblée constituante, aucune de ces conceptions vastes, aucun de ces plans réparateurs que les circonstances lui commandoient. Son renvoi d'une cour corrompue fait son plus grand éloge. Il eut cela de commun avec Turgot, et il est reconnu que ce fut l'ascendant de la reine et du comte d'Artois, et leur cu-

pidité déprédatrice, qui occasionnèrent la retraite de ces deux administrateurs.

M. Joli de Fleuri succéda à M. Necker: il chargea indistinctement tous les impôts de 10 sols pour livre de la valeur de leur primitive imposition; il sortit de place avec des pensions et du mépris. Un jeune homme, d'une probité et d'une candeur bien reconnues, M. d'Ormesson, fut aussi obligé de déposer à son tour un fardeau trop au-dessus de ses forces. Calonne le remplace. Flétri du sceau de la défiance publique, il étoit sûr de plaire à la cour, par son audace et ses prodigalités. Les notables ont élevé le *déficit* à 140 millions; c'est M. de Calonne qui, dans trois ans et quatre mois, a formé ce *déficit*, si le compte rendu par M. Necker est exact; et il faut convenir que toutes les présomptions sont pour lui. Le mémoire imprimé de M. de Calonne, et répandu avec profusion, est loin de prouver le contraire.

La facilité des emprunts venoit de la confiance qu'on avoit en M. Necker, qui du moins étoit fort de l'opinion publique. La

nullité de ses successeurs, et l'improbité dissipatrice de M. de Calonne, devoient nécessairement produire un effet contraire. Il fut réduit à convoquer les notables, auxquels il crut en imposer par son audace, et sans doute aussi par l'arme de la corruption. Il ne tarda pas à s'appercevoir que les hommes rassemblés s'électrisent puissamment; que ceux des départemens n'avoient pas encore perdu toute leur énergie; que la philosophie et l'exemple invitateur de la révolution américaine donneroient des idées et des prétentions nouvelles; enfin, que l'impôt territorial qu'il proposoit, et dont il croyoit rejeter le danger sur les notables, souleveroit contre lui les riches, et sur-tout les parlemens. Il voulut reculer, il n'étoit plus tems; il succomba sous les efforts des deux ordres privilégiés.

L'archevéque de Toulouse, de Brienne, inférieur en talens à Calonne, et tout aussi pervers, proposa au parlement les mêmes impôts, *celui du timbre et l'impôt territorial*. Les magistrats profitèrent de ce que le second impôt avoit d'odieux pour les faire rejeter tous les deux. De-là ces combats en-

tre les parlemens et la cour, cette suite d'ordres et de refus, d'injonctions, de remontrances et d'arrêtés, qui finirent par l'exil du parlement de Paris à Troyes. Les parlemens, réduits à la seule vérité pour sortir d'embarras, avouèrent, pour la première fois, qu'ils n'avoient pas le droit de consentir l'impôt, et demandèrent les états généraux. Cette demande déconcerta les ministres. Elle fut si vivement accueillie, répétée avec tant d'audace, que le roi se vit obligé de l'accorder. Les parlemens croyoient influencer les états comme ils avoient influencé ceux de 1614. Leur arrière-pensée étoit de rejeter sur le peuple les impôts dont ils étoient menacés. Et, en effet, les parlemens ont-ils jamais poursuivi les ministres déprédateurs et frippons ? ont-ils arrêté l'excessive progression des impôts ? n'ont-ils pas ouvertement abusé, et fait ou permis le trafic le plus infame de ce qu'il y a de plus saint sur la terre, la justice et les loix ? ne se sont-ils pas opposés à l'établissement des assemblées provinciales ? Le peuple avoit conservé pour ces vieilles idoles, pour ces antiques corporations, un respect d'habi-

tude ; mais ce respect cessa, et la turpitude des parlemens parut dans toute sa nudité, lorsque, après avoir déclaré, avant leur exil à Troyes, qu'ils étoient incompétens pour enrégistrer les impôts, ils eurent l'inconséquence et la lâcheté d'acheter leur retour en enrégistrant une prorogation de vingtièmes.

Le ministère crut la circonstance favorable pour établir une cour plénière imposante, qui lui donneroit moyen de se passer des parlemens et des états généraux. Elle devoit être composée de princes et de pairs, de maréchaux de France et de quelques magistrats ; c'est-à-dire, d'hommes dévoués à la cour. Le roi tint une séance royale au parlement. M. d'Eprémesnil, conseiller, électrisoit les têtes avec une éloquence volcanique ; il animoit les esprits contre la cour. Le palais fut investi de troupes. Brienne et Lamoignon furent honnis publiquement. Un nouveau Bussi le Clerc, le sieur d'Agoust, entre insolemment dans la cour des pairs, et demande ses victimes. *Nous sommes tous Goëslard et d'Eprémesnil*, répondent les magistrats. Tous les François étoient ce jour là

autant de d'Eprémesnil ; ils ne savoient pas encore qu'il n'étoit que l'ennemi du ministère, non l'ami de la nation. Les satellites des tyrans emmènent deux magistrats en robe, qui s'étoient eux-mêmes livrés entre leurs mains pour ne pas laisser souiller le sanctuaire qu'on avoit ordre de prophaner. Le duc d'Orléans avoit été précédemment exilé.

Peu de jours après cette séance parurent les fameux édits du 8 mai 1788. Peut-être eût-on vu avec plaisir l'établissement des grands baillages fixés par ces édits ; mais la haine et la défiance que la cour plénière avoient inspirées, réunirent la nation aux parlemens. La courageuse résistance du peuple de Rennes, les écrits vigoureux de la commission intermédiaire des états de Bretagne, et la conduite ferme, mesurée et vraiment patriotique du Dauphiné, triomphèrent de la puissance royale, et renversèrent la cour plénière, Lamoignon et Brienne ses imprudens auteurs, et les grands baillages dont ils étoient aussi les créateurs. Les parlemens furent réintégrés dans leurs fonctions.

Le fréquent appareil des lits de justice, la

la subversion des parlemens, leur exil, l'emprisonnement de plusieurs de leurs membres, l'enlevement subit de douze gentilshommes de Bretagne, leur détention à la Bastille, enfin, l'établissement d'une cour plénière et le déploiement de la force armée contre la magistrature, tous ces actes de violence et de despotisme avoient excité dans Paris, et plus encore dans les provinces, un mécontentement universel, présage certain d'une insurrection générale. Une commotion violente étoit sur le point d'éclater à Grenoble; les citoyens y avoient déja les armes à la main.

La France avoit été privée pendant cinq mois de ses tribunaux et de ses magistrats. Le simulacre de la force publique contenoit encore le peuple; sur-tout à Paris; mais le despotisme du ministre qui avoit cette ville dans son département, et la violence du commandant du guet, rompirent le dernier frein qu'on put opposer à la licence, en faisant, d'un jour de fête patriotique, un jour de carnage et de deuil. La jeunesse de Paris avoit demandé au lieutenant de police la permission de donner des

marques publiques de la joie qu'on ressentoit à l'occasion du renvoi de M. de Brienne, principal ministre. Elle s'assembla sur la place Dauphine, et promena un mannequin représentant la personne du ministre disgracié : ce mannequin fut ensuite brûlé en cérémonie. Le lendemain le public voulut recommencer; mais le chevalier Dubois, commandant du guet, voulut s'y opposer. Il s'imagina que vingt cavaliers, soutenus par une cinquantaine de fusiliers, disperseroient plus de vingt mille personnes. Il ordonne de fondre sur le peuple, et de charger tout ce qui se présentera. Plusieurs personnes furent blessées, quelques-unes perdirent la vie. Le peuple se rallie, désarme et dépouille les soldats, brûle leurs habits, et les renvoie avec des sentimens de commisération bien honorables pour le peuple, mais dont il faut avouer que ces soldats étoient bien peu dignes. On voit par-là que le peuple n'est féroce que quand il a des agitateurs à sa tête; et malheureusement il est toujours prêt à écouter leur voix.

On crut réparer un premier crime par

un autre plus grand encore. Cette jeunesse, indisciplinée et provoquée, s'étant portée sur la Grève, des corps de troupes qu'on y avoit postées, et que la nuit couvroit de son ombre, firent des décharges redoublées, et étendirent sur la place un grand nombre de ces malheureux.

La retraite de M. de Lamoignon fit recommencer les mêmes scènes, et on commit les mêmes fautes. Aucun satellite ne troubla la joie publique; mais des brigands et des hommes soudoyés se mêlèrent dans la foule, et l'excitèrent à la vengeance. M. de Brienne, frère de l'ex-ministre, et ministre de la guerre; arrivoit de Versailles à l'instant où ces forcenés s'approchoient de son hôtel pour l'incendier. Il falloit en imposer à cette multitude par une force armée considérable; c'étoit la seule manière de prévenir l'effusion du sang et d'arrêter le désordre; on trouva plus court de la massacrer impitoyablement. Deux corps de troupes entrèrent à la fois par deux extrémités de la rue Saint-Dominique, et firent une horrible boucherie. Le même massacre avoit lieu, et de la même manière, dans la rue

Mêlée, où demeuroit le chevalier Dubois. Il fut mandé par le parlement; le major comparut en son nom, et présenta un ordre supérieur. C'est ainsi que, dans un gouvernement arbitraire, on se joue de la vie des citoyens. Le parlement ordonna, par un arrêt, d'informer contre les auteurs de ces massacres; mais de prétendus motifs de prudence, qui ne sauroient justifier la foiblesse des magistrats, les empêchèrent de donner suite à cet arrêt. Voila comme un gouvernement insensé accoutumoit le peuple à venger, au défaut des loix, le sang par le sang. Les Gardes Françoises réfléchirent sur les ordres cruels qu'on leur avoit fait mettre à exécution; et les troupes, fatiguées de se voir transformées en bourreaux, sentirent que leur serment les engageoit à défendre la patrie, non à l'opprimer. Ainsi le despotisme se privoit, par l'abus qu'il en faisoit, de sa plus grande ressource. Il crible, vanne, pressure, dévore ses sujets, et finit par se dévorer lui-même.

Cependant la France étoit dans une fermentation générale. Complétement asservie jusqu'à cette époque, elle songea à secouer

enfin toutes ses chaînes. Elle sort de sa léthargie, et connoît à la fois toute l'étendue du mal et toute l'étendue de ses forces. Cette double science a opéré la plus étonnante des révolutions. La suite de cette histoire fera voir si c'est la plus heureuse.

La déprédation des finances étoit devenue telle que le monde en offre peu d'exemples. La cour de Louis XIV, celle même du régent et de Louis XV, avoient eu de la parcimonie en comparaison de celle de Louis XVI. Tous les vœux se tournoient alors vers deux objets qu'on regardoit comme les astres sauveurs de la France, les états généraux et M. Necker. Celui-ci pouvoit seul éclairer les ténèbres de l'administration, raviver la confiance et soutenir l'état dans ce moment de crise. Un cri vigoureux et national se fait entendre de toutes parts, et appelle le peuple à la liberté. M. Necker est rappelé. Les parlemens, sur lesquels on étoit bien loin de reposer sa confiance, mais qu'on regardoit comme une barrière provisoire aux entreprises du gouvernement, sont rendus à leurs fonctions. On promet surtout la convocation des états généraux; elle

est précédée d'une foule d'écrits et de brochures dans lesquelles on révèle le secret de la monarchie, et on fait connoître au peuple ses droits. Des écrivains célèbres avoient bien antérieurement déchiré le voile qu'on avoit jeté sur les yeux des nations, et le lecteur verra, dans le livre suivant, qu'avant M. Necker, la France étoit déja libre par ses lumières. Le gouvernement, aussi inepte que dissipateur, ne soupçonnoit pas même cette grande vérité. M. de Vergennes, qui n'avoit que les vues étroites d'un commis de bureau, ne prévit pas l'influence qu'auroit la révolution d'Amérique, lorsqu'il conseilla à Louis XVI d'aider cette nation de ses forces.

# LIVRE VI.

Influence des écrivains sur l'esprit de la nation. Fixation des états généraux pour le mois de janvier 1789. Nouvelle assemblée des notables. Réclamations et efforts des parlemens, du clergé et de la noblesse pour faire adopter les formes de 1614. M. Necker fait accorder au tiers-état une représentation égale à celle des deux autres ordres. Belle conduite du Dauphiné. Mirabeau est député par le tiers-état. Troubles en Bretagne. Attroupement au champ de Montmorin. Démarches impolitiques des parlemens. Mot affreux de M. de Brienne.

Nous avons vu que la longue durée de la monarchie n'offroit qu'une succession désolante des misères du peuple, de l'accroissement graduel du despotisme et de la pro-

digalité du gouvernement. Le royaume changeoit de tyrans, mais l'administration ne changeoit ni de principes, ni de méthode. De courts succès et de longs désastres, des projets extravagans, ou des plans sages abandonnés avec la plus légère inconséquence, voilà le triste résumé de notre histoire. Deux siècles de grandeur fermoient les yeux des François sur les plaies de l'état; les commencemens du règne de Louis XVI faisoient espérer que la France, après avoir passé d'un gouvernement mixte à un gouvernement féodal, et d'un gouvernement féodal à un gouvernement absolu, passeroit enfin à une monarchie populaire et paternelle; mais la foiblesse du chef, l'ascendant fatal de la reine, du comte d'Artois, de Mme. Polastron de Polignac, qui avoit toute l'ambition de la maréchale d'Ancre, l'avidité d'une foule de courtisans, l'ineptie et l'immoralité des ministres tout-puissans pour le mal, et incapables d'opérer le bien, les obstacles sans nombre qu'éprouvoient les administrateurs instruits et bien intentionnés, ont plongé le royaume dans les convulsions du désespoir et de l'indigna-

tion. Un roi foible est peut-être le pire des rois, et un gouvernement prodigue devient barbare par son impuissance même. Louis XVI nous rappela Claude, et la reine fit ressouvenir de Messaline. Heureusement les esprits n'étoient pas dégradés comme du tems de Claude, et la philosophie avoit depuis long-tems mûri ce siècle pour la liberté. Si la nation n'avoit point eu jusqu'alors de caractère, c'est que les principes du gouvernement changeoient avec chaque ministre. L'influence des écrivains a seule conservé le feu sacré de la liberté. Des génies vigoureux et transcendans ont entretenu, dans toutes les ames, une énergie, et ont disséminé des lumières qui n'attendoient que le moment de recevoir leur application et de développer leur puissance. Malgré la corruption profonde et générale, la haine du despotisme étoit dans tous les cœurs, comme dans tous les écrits.

Dans le dernier siècle, le sage Loke avoit fait paroître *le Gouvernement civil;* Bodin avoit donné, long-tems auparavant, son livre de *la République;* l'immortel Montesquieu avoit publié, vers le milieu de ce siè-

cle, son fameux ouvrage sur *l'Esprit des loix;* et quelques erreurs échappées à ce grand homme ne pouvoient nuire aux vérités répandues dans cet écrit, et présentées d'un style aussi brillant. Quel autre avant lui observa de si près le systême social? Quel autre, même après lui, contempla de si haut un ensemble aussi vaste? Il est le premier dont l'analyse a pénétré le jeu caché et tous les ressorts des machines politiques, les éternels rapports et réactions des hommes et des choses, des mœurs et des institutions, des climats et des gouvernemens; au génie qui invente il joignoit les talens qui embelissent; il rendit les sciences souveraines; il fit plus, il les rendit populaires et presque vulgaires. Tel, et plus séduisant encore, fut Voltaire, cet homme infatigable qui combattit soixante ans, tantôt avec l'arme du ridicule, tantôt avec la massue du savoir et de la raison, toujours avec le prestige de l'éloquence et la magie du coloris poétique, tous les préjugés civils et religieux. On dévoroit sa prose, et les vers de *Mahomet*, de *Brutus* et de *la Mort de César* étoient dans

toutes les bouches. Raynal, dans son livre *du Commerce des Européens dans les Indes*, Boulanger, dans son ouvrage *du Despotisme Oriental*, Helvétius, dans celui *de l'Esprit*, portèrent la lumière sur toutes les grandes questions relatives au bonheur et à la liberté des hommes ; mais ce fut J. J. Rousseau qui contribua le plus à terrasser le colosse antique du despotisme ; il a même prédit cette révolution sur laquelle il a tant influé. « Nous approchons, dit-il dans « l'*Emile*, de l'état de crise et du siècle des « révolutions. » Il a tonné contre les abus et les préjugés avec une éloquence brûlante, et, dans son *Contract social*, il a développé et posé en philosophe les principes constitutifs des gouvernemens. On a beaucoup abusé de ce livre et des maximes qu'il renferme; la démocratie s'en est prévalu, quoique Rousseau ait dit formellement, qu'une démocratie pure ne convenoit qu'à des dieux. Aussi est-il bien éloigné de l'établir dans la constitution qu'on lui demanda pour la Pologne, Si Montesquieu et Rousseau avoient retrouvé les titres du genre humain, l'austère et profond Mably avoit retrouvé

ceux des François. Ses ouvrages étoient entre les mains de toutes les personnes pensantes, et il est un de ceux qui a le plus concouru par ses écrits à tracer le code de nos nouvelles institutions. Ajoutez à ces écrits l'excellent ouvrage de M. Delolme, les *Recherches sur les Etats-Unis d'Amérique*, par un citoyen de Virginie, et la *Défense de la constitution américaine*, par John Adams.

La philosophie avoit fait encore un plus grand pas, et déja MM. Turgot et Condorcet, et quelques autres philosophes, écrivoient sur la perfectibilité future de l'espèce humaine, non-seulement au moral, mais même au physique. Telles étoient les dispositions des esprits lorsque le gouvernement annonça la prochaine convocation des états généraux. Les écrits mâles et généreux paroissoient en foule : le despotisme voulut arrêter ce torrent de lumière ; mais les livres sembloient sortir de dessous terre. La plupart avoient une tournure populaire, qui les mettoit à la portée de tous les esprits. Le gouvernement fut obligé de laisser tout écrire et tout dire.

Tout le monde s'accordoit sur la nécessité d'assembler les états généraux ; mais le peuple, la nation, *que nous sommes bien éloignés de confondre avec le peuple*, ne vouloient pas qu'ils fussent vains et illusoires, comme l'avoient été ceux des siècles précédens. Les parlemens, qui, pour se tirer d'embarras, peut-être même pour se populariser, avoient les premiers demandé leur convocation, s'en répentoient déja, et, ne pouvant les retarder, s'obstinoient à vouloir les formes de 1614, comme leur étant plus favorables : ils arrêtèrent qu'on ne pouvoit assembler les états sur d'autres bases. C'étoit bien mal connoître son siècle. Aussi cette ridicule prétention de vouloir régler la marche de l'assemblée nationale, acheva de les perdre dans l'opinion publique.

La noblesse et le haut clergé, toute la cour, annonçoient déja leurs desseins de despotiser les états. Ainsi se joignit au vaste amas de matières combustibles déja prêtes à tout embraser, une diversité d'opinions, une lutte d'intérêts opposés et de passions rivales, qui faisoient entrevoir toutes les explosions qui alloient éclater.

M. Necker ne crut pas que le conseil du roi dut, au milieu de tant de prétentions opposées, décider la foule des questions relatives à la formation d'une assemblée aussi majestueuse qu'importante. Il convoqua de nouveau les notables pour les consulter ; il présumoit de leur fermeté précédente en faveur de leur impartialité future : il ignoroit que les grands mouvemens de l'ame appartiennent à certaines époques et ne se répètent pas. Les notables de 1789 n'étoient que matériellement ceux de 1787. Ce faux calcul moral de M. Necker a produit d'abord beaucoup de mal ; mais sans ce mal là même nous n'aurions pas eu le bien qui en est résulté depuis ; nous n'aurions eu qu'une demi-liberté ; et il n'y a pas plus de demi-liberté qu'il n'y a de demi-justice, de demi-vérité. Il est vrai de dire aussi que nous n'aurions pas vu les crimes, le sang, et toutes sortes de calamités versées par torrens sous le régime de Robespierre. C'est ainsi que le mal est toujours à côté du bien, et qu'il n'est point pour les humains de bonheur sans mélange.

Les états généraux éprouvent un nouveau

délai : on donne le tems aux hommes de s'électriser, aux esprits de s'exalter, aux passions de s'enflammer. Les privilégiés rugirent à cette seconde assemblée des notables; ils cabalèrent tant que M. Necker crut faire beaucoup d'obtenir pour le peuple l'égalité de représentation, et de poser la base de la population pour règle de députation; en sorte que la représentation du tiers-état fut égale à celle des deux ordres réunis, qu'on y délibéreroit par tête, et que les subsides seroient proportionnellement répartis entre tous les citoyens sans distinction. Ces bases avoient déja été établies par les notables convoqués pendant le ministère de M. de Calonne, et adoptées par toutes les administrations provinciales créées par cette assemblée. C'est ainsi que le Dauphiné traça pour ses états particuliers un plan d'organisation adoptable même pour le royaume, un plan qui fut jugé digne de servir de modèle à toutes les autres provinces, et d'élément aux assemblées nationales. Le Dauphiné excitoit l'admiration et l'émulation de toute la France.

Tandis que la cour et les parlemens travailloient à asseoir des bases aristocratiques,

Mably faisoit paroître ses *Observations sur l'histoire de France*, ouvrage qu'on peut regarder comme le dépôt des titres de la nation contre le despotisme des rois. Céruti défendoit, avec une éloquence brillante et une plume de feu, les intérêts du peuple. M. Mounier dépouilloit les anciennes archives des états généraux. M. d'Entraigues s'élevoit avec force contre le fléau dévorant d'une noblesse héréditaire, et nous faisoit la peinture effrayante et réelle de l'ame cadavereuse de Louis XI.

Il nous reste à observer ici que M. Necker fit très-bien, soit prudence, soit foiblesse, de ne pas décider la question de la délibération par ordres ou par têtes : la scission se seroit faite entre les ordres avant les états généraux, et peut-être n'auroient-ils pas eu lieu. Renvoyer cette question aux états généraux eux-mêmes, quand les deux partis seroient en présence, c'étoit réellement donner la victoire au plus fort, ainsi que l'événement l'a prouvé.

Le peuple combla M. Necker de bénédictions, et les privilégiés lui vouèrent une haine irréconciliable. Le Dauphiné fit transcrire

crire sur ses régistres le rapport de M. Necker, d'après lequel le conseil du roi avoit accordé au tiers une représentation égale à celle des deux autres ordres. Les provinces méridionales réclamoient de leur côté contre le système oppresseur de leur ancien gouvernement. Les seigneurs de fiefs luttoient encore en Provence contre les trois ordres réunis, qui avoient demandé cette juste et sage représentation, annoncée et promise à la France. Ces seigneurs de fiefs avoient violé le titre fondamental de l'assemblée des états, en se rendant en corps à une assemblée où ils ne devoient assister que par députés. Ils avoient pour eux le parlement et l'archevêque d'Aix, et contre eux la justice et Mirabeau; ils ne pouvoient manquer d'être vaincus : mais c'étoit beaucoup pour l'aristocratie de rompre le concert des bons citoyens.

Elle dut éprouver bien des regrets d'avoir méconnu Mirabeau, et d'avoir abandonné au tiers-état de cette province l'avantage de députer à l'assemblée nationale un membre qui joignoit l'énergie du caractère à la puissance de la parole et de l'action, également

habile à déjouer l'intrigue et à discuter toutes les matières qui alloient être soumises aux délibérations de l'assemblée; enfin, un de ces génies rares dont l'apparition, semblable à celle des nouvelles planètes, imprime à tout un mouvement nouveau, et semble faite pour changer la face du globe et la destinée du monde. Chaque page de la révolution est marquée du nom de Mirabeau; mais ce n'est pas ici le moment de tracer, ni de juger sa carrière politique: il nous suffit d'en suivre les premiers pas. Il excita en Provence le même enthousiasme qu'il a excité depuis dans tout le royaume. A Aix, la jeune bourgeoisie lui assigna une garde d'honneur : il devint l'idole et même l'arbitre de ses concitoyens. Il s'exprimoit ainsi dans les états de Provence:
« Vous, communes, écoutez celui qui porte
« vos applaudissemens dans son cœur sans
« en être séduit : l'homme n'est fort que par
« l'union ; il n'est heureux que par la paix.
« Soyez fermes, et non pas opiniâtres; cou-
« rageuses, et non pas tumultueuses; li-
« bres, mais non pas indisciplinées ; sensi-
« bles, mais non pas enthousiastes. Ne vous

« arrêtez qu'aux difficultés importantes, et
« soyez alors inflexibles; mais dédaignez les
« contentions de l'amour-propre, et ne met-
« tez jamais en balance un homme et la
« patrie. »

Il prenoit devant le peuple entier cet engagement qui devoit être le précis de sa vie politique, mais auquel nous verrons qu'il fut loin d'être fidèle : « Pour moi, disoit-il,
« qui, dans ma carrière publique, n'ai ja-
« mais craint que d'avoir des torts; moi,
« qui, enveloppé de ma conscience et armé
« de principes, braverois l'univers, soit que
« mes travaux et ma voix vous soutiennent
« dans l'assemblée nationale, soit que mes
« vœux seuls vous y accompagnent, de vai-
« nes clameurs, des protestations injurieu-
« ses, des menaces ardentes, toutes les con-
« vulsions, en un mot, des préjugés expi-
« rans, ne m'en imposeront pas. Eh! com-
« ment s'arrêteroit il aujourd'hui dans sa
« course civique, celui qui le premier d'en-
« tre les François a professé hautement ses
« opinions sur les affaires nationales, dans
« un tems où les circonstances étoient bien
« moins urgentes, et la tâche bien plus pé-

« rilleuse? Non, les outrages ne lasseront
« pas ma constance. *J'ai été, je suis, je*
« *serai jusqu'au tombeau, l'homme de la*
« *liberté publique ; l'homme de la consti-*
« *tution.* Malheur aux ordres privilégiés, si
« c'est-là plutôt être l'homme du peuple !
« car les privilèges finiront, mais le peuple
« est éternel. »

La scission qui éclata entre le tiers-état et les deux autres ordres dans la plupart des assemblées de baillages pour le choix des électeurs et la nomination des députés aux états généraux, confirma ce qu'on prévoyoit aisément, que le schisme politique étoit prononcé, et qu'il s'élevoit de grandes luttes entre l'intérêt public et les partisans des privilèges. On avoit cru d'abord que le roi ayant convoqué les états généraux, et accordé au tiers une représentation égale à celle des deux autres ordres, le clergé et la noblesse paroissant même disposés à renoncer à leurs privilèges pécuniaires, il n'y auroit plus aucune difficulté à vaincre ; mais c'étoit bien mal connoître les hommes : il n'y avoit au fond encore rien de fait, pas même rien de commencé, sur-tout pour établir l'har-

monie et l'intelligence. M. Necker avoit laissé indécis les objets les plus importans; on n'avoit pas, dans la lettre de convocation, fixé le mode d'élection pour les ordres; il y étoit bien dit que chaque ordre éliroit le nombre déterminé de députés; mais on abandonnoit au choix libre des trois ordres la faculté de s'écarter de la règle, en faisant leurs élections ensemble et par ordres réunis. Cette dernière forme fut préférée dans quelques baillages. Si l'on avoit fait une règle invariable de ce qu'on ne présentoit que comme une permission, il en seroit probablement résulté de grands avantages : le tiers-état participant à l'élection des députés du clergé et de la noblesse, plusieurs aristocrates ardens n'auroient pas prévalu, quelques démocrates emportés n'auroient pas été nommés. Il est vrai cependant que le ton des délibérations de l'assemblée nationale, où, dans les trois ordres, les esprits violens ont constamment eu le plus d'influence, peut faire douter du bon effet qu'auroit produit une élection uniformément combinée. Tel individu d'ailleurs paroissoit alors modéré que les circonstances ont rendu extrême, par

politique ou par enthousiasme. Il est encore vrai qu'on ne peut juger d'une assemblée électorale par analogie aux impulsions, souvent étrangères au corps constituant, qui ont précipité les mouvemens de celui-ci; mais toujours est-il certain que M. Necker fit alors une grande faute. L'administrateur ne peut pas garantir le succès d'un bon plan; mais il est reprochable de ne pas tenter tous les moyens de l'assurer; et une élection ainsi terminée auroit prévenu bien des troubles, ou du moins le ministre n'auroit pas eu à se les reprocher.

Nous avons vu la conduite sublime du Dauphiné : cette province avoit formé, avec la Bretagne et le Béarn, une sainte conjuration contre le despotisme de la cour; on chercha à les diviser, en leur disant que le royaume étoit menacé d'une constitution libre; ce qui étoit un attentat, disoit-on, contre les droits de la noblesse, du clergé et contre les formes antiques de chaque pays d'état. Les prêtres et les nobles du Béarn se laissèrent séduire, ou plutôt s'obstinèrent d'eux-mêmes pour leurs privilèges. Ils écrivirent aux états du Dauphiné, pour les ex-

horter à s'unir avec eux. Cette lettre fut pour ceux-ci une nouvelle occasion de donner des preuves de leur patriotisme généreux et éclairé ; ils répondirent que leur premier titre étoit celui de François et de citoyens, que les prérogatives des ordres et des provinces n'étoient précieuses à leurs yeux que lorsqu'elles pouvoient être considérées comme des barrières au despotisme ; mais que le sacrifice des privilèges étoit le premier qu'on devoit faire à la liberté publique.

Les divisions n'en continuoient pas moins dans la Bretagne ; elles ranimèrent l'espoir des aristocrates. Les Bretons, ces vieux amis de la liberté, étoient d'accord contre la cour, mais ils étoient très-divisés entre eux relativement aux droits et aux prétentions respectives des trois ordres. Dans leurs assemblées, le tiers-état n'étoit point représenté, car il ne pouvoit regarder comme ses mandataires des officiers municipaux nommés et choisis par le roi. Le clergé du second ordre, que l'insolence du premier ordre appeloit *le bas clergé*, étoit exclus des états. Les voix s'y comptoient par ordre ; mais l'unanimité n'étant requise qu'en matière

d'imposition, dans toutes les autres affaires, deux ordres faisoient la loi. Les commissions intermédiaires, auxquelles les détails de l'administration étoient confiés, étoient composées d'un nombre égal de citoyens de chaque ordre, et l'on n'y décidoit qu'à la pluralité des voix; mais comme tous les représentans du tiers étoient ordinairement des bourgeois des villes, ils ne s'occupoient qu'à soustraire leurs commettans au fardeau des impositions; l'habitant des champs en supportoit presque tout le poids.

Toutes les municipalités de la Bretagne s'assemblèrent; et afin de profiter des grandes impulsions données par le Dauphiné, elles envoyèrent au roi une députation nombreuse pour porter au pied du trône leurs réclamations sur les vices d'organisation de leurs états. Cet exemple fut suivi par une foule de villes et de provinces. La noblesse bretonne crut voir dans ce mouvement un concert unanime du peuple, une insurrection contre elle; elle regardoit d'ailleurs avec un respect religieux la constitution de la Bretagne; et ce respect redoubloit à mesure qu'elle voyoit à quel point elle étoit fa-

vorable à ses privilèges. Telle étoit la malheureuse disposition des esprits lorsque les états furent convoqués à Rennes le 29 décembre 1788. La fermentation des deux partis étoit extrême. Le tiers arrêta de ne prendre aucune part aux délibérations, et de leur opposer une force d'inertie. Le parlement, presque tout composé de nobles, vint attiser le feu de ces divisions, au lieu de chercher à l'éteindre. Il décréta d'ajournement personnel les syndics des communautés. Cet ordre, auquel ils ne jugèrent pas à propos d'obéir, augmenta les animosités. Une étourderie, peut-être prévue et commandée, de quelques partisans acharnés des privilèges, occasionna des scènes sanglantes. Il se forma un attroupement au *champ de Montmorin*. La noblesse et le clergé furent assiégés dans la salle des états, et le sang qui avoit précédemment coulé faisoit craindre de plus grands malheurs. Le commandant donna aux états l'ordre ou le conseil de se séparer. Ils en sentirent la nécessité, et le calme renaquit en apparence; mais l'aigreur survivoit dans tous les cœurs.

On ne peut douter que le parlement de Rennes ne fut la cause première des troubles de la Bretagne. Deux fois celui du Dauphiné pensa vouloir revenir sur ses pas; mais les menaces du peuple le retinrent. Le parlement de Besançon ne réussit pas davantage dans ses intentions hostiles contre le tiers; il en fut de même des parlemens de Rouen et de Paris. La noblesse de Franche-Comté fut aussi obligée de céder; enfin, le Dauphiné même, ce berceau de la liberté françoise, eût aussi à lutter contre l'orgueil de la naissance. Les deux premiers ordres achevèrent de déshonorer leur cause, injuste au fond, par les formes, c'est-à-dire, les basses manœuvres dont ils firent, là comme par-tout ailleurs, usage pour la soutenir. La cour excitoit sous main ces discordes, auxquelles il n'y avoit peut-être que M. Necker d'étranger. La conduite que la cour a tenu depuis fortifie cette présomption; et n'a-t-on pas droit de lui tout imputer lorsque tant d'événemens subséquens prouvent jusqu'à l'évidence ses mauvaises intentions? On sait que du tems de son ministère M. de Brienne eut l'horrible sang-froid de ré-

pondre à quelqu'un qui lui observoit combien la guerre civile étoit à craindre : *Nous avons calculé là-dessus.* Quel propos ! quelle cour ! quel ministre !

Les cabales et les brigues firent jouer, pendant les élections, tous leurs ressorts; mais, malgré une foule de mauvais choix, il y en eut d'excellens : on verra que l'assemblée nationale révéla de grands talens à la nation. Ces assemblées baillagères et électorales mirent six millions d'hommes en mouvement, les préparèrent peu à peu aux luttes orageuses de la liberté, firent sentir de plus en plus le besoin de s'instruire, de connoître les hommes et les choses, et devinrent de nouveaux foyers de lumière et d'énergie pour le tiers. Il restoit à la vérité l'écueil de l'anarchie, et la suite de cette histoire fera voir que nous n'avons pas su l'éviter. Cependant parmi tant de divisions, il étoit doux de voir que la nation, que l'espèce humaine étoit agrandie, et l'on pouvoit déja conjecturer que le fléau presqu'inévitable de l'anarchie, dans le passage du despotisme à la liberté, rameneroit plu-

tôt un tel peuple aux principes d'un gouvernement sage qu'il ne le rejeteroit dans les fers du despotisme.

# LIVRE VII.

Emeute excitée contre M. Réveillon. Motifs et prétextes de cette émeute. Scène sanglante au faubourg Saint-Antoine. Ouverture des états généraux. Leur première séance. Division prononcée des trois ordres. Conférences sur l'invitation du roi. Plan d'arbitrage proposé par lui. Comment il est reçu par chaque ordre. Invitation des communes aux deux premiers ordres pour se réunir. Belle conduite de trois curés. Les communes se constituent en assemblée nationale. Proclamation d'une séance royale. Serment du jeu de paume. Fermentation à Paris et à Versailles. M. Necker demandé par le peuple. Il se présente et l'appaise. Préparatifs contre la liberté publique. Réflexions sur la conduite de la cour et de la noblesse, sur les *cahiers* et sur les mandats impératifs.

TANDIS que les esprits étoient partagés par de si grands intérêts, et s'occupoient

des plus grandes questions qui puissent s'offrir à la méditation des hommes, la cour et toute la haute aristocratie prévirent que l'orage alloit tomber sur elles. Elles accumulèrent fautes sur fautes. Au lieu de céder prudemment à l'orage, et d'en détourner par-là une partie, elles firent tout ce qu'il falloit pour en rendre les suites plus désastreuses, et pour aigrir de plus en plus les esprits. On eut recours à un de ces moyens trop familliers aux gouvernemens corrompus et mal intentionnés; on résolut, pour la seconde fois depuis le commencement de la révolution, d'opposer la puissance des bayonnettes à celle de l'opinion publique. On décida qu'il falloit appeler dans Paris assez de troupes pour intimider cette grande commune. Il falloit pour cela un prétexte: voici celui qu'on imagina. On résolut de porter aux derniers excès ce peuple immense d'ouvriers et de journaliers, qui habitent les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, et qui, éloignés par état de toute instruction et des affaires publiques, encore plus du manège des cours, sont plus faciles à égarer. Il ne falloit pour cela qu'immoler un

honnête homme, et trouver un scélérat qui se chargeât de le calomnier. L'abbé Roi saisit avec avidité l'occasion de commettre un crime utile. Cet abbé avoit été secrétaire de M. d'Artois, et il avoit surpris la protection de M. de Charost, qui lui avoit accordé des lettres de recommandation auprès de M. Réveillon, honnête citoyen du faubourg Saint-Antoine, où il occupoit, à sa manufacture de papiers veloutés, un grand nombre d'ouvriers, dont il étoit le bienfaiteur et le père. Ce négociant avoit fait à l'abbé Roi des avances considérables; celui-ci ne tenoit aucun de ses engagemens. M. Réveillon écrivit à M. de Charost pour le prier de le faire rembourser par son protégé. M. de Charost envoya la lettre à l'abbé Roi, qui en coupa la signature, et écrivit au-dessus une obligation de 6000 livres en sa faveur. Le négociant indigné dénonce l'affaire à la justice. L'abbé Roi profita des circonstances pour le perdre. Tout à coup on répand le bruit que M. Réveillon a taxé ses ouvriers à 15 sols, qu'il a dit que le pain étoit trop bon pour eux, et qu'il a été chassé de son district pour son inhumanité. Les commis

des femmes avoient annoncé que depuis quelques jours il entroit dans la ville une foule de gens sans aveu. On ne voulut faire aucune attention à cet avis. On ne laissa pas non plus le tems d'éclairer des imputations aussi faciles à vérifier. On attroupe les habitans des deux fauxbourgs de Paris, trompés par la calomnie; une foule d'étrangers que personne n'avoit jamais vus, et inconnus même aux inspecteurs de la police, brûlent un mannequin auquel ils donnent le nom de Réveillon, et condamnent Réveillon même à la mort sur un prétendu arrêt du tiers-état. M. Réveillon court implorer l'assistance du lieutenant de police; le guet à pied et à cheval étoit occupé ailleurs: on adresse ce négociant au commandant des Gardes-Françoises. Après vingt courses inutiles, il parvient à l'aborder; on lui promet de puissans secours, et on n'envoie que quelques soldats, tandis qu'un bataillon des Gardes-Françoises, qui étoit à Paris, auroit remédié à tout: on les avoit employé souvent à de bien moindres choses. Les séditieux passent la nuit dans les cabarets, et se disposent par de féroces orgies au crime

du

du lendemain. Et tous les surveillans de la police dorment ! On répand l'argent avec profussion pour trouver plus de complices. On entre dans la maison de Réveillon, d'où il étoit sorti heureusement avec sa femme ; on pille, on dévaste tout. Plusieurs de ces misérables qui étoient entrés dans les caves pour s'y gorger de vins et de liqueurs, y trouvèrent une mort bien méritée, en avalant à longs traits de l'acide nitreux et des drogues destinées à la teinture. Alors parut un appareil formidable de forces militaires. La multitude fait des armes de tout ce qui tombe sous sa main. Les Gardes-Françoises et les Gardes-Suisses essuyèrent long-tems les coups de cette foule ivre et forcenée ; et reçurent enfin l'ordre de se défendre, ou pour mieux dire de tuer. La vengeance fut terrible : tout ce qui se trouva sur les toits fut tué à coups de fusil. Le peuple fut poursuivi avec la bayonnette. Il survint de la cavalerie, de l'infanterie, et on pointa le canon sur le faubourg. La foule fut bientôt dissipée, et plusieurs subirent le dernier supplice. Le peuple est toujours à la fois instrument et victime. Paris vit avec effroi cet

amas de forces qui menaçoit visiblement sa liberté. Les soldats eurent horreur du service qu'on exigeoit d'eux, et le despotisme concouroit ainsi, sans en avoir le moindre soupçon, à gagner la force armée à la cause commune des citoyens.

Il luit enfin le jour annoncé pour l'ouverture des états généraux. Le 5 mai 1789 sera une des époques les plus célèbres de nos annales. Tout étoit préparé pour que la distinction des ordres fût bien marquée, tant on étoit résolu de la maintenir. Outre la différence des costumes, on avoit eu l'impolitique d'irriter les députés des communes en leur affectant une porte abritée par un hangar, où ils furent entassés pendant plusieurs heures; tandis que le roi, la cour, les députés des deux premiers ordres, passoient par la grande porte. Il est aisé de voir combien une gaucherie aussi impardonnable étoit peu propre à concilier les esprits. L'orgueil mis dans ces bagatelles annonçoit tout celui qu'on mettroit dans des débats plus graves.

Après la cérémonie d'un appel long et ennuyeux, les députés des communes furent

introduits. Le roi et le garde-des-sceaux firent un discours d'étiquette; celui du directeur-général des finances attira le plus l'attention : on en fut peu satisfait; on trouva qu'il manquoit de plan et de génie, et les amis de la liberté lui reprochèrent qu'il n'avoit rien dit de la constitution. On ne fit pas assez attention que les états généraux auroient peut-être été choqués qu'il eût paru leur vouloir tracer la marche qu'ils devoient suivre; et si le ministre du roi eut parlé de constitution, il se seroit peut-être ôté les moyens de servir plus long-tems la chose publique. Tels furent apparemment les motifs de M. Necker; mais un génie vaste et hardi eût passé par-dessus ces petites considérations; l'enthousiasme qu'il auroit excité l'auroit maintenu dans sa place, et l'assemblée eût été subjuguée par la supériorité du plan. M. Necker a prouvé, dans cette occasion, qu'il n'étoit pas à la hauteur de sa place, ni à celle des circonstances. On verra bientôt les ressources peu satisfaisantes qu'il offroit pour relever les finances d'une grande nation. Alors l'assemblée elle-même le consultoit, et aucun mo-

tif ne pouvoit l'arrêter. En général, il ne sut calculer, ni l'énergie publique, ni la perversité des partis opposés à la révolution.

La lutte de deux partis, divisés de la distance du ciel aux enfers, se manifesta le lendemain même. Les députés des communes se rendirent dans la salle des états généraux, qu'ils regardèrent, avec raison, comme la salle nationale, et y attendirent les deux autres ordres pour délibérer en commun : ceux-ci se rassemblèrent chacun dans des chambres séparées; ils commencèrent à s'occuper de la vérification des pouvoirs. C'étoit annoncer qu'ils ne se réuniroient point avec les députés du tiers-état. Ainsi les débats auxquels on s'attendoit pour savoir si on voteroit *par ordres* ou *par têtes* s'engagèrent sur la vérification des pouvoirs en commun.

Les députés du peuple disoient que quand même les ordres devroient délibérer séparément, ce qu'ils étoient bien éloignés de penser, les pouvoirs n'en devoient pas moins être vérifiés en commun; et que chaque ordre devant délibérer sur des propositions

générales, il convenoit à chacun de savoir si les députés des autres étoient légalement nommés. Les communes abandonnées à elles seules, ont à faire face à toutes les factions réunies, du clergé, de la noblesse, des parlemens et de la finance, soutenues par la cour. Les députés du tiers, persuadés que, dans cette occasion délicate, l'art de tout faire étoit de rester dans l'inaction, et d'opposer une force d'inertie, suivirent fidèlement ce plan d'immobilité. Ils se bornèrent à se donner une organisation particulière, en se conservant avec soin le caractère d'assemblée non constituée, dont les membres n'avoient pas vérifié leurs pouvoirs. Ils invitèrent le clergé et la noblesse à se réunir avec eux. La noblesse refusa hautement, et signifia aux députés des communes qu'elle se regardoit comme légalement constituée. Le clergé suspendit la vérification de ses pouvoirs, et parut vouloir prendre le rôle de médiateur. Les communes ne s'écartèrent point de leur système d'inertie. Le roi fit proposer des conférences pour tout concilier ; mais elles n'eurent et ne purent

avoir aucun succès. Les communes envoyèrent une dernière députation aux deux ordres pour les inviter à se réunir dans la salle nationale, à l'effet d'y vérifier les pouvoirs en commun, leur annonçant que l'appel des bailliages se feroit le jour même.

Dans le cours des dernières conférences, les ministres avoient proposé, de la part du roi, un projet de conciliation, ou plutôt d'arbitrage, dont voici le résultat : 1°. que les trois ordres, après qu'ils auroient vérifié leurs titres séparément, se les communiqueroient réciproquement ; 2°. que s'il s'élevoit des contestations, des commissaires des trois ordres en prendroient connoissance, et en feroient le rapport à leurs chambres, où elles seroient jugées séparément ; 3°. que si les trois ordres jugeoient diversement le même objet, sa majesté en prendroit alors connoissance et prononceroit définitivement.

Il est aisé de penser que les deux premiers ordres applaudirent avec transport à ce projet d'arrangement ; mais les communes comprirent combien il étoit attentoire

à la majesté nationale, puisqu'il rendoit le roi arbitre des différends et des intérêts des trois ordres.

Le public commençoit à s'impatienter de ces longueurs. Déja cinq semaines s'étoient écoulées en vains débats. Pendant ces dissentions, il se formoit au Palais-Royal, à Paris, des réunions de citoyens la plupart instruits, presque tous oisifs, jeunes, impétueux, amis de la révolution, ayant tout à espérer et rien à craindre d'un nouvel ordre de choses, ardens contre le despotisme et affamés de liberté. Le café de *Foi* devient le foyer principal de ces confédérations patriotiques. Plusieurs députés viennent de tems en tems de Versailles s'aimanter avec l'opinion publique. Les réunions, les groupes, se renforcent tous les jours; ils ont leurs orateurs, leurs secrétaires; ils élèvent des motions, prennent des arrêtés et font des adresses. L'histoire de la révolution prouvera que si ces assemblées furent quelquefois dangereuses pour la liberté, elles ont été d'abord favorables à ses progrès: elles y ont sur-tout puissamment contribué dans les premiers momens de la ré-

volution; d'où nous croyons pouvoir conclure qu'autant ces sortes de réunions nombreuses doivent avoir lieu dans une révolution à commencer, autant elles sont inutiles, peut-être même funestes, sous une bonne constitution fixe. Il est vrai qu'à Rome, à Athènes, les citoyens traitoient des affaires du gouvernement sur les places publiques. Caton et les autres sénateurs ne dédaignoient pas de s'y rendre. Nous pensons néanmoins que le parti que doit prendre un gouvernement bien établi, c'est de préférer les moyens les plus sûrs de maintenir la tranquillité publique, en défendant ces réunions qu'on n'est pas toujours à tems de dissoudre quand elles ont pris consistance.

Les députés des communes, forts de l'opinion et de toute la puissance d'une grande nation, prennent enfin le parti vigoureux de vérifier leurs pouvoirs entre eux, de se considérer comme les représentans du peuple françois, et de se constituer en assemblée nationale. Leurs premiers travaux sont de supprimer et de recréer les impôts, de mettre la dette publique sous leur sauvegarde et celle de la loyauté françoise, et de

déclarer qu'ils vont s'occuper du grand œuvre de la constitution et de la régénération de l'empire. Nous devons transmettre à la postérité les noms de trois curés qui, dès le 12 juin, à l'appel des baillages, se réunirent aux communes : ils s'appellent *Lecesve*, *Ballard* et *Jallet*.

Ce fut le 17 juin que le tiers se constitua en assemblée nationale, au milieu d'un concours immense de spectateurs, qui firent retentir la salle des cris de *vive l'assemblée nationale, vive le roi*. Chacun sentit que la nation étoit remontée à sa véritable hauteur. La cour et les ordres privilégiés pâlirent de la conduite ferme, imposante et mesurée des communes. Cette journée mémorable faisoit avancer la nation de deux siècles, et la liberté venoit de faire un grand pas. Tout annonçoit déja une réunion forcée des ordres. Déja une minorité, foible à la vérité, défendoit dans la chambre de la noblesse la cause de la patrie. Le clergé étoit bien plus divisé ; un grand nombre de curés s'étoient réunis au tiers. Enfin, le clergé, à la majorité de cent quarante-neuf voix contre cent vingt-six, avoit décidé la véri-

fication des pouvoirs en commun. La cour et le surplus des dissidens cherchent tous les moyens d'éviter la réunion totale et prochaine de tous les ordres. M. d'Eprémesnil ne proposoit rien moins, comme si cela eût été possible, que la dissolution des états généraux. La cour étoit à Marly, et M. Necker à Paris auprès de sa belle-sœur expirante, laissoit le roi sans défense au milieu de tous les piéges dont on l'environnoit. Ce n'est pas ici le moment de tracer encore le caractère du roi; mais il est certain que M. Necker auroit dû se faire instruire d'un moment à l'autre des événemens dans une pareille crise. Il ne pouvoit même les ignorer à Paris, et quels que soient les droits de la nature, une belle-sœur ne devoit pas être mise en balance avec la patrie. Il n'eût peut-être pas résisté au torrent de la cour; mais il devoit tout abandonner pour le tenter. M. Necker croyoit gouverner l'assemblée et la cour, il se laissa gouverner par la tempête: il finit par sentir son infériorité. Un reproche encore très-grave à faire à M. Necker, c'est qu'il a depuis participé à l'imprudente, pour ne pas dire infame, déclaration de la

séance royale du 23 juin; il se borna à en désapprouver le ton. Il vouloit contenter tout le monde; il ignoroit que c'est le vrai moyen de ne contenter personne. Il se tint un grand nombre de conciliabules parmi la noblesse et le clergé, et sur-tout chez la reine. Tout annonçoit un choc violent entre la force nationale et l'autorité royale.

Le 20 juin, jour auquel le clergé devoit se réunir à l'assemblée nationale, une proclamation faite par des hérauts-d'armes annonça la suspension des séances de l'assemblée, et que le roi tiendroit une séance royale le 22. Cette nouvelle répandit une consternation générale dans Versailles, et sur-tout dans Paris. On massacre au Palais-Royal quelques espions de police; on y fustige, on y baigne quelques abbés. La fermentation s'accroit de moment en moment. Tout à coup la salle des états à Versailles est investie de soldats; les députés arrivent successivement; ils éprouvent la plus profonde indignation de trouver les portes fermées. M. Bailly, président de l'assemblée nationale, les invite alors à se rendre au jeu de paume rue du Vieux-Versailles, où

il s'étoit déja rendu. Les députés s'y transportent aussitôt, et un jeu de paume devint un lieu plus auguste que les palais des rois. Là, ils font le serment sublime de ne jamais se séparer, et de résister à la tyrannie et aux tyrans jusqu'à la mort.

Avant de développer la suite des complots de la cour, et les événemens terribles qui vont se succéder et se presser avec rapidité, il se présente ici plusieurs questions du plus grand intérêt. Premièrement, il est assez probable que si le corps de la noblesse avoit suivi la conduite patriotique, et l'on peut ajouter très-politique, qu'avoit d'abord tenu celle du Dauphiné, si du moins elle avoit cessé de s'obstiner dans ses prétentions, elle auroit conservé plusieurs de ses privilèges, et prévenu un grand nombre de désastres. En second lieu, la cour auroit aussi vraisemblablement évité une rupture éclatante entre le monarque et le pouvoir constituant et législatif, si elle avoit paru se déclarer pour le tiers-état. Le roi auroit dû, dès le commencement, ordonner une réunion que la résistance des communes faisoit aisément prévoir être inévitable; alors

le roi se mettoit, pour ainsi dire, à la tête du tiers, à la tête de la révolution; il eût garanti les deux premiers ordres des prétentions exagérées; il eût, en quelque sorte, commandé à l'impulsion générale des choses, au lieu d'être entraîné par elles. Mais il falloit pour cela connoître toute la force des circonstances, toute celle de la nation, et sur-tout toute l'incandescence des esprits; il ne falloit pas donner aux têtes le tems de s'exalter, aux passions celui de s'enflammer; il falloit ménager les communes: voyez comme en Angleterre les pairs en agissent avec elles. Au lieu de tout cela, le roi tient une séance menaçante, la *séance royale*, qui du 22 juin fut remise au 23. Des mesures sont prises pour dissoudre le corps législatif, peut-être même pour la vengeance. Peu de jours après, on insulte encore à la nation en renvoyant les ministres qui avoient sa confiance, en les remplaçant par des hommes voués au despotisme, comme leurs noms l'étoient à la haine et au mépris. La haute aristocratie sacerdotale et nobiliaire affectoit en même tems, ainsi que l'aristocratie de la finance et de la robe,

tant de morgue, ou, selon elle, de dignité, qu'on eût dit que c'étoit encore à regret qu'elle adoroit le même Dieu et avoit les mêmes temples que le tiers. On ne vit pas que tout étoit changé dans les idées, dans les mots et dans les choses; que ce qui commençoit à s'accomplir étoit préparé depuis plus d'un siècle, et que le moment de la résistance à l'oppression étoit arrivé pour nous, ou plutôt étoit près d'arriver. On ne s'apperçut qu'après la séance royale, dont nous allons donner les détails, que l'assemblée constituante marchoit, au moins à cette époque, avec toute la puissance du génie et de la raison, et avec tout l'appui d'un vaste empire. On n'étoit même pas sûr de l'obéissance passive des troupes. Déja des soldats avoient désobéi pour former autour du jeu de paume une garde aux représentans du peuple, et à Paris on avoit attiré au Palais-Royal quelques Gardes-Françoises : on les avoit caressés, fêtés, regalés, inondés de café, de limonade, de liqueurs. On apprend qu'une douzaine d'entre eux sont prisonniers à l'abbaye Saint-Germain; on court les délivrer; on les mène triom-

phans au Palais-Royal. Dans la soirée du 23, le peuple de Versailles se porte en foule et en fureur autour du château et jusque dans les appartemens, demandant à grands cris de revoir M. Necker qui n'avoit pas paru à la séance royale du jour. On ordonne à la garde militaire de contenir le peuple; le soldat reste immobile. Le roi et ses conseils sont frappés de terreur: on se hâte d'écrire à M. Necker, pour le prier de se rendre au château. Il se montre au peuple et l'appaise; mais la multitude tourne sa rage contre les prêtres et les nobles obstinés; l'archevêque de Paris ne dut sa vie qu'à la vigueur et à la célérité de ses chevaux. Ce n'étoit-là que le prélude de toutes les suites que devoient avoir les mesures despotiques de la cour.

Pour ne pas interrompre le fil des événemens, nous avons différé de parler des cahiers des trois ordres, cahiers qui devoient contenir ce qu'on appeloit autrefois les *doléances*, les supplications du peuple. On y voit tout ce que la nation souffroit d'abus et d'oppressions; et la lecture de ces mo-

numens sacrés des plaintes d'une grande nation prouve qu'un peuple opprimé, dépouillé successivement pendant quatorze siècles, a tout à répéter au moment de son réveil. Les mandats furent impératifs et limités. On pressentoit cependant les suites désavantageuses que pourroient avoir ces mandats limités en plusieurs occasions très-importantes. Beaucoup de nobles s'étoient obligés par serment à ne jamais voter qu'en une curie particulière, qu'avec leur ordre seul; la majeure partie du tiers-état juroit, au contraire, de ne jamais délibérer que de concert avec le clergé et la noblesse, d'opiner, non par ordre, mais par tête. Les instructions données aux députés n'auroient dû être que des conseils, et nullement des restrictions au droit de voter librement leurs suffrages. Il en est ainsi en Angleterre et dans les Etats-Unis de l'Amérique; les instructions ne sont point obligatoires pour les députés. Il faut, pour jouir de tous les avantages du systéme de représentation, que la nation renonce à tout exercice direct du droit de souveraineté : si elle y coopère directement,

rectement, il en résulte un vice d'organisation, une difformité, un vide dans l'ensemble. Les représentans ne sont plus libres. Un député peut-il avoir une opinion à soi, lorsque celle qu'il doit soutenir lui est prescrite? ses lumières et sa conduite ne sont-elles pas dans le cas de se trouver souvent en contradiction, dans la nécessité de voter tantôt d'après lui-même, tantôt d'après les autres? chaque baillage ne peut-il pas donner des instructions bonnes pour sa localité, ou qu'il croit telles, mais contraires au bien général de l'état? les circonstances ne changent-elles pas d'un moment à l'autre? Le peuple juge avec tant de légéreté, il saisit si rarement les choses dans leur ensemble. Quand il résulteroit de tems en tems quelques inconvéniens d'une liberté illimitée des suffrages, il est certain que ce parti produit bien moins de maux que le contraire.

Quand bien même on admettroit les mandats impératifs pour une législature simple, toujours est-il certain qu'une convention nationale, qu'un corps constituant peut et doit les exclure, parce que son travail

doit être soumis à la révision, à l'approbation définitive des commettans, ainsi que cela s'est pratiqué en Amérique et depuis en France.

# LIVRE VIII.

Détails de la séance royale. La salle nationale est rendue aux représentans du peuple. Réponse sublime de Mirabeau au grand-maître des cérémonies. Hommage rendu par le peuple à M. Necker. Le roi ordonne aux deux premiers ordres de se réunir au tiers. Projet de dissoudre l'assemblée nationale. Grands préparatifs de guerre contre Paris et contre les états généraux. Premiers travaux des représentans du peuple. Disgrace de M. Necker. Tableau de la capitale. Héroïsme des Gardes-Françoises. Orgies et saturnales de la cour. Réflexions sur sa conduite et sur ses desseins. Paris devient une ville de guerre.

La fermentation des esprits et l'insurrection du peuple avoient fait rendre la salle nationale aux communes; la séance royale

et les déclarations qui en avoient résulté étoient déja regardées comme non avenues. Cette séance n'étoit propre, en effet, qu'à irriter tous ceux qui n'étoient pas résignés à courber servilement leur tête sous le joug de l'oppression : c'étoit un vrai divan tenu par le despote turc. Le roi ne s'y servit que des mots *je veux, je défends, j'ordonne*. Les droits des peuples étoient des bienfaits de sa part. Enfin, il finissoit par ordonner aux députés de se séparer, et de se rendre chacun dans les chambres affectées à son ordre.

Les députés de la noblesse et une partie de ceux du clergé se retirèrent; les autres restèrent constamment à leur place. M. de Brézé, grand-maître des cérémonies, vint leur dire : « Messieurs, vous connoisez les « intentions du roi? » — « Oui, monsieur, « lui répond M. de Mirabeau, nous avons « entendu les intentions qu'on a suggérées « au roi; et vous, qui ne sauriez être son « organe auprès des états généraux, vous, « qui n'avez ici ni place, ni voix, ni droit « de parler, vous n'êtes pas fait pour nous « rappeler son discours. Cependant, pour

« éviter tout équivoque et tout délai, je dé-
« clare que si on vous a chargé de nous faire
« sortir d'ici, vous devez demander des or-
« dres pour employer la force ; car nous ne
« quitterons nos places que par la puissance
« de la bayonnette. » Tous les députés s'é-
crièrent d'une voix unanime : « Tel est le
« vœu de l'assemblée. »

Mirabeau proposa ensuite de déclarer la personne des députés aux états généraux inviolable. Cette motion fut adoptée. Dès le lendemain, la majorité du clergé vint partager leurs travaux. Le 25, quarante-neuf membres de la noblesse, du nombre desquels étoit M. d'Orléans, vinrent se réunir au tiers. Le roi, effrayé des premières suites qu'avoit déja eu la séance royale, écrivit aux présidens de la noblesse et du clergé, pour les inviter à se réunir aux communes ; il finissoit même par l'ordonner. Le clergé obéit sans examen ; mais la noblesse paroissoit décidée à résister, lorsque M. de Luxembourg, qui la présidoit, lut des fragmens d'une lettre du comte d'Artois, par laquelle il marquoit que les jours du roi dépendoient de cette réunion. Tout cède à ce mo-

tif; et le 27 juin les deux ordres se réunissent au troisième dans la salle nationale. Le soir, la ville fut illuminée, et la nuit se passa en réjouissances. Le peuple, toujours trompé, courut au château, en criant *vive le roi, vive la reine.* Une foule immense se rendit ensuite chez M. Necker, qu'elle regardoit comme le Dieu tutélaire de la France. Ce même peuple fut aussi rendre hommage au patriotisme qu'il croyoit reconnoître en MM. d'Orléans et Montmorin, et au courage de M. Bailly.

Cette allégresse publique ne dure pas longtems. La cour prend occasion de la fermentation qui régnoit à Paris pour faire avancer des troupes. Le roi mande de Lorraine le maréchal de Broglio. On fait venir de préférence des régimens étrangers, un train nombreux d'artillerie,: ces régimens sont, pour la plupart, suisses, allemands, irlandois. Trente-cinq mille hommes sont répartis entre Versailles et la capitale; vingt mille autres sont attendus. Déja des camps sont tracés, des points et des éminences sont désignés pour des batteries. On s'assure de toutes les communications; on intercepte tous

les passages. Le despotisme fut encore aussi impuissant qu'il paroît qu'il eût été féroce s'il avoit eu le dessus. Tous ces soldats viennent en foule voir Paris, qu'ils ne connoissent pas : on les attire au Palais-Royal ; on les fête, comme on avoit fêté les Gardes-Françoises. Les pamphlets, les brochures politiques, les caricatures abondent de toutes parts. L'opinion publique fait entendre sa voix redoutable, et déja un sombre accent murmure de tous côtés ; un bruit sourd mugit jusque sous le palais des tyrans.

Les trois ordres étoient réunis matériellement, mais les ames étoient plus désunies que jamais : on vérifioit les pouvoirs en commun ; mais on persistoit à regarder la délibération par ordre comme seule constitutionnelle. La minorité du clergé fit même des protestations. Quelques nobles en font aussi de mystérieuses : on les laisse intriguer, refuser leur voix, et l'assemblée s'occupe de la grande question des mandats impératifs, et de l'admission des députés des colonies. M. de Lafayette remet sur le bureau un projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il fut décidé que

tous les quinze jours il seroit élu un nouveau président pris indifféremment dans les trois ordres. Tout est calme en apparence, du 25 juin au 10 juillet suivant. L'assemblée, flottant entre l'inquiétude et la sécurité, ne paroît concevoir que de légers ombrages et des demi-soupçons : elle croit, ou paroît croire, que le pouvoir exécutif s'occupe de la sûreté publique. Tout affoiblit l'impression de terreur que doivent produire les camps qui se forment entre Versailles et Paris. Les onze Gardes-Françoises qu'on avoit délivrés de l'abbaye Saint-Germain ont été reconduits en prison, par une délibération du Palais-Royal, puis pardonnés du roi, remis en liberté. Mais ce calme est celui qui précède la tempête. Les désordres ont cessé, tout est tranquille à Paris; pourquoi donc ces camps multipliés, ces légions, cette soldatesque étrangère? pourquoi cet appareil menaçant de la force armée? On investit les états généraux comme on eût investi une place de guerre. L'assemblée connoît enfin l'étendue du danger; elle multiplie les arrêtés et les adresses pour le renvoi de ces troupes, dont la présence

ne peut qu'allarmer la capitale et les provinces, et gêner la liberté des délibérations. Le roi, pour toute reponse, offre de transférer les états à Noyon ou Soissons, et lui-même à Compiegne; réponse ambigue, et pleine d'une raillerie amère, qui prouve aux yeux les plus prévenus la duplicité de caractère du roi. M. Sabattier, conseiller à la grand'chambre du parlement de Paris, avoit bien démêlé la perfidie et la fausse bonté de Louis XVI, lorsqu'il dit à ses collègues : « J'ai bien observé le caractère du « roi; vous pouvez le regarder comme un « second Louis XI (1). »

M. de Mirabeau fit sentir à l'assemblée combien peu il falloit compter sur la parole du roi; il fit voir toute la perfidie de sa réponse. « Nous transférer, dit-il, à

(1) Un trait, que nous tenons d'une personne digne de foi, fera connoître Louis XVI : il tua de sa main un chat que Mme. de Lamballe aimoit beaucoup, et qu'il avoit fait attraper; il affecta ensuite de demander à Mme. de Lamballe des nouvelles de son chat, joignant ainsi la fourberie à la cruauté.

« Noyon ou à Soissons, ce seroit nous met-
« tre entre deux ou trois corps de troupes,
« celles qui invèstissent Paris, et celles qu'on
« lanceroit sur nous de la Flandre et de
« l'Alsace. Nous n'avons pas, ajoutoit-il,
« demandé au roi à fuir les troupes, mais
« seulement qu'elles s'éloignent de la capi-
« tale; non pas pour nous, mais parce
« qu'elles allarment les citoyens, et peuvent
« occasionner les plus grands malheurs. »
L'assemblée ne donna aucune suite à la mo-
tion que fit depuis M. de Mirabeau d'in-
sister sans relâche sur le renvoi des trou-
pes.

On étoit cependant à la veille d'une con-
flagration générale et d'un bouleversement
total. On ne pouvoit mesurer, sans frisson-
ner, toute la profondeur de l'abîme. Paris,
dépourvu de subsistances, étoit dans le dan-
ger d'être épuisé par la famine et subjugué
par l'épée. Les conspirateurs, se croyant
sûrs du succès, s'en vantoient hautement:
l'aristocratie étoit insolente et radieuse; elle
ne doutoit pas qu'une populace, qu'elle mé-
prisoit, ne fut aisément écrasée par un gé-
néral le plus renommé de nos généraux, et

par une armée forte alors de cinquante mille hommes.

La nuit du 14 au 15 juillet avoit été fixée pour l'invasion de Paris. Les invalides devoient faire résistance, et s'opposer à l'enlevement des armes et du canon, en faisant feu sur le peuple. Au même instant, les brigades campées au Champ-de-Mars, composées des régimens de Salis-Samade, Châteauvieux et Diesbach, suisses, des hussards de Berchiny, Esterhazy et Royal dragons, devoient soutenir les invalides avec de l'artillerie, tandis qu'un autre corps de troupes légères auroit fondu sur l'hôtel-de-ville et enlevé les magistrats et les échevins. Au premier coup de canon, le prince de Lambesc se seroit porté dans la rue Saint-Honoré avec le régiment Royal-Allemand et les autres régimens de cavalerie, le sabre à la main, avec ordre de charger tout ce qui se présenteroit, et de s'emparer de la place de Grève. A ce coup de canon; Provence et Vintimille auroient accouru de Neuilly, Royal-Cravatte, Helmstadt et Royal-Pologne de Sèvre et de Meudon, et auroient été suivis de quatre régimens de chasseurs des-

tinés pour la porte Saint-Antoine ; trois régimens, avec leurs canons, se seroient rendus à la porte d'Enfer ; six mille brigands auroient parcouru la ville ; l'incendie de l'hôtel de Bretonvilliers, et de quelques maisons de la ferme, auroit augmenté le désordre. Dans le même tems, les régimens de Besançon et de la Fère auroient foudroyé Paris des hauteurs de Montmartre avec cinquante pièces d'artillerie. Tous ces faits ne sont pas prouvés, dira-t-on ; non, mais toutes les vraisemblances appuient ces conjectures ; et le parti que cette même cour a pris depuis, au château des Tuileries, dans la célèbre journée du 10 août, où elle fut, à la vérité, attaquée, de tirer sur le peuple, achève de convaincre les plus incrédules, qu'un si grand rassemblement de troupes ne se faisoit que dans des vues de despotisme et de vengeance. Mais ces rêves de sang d'une cour féroce et corrompue n'eurent aucun effet, et bientôt l'événement fit retomber le châtiment du crime sur ses auteurs.

Trop ou trop peu de prudence trahit d'ordinaire les grands coupables. La précipita-

tion de quelques-uns des principaux conspirateurs fut le salut de la France. La disgrace de M. Necker avoit été fixée à la même époque à laquelle on avoit remis l'exécution de ce vaste complot ; c'est-à-dire, à la nuit du 14 au 15 juillet. Mais on crut faire un grand pas en pressant le renvoi du ministre.

Dès le 11, M. d'Artois obtient la disgrace de M. Necker, qui reçoit l'ordre de sortir du royaume, dans vingt-quatre heures, avec tout le secret et toute la célérité possibles : il partit le lendemain à six heures du matin pour se rendre à Bruxelles, route la plus courte pour arriver à la frontière. Quand M. de Breteuil obtint le renvoi de M. de Calonne, celui-ci en reçut la nouvelle avec des accès de rage ; quand le comte d'Artois eût décidé le roi à renvoyer M. Necker, celui-ci ne perdit pas un instant sa sérénité ordinaire. Ajoutons que c'est la seconde fois que le roi disgracie le même ministre, et qu'il ne pouvoit ignorer combien il étoit agréable au peuple.

Les apprêts de mort s'accroissoient chaque jour : à Versailles, les Gardes-du-corps

étoient à tout moment à cheval; la garde-suisse entouroit le château; des troupes allemandes étoient postées à cette partie du palais des rois qu'on appeloit l'Orangerie. On savoit que les canhoniers avoient reçu l'ordre de se tenir prêts. On ignoroit qu'ils avoient déclaré qu'ils ne tireroient, ni sur l'assemblée, ni sur les citoyens. On n'étoit guère plus sûr des autres troupes. Nous avons déja fait voir comment les Parisiens avoient gagné à la chose puplique un grand nombre de ces soldats. Deux compagnies de grenadiers des Gardes-Françoises avoient refusé, dès le 23 juin, de marcher contre le peuple. M. de Valadi, ci-devant officier de cette brave légion, et l'un des plus zélés apôtres de la liberté, peut-être aussi soudoyé par d'Orléans, alloit de caserne en caserne pour éclairer les soldats sur les véritables devoirs de l'homme; et sur ce qu'ils devoient à la patrie et à l'humanité. On verra que son zèle ne fut pas sans succès. La défiance des chefs, justement allarmée, avoit fait consigner les troupes dans les casernes dès le samedi 20 juin; des cohortes entières en sortirent le 25 et

le 26. On les vit entrer au Palais-Royal, à Paris, par centaines, et en rang de deux à deux, criant *vive le tiers.*

La bonne et saine politique ne permet pas de risquer un coup d'autorité sans être bien sûr de pouvoir le soutenir. Il paroît que le conseil du roi n'étoit pas assez pénétré de cette grande vérité. Le renvoi de M. Necker étoit l'ouvrage d'hommes dont une partie avoit résolu de tout risquer pour soutenir les prétendues prérogatives de leur rang, et pour satisfaire leur haine contre le ministre. Ils ne pouvoient craindre que celui-ci ébranlât le monarque dans ses résolutions et fit échouer leur plan, puisque M. l'archevêque de Vienne, à la tête d'une députation de l'assemblée nationale, avoit, dans un éloquent et pressant discours, inutilement fait connoître au roi toutes les suites qu'auroit son obstination à garder un si immense rassemblement de troupes. Le peu de succès de cette députation et des observations qu'elle fit au roi, est une nouvelle preuve que ses torts viennent de son caractère dur et despotique, non d'un défaut de lumières de sa part. Quoiqu'il en soit,

le renvoi de M. Necker étoit en ce moment, une faute impardonnable. Il falloit en même tems, avancer de quelques jours l'exécution du complot en son entier; les soldats n'auroient pas eu le loisir d'être gagnés et éclairés. Il est des entreprises qu'il faut savoir brusquer, et la réussite étoit plus sûre quelques jours avant le 14 juillet avec vingt mille hommes de moins que le 14 avec ce renfort.

Quant aux desseins hostiles de la cour, quoiqu'on ne puisse douter, ainsi que nous l'avons déja dit, de ses violentes intentions, l'impartialité de l'histoire exige cependant que nous rapportions ici ce que ses partisans allèguent pour l'opinion contraire. Ils disent que les excès des Parisiens, les entreprises des démagogues furibonds, l'argent répandu au Palais-Royal par M. d'Orléans, forçoient la cour à veiller à sa sûreté : ils ajoutent que cette grande armée, bien loin de se montrer assaillante, fut ensuite renvoyée et se retira sans brûler une amorce, lorsque les Parisiens, et sur-tout les Gardes-Françoises, marchèrent contre elle, comme on le verra bientôt. Ces raisons ne peuvent,

vent, suivant nous, balancer toutes celles qui militent pour croire la cour coupable d'avoir voulu, non seulement dissoudre l'assemblée par la force armée, mais encore exercer de grandes vengeances. Il est d'ailleurs faux de dire que les troupes n'attaquèrent pas les citoyens. Elles les attaquèrent les premières à l'occasion des bustes de M. Necker. Les orgies lascives et scandaleuses auxquelles la cour se livroit dans la pensée du massacre, celles que le roi et la reine animèrent depuis, et dans une autre occasion (1), par leur présence, et dans lesquelles les cocardes blanches furent arborées, tout concourt à démasquer les projets homicides du roi et de ses conseils.

Le roi, en renvoyant M. Necker, choisit, pour composer son conseil, MM. de Breteuil, Foulon, Lagalesière, Laporte et le maréchal de Broglio. On a imputé depuis à quelques-uns de ces ministres d'avoir dit qu'il falloit faucher Paris comme un pré, et qu'on devoit en permettre le pillage aux

(1) Le 4 octobre.

troupes. Quoique la plupart de ces ministres fussent des hommes anti-populaires et très-immoraux, l'histoire doit rejeter absolument des inculpations dont on ne fournit aucun indice.

Dès qu'on sut à Versailles et à Paris que le roi avoit refusé le 11 de renvoyer les troupes, et que le 12 M. Necker avoit reçu l'ordre de donner sa démission, tous les yeux se dessillèrent : on ne douta plus de ce qu'on soupçonnoit; on prévit tout ce à quoi l'on devoit s'attendre. Le mouvement fut surtout immense à Paris. Le François dont les passions inflammables, vives et légères, s'exhalent plus au dehors en actions et en paroles, qu'elles ne se concentrent en lui pour produire une fermentation sourde, fut en ce moment dissemblable à lui-même; tant ces nouvelles l'avoient frappé, pétrifié d'étonnement. Celui qui les porta le premier ne fut pas cru, et faillit payer chèrement son zèle. On se détache les uns des autres; on se sépare; on se disperse insensiblement sans mot dire. Enfin, la fatale nouvelle se répand dans cette ville populeuse, et vole de bouche en bouche. On

apprend en même tems la nomination d'un ministre principal, odieux par ses principes arbitraires et son caractère violent. On s'assemble; on afflue au Palais-Royal par toutes les portes; les cafés se remplissent; les orateurs s'exhaussent sur des chaises, se suspendent aux arbres de ce jardin, et élèvent leurs voix. Alors commence à s'opérer, sans chefs, sans dessein, sans projets, par la seule force des circonstances, la plus incroyable, la plus étonnante des révolutions, la plus féconde en merveilles politiques, tant en bien qu'en mal, révolution qui changera tôt ou tard la face du globe, qui hâtera la liberté de l'Asie, chassera les Anglois de l'Inde, régénérera les Musulmans, brisera les fers de ces malheureux habitans de l'Afrique que nous torréfions lentement et sans remord, parce qu'ils sont noirs, au pied de nos cannes à sucre, affranchira l'Indien du Pérou et celui du Mexique, et pénétrera jusqu'aux extrémités du Chili et de la Terre-de-feu.

Les premiers accens qui se firent entendre au Palais-Royal furent des accens de tristesse et de deuil. Du milieu de tous ces

groupes de citoyens réunis par la douleur commune, partent des ordres pour les divers théâtres d'interrompre et de suspendre leurs jeux. Qui commandoit alors? qui intimoit ces ordres? De simples citoyens. Et ces ordres furent respectés. Tous les habitans un peu aisés de cette ville se dispersent, dans la belle saison, dès le samedi soir ou le dimanche matin, dans cette foule de guinguettes, de maisons de campagne et de villages dont les environs de Paris sont couverts : il y avoit peut-être deux cent mille ames hors de cette ville, qui se livroient au délassement, à la joie et au plaisir, et qui, dans leur sécurité, étoient bien éloignées de soupçonner ce qui se passoit autour de leurs foyers. Qu'on se représente l'étonnement, la détresse, les angoisses de toute cette multitude d'hommes, de femmes et d'enfans, qui, le soir, rentrant à pas précipités, à pied, en voitures, à cheval, ne rencontrent que des canons, des soldats, une populace effrenée, les barrières déja mises en feu, et tous les apprêts du brigandage et de la terreur : ceux qui passent sur la place Louis XV et les Champs-

Elysées entendent le bruit de la mousqueterie ; ils voient des bataillons d'Allemands, de soldats étrangers, charger les citoyens et les poursuivre jusque dans les Tuileries, le prince de Lambesc étant à leur tête, et cela parce que le peuple leur avoit jeté des pierres. Ce prince barbare blesse, d'un coup de sabre, un vieillard qui se promenoit paisiblement. Leur jetoient-ils des pierres ceux qui promenoient en triomphe, dans les rues de Paris, les bustes de M. Necker et de M. d'Orléans, qu'on disoit devoir être exilé ? Cependant des soldats de Royal-Allemand reçoivent l'ordre de charger ; et frappent de leurs sabres ces bustes insensibles. Plusieurs personnes furent blessées. Le canon tire, le tocsin sonne, et tout Paris est sur pied, et crie *aux armes*.

Les Gardes-Françoises furent des premiers à se montrer et à déployer une marche plus régulière : ils imprimèrent, en quelque sorte, le premier mouvement à la révolution. Des Gardes-Suisses, des piquets de cavalerie étrangère et sur-tout allemande, occupoient différens postes. Sur les neuf heures du soir, les Gardes-Françoises

sortirent de leurs casernes malgré leurs officiers, et se rassemblèrent en force sur les boulevards. Là, s'avançant en bon ordre, ils attaquèrent le régiment de Royal-Allemand, et tuèrent à la première décharge trois cavaliers. Il paroît qu'il n'y avoit guère plus de concert et d'accord dans les plans de Versailles pour attaquer que dans ceux de Paris pour se défendre : tout sembloit marcher à l'aventure et au gré du hasard. Peut-être aussi les troupes de la cour, surtout les avant-postes, n'avoient ordre de tirer qu'à un signal convenu, et quand toutes pourroient donner à la fois. Ainsi, ces braves cavaliers de Royal-Allemand, qui d'ailleurs n'étoient pas en force, se voyant attaqués par les Gardes Françoises, essuyèrent leur feu avec intrépidité, et ne ripostèrent point. Ils se replièrent vers la place de Louis XV, où étoit la plus grande partie de leur régiment, avec quelques dragons et hussards et un corps de Suisses.

Sur les onze heures du soir, les Gardes-Françoises se rendent au Palais-Royal, au nombre de douze cents, se concertent entre eux, et sans officiers, ni artillerie, se

déterminent à se porter sur la place de Louis XV, pour en chasser les troupes réglées qui l'occupoient. La victoire ne fut pas ensanglantée. Les troupes de la place ne jugèrent pas à propos d'y faire plus de résistance que sur les boulevards. Elles se retirèrent à Versailles, et leur exemple fut suivi par les troupes réglées qui étoient dans la ville.

Paris rappeloit alors, en quelque sorte, sinon l'origine des choses, les tems purement sauvages, du moins la première formation des sociétés. Cette ville se trouvoit tout à coup dénuée de gouvernement, de chef, de gardes, de police, de patrouilles, de justice, de culte et de spectacles. Une armée de trente à quarante mille hommes bloquoit la ville, et cernoit toutes les communications avec Versailles et les états généraux. On ne savoit ce qui se passoit à la cour, aux états; et ils étoient dans la même ignorance à l'égard de ce qui se passoit à Paris. Attirés par le pillage et l'espoir du butin, des bandits affluoient de tous côtés dans cette grande commune, comme les corbeaux et les oiseaux de proie volent,

avertis de loin par l'odeur du carnage, sur les champs que la guerre a jonché de cadavres. Vingt mille hommes de toutes les nations, sans pain, sans travail, sans aveu, employés à percer des chemins sur la montagne de Montmartre, augmentoient le danger en grossissant la foule des vagabonds. La famine ne pouvoit tarder à promener dans Paris son spectre dévorant. Peut-être étoit-ce le but de la cour? peut-être vouloit-elle avoir Paris par la famine, sans le hasard et le reproche de l'avoir attaqué à main armée? peut-être encore, car tout est croyable, ne vouloit-elle faire marcher les troupes sur Paris, sous prétexte d'y ramener l'ordre, que lorsqu'un brigandage, qui paroissoit inévitable au sein de cette grande cité, la lui auroit livrée sans résistance et sans aucun soupçon de complicité?

Comme un danger commun unit les hommes, comme il les égalise! quel lien de fraternité que les grandes calamités! Dans l'intérieur du Palais-Royal, au dehors, dans les rues, tout le monde s'abordoit, se parloit, se saluoit. Connus ou inconnus, ou-

vriers, riches, pauvres, nobles ou bourgeois, se rapprochoient, se questionnoient, se communiquoient leurs vues, leurs espérances ou leurs craintes. C'étoit une vaste famille dont le père commun venoit subitement de décéder; ou tels sont les voyageurs réunis sur un navire, à l'approche d'une violente tempête, ou jetés sur le rivage après un naufrage commun.

Cependant les électeurs qui avoient nommé les députés de Paris aux états, venoient d'avoir l'idée heureuse et naturelle de rassembler tous les bourgeois de la ville et de les réunir pour la défense de leurs propriétés, dans les soixante églises ou districts respectifs où les élections s'étoient faites quatre mois auparavant. M. de Mirabeau avoit depuis quelque tems proposé aux états de créer des milices bourgeoises pour réprimer les excès et veiller à la sûreté de Paris. Sa motion n'avoit pas réussi. Cette idée devint, en cette occasion, un foyer de lumière, et sauva Paris. Cette ville avoit deux cent mille bras capables de la défendre; mais il n'y avoit point de têtes pour les

commander. A la voix d'un citoyen généreux, les électeurs s'emparent, au péril de leur vie, de l'autorité, et les citoyens leur obéissent. Il étoit tems : déja des brigands, aiguillonnés par le besoin pressant de la faim, la disette ou la cherté du pain se faisant sentir depuis long-tems, poursuivoient les accapareurs vrais ou prétendus, et venoient de dévaster la maison de Saint-Lazare. On les chasse ; le tocsin sonne ; chacun se rend dans son district pour se faire inscrire. On dépose la commune pour en former une nouvelle. Mais la grande difficulté étoit d'armer deux cent mille citoyens. On prend tous les fusils des armuriers ; on forge des épées, des sabres, des piques, des instrumens de toute espèce. Le garde-meuble est forcé ; chacun emporte ce qu'il peut des armures antiques qui y étoient déposées. Les Gardes-Françoises, au nombre d'environ trois mille, dirigeoient les bourgeois ; ils se divisèrent en plusieurs corps. Les Gardes-Françoises avoient pour colonel M. le duc du Châtelet, que le peuple, et même les soldats, haïssoient, comme étant dur, avare

et inepte. Le peuple vouloit le massacrer, lorsqu'un grenadier le couvre de son corps, et s'adressant aux agresseurs : « Mes amis, « dit-il, je ne souffrirai pas qu'il soit fait au-« cun mal à notre colonel. Vous voyez d'ail-« leurs qu'il ne s'oppose point à ce que les « canons vous soient remis. » M. du Châtelet, surpris et touché de ce procédé, demanda au grenadier son nom. « Tous mes cama-« rades s'appellent comme moi, » répondit le grenadier. Il faut encore remarquer, à l'honneur de ce régiment, que ce furent des Gardes-Françoises qui les premiers arrêtèrent les brigands qui dévastoient la riche communauté de Saint-Lazare. On voit qu'avec de pareils sentimens ces soldats devoient jouer un rôle distingué dans la révolution. On verra aussi bientôt, dans l'attaque de la Bastille, des traits non moins magnanimes, tant du côté du peuple de Paris que de la part des Gardes Françoises. Nous les avons recueillis avec soin, pour refaire les ames sensibles du récit qu'il nous a fallu tracer des crimes de la cour, et des longs malheurs du peuple. C'est ainsi que le voyageur repose agréablement son imagination

sur un site délicieux, s'il s'offre à sa vue; après avoir traversé dans les ténèbres et dans la fange, des chemins environnés d'écueils et de précipices.

# LIVRE IX.

Siège et prise d'assaut de la Bastille, avec les particularités les plus remarquables de ce grand événement. Méprise fatale de la vengeance populaire. Divers traits de magnanimité.

Les représentans de la nation se décidèrent à ne pas se séparer qu'ils n'eussent été rassurés sur les événemens dont Paris et la France étoient menacés : le courage et l'énergie des Parisiens répondirent à la fermeté de l'assemblée nationale. Vingt-quatre heures ne s'étoient pas écoulées, et déja soixante mille hommes étoient armés (1).

(1) Encore une fois, que seroit devenue la capitale si la cour eut dévancé toutes ces mesures en accélérant son attaque ?

Les électeurs, les comités étoient permanens, c'est-à dire, travailloient nuit et jour avec un zèle infatigable à s'assurer des subsistances, et à mettre un ordre au sein de tant de désordre. M. de la Salle est nommé commandant, sur le refus de M. d'Aumont. On avoit d'abord arboré les cocardes vertes; on les proscrit en haine de M. d'Artois, parce qu'on se rappelle que c'est la couleur de sa maison : les rubans rose et bleu, couleurs de la ville, sont adoptés pour marques distinctives des soldats-citoyens et des citoyens-soldats. Mais c'étoit sur-tout de fusils et de munitions qu'on manquoit. Des députations réitérées demandoient au prévôt des marchands de distribuer les armes qui se trouvoient dans les dépôts publics. Le prévôt des marchands (M. de Flesselles) prodigue les promesses et n'en effectue aucune; il irrite, au contraire, les esprits, en donnant de fausses indications d'armes, et des parcelles de poudre falsifiée. Cependant le moment étoit pressant : on prend le parti de se procurer des armes à quelque prix que ce soit. Plus de trente mille hommes se dirigent sur les Invalides : le gouver-

neur avoit des soldats et de l'artillerie ; il auroit pu, avant de se rendre, faire mordre la poussière à des milliers de bourgeois, mais il auroit à la fin succombé. Le peuple le respecta, lui et ses vieux guerriers. La foule armée entre ensuite par toutes les issues, s'empare des canons, visite les souterrains, et découvre environ cinquante mille arquebuses, sabres, fusils ou piques. Cette foule est bientôt organisée en corps d'armée par les Gardes-Françoises : ils en devinrent les officiers.

On s'occupa bientôt d'un projet plus important ; on ne parla rien moins que de prendre la Bastille. Le tems des vengeances populaires est venu : la réaction de la liberté détonne avec une force égale à l'action du despotisme. C'est ici le beau moment de la révolution, le moment qui l'a décidée ; il offre le spectacle le plus sublime dans son ensemble et dans ses détails.

M. de Launay, digne ministre du despotisme, étoit chargé de la garde des affreux donjeons de la Bastille. Frémissant au seul nom de liberté, tremblant de voir tarir, avec les larmes de ses victimes, cet or,

objet de ses désirs et le prix de leurs tourmens, l'avare et lâche satellite de la tyrannie s'entouroit depuis long-tems d'armes et de canons. Il s'occupoit sans relâche de ses moyens de défense. Quinze pièces de canon bordoient les tours sourcilleuses de la Bastille, et trois pièces de campagne, placées dans la grande cour, en face de la porte d'entrée, présentoient l'aspect le plus imposant et le plus redoutable. Quatre cents biscayens, quatorze coffres de boulets sabotés, des boulets de calibre, quinze cents cartouches, et deux cent cinquante barils de poudre de cent vingt-cinq livres chacun, composoient ses munitions. Tel étoit l'état de ses forces le mardi 14 juillet. Mais les munitions de guerre lui avoient fait oublier les provisions de bouche: elles consistoient en deux sacs de farine et un peu de riz. Il n'avoit d'autre eau que celle que fournissoient des canaux par le moyen d'un bassin extérieur; foible ressource dont on pouvoit aisément le priver. Le nombre de sa troupe consistoit en quatre-vingt soldats invalides et trente-deux Suisses. Le château de la Bastille étoit flanqué de huit grosses tours rondes,

des, dont les murs avoient environ six pieds d'épaisseur. Dans la matinée du 14, plusieurs députations vinrent demander au gouverneur des armes et la paix; il les assura de ses bonnes intentions, et les reçut au gouvernement, après avoir donné au peuple des ôtages pour sa sûreté. Une grande partie de l'état-major étoit d'avis qu'il ne prit aucune mesure hostile; mais il se décida à employer la violence.

Cependant dès le matin du jour que la Bastille fut emportée, ces mots *à la Bastille, marchons à la Bastille*, voloient de bouche en bouche, et retentissoient d'une extrémité de la capitale à l'autre. M. Thuriot de la Rosière, député par le district vers le gouverneur, s'y rend aussitôt accompagné de deux citoyens qui s'arrêtent au premier pont; il entre seul, et lui dit: « Je viens, au nom de « la nation, vous représenter que les canons « que l'on voit braqués sur les tours de la « Bastille causent beaucoup d'inquiétude, « et répandent l'allarme dans tout Paris: « on vous prie de les faire descendre. » — « Cela n'est pas en mon pouvoir, dit le « gouverneur: ces pièces ont de tout tem

« été sur les tours ; je ne peux les en faire « descendre qu'en vertu d'un ordre du roi. « Instruit déja des allarmes qu'elles causent « dans Paris, je les ai fait reculer et sortir « de leurs embrasures. » Le député ayant obtenu, avec peine, la liberté d'entrer dans la cour intérieure, somma les officiers et les soldats, au nom de l'honneur et de la patrie, de faire changer la direction des canons et de se rendre. Tous, sur l'invitation même du gouverneur, jurèrent de ne faire aucun usage de leurs armes, si on ne les attaquoit. M. de la Rosière monte ensuite sur les tours avec M. de Launay. Parvenus au sommet de celle qui dominoit l'arsenal, ils découvrent un peuple immense accourant de toutes parts, et le faubourg Saint-Antoine qui s'avançoit en masse. Le gouverneur pâlit, et saisissant M. de la Rosière par le bras : « Que faites-vous, monsieur ? « vous abusez d'un titre sacré pour me tra« hir. » — « Et vous, monsieur, lui répli« qua M. de la Rosière, si vous continuez « sur le même ton, je vous déclare que l'un « de nous va bientôt tomber dans ce fossé. » Le gouverneur se tut.

Alors la sentinelle qui étoit sur cette même tour vint leur dire que l'on se préparoit à attaquer le gouvernement, et conjura M. de la Rosière de se montrer. Celui-ci s'avance sur le rebord : de nombreux applaudissemens partent du jardin de l'arsenal. Il jette ensuite un coup-d'œil sur les canons : on les avoit retirés d'environ quatre pieds des embrasures ; mais il observe que leur direction étoit la même, et qu'on les avoit masqués. Craignant de perdre des momens précieux, il prend le parti de se retirer, d'abord à son district, ensuite à l'hôtel-de-ville. Un nombre assez considérable de citoyens vint alors se présenter devant la Bastille pour demander des armes et des munitions de guerre. M. de Launay les accueille, et fait baisser le premier pont-levis pour les recevoir. Les plus déterminés s'avancent pour lui faire part du motif de leur mission ; mais à peine sont-ils entrés dans la première cour que le pont se relève, et un feu roulant de mousqueterie fait mordre la poussière à une partie de ces infortunés, qui ne peuvent ni se défendre, ni se sauver. Ceux qui les attendoient au dehors, ré-

voltés d'une si lâche perfidie, courent sur-le-champ à l'hôtel-de-ville rendre compte, et demander vengeance de cette barbarie.

Biêntôt une immense multitude, armée de fusils, de sabres, d'épées, de haches, se précipite dans les cours extérieures. En même tems, deux hommes, dont l'un, nommé Louis Tournay, ancien soldat au régiment Dauphin, montent sur le toit du corps-de-garde, qui étoit à côté du pont-levis. Le brave Tournay descend seul dans la cour du gouvernement, et va au corps-de-garde chercher les clefs du pont-levis : ne les trouvant pas, il demande une hache, brise les verroux et les serrures, pendant que de l'autre côté on travailloit à enfoncer les portes. La foule des assaillans augmentoit de moment en moment autour du pont-levis. Le peuple se jette en foule dans la cour du gouvernement, et se transporte au second pont pour s'en emparer, en faisant une décharge de mousqueterie sur la troupe. Elle y répond par un feu vif et soutenu, qui force les assaillans à se retirer en désordre. Il y avoit une heure que cette attaque duroit, lorsqu'on entendit, du côté de l'arsenal, le bruit

d'un tambour et de grands cris. On voit approcher au même instant un drapeau escorté par un grand nombre de citoyens armés. Une grosse troupe s'avance alors vers la cour du gouvernement, et crie aux ennemis de suspendre leur feu, que ce sont des députés de l'hôtel-de-ville qui veulent parler au gouverneur. Aussitôt on arbore un pavillon blanc sur la platte-forme des tours. Sur cette invitation amicale, les députés s'avancent. Un homme du peuple leur fait remarquer une pièce de canon qui s'avançoit dans une embrasure des murs, et que l'on pointoit sur eux. Un des députés, M. Francotai, s'avance seul, avec le tambour et le drapeau, malgré les instances de la multitude qui le conjuroit de ne pas aller plus loin; mais l'intrépide patriote les presse aussi vivement de s'éloigner eux-mêmes : ils refusent de l'abandonner, et marchent sur ses pas. Les assiégés lui font alors essuyer une décharge de mousqueterie, qui étend deux hommes à ses côtés. Les assaillans furieux amènent trois voitures de paille, mettent le feu au corps-de-garde avancé, au gouvernement et aux cuisines. Les assiégés tirent,

en ce moment, un coup de canon à mitraille, le seul, à les en croire, qui soit parti de la Bastille pendant cinq heures de combat. Les Suisses, qui étoient demeurés dans la cour, avoient pratiqués un trou dans le tablier du grand pont-levis, d'où ils faisoient, sur les assaillans, des décharges continuelles d'un fusil de rempart, qui tua, à lui seul, plus de combattans que toutes les pièces d'artillerie et de mousqueterie ensemble.

L'incendie duroit encore lorsqu'on vit arriver, dans la cour, un détachement de grenadiers et de fusiliers, et une troupe nombreuse de bourgeois, commandés par M. Hulin : c'étoit lui qui venoit de décider la marche des Gardes-Françoises. Ils s'avancent avec cinq pièces de canon : on les amène à la porte qui communique au jardin de l'arsenal, et l'on entre dans la dernière cour, malgré le feu continuel des assiégés. Deux canons sont braqués en face du grand pont, et l'attaque recommence avec une nouvelle furie. Que de traits d'héroïsme ont signalé ce grand jour de la révolution, de l'ère radieuse devant laquelle pâliront toutes les

époques antérieures de nos annales, et peut-être toutes les époques à venir! Jamais on ne vit plus de prodiges de bravoure dans l'armée la plus aguerrie que n'en fit en ce jour cette multitude sans chef. Les assaillans ayant abattu le premier pont, et placé leurs canons en face du second, ne pouvoient manquer de s'emparer du fort. M. de Launay auroit pu sans doute opposer, à la prise du premier pont, une plus vigoureuse résistance; mais il perdit la tête dès qu'il se vit bloqué. Il se hâta de se réfugier derrière la masse énorme de ses bastions, où il espéroit pouvoir attendre en sûreté les secours qui lui étoient promis, pour le soir même, par M. de Bésenval et par M. de Flesselles : il vouloit sauver sa vie et sa réputation, et il couroit à grands pas à la perte de l'une et de l'autre. Incertain et flottant entre la crainte et l'espérance, il prit le parti le plus dangereux, celui de n'en prendre aucun. Il se livre enfin au désespoir, saisit la mèche d'une des pièces de canon de la cour intérieure, et va droit à la sainte-barbe pour y mettre le feu. Un bas-officier, M. Ferrand, lui présente sa

bayonnette, et le repousse. Il descend alors dans une tour où l'on avoit mis en dépôt une partie des poudres; mais M. Bréquart, autre bas-officier, l'oblige de se retirer, et prévient un acte de fureur qui auroit couté la vie à des milliers de citoyens, fait sauter la Bastille, les maisons voisines, et une partie du faubourg Saint-Antoine. Le gouverneur, hors de lui-même, demande alors par grâce un seul baril de poudre; mais les soldats lui répondent qu'ils aiment mieux périr que de couter la vie à un si grand nombre de leurs concitoyens, et que la résistance étant désormais impossible, il faut faire monter le tambour sur la platte-forme pour rappeler, arborer un drapeau blanc, et capituler. On bat donc la chamade, et on arbore le drapeau blanc sur une tour. C'étoit trop tard; le peuple, irrité de la lâche trahison du gouverneur qui avoit fait tirer sur ses députés, ne voit qu'un nouveau piège dans ce signal de paix, et s'avance toujours, faisant des décharges, jusqu'au pont de l'intérieur. Il fait porter trois pièces de canon : on alloit tirer; déja les rangs s'ouvroient pour laisser

passer les boulets, lorsque l'ennemi, voyant que l'on vouloit abattre le grand pont, fait baisser le petit pont-levis de passage, qui étoit sur la gauche de l'entrée de la forteresse. Malgré le nouveau danger qui naissoit de cette manœuvre, MM. Elie, Hulin, Maillard, Réole, Humbert, Tournay, François, Louis Morin, et plusieurs autres, le remplissent à l'instant, après l'avoir assujetti, en fermant les verroux. Les Gardes-Françoises, conservant leur sang-froid, forment une barrière de l'autre côté du pont pour empêcher la foule des assiégeans de s'y porter. Cet acte de prudence sauva la vie à des milliers de personnes qui se seroient précipitées dans les fossés. Environ deux minutes après, un invalide vint ouvrir la porte située derrière le pont-levis, et demanda ce qu'on vouloit? *Qu'on rende la Bastille*, lui répondit-on. Alors il laisse entrer; les vainqueurs font à l'instant baisser le grand pont. Les invalides étoient rangés à la droite, les Suisses à la gauche. Leurs armes étoient déposées le long du mur. Ils ôtèrent leurs chapeaux, battirent des mains,

et crièrent *bravo* aux assiégeans, qui entrèrent en foule dans le fort. Les premiers entrés abordent les vaincus avec humanité; mais ceux qui les suivent, ne respirant que carnage et que vengeance, traitent la place comme prise d'assaut. Quelques soldats, postés sur les platte-formes, et ignorant leur défaite, ayant, en ce moment, fait quelques décharges, le peuple, transporté de fureur, se jette sur les invalides, et les accable de mauvais traitemens. Un d'entre eux est massacré; le malheureux Béquart, ce brave officier qui avoit si bien mérité de la ville de Paris, en arrêtant le bras du gouverneur lorsqu'il vouloit faire sauter la Bastille, est percé de deux coups d'épée, et frappé d'un sâbre qui lui abat le poignet. On porte en triomphe, dans toutes les rues de la ville, cette même main à qui tant de citoyens doivent leur salut: lui-même est arraché du fort, et traîné à la Grève. La multitude, qui le prend pour un canonnier, l'attache à un gibet, où il expire, avec un nommé Asselin, victime, comme lui, d'une fatale méprise.

MM. Maillard, Cholet, le grenadier Ar-

né, et quelques autres, se disputent l'honneur d'avoir arrêté M. de Launay. Il n'étoit point en uniforme; il étoit vêtu d'un frac gris avec un ruban ponceau; il portoit à sa main une canne à épée, dont il vouloit se percer le sein, et que l'intrépide Arné lui arracha. Presque tous ceux qui escortèrent M. de Launay de la Bastille à l'hôtel-de-ville faillirent être les victimes de l'acharnement de la multitude contre leur prisonnier, et de leur zèle à le garantir de la fureur commune. Mais la rage populaire alloit toujours croissant: Hulin lui-même, malgré sa vigueur et sa grande taille, ne put résister au grand nombre. Epuisé par les efforts qu'il avoit fait pour défendre M. de Launay, il fut forcé de le quitter à la place de Grève, pour prendre un peu de repos. A peine il étoit assis, que, retournant les yeux, il apperçoit la tête du gouverneur suspendue au haut d'une pique. Le peuple, craignant qu'on ne lui enlevât sa victime, s'étoit hâté de l'égorger sur les marches de l'hôtel-de-ville.

Les invalides sont présentés à un officier

de ville, qui leur dit : « Vous avez fait feu « sur vos concitoyens ; vous méritez d'être « pendus, et vous le serez sur-le-champ. » Mais les Gardes-Françoises, aussi humains après la victoire que terribles dans le combat, supplient le peuple de leur faire grâce : on applaudit à ce sentiment généreux, et les cris consolateurs, *grâce, grâce,* font retentir la place de Grève.

Avides de juger par leurs yeux de tout ce que la renommée publioit sur les mystères de ces tours affreuses, les vainqueurs se précipitent en foule dans les profondeurs de ces vastes tombeaux des vivans ; ils ébranlent et renversent d'énormes pierres, dont le roulement, jadis sinistre, retentit dans tous les cœurs, et rappelle l'idée des victimes immolées dans ces lugubres souterrains, dans ces antres du despotisme. D'autres forçoient la chambre du conseil, de ce conseil impie, où des esclaves de la faveur, gagés par la haine, jugeoient sans loix, exécutoient sans remords. Le plus grand nombre parcouroit en tumulte les prisons, descendoit dans les cachots, en ébranloit avec fracas les doubles, les tri-

des portes ferrées, aussi épaisses que les portes extérieures des citadelles, et s'enfonçoient dans ces froides catacombes des ténèbres et du silence de la mort. On découvre un vieux corselet de fer, inventé pour retenir un homme par toutes les articulations et l'assujettir à une immobilité éternelle. Plusieurs autres machines, non moins bien combinées, non moins cruellement destructives et torturantes, sont exposées au grand jour; mais personne n'en peut deviner ni les noms, ni même l'usage direct: c'étoit le secret des Phalaris de Versailles et de leurs bourreaux salariés. On trouva sept prisonniers, que l'on conduisit en triomphe au Palais-Royal. Ces infortunés se croyoient bercés par les illusions d'un songe. Telles sont les principales circonstances de cette mémorable action, dont le succès parut incroyable à ceux même qui en furent les spectateurs. « Je ne sais, dit Mi-« rabeau, en parlant des prisons d'état, « s'il est possible que l'ame et le corps sup-« portent long-tems les tortures, les an-« goisses qu'on y éprouve; mais je crois

« que l'on seroit épouvanté si l'on avoit une
« liste fidèle de ceux qui meurent désespé-
« rés ou qui vivent insensés dans ces infer-
« nales demeures. »

# LIVRE X.

M. de Flesselles est convaincu de perfidie. Le peuple l'immole à sa fureur. Comment on reçoit à Versailles la nouvelle de la prise de la Bastille. M. de Liancourt décide le roi à se jeter dans le sein de l'assemblée. M. Bailly est nommé maire de Paris, M. de Lafayette commandant-général de la garde nationale parisienne. Le roi se rend à Paris. Sa séance à l'hôtel-de-ville. Il accepte la cocarde tricolore. Retour du roi à Versailles. Stratagême de M. Foulon. Sa mort, et celle de M. Berthier, son gendre. Mouvement, terreur panique et soudaine, et armement général dans tout le royaume. Quels sont ceux à qui on l'attribue. Excès des paysans contre les seigneurs.

L'INERTIE des Parisiens, façonnés au joug et nourris dans l'élément du luxe et de la servitude, avoit passé dans l'ame de leurs

oppresseurs, et la férocité des tyrans sembloit s'être changée dans les cœurs d'un peuple naturellement doux. L'instant où tous les plis contractés dans un sens sont reportés violemment en sens contraire est toujours terrible. Un autre grand coupable alloit être immolé. On trouva sur M. de Launay une lettre qui prouvoit son intelligence avec M. de Flesselles, prévôt des marchands. Elle ne laissoit aucun doute sur sa perfidie. « J'amuse les Parisiens, lui écrivoit M. de « Flesselles, avec des cocardes et des pro« messes : tenez bon jusqu'au soir et vous « aurez du renfort. » On lui présente cette lettre à l'hôtel-de-ville; il pâlit; il veut sortir pour se justifier, ou plutôt pour chercher à s'excuser, vraisemblablement en alléguant des ordres supérieurs. Il demande à parler au peuple assemblé sur la place de Grève, sur laquelle l'hôtel-de-ville est situé. Deux bourgeois le prennent par les bras, le soutiennent jusqu'au perron, et là un jeune homme s'avance au travers de la foule, et lui présentant son pistolet perpendiculairement, *Traître*, lui dit-il, *tu n'iras pas plus loin*. M. de Flesselles tombe expirant. Le peuple le traîne

sur

sur la Grève, se l'arrache des mains, le mutile, coupe sa tête, et dans sa rage la foule aux pieds.

La prise de la Bastille fut un coup de foudre pour la cour ; la première nouvelle fut regardée à Versailles comme une imposture. Lorsque les conspirateurs furent bien certains de cet événement, ils prirent le parti désespéré de se porter aux plus grandes extrémités. On fait partir couriers sur couriers pour les divers lieux où les troupes sont cantonnées, mais elles refusent d'obéir. Le moment étoit manqué. Le maréchal de Broglio vint annoncer que les canonniers avoient déclaré qu'ils ne tireroient pas : *Eh bien*, lui dit-on, *pressez le blocus de Paris*. Le général répond qu'on ne peut pas compter sur l'armée. Depuis deux jours on avoit commencé d'arrêter les convois des vivres qu'on portoit à Paris, et cela prouve de plus en plus qu'on avoit formé le complot atroce de réduire cette ville par la famine, si on ne pouvoit l'avoir par la force des armes. Henri IV, dans une cause aussi juste que les complots de la cour l'étoient peu, avoit, au contraire, nourri les assiégés. On

cachoit au roi ce qui se passoit à Paris : on lui montroit même chaque jour de fausses feuilles des spectacles. C'est qu'on craignoit que voyant le danger que couroit la cour, la foiblesse de son caractère ne le portât à changer d'avis. Ce n'étoit pas sa tendresse pour son peuple qu'on redoutoit, et si les Parisiens avoient été vaincus, on se seroit empressé de lui porter une nouvelle aussi agréable à ses yeux.

Tandis qu'à la cour on osoit encore espérer l'asservissement de la France, et qu'on le célébroit d'avance dans des chants impies, les députés, réunis jour et nuit pour le salut commun, n'avoient pas désemparé la salle des états depuis le dimanche matin jusqu'au mercredi. Les bancs de cette salle avoient été, pendant ces trois jours, et leurs tables, et leurs lits. Ils avoient montré le même courage que montra jadis le sénat de Rome à l'approche des Gaulois. Ils venoient de nouveau d'envoyer une autre députation au roi pour l'éclairer, et toujours sans succès. Il faut avouer que voilà un monarque bien difficile à éclairer; et puis l'on voudra persuader qu'il a été trompé, avec tant

de moyens de se détromper s'il avoit voulu l'être.

Sur les réponses constamment négatives du roi aux états, M. le duc de Liancourt, grand-maître de la garde-robe, une de ces places serviles que les prétendus grands avoient la bassesse d'occuper, membre de l'assemblée et du nombre de la minorité, prit le parti à minuit d'aller trouver le roi. Il lui apprit le premier tout ce qui se passoit à Paris, et les grands événemens de la journée, enfin, que la Bastille avoit été prise le 14, vers les sept heures du soir. Il fit sentir au roi tous les dangers qu'il couroit, ainsi que la famille royale. Le roi se rendit aux raisons du duc de Liancourt, et dès le lendemain matin, il vint avec ses deux frères se jeter entre les bras de l'assemblée, et s'abandonner à ses conseils. Là, il fut décidé que l'armée seroit renvoyée aux frontières, et que M. Necker seroit rappelé.

Quand le roi sortit de la salle des états, l'assemblée entière se précipita sur ses pas, et les députés des trois ordres, se tenant par la main, l'accompagnèrent jusqu'au château, aux acclamations d'une multitude

immense qui se pressoit autour d'eux : l'air retentissoit des cris de *vive le roi.*

Au milieu du chemin, une femme se fait jour au travers des députés, et se jetant aux pieds de sa majesté : « Ah ! sire, s'écria-« t-elle, ah ! mon roi, ce que vous venez « de faire est-il bien sincère ? ne sera-ce pas « comme il y a quinze jours ? » — « Oui, « lui répond le prince, oui, ma bonne, cela « durera toujours. Jamais, jamais, je ne « changerai d'avis. . . . jusqu'à mon der-« nier soupir. »

On arrive au château, la reine placée sur le balcon tenoit le prince royal dans ses bras, le pressoit contre son sein, et présentoit au peuple cet enfant qui étoit encore alors l'espoir de la nation. Nous ne pouvons dissimuler que le corps constituant eût mieux fait de ne pas accompagner le roi jusqu'au château ; il suffisoit d'une députation pour cela : le souverain se compromettoit alors, suivant nous, avec le prince, et descendoit de la dignité d'une grande nation.

Ce fut un beau moment pour M. Necker que celui de son rappel : ce fut peut-être le triomphe le plus glorieux dont jamais au-

cun mortel ait joui. Cicéron, à son exil, eut une gloire à peu près semblable : c'est le seul trait de l'histoire ancienne qu'on puisse ici mettre en parallèle. Il n'y a pas quatre jours que M. Necker a été congédié, et la France entière le demande à grands cris. Les états généraux, le roi font courir après lui par différens chemins pour ne pas le manquer; les couriers sont porteurs des lettres les plus pressantes pour l'engager à revenir, pour prévoir ses refus, comme si la destinée de l'empire dépendoit de sa seule présence. M. Necker méritoit, en partie, ces honneurs, sinon pour son génie, du moins pour avoir nourri long-tems, en quelque sorte, de son seul crédit vingt-cinq millions d'hommes.

A Paris, on nomme M. Bailly maire; le titre de prévôt des marchands étoit devenu odieux; M. de Lafayette est choisi pour commandant-général de la garde nationale parisienne. La capitale offroit, en ce moment, le spectacle le plus imposant. Vingt-quatre députés de l'assemblée nationale s'avançoient au milieu d'un peuple immense qui bordoit en haie le chemin de Versailles; dans Paris,

cent mille hommes armés leur servent de cortège : l'ivresse de l'amour, les élans de la joie, les épanchemens de l'amitié, de la fraternité, animent toutes les physionomies, se reproduisent sous toutes les formes. La place de Grève étoit devenue alors le *forum* du peuple françois. Les députés l'instruisirent de la démarche que le roi venoit de faire en se rendant à l'assemblée nationale.

Le peuple joignit à ses cris de joie l'expression de deux autres vœux : l'un étoit de voir dans ses murs un roi qu'on s'obtinoit à ne croire que foible et mal entouré, l'autre étoit le retour de M. Necker. Les nouveaux ministres s'étoient retirés d'eux-mêmes, et le lecteur vient de voir que le roi avoit rappelé M. Necker. Le monarque, informé par le retour des députés du vœu des habitans de Paris, fit annoncer à l'assemblée qu'il se rendroit le lendemain jeudi dans la capitale; et comme si tous les triomphes eussent été réservés pour cette journée, les dissidens des deux premiers ordres avoient déclaré le matin qu'ils s'étoient trompés.

Jeudi matin, on attendoit le roi à Paris. On apprend qu'il ne viendra point : on annonce que ce sera pour vendredi. Personne ne veut le croire. Les Parisiens disent froidement : « Si le roi ne vient pas à Paris, « nous n'avons qu'un parti à prendre, c'est « de nous former en quatre corps de vingt « mille hommes chacun, et de marcher « droit à Versailles. » A trois heures du matin, les ordres furent donnés à tous les districts, et avant sept heures, plus de cent cinquante mille citoyens étoient sous les armes. Les habitans de Versailles avoient aussi pris les armes ; ils devoient accompagner le roi jusqu'à Sèves, et là le remettre à la milice nationale de Paris. Quatre ou cinq cents députés des trois ordres devoient l'accompagner. Le roi, malgré les instances de la reine, fut inébranlable dans la parole qu'il avoit donnée. Le peuple et les milices avoient le mot pour ne crier au passage du roi que *vive la nation*, et rien de plus. Le roi parvint à l'hôtel-de-ville sous une voûte immense et prolongée de plusieurs milliers de piques et d'épées nues. M. Bailly le reçut dans la grande salle, où

s'étoient réunis les électeurs de Paris, les comités de la ville, et un grand concours de spectateurs. Le roi prit place dans un fauteuil qu'on lui avoit préparé. M. Bailly lui présenta les clefs de la ville, le harangua et lui dit : « Sire, j'apporte à votre ma« jesté les clefs de sa bonne ville de Paris ; « ce sont les mêmes qui ont été présentées « à Henri IV : il avoit reconquis son peu« ple ; ici c'est le peuple qui a reconquis « son roi. » Pensée vive et heureuse ! il auroit dû terminer là sa harangue ; que dire, en effet, après une phrase d'un si grand sens ? Le roi prit des mains du maire la cocarde aux trois couleurs, et les cris de *vive le roi* se firent entendre de tous côtés. Il reprit à la barrière le cortège qui l'avoit amené jusqu'à Paris, et en s'en retournant à Versailles, il ne vit que le délire d'une joie qui alloit jusqu'à l'ivresse. Tant les rois ont peu à faire pour conquérir l'amour des peuples !

Ici finit l'histoire de la révolution, c'est-à-dire, de l'insurrection : elle embrasse l'espace de six jours. Ce qui va suivre n'en est que le développement, l'extension, la suite ;

mais dès ce moment le triomphe de la liberté sur le despotisme paroît assuré, ou du moins les plus grands coups ont été portés : il ne faut pas moins qu'une guerre civile, un embrasement général pour détruire ce triomphe ; il ne faut pas moins qu'un Cromwel. Je ne connois aucune époque, dans l'histoire des états anciens et modernes, qui présente un aussi grand caractère. Cependant nous ne sommes encore qu'au commencement des grandes scènes qui vont se succéder sous nos yeux, et qui, moins décisives peut-être, n'en offriront pas moins l'intérêt le plus grand sous tous les rapports.

Depuis trois jours, les grands, les favoris, les ministres et leurs agens s'enfuyoient en tremblant de ce royaume qu'ils avoient voulu sacrifier sur l'autel de l'orgueil et de l'ambition. Le maréchal de Broglio alloit cacher à Luxembourg la honte dont il avoit couvert sa vieillesse ; Foulon s'efforçoit d'échapper, par une mort simulée, à la vengeance populaire ; il faisoit enterrer sous son nom un de ses valets, qui venoit de mourir dans sa terre d'Houvion ; Mme. de Polignac,

travestie en femme-de-chambre, cherchoit à tromper dans sa fuite les regards du public; Lenoir, Valentin, Villedeuil et quelques autres, mettoient leur tête à couvert par une prompte retraite : les princes du sang alloient chez l'étranger mendier un asile; le comte d'Artois et le prince de Condé s'éloignoient à la faveur des ténèbres de la nuit. Mais M. Foulon et M. Berthier, son gendre, intendant de Paris, offrirent un terrible exemple de la réaction redoutable des opprimés contre les oppresseurs. M. Foulon est découvert, arrêté, conduit à Paris, et suspendu au fatal réverbère. M. Berthier subit le même sort. Il avoit offert 1000 louis à l'homme qui le découvrit à Compiegne. Eût-il cru, cet esclave de l'or, qu'un homme sans pain pût être incorruptible? Le peuple, rendu féroce par l'excès de la tyrannie, s'acharne sur les corps de ces deux victimes. C'est une crise bien déplorable que celle où la multitude, n'espérant plus de justice, se croit en droit de se la faire elle-même.

Au même tems, et à l'exemple de Paris, tous les citoyens de ce vaste et populeux empire prennent les armes pour leur sûreté;

on forme par-tout des milices bourgeoises. Un bruit général se répand dans tout le royaume à la fois, et avec la rapidité de l'éclair, que les princes fugitifs se proposent d'attaquer la France : on ajoute que des milliers de brigands vont arriver, qu'ils sont à deux, trois, quatre, six lieues, qu'il n'y a pas un moment à perdre pour se mettre en défense; que des couriers, que cependant personne n'a vu, viennent d'en apporter la nouvelle. Les plus paresseux sont aiguillonnés par la terreur panique, et dans huit jours trois millions d'hommes sont enrégimentés, et la cocarde aux trois couleurs décore toutes les têtes. Il s'établit une espèce d'ordre au sein de la destruction de tous les pouvoirs, et ces fausses allarmes prévinrent une infinité de maux réels. Les gardes nationales ont puissamment concouru à maintenir la tranquillité générale; et quoiqu'il se soit commis de grands excès; ils auroient été bien plus nombreux, et le brigandage bien plus universel. Suivant quelques-uns, ces bruits furent répandus par le conseil de Mirabeau, dont le génie, fécond en grands moyens, trouva celui-là comme le plus pro-

pre à faire armer la nation. D'autres attribuent cette idée, mais pour des motifs moins purs, à la faction d'Orléans, qui déja commençoit de se former, comme cela est prouvé par ses profusions au Palais-Royal.

Ces nouvelles gardes nationales ne purent prévenir tous les excès. Dans les campagnes, la fureur populaire se tourna contre les seigneurs. En plusieurs endroits, on brûla des châteaux, on incendia les titres et les archives, et des vengeances particuliéres se mêlèrent souvent à la vengeance publique. En blâmant ces voies de fait que rien ne peut excuser, et qui prouvent que la dictature de la multitude est la plus terrible de toutes, il faut convenir cependant que ceux qui, pendant des siècles, ont pressuré, exaspéré le peuple, doivent partager ce blâme.

« Voyez, dit Mirabeau, combien de cau-
« ses avoient préparé les matériaux de cette
« explosion : tous les dénis de justice, tou-
« tes les insultes, tous les scandales ; des
« ministres chéris exilés, le rebut du mépris
« public inauguré à la tête de ceux qui les
« remplacent, le sanctuaire des loix profa-

« né, l'assemblée nationale compromise et « menacée, des troupes étrangères, de l'ar- « tillerie, la capitale au moment d'être as- « siégée ou envahie, les apprêts d'une guerre « civile, que dis-je? d'une boucherie où tous « les amis du peuple, connus ou soupçon- « nés, devoient tomber surpris, désarmés, « sous le glaive des soldats, et pour tout dire « en un mot, deux cents ans d'oppression « publique et particulière, politique et fis- « cale, féodale et judiciaire, couronnée par « la plus horrible conjuration dont les fastes « du monde garderont à jamais la mémoire, « voilà ce qui a provoqué le peuple : il a « puni un petit nombre de ceux que le cri « public lui désignoit comme les auteurs de « ses maux; mais qu'on nous dise s'il n'eût « pas coulé plus de sang dans le triomphe « de nos ennemis, ou avant que la victoire « fut décidée. On craint souvent le peu- « ple en raison du mal qu'on lui a fait; on « est forcé de l'enchaîner, parce qu'on l'op- « prime, et ses persécuteurs le calomnient « pour étourdir leurs remords. Ceux qui « s'étoient arrangés pour ne redouter aucun « tribunal tremblent devant le sien, et il

« existe trop de coupables pour qu'il ne reste
« pas beaucoup de terreur. Si les scènes qui
« ont eu lieu à Paris s'étoient passées à Cons-
« tantinople, les hommes les plus timorés
« diroient : Le peuple s'est fait justice ; la
« mesure étoit au comble ; la punition d'un
« visir deviendra la leçon des autres. Cet
« événement, loin de nous paroître extraor-
« dinaire, exciteroit à peine notre attention.
« Nous ferions un volume si nous voulions
« démontrer par des exemples que dans ces
« momens de rigueur, les gouvernemens ne
« font que moissonner les fruits de leurs pro-
« pres iniquités. On méprise le peuple, et
« l'on veut qu'il soit toujours doux, toujours
« impassible. Non : c'est une instruction qu'il
« faut tirer de ces tristes événemens. L'in-
« justice des autres classes envers le peuple
« lui fait trouver la justice dans sa barbarie
« même. »

Nous venons de rapporter ces paroles de Mirabeau pour l'éternelle leçon des gouvernans ; nous allons, pour la leçon du peuple, nous résoudre à tracer, dans le livre suivant, une partie des scènes de sang auxquelles il s'est livré. Le seul tableau de tant

d'horreurs, que nous voudrions pouvoir effacer de nos annales avec des larmes de sang, apprendra aux peuples à refrener eux-mêmes leur impétuosité. Quand le crime a été commis, quand l'effervescence est appaisée, ils sont déchirés de regrets. Il est bien plus doux, bien plus grand de les prévenir. Qu'ils songent qu'on se rend plus coupable que le coupable même quand on viole, à son égard, les formes sacrées de la justice.

# LIVRE XI.

Horrible événement arrivé à Quincey. Nombreux massacres. Séance mémorable du 4 août. Destruction de la féodalité. M. Necker propose de décréter une contribution patriotique du quart des revenus de chaque particulier.

La noblesse de la cour entraîna dans sa chûte, comme elle avoit entraîné dans son parti toute la noblesse de province, même les ennoblis, quoique ces trois espèces de nobles n'eussent auparavant qu'un mépris très-prononcé l'une envers l'autre. D'autres hommes vivans d'abus n'étoient pas encore entrés dans cette ligue, mais ils ne tardèrent pas à s'y joindre. Il y avoit donc dans le royaume deux partis, la cour et le peuple:

ple : de-là ces mots synonimes d'aristocrates et de royalistes d'une part, de démocrates et de patriotes de l'autre. Les derniers événemens, joints à la lutte des opinions et à la rivalité des passions et des intérêts, occasionnèrent une grande explosion dans le royaume, semblable à ces éruptions du Vésuve dont la lave brûlante étend au loin le ravage et l'incendie. Un crime atroce excita sur-tout l'horreur universelle, et prouva que le fanatisme de la vanité n'est pas moins barbare que le fanatisme religieux.

M. de Mesmay, conseiller au parlement de Besançon, seigneur de Quincey, près Vezoul, avoit invité les habitans de son voisinage à une fête pour célébrer, disoit-il, la réunion des trois ordres. Il s'étoit absenté sur le prétexte que le parlement et la noblesse lui feroient un mauvais parti s'il adhéroit aux décrets de l'assemblée nationale. On se rend sans défiance à ce funeste repas. Après le festin, les convives sont conduits dans un jardin où le parfum des fleurs ajoutoit à l'enchantement de cette fête. Tout à coup la terre s'entr'ouvre sous leurs pas, et l'explosion subite d'une mine répand de tous

côtés l'épouvante et la mort. A cette horrible nouvelle, le peuple court à la vengeance le fer et la flamme à la main, réduit quelques châteaux en cendres, et se livre à plusieurs excès.

La dénonciation du crime affreux imputé à M. de Mesmay fit frémir l'assemblée nationale. Malgré les circonstances les plus détaillées, malgré le procès-verbal d'un officier public qui le constatoit, on ne pouvoit croire à la possibilité d'un si abominable attentat : on étoit porté à regarder le récit de cet événement comme une calomnie contre la nature humaine. Il fallut cependant se rendre à force de preuves. Elle pria le roi d'ordonner à ses ministres dans les cours étrangères d'en réclamer les auteurs pour les livrer à la rigueur des loix. Deux années après, les coupables ne pouvant être légalement reconnus, un décret du corps législatif suspendit toutes les poursuites contre l'homme de robe dénoncé par le cri public et par toutes les apparences.

La commotion propagée de la capitale jusqu'aux frontières par une foule d'actions et de réactions, par les brigands, par les

agitateurs, par des journaux et des écrits incendiaires, et par cette faction d'Orléans que nous aurons occasion de développer dans la suite de cet ouvrage, produisit un enchaînement non-interrompu de désordres et de calamités qui retardèrent long-tems les travaux de l'assemblée. Elle avoit fait une proclamation pour calmer les esprits; elle recevoit les vœux d'adhésion de tous les corps. Elle faisoit usage de cette autorité pour appaiser les troubles qui survenoient en divers lieux; mais céla méme entravoit sa marche. Tous ces détails absorboient ses momens. Elle ordonna la libre circulation des subsistances, que la malveillance d'un côté, l'ignorance de l'autre, arrêtoient en plusieurs endroits; mais dans le soulevement de toutes les passions, que peuvent les proclamations et même les loix? Leur sommeil ou leur impuissance sont presque inévitables dans le terrible passage de l'esclavage à la liberté. Les ames fortes et élevées, les esprits éclairés, se consolent de leurs maux, parce qu'ils savent qu'ils seront passagers; mais l'égoïsme ou l'impuissance de prévoir un avenir plus flatteur, sont la

cause qu'une infinité de citoyens dont la sensibilité gémissoit avec raison de tant de désastres, en étoit moins portée à chérir le nouvel ordre des choses.

La terreur ajoutoit à tant de maux : des rumeurs vagues de conspirations, une foule de récits imposteurs si avidemment reçus dans les tems de calamités, se reproduisoient sans cesse, et l'on sait que le vulgaire croit toujours plus facilement ceux qui sont les plus absurdes. Les laboureurs quittoient la plupart du tems leurs charrues productrices, et joignoient ainsi la presque certitude d'une disette future au fléau dévorant de la disette actuelle. La crainte que le bled manquera est le moyen le plus sûr pour en organiser la cherté. Les brigands alloient jusqu'à faucher les bleds en herbe. On vouloit pousser le peuple jusqu'aux derniers excès pour le ramener par la licence au joug dégradant du despotisme. On alloit jusqu'à cacher le grain, jusqu'à le dilapider à dessein; et ce qui est plus horrible encore, on rejetoit ensuite le soupçon de ces infames manœuvres sur les victimes qu'on vouloit dévouer. Le peuple furieux

se débattoit comme un tigre dans les pièges dont il étoit enlacé. Des scélérats soudoyés se méloient dans la foule et se baignoient dans le sang pour faire tomber sur la multitude l'odieux de tant de crimes, et la calomnier après l'avoir égarée. C'est ainsi qu'à Saint-Germain on vit le malheureux Sauvage tomber, dans une émeute, sous les coups de scélérats inconnus.

Un des grands malheurs du peuple, c'est qu'il ne peut aller vers la liberté sans passer par la route sanglante de l'anarchie. La Suisse seule a été exempte de ce fléau. Les horreurs qui continuèrent d'avoir lieu en France, ce long et tragique débordement de tous les crimes, sont sans doute une tache bien douloureuse à remplir pour celui qui écrit les annales de notre révolution. Nous allons abréger, le plus qu'il nous sera possible, ces pages lugubres et marquées du sang innocent; nous n'aurons que trop à décrire des scènes encore plus affligeantes sous le décemvirat. Les atrocités que nous allons retracer répandirent une telle terreur que des membres même du corps constituant ne se crurent inviolables que de

droit. On vit disparoître l'ardent Cazalès et le fougueux d'Eprémesnil. Le célèbre Maury, qui balança plus d'un fois Mirabeau, mais dans la même distance qu'il y avoit d'Eschine à Démosthène, gagnoit rapidement les frontières; il fut arrêté à Péronne, et forcé de rentrer dans le sein de l'assemblée nationale. L'abbé Maury ne montra pas, dans cette occasion, le courage, le sang-froid et la présence d'esprit qu'il fit éclater depuis, lorsque se trouvant un jour environné par une foule menaçante qui parloit de le suspendre à la fatale lanterne, il concontint le peuple par ce mot plein de sens : « Eh ! messieurs, quand vous m'aurez mis « à la lanterne, y verrez-vous plus clair? » Ce mot fut senti, et lui sauva la vie.

Reprenons le cours des calamités, des excès en tout genre qui souillèrent cette époque de la révolution. Dans la nuit du samedi 1er. août, il y eut à Saint-Denis une émeute dont le prétexte fut la cherté du pain. M. Chatel, lieutenant de maire, étoit chargé de la distribution des farines; il assuroit depuis deux jours que le pain manquoit à Paris, et que l'on y mangeoit du

pain semblable à celui que les boulangers de Saint-Denis alloient cuire. Ce pain désiré, fait avec un mélange de farines d'orge, de seigle et de froment, se trouvant assez mal cuit par la précipitation ou la négligence des boulangers, excita des murmures : cependant le peuple paroissoit disposé à la patience; mais le soir même plusieurs habitans portèrent de Paris du pain qui étoit très-blanc, et publièrent que l'abondance régnoit en cette ville. Dans un instant, ce fut un soulevement général. Une troupe d'ouvriers accourt à la maison du lieutenant de maire, et l'oblige de mettre à 8 sols le pain de quatre livres. Mais la multitude, excitée par les ennemis de ce magistrat et par les calomnies de ces artisans de discorde, de ce trompettes de mort, de ces gens qui vivent de leurs poignards, se porte aux dernières violences; et ce malheureux, qui, l'hiver précédent, avoit procuré aux infortunés des secours abondans, est égorgé avec un rafinement inoui de barbarie.

A Caen, M. de Belzunce, sur d'autres pretextes, éprouve un sort semblable. A Strasbourg, on excite des régimens contre

des régimens. Presque par-tout le peuple, avili par l'orgueil des nobles, tourmenté, dévoré par le despotisme judiciaire, entraîné, subjugué par le fanatisme des prêtres, écrasé par les abus des privilèges et de la féodalité, succombant sous le poids de l'oppression fiscale, anéanti sous la verge de fer des ministres, et payant de ses sueurs le luxe étincelant des grands, réagit avec impétuosité, et surpasse ses bourreaux même. M. de Montesson est fusillé au Mans, après avoir vu égorger son beau-père. En Languedoc, M. de Barras fut coupé en morceaux devant sa femme prête d'accoucher. En Normandie, un seigneur frappé de paralysie fut abandonné sur un bucher, dont on le retira les mains calcinées. Dans la Franche-Comté, la princesse de Listenay fut contrainte, la hache sur la tête, de faire l'abandon de ses titres. Nous ne parlerons ni de M^me^. de Tonnerre, ni de M. Lallemand, ni de M. d'Ambli traîné nu sur du fumier, et voyant danser autour de lui les bêtes féroces, les cannibales qui venoient de lui arracher les cheveux et les sourcils. Notre plume épouvantée se refuse à tracer une

plus longue suite de forfaits semblables, et qui ne diffèrent que par le plus ou moins de barbarie. En voilà assez, et beaucoup trop sans doute, pour faire voir aux castes oppressives qu'elles sèment pour leur postérité une moisson de malheurs et de calamités. Ces mêmes exemples feront voir aux peuples combien le mépris des loix, et l'absence des sentimens sacrés de la nature, de la raison et de l'humanité les peuvent dégrader au point de se rendre semblables à ces nations antropophages dont on voudroit révoquer en doute l'existence.

L'assemblée nationale étoit profondément affligée de cette anarchie ; mais elle savoit que le passage du mal au bien est, sur-tout dans un vaste empire, aussi terrible que le mal lui-même : elle ne désespéra pas du salut de la patrie et du retour des loix. Hâtons-nous de secouer les impressions de tristesse et d'horreur que le récit de tant de crimes vient de nous faire éprouver. Suivons les travaux législatifs de l'assemblée. Elle agitoit la fameuse déclaration des droits de l'homme, mais les troubles des provinces l'obligèrent de s'en distraire, pour rendre

un arrêté qui obligeât tous les citoyens à rentrer dans l'ordre, à ne plus séparer les droits de l'homme d'avec ses devoirs, à payer les impôts, et à reprendre la sainte habitude d'une honorable soumission à la loi. M. de Noailles attira tout à coup l'attention; il représenta qu'on rendroit des décrets illusoires et inutiles contre les mouvemens tumultuaires si l'on n'en détruisoit la cause; que cette cause étoit dans les droits oppressifs que le peuple payoit; qu'il falloit l'en décharger, et décréter que tous les impôts seroient également répartis, que les droits féodaux seroient rachetables, et que les servitudes personnelles seroient éteintes sans rachat. Un autre membre de la noblesse appuya cette proposition; c'étoit M. d'Aiguillon : il observa qu'avant de donner une constitution à la France, il falloit lui donner des bienfaits d'une nature encore plus urgente, et que les circonstances commandoient impérieusement. Alors eut lieu la scène mémorable du 4 août. L'assemblée qui, depuis plusieurs jours, uniquement occupée de la constitution, se jetoit avec ardeur dans les discussions profondes et méditatives

du droit naturel, qui abordoit les questions métaphysiques les plus épineuses, les plus abstraites, mais les plus intéressantes pour l'humanité, marche subitement aux résultats les plus décisifs, et la lenteur majestueuse des délibérations les plus graves se change tout à coup en une scène touchante d'enthousiasme, d'ivresse du bien public, en un combat de sacrifices et de générosité; une seule nuit renverse tous les privilèges, abolit tous les droits abusifs. Cette séance fut mal jugée par ceux qui n'observèrent pas qu'il falloit prévenir les plus grands maux, éviter une nouvelle jaquerie, et que d'ailleurs la plupart de ces sacrifices étoient ordonnés pas les cahiers, ou évidemment nécessaires pour fonder les bases de la constitution. Il falloit extirper jusqu'au dernier germe du gouvernement féodal, jusqu'à la dernière racine de l'arbre gothique de la féodalité, dont les branches couvroient la surface de l'empire et frappoient son sol de stérilité. Ce ne fut pas moins un superbe spectacle que celui des nobles et du clergé sacrifiant le droits de chasse, de pêche, de garenne et de colombier; des curés faisant

l'abandon de leur casuel ; des bénéficiers déclarant qu'ils se borneroient à un seul bénéfice; des seigneurs reconnoissant la nécessité du rachat des droits féodaux ; enfin, tout un clergé abandonnant ses dîmes, et se reposant sur la loyauté et la religion de la nation pour l'entretien du culte et de ses ministres. Ce fut sur-tout un grand et magnifique espoir pour la régénération uniforme de l'empire que de voir les députés des pays d'état, et ceux de plusieurs villes privilégiées, venir tour à tour, avec un empressement vraiment patriotique, offrir le sacrifice de leurs droits et de leurs chartes antiques, et proclamer leur vœu qu'il n'y a plus de provinces, mais une seule nation, une seule famille, un seul empire. L'assemblée proscrivit la vénalité des charges de judicature : il n'étoit pas étonnant qu'on vendît la justice dans un état où l'on achetoit le droit de la rendre. On arrêta aussi la suppression des jurandes. Ainsi s'applanit tout à coup une grande partie de la carrière qui s'ouvroit au courage de l'assemblée ; carrière effrayante et ardue sans les prodiges de cette nuit, où l'on fit plus en quelques heu-

tes pour le bonheur du peuple et les progrès de la raison universelle, qu'on n'eût osé l'espérer dans tout un siècle. Mais il se présente à l'aspect de cette énorme masse d'abus qu'on vient de détruire une réflexion bien naturelle : ceux qui avoient imaginé ce prodigieux, cet inconcevable systême d'oppression, se croyoient-ils au-dessous, ou au-dessus de l'homme ?

On continuoit en divers lieux de brûler les châteaux et les archives. Des brigands, profitant des circonstances, se répandirent par bandes dans quelques provinces, brûlant les propriétés, sans distinguer même de quel parti étoient les propriétaires. L'assemblée ordonna qu'il seroit fait des poursuites sévères. Cependant les arrêtés du 4 août furent rédigés. La proclamation fut faite de l'acte solemnel qui abolit le régime féodal ; elle consacra ce grand acte de justice, ce grand bienfait envers l'humanité, non par une simple loi, mais par un article de constitution.

Il sembloit que dans le cours de la révolution chaque journée dut être marquée par une entrave nouvelle : on avoit à peine dis-

cuté les cinq premiers articles de l'arrêté du 4 août, que M. Necker vint exposer à l'assemblée que les recettes ne pouvoient suffire aux dépenses. Entre autres moyens d'y remédier, il proposa de demander aux citoyens la contribution patriotique du quart de leurs revenus. L'assemblée en fut effrayée; mais plus éloquent qu'il ne l'ait jamais été, imposant par son geste, par sa contenance et par le tonnerre de sa voix, Mirabeau la décida à décréter de confiance la mesure proposée par le ministre, qui, ne présentant aucune grande conception, aucun plan réparateur, donna ce jour-là la mesure de son peu de génie, et survécut à sa gloire.

Les ennemis du bien public (1), voyant l'embarras des finances, le pouvoir exécutif

---

(1) Nous nous servirons aussi quelquefois, pour nous conformer à l'usage, des mots aristocrates, aristocratie, dont on a détourné le véritable sens. Ceux qui vouloient le gouvernement d'un seul ont été appelés aristocrates par ceux qui étoient de vrais aristocrates. Qui ne sait que l'aristocratie est le gouvernement de plusieurs, d'après l'étymologie grecque.

paralisé dans toutes ses parties, les tribunaux sans puissance, les magistrats sans autorité, tout l'empire en proie à la violence de la multitude, conservoient toujours l'espérance nationicide de voir une désorganisation totale; mais la lumière jaillit du milieu des ténèbres, l'ordre sortit du sein du cahos. De nouveaux liens de subordination s'étendent d'une extrémité du royaume à l'autre : chaque cité fait revivre dans son enceinte ce gouvernement municipal si tutélaire, si chéri de nos ancêtres. La nécessité, le besoin de la défense commune, accélérèrent l'établissement de cette administration paternelle. Ce moyen, joint à la création des milices nationales, repoussa considérablement l'anarchie, et jeta un effroi salutaire parmi les brigands et les contre-révolutionnaires. Il est aussi vrai que consolant de dire qu'une révolution si absolue dans les mœurs, dans les loix, dans les préjugés, eût vraisemblablement chez une nation moins douce et moins amie de l'ordre fait couler de grands torrens de sang, et eût été souillée par un plus grand nombre de forfaits; car ceux commis depuis

par les décemvirs et leurs agens ont pesé sur la majorité de la nation, et n'ont pas été son ouvrage. Ce n'est donc pas des désordres qui ont suivi cette crise révolutionnaire qu'il faut s'étonner, mais de ce qu'ils n'ont pas été infiniment plus grands. Après huit siècles d'oppression, d'inertie et de sommeil, le peuple se réveille, et se voit tout à coup revêtu du pouvoir suprême : il en fait usage comme d'une arme nouvelle qu'il ne sauroit manier sans risquer de blesser ce qui l'environne; il boit dans la coupe de la liberté qui est pour lui comme une liqueur forte seroit pour celui qui n'en auroit pas contracté l'habitude. Il a abusé de sa force, mais il n'y a guère que le peuple françois qui, dans le sein de la victoire, fut capable d'une aussi grande modération. Voyez seulement les Anglois, excités par Gordon, et leurs excès contre les catholiques, au milieu d'un gouvernement consolidé et en vigueur; placez-les dans l'absence des pouvoirs et des loix, dans l'anarchie où nous avons été, et vous verrez se former une mer de sang. Voyez quelle guerre barbare les Anglois ont fait dans l'Inde; voyez

comme en Amérique ils ont promis aux Sauvages des récompenses pour chaque chevelure d'Américain.

Je ne connois rien de plus attrayant, de plus fécond en leçons de tous les genres que la série de tout ce qui a précédé et suivi, jusqu'au moment où nous écrivons cette histoire, la longue et intéressante lutte de la révolution, et sur-tout les débats qu'elle présente et les grandes questions qu'il a fallu résoudre. Nous allons exposer dans le livre suivant celles que l'assemblée constituante a abordées à cette époque, c'est-à-dire, après l'abolition du régime féodal.

# LIVRE XII.

Caractère du peuple françois et des écrivains philosophes et politiques à cette époque. Déclaration des droits de l'homme. Réflexions à ce sujet. Projets de MM. de Lafayette, Syeies et Mounier. Ouverture des travaux sur la constitution. Du *veto* et de la question de savoir si l'assemblée sera divisée en deux sections. Comment M. l'évêque de Langres est porte à la présidence.

Après avoir détruit tous les genres de servitude, l'assemblée, se trouvant, en quelque sorte, dégagée des décombres de la féodalité, s'occupe enfin à relever l'édifice majestueux de la liberté, et à poser les fondemens d'une constitution libre. Il paroît essentiel de re-

tracer ici l'esprit de la nation au moment où les législateurs se sont emparés des plus grandes questions, au moment où ils vont délibérer sur la déclaration des droits, sur la sanction royale, sur le *veto*, sur la division du corps législatif en deux chambres, enfin, sur l'organisation du pouvoir exécutif. Nous avons déja fait voir, au commencement de cet ouvrage, quels étoient les écrivains qui depuis long-tems influençoient la nation et la murissoient pour la révolution : il nous reste à observer ici, pour donner une idée de l'esprit qui dominoit en ce moment, qu'aux grands écrivains dont nous avons parlé venoient alors malheureusement se joindre plusieurs journalistes, presque tous propres à égarer l'opinion publique. Un grand écrivain est sans doute le premier des mortels. Un journaliste prudent, éclairé, vraiment zélateur de l'ordre social, peut faire de son journal un vrai code du droit public. Il peut, dans les tems sur-tout de révolution, exercer la plus belle des magistratures, celle qui commande à l'opinion; il devient l'orateur permanent, l'instructeur, l'officier de morale, et le vrai régula-

teur du peuple et du gouvernement ; mais il est un grand fléau s'il dépasse la limite du bon, du beau et du vrai. Il paroissoit malheureusement à l'époque actuelle deux cents feuilles périodiques par jour, autant de bulletins de l'assemblée sous cent titres et cent formes différentes, autant de brochures critiques, politiques, économiques ; dans ce déluge typographique, l'énergumène et le penseur réfléchi ne combattoient pas à armes égales. On devine aisément que l'écrivain exagéré fera plutôt foule que le penseur timide et circonspect. Il faut convenir que lorsqu'il n'étoit question que d'abattre les colosses d'or dont l'état étoit foulé, lorsqu'il falloit conquérir la Bastille, c'étoit le moment d'allumer l'enthousiasme et d'exalter toutes les têtes. Mais la révolution, c'est-à-dire, le renversement, la destruction une fois consomée, la prudence la plus réfléchie devenoit une loi que les écrivains démagogues sont bien loin d'avoir suivie, peut-être moins par mauvaise intention que par défaut de lumières et de connoissances assez approfondies. Il n'est que trop vrai qu'en politique, comme en lit-

térature, il n'y a rien de pire que les demi-connoisseurs. Camille Desmoulins, Loustalot, et autres écrivains de cette trempe, tomboient en convulsion quand ils entendoient parler d'un équilibre, d'un contre-poids dans l'établissement des pouvoirs; Montesquieu n'étoit qu'un écolier, qu'un homme à préjugés; la constitution d'Amérique étoit trop servile, celle d'Angleterre pitoyable. L'idée principale dont ils partoient, et de laquelle partoient aussi les meneurs de l'assemblée, idée qui a long-tems causé la plus grande partie de nos maux, étoit qu'il falloit élever pour la France une constitution absolument neuve; M. Mounier même en a laissé percer le dessein dans ses *Nouvelles observations sur les états généraux*. Le parti de l'aristocratie avoit alors des plumes supérieures et exercées; entre autres écrivains de ce bord, on distinguoit M. Mallet du Pan. Mais ces écrivains mettant trop de chaleur, trop d'animosité à décrier toutes les opérations de l'assemblée, et s'appitoyant sans cesse sur le sort des castes privilégiées, perdirent l'influence qu'ils auroient dû avoir lorsqu'ils avan-

çoient les vrais principes d'une bonne législation et d'une saine morale. Mirabeau, qui fut long-temps le coryphée du parti exagéré, développa inutilement sur la fin des principes plus modérés; le torrent démocratique prévalut.

Il s'établit une grande lutte dans le sein de l'assemblée nationale: cette lutte commença d'éclater lorsqu'il fallut en venir à la déclaration des droits; elle s'échauffa bien davantage lorsqu'on en vint à discuter la part que le roi auroit dans la législation. L'assemblée voulut d'abord arrêter la déclaration des droits, comme dans les fondemens d'un édifice on commence par poser la première pierre qui doit servir de base. Cet ouvrage, qui ne devoit être que l'exposition de quelques vérités éternelles, applicables à toutes les formes de gouvernement, paroissoit, au premier coup-d'oeil, très-simple de sa nature, et peu susceptible de contestations et de doutes; mais on ne tarda pas à sentir que rien n'est plus difficile, et peut-être plus dangereux, que de proclamer hautement à la multitude ces grands principes métaphysiques et abstraits,

parce qu'elle est trop susceptible de prendre ce qui favorise ou sert de prétexte à la licence, et de rejeter ce qui la contrarie.

Les projets de déclarations des droits se multiplioient tous les jours. Les difficultés alloient en augmentant; et les meilleurs esprits craignoient, avec raison, ainsi que les événemens nous l'ont prouvé depuis, que ce seroit moins faire une déclaration des droits de l'homme, qu'une déclaration de guerre entre les différentes classes de la hiérarchie sociale. Parmi les nombreux projets qui furent présentés, on distingua ceux de M. de Lafayette, de l'abbé Syeies et de M. Mounier: le premier, par sa clarté et sa simplicité, se rapprochoit de celui que l'on admire dans la constitution américaine; peut-être étoit il le plus approprié à son objet, parce qu'il rendoit les vérités plus populaires en les présentant comme une suite de faits, et non comme un enchaînement de conséquences; mais on y désiroit encore plusieurs développemens. Le projet de M. Syeies, s'emparant, pour ainsi dire, de la nature de l'homme dans ses premiers élémens, et la suivant, avec cette force de lo-

-gique qu'on lui connoît, dans toutes ses combinaisons sociales, entraîna beaucoup de suffrages. Il faut observer cependant que le projet de M. Syeies contenoit plusieurs de ces demi-vérités, de ces principes meilleurs en théorie qu'applicables à l'état social. M. Mounier s'approchoit beaucoup de M. de Lafayette. M. de Mirabeau proposa qu'en arrêtant de nouveau qu'une déclaration des droits devoit être une partie intégrante de la constitution, et en former le premier chapitre, l'assemblée en renvoyât la rédaction définitive au tems où les autres parties de la constitution seroient entièrement fixées, en sorte que le tout seroit présenté au peuple en même tems. Cette proposition, qui fut accueillie avec la faveur qu'elle méritoit par une partie de l'assemblée, excita les murmures et les réclamations des esprits exagérés. Le lecteur connoît la déclaration des droits donnée par le second corps constituant : on verra qu'elle contient aussi un grand nombre de ces principes demi-vrais, conséquemment erronés (car il n'y a pas plus de demi-vérités que de demi-justice), que nous avons reprochés au pro-

jet de M. Syeies. C'est ce que nous allons rendre sensible par l'examen du premier article, qui est le plus important de cette déclaration; il porte que *les hommes naissent et demeurent égaux en droits.* Vraisemblablement on entend la liberté et l'égalité du droit naturel. Il n'y a pas de maxime, ainsi énoncée, plus fausse et plus destructive de toute société. C'est ce qu'on peut démontrer de la manière la plus évidente, mais en s'élevant à des principes auxquels l'assemblée n'est pas remontée; elle a paru méconnoître qu'il est des principes qui égarent d'autant plus sûrement qu'ils ont, au premier coup-d'œil, l'apparence de la vérité. La multitude grossière ne voit qu'un sens dans cette proposition, c'est celui qui la flatte; le sens métaphysique est trop élevé pour elle; il lui échappe. La méprise de l'assemblée a été d'avoir avancé comme axiome un théorème qui avoit besoin d'une démonstration rigoureuse. Et peut-être qu'en y procédant à la manière des géomètres, elle n'auroit vu, au lieu d'un thérorème, qu'une question problématique, et dont l'analyse auroit donné pour résultat

cette proposition : *Tous les hommes sans distinction ont des droits égaux à la justice et à l'humanité de leurs semblables.* On voit que le peuple n'auroit pu abuser de ce principe qui est clair, qui est vrai, et susceptible de la plus rigoureuse démonstration.

Que sait du droit naturel, que peut en entendre la populace de tous les pays ? de quel avantage lui seroit-il de connoître ce droit, puisqu'elle ne vit nulle part dans l'état de nature, mais en société, et qu'elle ne peut ambitionner autre chose que l'amélioration de son sort dans cet état de société? Le peuple peut-il s'imaginer que la proposition énoncée dans la déclaration des droits, en supposant même qu'elle fût vraie, cesse de l'être dès que les hommes réunis forment un corps politique? ne doit-il pas plutôt se persuader que la parfaite égalité des hommes étant reconnue, il s'ensuivroit que les propriétés, incompatibles avec cette égalité, seroient abolies? Aussi les classes pauvres ont depuis commis les plus grands excès. Il eût donc fallu, au contraire, ne rien négliger pour refrener cette licence, au lieu

de lui donner un nouveau ferment. M. Malouet représenta les inconvéniens qu'il y avoit à revêtir du caractère des loix des raisonnemens métaphysiques. La grande charte, le *bill of rights* des Anglois, parut dans un siècle où les subtilités scholastiques se mêloient à toutes les sortes de discussions, et l'on eut pourtant la sagesse d'écarter de cet acte les premiers principes du droit naturel et du droit politique universel de théorie abstraite. Le *bill of rights* des Américains approche beaucoup plus de celui d'Angleterre et de sa grande charte que la déclaration des droits donnée par la première assemblée constituante de France.

Nous aurions désiré qu'on eût publié en même tems une déclaration des devoirs de l'homme et du citoyen, telle à peu près que celle proposée depuis par F. Lanthenas, député à la seconde convention nationale.

On a aussi établi, dans la déclaration que nous discutons, que *tous les pouvoirs émanent de la nation quant à leur essence*; mais il falloit ajouter à cet axiome vrai en soi cet autre axiome d'une vérité non moins importante, que la nation ne

peut ni ne doit exercer par elle-même aucune puissance, mais seulement par les autorités chargées des pouvoirs. Aussi le principe que tous les pouvoirs appartiennent à la nation a été répété jusqu'à la satiété. Nous avons depuis vu les décemvirs, ou la convention despotisée par eux, établir en principe qu'une portion du peuple pouvoit s'insurger. Il est vrai que les décemvirs étoient en cela conséquens à leur plan de dominer par l'anarchie, seul moyen de faire triompher leur oligarchie.

Il faut cependant avouer que, malgré les ombres qui obscurcissent le magnifique tableau qu'offre la déclaration des droits dont il s'agit ici, on y remarque les principes tutélaires des sociétés, et que, malgré l'abus que le peuple a fait de quelques articles, c'étoit un grand pas de proclamer l'égalité des droits, quoique mal précisée, la liberté des personnes, celle des consciences, celle de la presse, le droit inviolable de la propriété, et la souveraineté imprescriptible des nations. Nous verrons à la fin de cet ouvrage jusqu'à quel point la seconde convention, après le 9 thermidor, époque

du renversement de la tyrannie décemvirale, a évité les défauts de cette première déclaration des droits de l'homme.

Les préliminaires étoient enfin franchis; on s'occupoit de la définition des pouvoirs, de leur action réciproque, de l'organisation du corps législatif et de la sanction royale. Mais les opinions étoient partagées sur la manière d'entreprendre ce grand ouvrage. Les uns vouloient qu'on s'occupât sur-le-champ de la création ou de la réforme des corps judiciaires, de l'organisation des municipalités, de l'établissement des assemblées électives et des administrations provinciales, du régime des milices, de leurs rapports avec le pouvoir législatif et la puissance exécutrice, de l'armée de terre et de mer, de la partie de l'impôt destinée à la payer, de l'obéissance que le soldat doit au monarque et de la fidélité qu'il doit à la nation; enfin, de la conversion des subsides actuels en de nouveaux subsides moins onéreux, et de leur balance avec les besoins de l'état. D'autres désiroient commencer par établir les principes du gouvernement françois; ils pensoient que ce seroit s'exposer à produire

un gouvernement monstrueux, et élever un édifice sans ensemble et sans fondement que de s'occuper des corps judiciaires et administratifs avant d'avoir posé et assis les bases de la constitution. Plusieurs étoient d'avis d'entamer hardiment et d'aborder la grande question de la sanction royale et de la permanence des assemblées législatives. Des soupçons généralement répandus et vaguement disséminés, aliénoient tous les esprits, et ajoutoient à la diversité des opinions la terreur de la défiance.

Les fameux arrêtés de la nuit du 4 août révoltèrent l'avarice du clergé et la hauteur de la noblesse; la sanction royale leur présentoit une ressource. Avant la réunion des ordres, l'identité des sentimens avoit engagé les amis du peuple, ou ceux qui vouloient passer pour l'être, à se rapprocher entre eux dans la salle de l'assemblée, et à tracer par-là comme une ligne de démarcation entre eux et ceux qui ne partageoient pas leurs opinions : ils choisirent le côté gauche de la salle. Les habitués du côté droit donnèrent à cette partie de la salle occupée par les partisans de la cause populaire le

nom de *coin du Palais-Royal*. Les habitués du côté gauche appeloient ceux-ci les *noirs*. Comme ils avoient une grande réputation de popularité, les pétitionnaires se tournoient ordinairement vers eux, et affectoient un air de mépris pour le côté droit. On conçoit que cela ne faisoit qu'aigrir davantage les esprits. Ce fut dans ces dispositions qu'on ouvrit les séances sur la constitution. Les différentes opinions sur la sanction et le droit de refus, ou *veto*, eurent des défenseurs illustres par leurs talens. MM. Mounier, Lally-Tolendal, d'Entraigues, Mirabeau, Liancourt, réclamoient l'intégrité de la sanction royale, ou le *veto* absolu du monarque. « Si le prince, di-« soient-ils, est forcé de sanctionner une « mauvaise loi, il ne reste au peuple que la « terrible ressource d'une insurrection; qui « empêchera les représentans de perpétuer « leur députation et de renverser la liberté « publique, comme le long parlement le fit « autrefois dans la Grande-Bretagne? » Mirabeau arracha des applaudissemens à ceux mêmes qui étoient d'un avis contraire; mais ils le combattirent avec autant de force

et d'énergie. Les deux partis s'accordant à rejeter le *veto* suspensif, toute voie de médiation sembloit absolument fermée; mais dans le cours de la discussion, de nouvelles idées ramenèrent la majorité vers ce milieu, qu'on peut regarder comme un traité entre la république et la monarchie. Le projet du comité de constitution sur la division du corps législatif en deux chambres, ayant le *veto* l'une sur l'autre, plan qui se trouve développé dans les *Considérations sur les gouvernemens*, par M. Mounier, divisa les patriotes, et l'on porta à la présidence M. l'évêque de Langres, ardent défenseur, et certes avec raison, du système des deux chambres.

On ne parloit en France, et sur-tout à Paris, que de *veto*. Le Palais-Royal, furieux contre les partisans du *veto*, désignés, quoiqu'à tort, sous le nom d'aristocrates, parloit de marcher en force contre eux. L'assemblée méprisa ces menaces. Elle crut devoir user d'indulgence envers les villes de Rennes et de Dinan, qui lui avoient envoyé des adresses menaçantes contre les partisans du *veto*, les porteurs de cette adresse séditieuse ayant

ayant offert de la retirer. Il fut ensuite décidé que l'assemblée nationale ne seroit composée que d'une chambre. Heureusement on est revenu sur cette grande erreur quand on a décrété la constitution de 1795.

# LIVRE XIII.

Famine de Paris. Monopole exercé par le gouvernement. Projet d'enlevement du roi à Metz. Réclamations menaçantes au sujet du *veto* royal. Observations du roi sur les arrêtés du 4 août. Portrait de Mirabeau. Audace des conspirateurs.

Il ne restoit à décider que la sanction. On annonça sur cet objet une lettre du ministre des finances, portant qu'il envoyoit à l'assemblée un rapport qu'il avoit fait au conseil du roi sur cette matière; il demandoit qu'il en fut fait lecture. Les partisans du *veto* absolu s'y opposèrent; le bruit public leur avoit appris que l'opinion de M. Necker ne s'accordoit point avec la leur. Ils soutinrent que la sanction royale appartenoit à

la nation, que le roi lui même n'étoit pas le maître d'y renoncer, qu'elle étoit fondée, non pour son intérêt, mais pour celui de notre liberté. En général, on pensa qu'il y auroit de grands inconvéniens à écouter les rapports faits au conseil du roi par les ministres au moment où l'on va recueillir les suffrages. La majorité décida qu'il ne seroit pas lu dans ce moment. C'est ainsi que les Vénitiens, recevant une lettre du pape, et craignant de la trouver contraire à leur désir, la déposèrent sans la lire. La publicité donnée quelques jours après à ce mémoire, lui mérita les suffrages de tous les bons citoyens. C'est un beau monument pour l'histoire, et qui honore l'époque brillante de notre révolution, qu'un plaidoyer en faveur de la liberté publique prononcé par un premier ministre dans le conseil d'un monarque jusqu'alors absolu. Il disoit, avec raison, que, quoique la sanction du roi rendue obligatoire à la troisième législature, ou la sanction du roi déclarée nécessaire dès la seconde, puissent se ranger sous le nom commun de *veto* suspensif, il n'y a cependant point d'idées plus dissemblables. Le *veto*

On attendoit tous les jours la sanction du roi sur les arrêtés du 4 août ; elle lui avoit été demandée par un décret du 12 septembre ; il avoit paru les approuver lui même lorsqu'un mois auparavant ils lui avoient été présentés par le président de l'assemblée nationale. Ce ne fut pas sans une extrême surprise qu'au lieu d'une sanction pure et simple, on reçut, le 18 septembre, une lettre du roi avec des observations critiques sur chacun de ces articles. On s'éleva avec force contre cette réponse du roi; on soutint que ces arrêtés avoient été présentés à la promulgation, et non soumis au consentement royal. On arrêta que M. le président se rendroit auprès du roi pour le supplier d'ordonner incessamment la promulgation des arrêtés du 4 août et jours suivans ; le prince se rendit au vœu des représentans du peuple, et leur envoya la sanction pure et simple qu'ils demandoient.

Quoique les discussions dont nous venons de rendre compte aient infiniment perdu de leur intérêt depuis l'abolition de la royauté, nous n'avons pas cru cependant devoir omettre des débats aussi instructifs. On a

vu qu'on avoit ôté au roi le *veto* absolu ; cependant M. de Mirabeau l'aîné avouoit franchement qu'il aimeroit mieux vivre à Constantinople qu'en France si les loix devoient s'y faire sans le consentement du roi. Il avoit raison, sur-tout dès qu'on persistoit à ne pas vouloir diviser la législature en deux chambres.

Cet orateur a joué un trop grand rôle dans l'histoire de la révolution pour ne pas mériter qu'on en fasse ici une mention particulière. M. de Mirabeau a été un de ces hommes rares faits pour influencer leur siècle et les générations futures si les événemens concourent à les mettre à leur place. Il falloit la révolution pour qu'il parut tout ce qu'il a été. Hors des comices de la nation, il n'eût été connu que par des ouvrages d'un intérêt passager, qui n'auroient jamais donné la mesure de son plus grand talent, celui d'improviser à la tribune et de dominer une assemblée de toute la hauteur du génie et de l'éloquence. On sait que le talent d'improviser est sur-tout favorable au genre polémique. Un geste imposant, une voix sonore et retentissante, une ame

brûlante et un sang-froid imperturbable; un désir immodéré, non pas de la vraie gloire, mais de ce qu'on appelle jouer à quelque prix que ce soit un grand rôle; un savoir profond, une éloquence volcanique et enflammée; enfin, la connoissance des hommes, le tact d'une grande assemblée: tout concouroit en lui pour émouvoir, entraîner, subjuguer les esprits, et faire voir tout ce que peut le grand levier de l'éloquence. Aussi excita-t-il toutes les tempêtes de l'opinion; il ébranla toutes les imaginations, et il donna la plus grande impulsion au mouvement révolutionnaire; il produisoit ou arrêtoit à son gré les plus grandes commotions; et c'est sur-tout à lui qu'on peut appliquer ce qu'Eschine disoit de Démosthène: *Que seroit-ce si vous l'aviez entendu?* L'enthousiasme pour les grands talens de Mirabeau, l'admiration étoit portée au point qu'au moment où l'on proscrivoit les partisans du *veto* absolu, M. de Mirabeau, qui soutint opiniatrement cet avis, n'en fut pas moins l'homme du peuple. Aussi disoit-il qu'on ne dépopularisoit pas aisément un homme comme lui. Il eut, comme presque

tous les grands hommes, des passions fortes. Il avouoit lui-même tous les écarts, toute l'immoralité, toutes les explosions de sa vie privée. Il avoit roulé une vie orageuse, même sous un gouvernement paisible, et il parut être dans son véritable élément lorsqu'il fut transporté au sein des orages politiques. Il a vécu trop peu pour qu'on puisse prononcer bien affirmativement s'il avoit un plan secret, et quel étoit ce plan. Tout porte cependant à croire qu'il avoit le dessein de favoriser les vues de la faction d'Orléans, dans l'assurance d'être principal ministre. Mirabeau a trop vécu pour sa gloire : on a reconnu en lui un homme prêt à se vendre à tous les partis et à les jouer tous suivant l'intérêt de son ambition. Nous reviendrons sur cette esquisse de son portrait quand nous en serons à l'époque où il termina sa carrière. On verra qu'il ne fut jamais un véritable homme d'état, encore moins un bon citoyen. Son immoralité et ses vues ambitieuses, qui se bornoient à jouer un rôle secondaire, tel que celui de principal ministre, l'empêchèrent de s'immortaliser d'une manière plus glo-

rieuse, en donnant à la France une constitution telle à peu près que celle d'Amérique, ou que celle que nous avons adoptée en 1795; c'est alors qu'il eût été vraiment un grand homme, au lieu qu'il n'a été qu'un prestigiateur éloquent, qu'un égoïste, qu'un ambitieux ordinaire: il n'eut même pas cette éloquence nombreuse qui se soutient à l'épreuve terrible de la lecture, au même degré que Cicéron et Démosthène. Mirabeau n'eût pas été en état de composer ces belles oraisons qui font les délices et sont l'admiration de tous les siècles, qui exigent l'élocution la plus fleurie, la conception la plus vaste, l'imagination la plus brillante, et les plans les mieux ordonnés. Mirabeau n'eut un talent vraiment supérieur que lorsqu'il improvisoit à la tribune. Son ame pleine de fougue et d'impétuosité s'enflammoit, s'électrisoit plus aisément dans la lutte et dans les orages de l'assemblée, plus analogues à son caractère que le silence du cabinet. C'est sans doute la raison qui le rendoit plus admirable quand il improvisoit que quand il composoit. Nous ne connoissons qu'un discours d'une certaine étendue

dans lequel Mirabeau approche du genre de Démosthène; discours d'autant plus étonnant qu'il fut improvisé, et que cet orateur, devenu plus véhément encore par l'obstacle qu'il ne s'attendoit pas d'éprouver, le prononça lorsqu'il vit qu'en son absence on avoit fait rejeter le projet de décret qu'il venoit d'être chargé de rediger lorsqu'on décréta de confiance la contribution patriotique du quart des revenus, proposée par M. Necker. Ce fut là un des grands triomphes, un des beaux momens de l'éloquence françoise : il fut suivi d'acclamations universelles, de cris d'admiration. Un seul député demanda à répondre, mais il demeura les bras tendus, immobile et muet, comme si l'entreprise de répondre au Milon (1) de la tribune l'eut glacé d'épouvante. Il n'en est pas moins vrai de dire qu'en général l'éloquence écrite de Mirabeau est bien inférieure aux foudres de son éloquence parlée, si je puis m'exprimer ainsi. Voyez com-

---

(1) Nom d'un célèbre et vigoureux athlète de la Grèce.

me il est dénué de chaleur et d'intérêt dans ses *Lettres à Sophie Ruffey*, qu'il aimoit cependant avec fureur, avec idolâtrie; comme ces lettres sont au-dessous des pages brûlantes de l'*Héloïse* de Rousseau, et même de l'*Héloïse* de Pope? Et pour revenir aux discours de Mirabeau, il y avoit dans le sein du corps constituant un homme bien autrement éloquent la plume à la main, M. de Lally-Tolendal.

Aussitôt que l'assemblée eut décrété les articles constitutionnels sur l'hérédité au trône, et abandonné à l'avenir, sur-tout à la puissance du canon, la question imprudente et inutile sur la renonciation de la branche des Bourbons actuellement régnante en Espagne, elle présenta au roi les articles constitutionnels qui devoient être purement acceptés et non sanctionnés. Elle lui présenta en même tems la déclaration des droits; mais c'est encore ici qu'on voulut arrêter l'assemblée nationale avant qu'elle put élever plus haut l'édifice de la constitution. La liberté de la presse, que l'assemblée avoit établie par le fait, fut tournée contre elle-même; il a paru pendant sa

session un déluge de brochures : elle eut le bon esprit de les dédaigner, de les laisser vendre à sa porte et distribuer dans son enceinte.

Depuis long-tems le despotisme de la cour et la cupidité des riches s'étoient ligués pour affamer le peuple et lever un impôt sur ses sueurs et sa misère. Aux mille et une pompes aspirantes et foulantes du ministère, on joignit des spéculations atroces sur les grains; Louis XV lui-même prit part à cet horrible monopole. Le 12 juillet 1767, M. de l'Averdi vendit la France pour douze ans à une compagnie de monopoleurs. Les parlemens de Rouen et de Grenoble furent les seuls qui osèrent faire parler les loix contre cet infame trafic, mais inutilement: les plaintes et les plaignans etoient ensevelis dans les gouffres dévorans de la Bastille. Le bail de l'Averdi, qu'on peut appeler un vrai pacte de famine, auroit été renouvellé en 1789 si la révolution n'eut délivré la France de cette foule de vampires. Mais pendant le cours, et sur-tout dans les commencemens de la révolution, on chercha plus que jamais à travailler le peuple par la famine.

On supposa des lettres signées Necker, qui défendoient de porter des grains aux marchés. « Je me fie à la vérité, répondit M. « Necker; elle seroit pour moi les cheveux « de Samson si je voulois en faire usage. » Nous osons l'y inviter avec tous les bons citoyens. Sans doute il est doux pour une ame élevée de répondre, comme Scipion, à ses calomniateurs : « Allons au Capitole; « c'est à pareil jour que j'ai vaincu Car-« thage. » Mais il y a plus de grandeur encore à répondre soixante-dix fois, comme Caton, à ses accusateurs.

Que n'ont pas tenté les ennemis de la révolution? N'ont-ils pas distribué à des brigands des uniformes de Gardes-Françoises et Suisses? n'est-ce pas par de faux édits du roi, et de faux décrets de l'assemblée nationale, répandus avec profusion, qu'ils ont occasionné tant d'horreurs, tant de violations des personnes et des propriétés, particulièrement dans le Maconnois et le Dauphiné? Cette tactique infernale leur a toujours été familière.

Depuis un mois sur-tout, les bruits d'une insurrection très-prochaine, d'une nouvelle

révolution, circuloient sourdement : à mesure que l'assemblée étoit sur le point de présenter à l'acceptation du roi les articles constitutionnels, ces bruits prenoient plus de consistance ; les terreurs d'une guerre civile et d'une conflagration générale se joignoient aux angoisses de la faim : on s'accordoit même à en fixer l'époque dans le courant d'octobre. Les papiers anglois alloient jusqu'à en désigner le jour, le 7 octobre. On soupçonnoit des assemblées secrètes. Les mécontens se déchaînoient tout haut contre les arrêtés du 4 août. Il falloit qu'ils se crussent bien assurés du succès puisqu'au sein même de l'assemblée, la voix de la menace osa se faire entendre. Un député de la noblesse apostropha le parti populaire, en appelant ceux de ce bord, non sans quelque raison, des démagogues qu'on sauroit bien faire rentrer dans le devoir. Et comme on craignoit le Palais-Royal, on remarqua que, sous prétexte de bon ordre, des patrouilles ne cessoient de dissiper dans le jardin les pelotons et les groupes qui s'y formoient. Le François, semblable en cela aux Athéniens,

mêle toujours, dans les plus grandes calamités même, la plaisanterie et le persifflage à la tristesse et au sérieux : on fit une estampe au bas de laquelle étoit écrit : *Le patrouillotisme chassant le patriotisme du Palais-Royal.* Les esclaves rampans de la faveur, tous ces hommes qui s'élevoient autrefois aux honneurs par la bassesse, aux dignités par l'infamie, usoient de tous les moyens réunis de la puissance et du crédit, et employoient les menées les plus ténébreuses pour réaliser le phantôme de la famine. Les agens de d'Orléans les secondoient, mais dans d'autres vues. Ils réussirent dans ce dernier objet. Paris manqua de pain. La nouvelle conjuration tramée contre la liberté aiguisoit dans l'ombre ses poignards. Que dis-je? elle dédaignoit même de se déguiser. Une souscription fut ouverte avec assez peu de ménagement pour le meurtre des bons citoyens. On résolut d'investir encore une fois d'une armée la capitale. La ville de Metz fut choisie pour le centre des opérations : c'étoit là que le roi devoit se retirer pour allumer la guerre civile ; et déja une rumeur sourde faisoit

faisoit présager, ainsi que nous l'avons dit plus haut, une nouvelle tempête, à peu près comme le sifflement des aquilons et le bruit sourd et lointain des tonnerres grondans dans la profondeur des nuages, annoncent le soulevement des vagues mutinées, et font redouter au matelot le naufrage et la mort.

# LIVRE XIV.

Arrivée du régiment de Flandre à Versailles. Arrogance des conspirateurs. Orgie du 1er. octobre. Indignation des Parisiens. Journées des 5 et 6 octobre.

---

Les conspirateurs s'attachèrent d'abord à affoiblir ou diviser l'armée parisienne ; mais ils ne purent y réussir. M. d'Estaing, commandant de la garde nationale de Versailles, étoit courtisan par habitude et par ambition, et royaliste par préjugé, comme la plupart des vieux militaires. Le 18 septembre, il se rend au comité militaire, et après avoir fait sortir tous ceux qui n'étoient pas de l'état-major, il fait prêter serment aux officiers supérieurs de ne jamais révéler les

secrets qui vont leur être confiés. Alors il leur peint les allarmes du roi et le péril où l'insurrection de Paris (ce furent ses termes) jeteroit la famille royale. On lui répond unanimement qu'il faut repousser la force par la force. On arrête de demander au roi un secours de mille hommes. Les ordres de la cour étoient déja donnés pour faire venir le régiment de Flandre. La garde nationale de Versailles ne partagea, ni les opinions, ni la complaisance de l'état-major. M. d'Estaing (1) n'en prit pas moins toutes les mesures nécessaires pour l'entrée du régiment. M. de Mirabeau avoit déja dénoncé, mais inutilement, une partie de ces démarches à l'assemblée. La sécurité du corps législatif redoubla l'audace des conjurés. Le régiment de Flandre entre enfin dans Versailles, traînant après lui deux pièces de quatre. Les aristocrates osent, dès ce moment, se vanter de leur prochain triomphe; plusieurs même portent la hardiesse jusqu'à se montrer dans les promenades pu-

(1) M. d'Estaing a porté depuis sa tête sur l'échaffaud sous Robespierre.

bliques, à Paris, et même aux revues de la garde parisienne, avec une cocarde noire, sans doute comme étant le symbole du deuil dans lequel ils se préparoient à plonger la France entière. On parloit hautement du départ du roi, de la dissolution de l'assemblée nationale : on n'en doutoit plus dans ce qu'on appeloit si improprement *la bonne compagnie*, et dans le parti royaliste ou aristocratique, qui s'est aussi donné lui-même depuis le nom de parti des honnêtes gens, ou gens comme il faut, synonime du mot bonne compagnie. On comptoit surtout sur le devouement des gardes-du-corps à la personne du roi. Il faut convenir que plusieurs d'entre eux furent entraînés dans ce fatal complot ; mais il y en avoit aussi qui étoient absolument irréprochables à cet égard, et dont les sentimens étoient très-patriotiques : c'étoit malheureusement le plus petit nombre. Les gardes du corps n'avoient pas encore arboré la cocarde nationale, et seuls de toute l'armée ils n'avoient pas prêté le serment civique ; enfin, le fatal repas du 1er octobre les dévoua à l'exécration et aux vengeances de la multitude.

La cour crut devoir gagner le régiment de Flandre par des caresses. Les gardes-du-corps l'invitèrent de leur côté à un repas, le premier qu'ils eussent donné en masse à Versailles. On y convia aussi nominativement plusieurs officiers de la garde nationale, des chasseurs des Evêchés et de la Prévôté, qui n'avoient jamais auparavant communiqué, même de simple salutation, avec ces favoris du trône. La salle de spectacle du château du roi, qui jusqu'alors n'avoit servi que pour des fêtes données à la cour, est désignée pour être la salle du banquet. C'étoit le jeudi 1er. octobre. La musique des gardes-du-corps et du régiment de Flandre embellissoit et animoit cette malheureuse fête. Au second service, on porta quatre santés, celles du roi, de la reine, de M. le dauphin et de la famille royale: la santé de la nation fut expressément rejetée par les gardes-du-corps, selon un grand nombre de témoins. Le roi arrive de la chasse; la reine lui propose de l'accompagner, et on les entraîne l'un et l'autre, avec l'héritier de la couronne, ou plutôt ils s'empressent d'eux-mêmes de se rendre dans la salle

du festin. Tout étoit convenu d'avance. La cour survint : la reine s'avance jusqu'au bord du parquet, tenant par la main M. le dauphin. Cette visite, inattendue pour le plus grand nombre, fait pousser des cris d'allégresse et de joie. La reine prend alors dans ses bras l'enfant royal, et fait le tour de la table au milieu des applaudissemens, des acclamations les plus convulsives. Bientôt la fête se change en une orgie complète. La cour se retire. Les vins prodigués avec une munificence prodigieuse échauffent toutes les têtes. La musique exécute divers morceaux propres à les exalter davantage, tels que *ô Richard, ô mon roi, l'univers t'abandonne*, dont la perfide allusion ne pouvoit manquer, en ce moment, son application, et la *marche des houlans* dans *Iphigénie*. On sonne la charge. Les convives chancellent, sautent dans les loges, et présentent un spectacle à la fois dégoûtant et horrible. La cocarde nationale est proscrite. M. de Perceval, aide-de-camp de M. d'Estaing, escalade le balcon de l'appartement de Louis XVI, et se pare de la cocarde blanche, aux applaudissemens de plusieurs spectateurs qui en font

autant. L'ivresse et la folie produisoient au château mille autres extravagances, et l'allarme se répandit dans la ville. Le banquet fut répété le lendemain dans la pièce du manège avec une plus grande affluence de convives, et des circonstances encore plus offensantes et plus outrageuses pour la nation.

Un détachement de la garde nationale étant allé remercier la reine du don qu'elle lui avoit précédemment fait de plusieurs drapeaux, elle dit ces paroles imprudentes : « J'ai été enchantée de la journée du jeudi. » On alla jusqu'à distribuer dans la galerie du château des cocardes blanches.

La nouvelle de ce qui s'étoit passé à Versailles ne parvint à Paris que deux jours après, chose étonnante vu la proximité et la grande fréquentation de Versailles à Paris. Il est plus facile d'imaginer que de peindre l'effet qu'elle y produisit. Un cri de vengeance retentit dans toute la ville : la disette la plus affreuse ajoutoit à l'irritation des esprits. Des troupes de femmes se répandent comme un torrent dans la ville, criant *du pain, du pain*. Un boulanger eût été leur

fatale victime, et on l'eût suspendu au redoutable réverbère, si les efforts que firent de bons citoyens pour le sauver, sur-tout M. de Gouvion, n'eussent prévenu ce terrible événement. Ces bacchantes furieuses auroient même incendié l'hôtel-de-ville, et se seroient portées aux plus horribles excès, si Maillard, qu'elles avoient enfin pris pour leur chef, n'eut proposé, pour sauver l'hôtel-de-ville et la capitale, de mener ce rassemblement, auquel s'étoit joint une grande multitude d'hommes, à Versailles. « Pendant qu'ils feront quatre lieues, di-« soit-il, on pourra prévenir les malheurs « qui nous menacent. » Il fait plus; il engage toutes ces femmes à se défaire de leurs armes, en leur disant qu'elles attendriroient bien plus l'assemblée nationale en lui demandant du pain en qualité de suppliantes que dans une attitude menaçante (1). Elles partent enfin, accompagnées d'une troupe d'hommes armés, et suivies d'une compa-

---

(1) Le nom de Maillard est heureux pour la chose publique : sous Charles VI un Maillard sauva Paris.

gnie de volontaires de la Bastille. Depuis plusieurs heures, les tocsins, la genérale, avoient mis la ville en mouvement. Une députation se présente, et dit à M. de Lafayette : « Il faut aller chercher le roi et l'a« mener à Paris ; il faut exterminer le régi« ment de Flandre et les gardes-du-corps. » M. de Lafayette fait de vains efforts pour les retenir. Il reçoit au même instant une lettre de la municipalité qui lui enjoint de partir avec l'armée parisienne pour Versailles. Le général pâlit, et promenant un regard douloureux sur les nombreux bataillons qui l'investissoient, donne l'ordre du départ. Il ne faut jamais oublier que la faction d'Orléans ne contribuoit pas peu à imprimer un grand mouvement aux esprits, soit par les journalistes salariés par elle, soit par ses libéralités, ou plutôt ses prodigalités au Palais-Royal.

L'assemblée nationale, dont l'apathie est on ne peut plus étonnante dans tout qui s'est passé à Versailles, continuoit paisiblement ses délibérations. L'élévation de M. Mounier à la présidence irrita le peuple, qui le regardoit comme un traître, parce qu'il avoit

opiné pour la sanction royale, et qu'on connoissoit son système pour la division du corps législatif en deux chambres. M. Mounier étoit cependant l'un des principaux auteurs de la révolution, et un des premiers chefs du parti patriotique. Il étoit probe et plein de vraies connoissances; mais le peuple sera toujours peuple, et incapable de discerner ses vrais amis.

Le jour de la nouvelle de l'insurrection de Paris, on attendoit l'acceptation par le roi de la déclaration des droits de l'homme et des premiers articles de la constitution. Le roi, par sa réponse, donna à entendre qu'il n'adhéroit aux articles constitutionnels qu'à cause des circonstances; et il ajouta qu'il se réservoit d'examiner la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. L'assemblée en fut très-mécontente, et plusieurs membres rappelèrent à ce sujet les orgies militaires qui venoient de scandaliser Versailles. On décréta que le président iroit, à la tête d'une députation, supplier le roi de donner une acceptation pure et simple de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, et des dix-neuf premiers arti-

cles de la constitution. Durant le cours de la discussion, de fréquentes allées et venues et une agitation extraordinaire, se firent remarquer dans l'assemblée : tout sembloit indiquer une secousse violente et prochaine. M. de Mirabeau, averti de ce qui se passoit, et dont vraisemblablement il étoit, avec M. d'Orléans, un des moteurs secrets (1), s'approche de M. Mounier, président, et lui dit à demi-voix : « Mounier, Paris marche sur nous : montez au « château ; donnez-leur cet avis. Dites, si « vous le voulez, que vous le tenez de moi, « j'y consens ; mais faites cesser cette con- « troverse scandaleuse. Le tems presse, il « n'y a pas une minute à perdre. »

L'événement ne tarda pas à justifier l'assertion de Mirabeau. Sur les trois heures, on vit des milliers de femmes s'avancer par l'avenue de Paris. Maillard étoit à leur tête. Elles arrêtèrent et retinrent derrière elles

(1) Comment, en effet, M. de Mirabeau étoit-il instruit, entre onze heures et midi, de la marche des troupes parisiennes ? comment cela n'étoit-il connu que de lui ?

tous les couriers qui voulurent les dévancer. Cependant on bat la générale à Versailles dès qu'on les voit approcher. Les gardes-du-corps montent à cheval au nombre de trois cent vingt, et se forment en escadron sur la place d'armes, le dos tourné contre la grille du château. Deja le régiment de Flandre et les dragons ont pris les armes. Maillard paroît à la barre de l'assemblée : « Nous « sommes venus, dit-il, pour demander du « pain, et pour faire punir les gardes-du- « corps qui ont insulté la cocarde patrio- « tique. » Au même instant on apporte à Maillard une cocarde nationale de la part des gardes-du-corps; il la montre aux femmes comme un gage de leurs dispositions pacifiques : toutes s'écrient, *vive le roi*, *vivent les gardes-du-corps*. Le président va chez le roi lui présenter le tableau de la famine qui afflige la ville de Paris, et M. l'évêque de Langres prend le fauteuil.

Cependant un peloton de femmes, tandis que Maillard étoit encore à la barre de l'assemblée, s'avançoit près du château pour demander aussi du pain; mais les gardes-du-corps se mettent en devoir de leur en

défendre l'accès, et de les repousser. M. de Savonnières, lieutenant, et deux autres officiers des gardes, poursuivent, le sabre à la main, M. Brunout, soldat de la garde parisienne, que ces femmes avoient forcé de se mettre à leur tête. Ce malheureux étoit près de succomber, lorsqu'un coup de fusil, tiré par un soldat-citoyen de Versailles, casse le bras à M. de Savonnières, et sauve la vie à Brunout. Ce premier acte d'hostilité redouble le ressentiment des deux partis, et l'animosité du peuple contre les gardes-du corps. Le combat ne tarda pas à s'engager. Aux injures succède le sifflement des balles, et quelques coups de carabine partis imprudemment du côté des gardes du roi, car ils avoient eu l'ordre de ne point tirer, viennent frapper deux ou trois de ces amazones. On répond aussitôt à leur feu, et deux ou trois gardes-du-corps sont renversés de dessus leurs chevaux. Trois pièces de canon chargées à mitraille, conduites par le faubourg Saint-Antoine, sont pointées au même instant; la mèche en est approchée plusieurs fois sans succès, à cause de la

pluie, et quelques voix font entendre ces paroles : *Arrêtez, il n'est pas tems encore.*

Ainsi ce fut la pluie et le défaut de concert qui sauvèrent les gardes-du-corps. Les femmes de Paris se détachent alors du gros des combattans, attaquent de front le régiment de Flandre, et prennent en flanc les dragons. Elles pénètrent dans leurs rangs, et les enlaçant de leurs embrassemens, font tomber les armes de leurs mains. L'ordre de ne point tirer, de ne point irriter le peuple, ayant été répété et porté de nouveau aux gardes-du-corps, ils se retirent, et les grilles du château se referment. On appréhende une invasion; on veut tenter si le passage en est libre, et les voitures du roi se présentent pour sortir par la porte de l'Orangerie. Le détachement de la garde de Versailles qui occupoit ce poste, refuse de les laisser passer. La nuit arrivoit : le régiment de Flandre donnoit au peuple des assurances de paix et de fraternité; il circuloit librement dans ses rangs. On touchoit à l'instant d'une conciliation générale, due principalement aux efforts de M. Lecointre

pour rapprocher les esprits. Les gardes-du-corps reçoivent l'ordre de quitter la place d'armes, et de se retirer entièrement. Ils l'exécutent en longeant l'esplanade pour se rendre à leur hôtel. Le dernier peloton avoit le sabre à la main, et en faisoit usage sur des malheureux que l'obscurité ne permettoit pas de distinguer. Plusieurs coups de pistolet partent de ce peloton : on leur répond par quelques coups de feu. Le dernier et avant-dernier escadron font un mouvement à droite, et en très-mauvais ordre ; ils font aussi une décharge de leurs mousquetons : on leur riposte, mais foiblement.

Au moment de cette attaque, la perte des agresseurs parut inévitable. Le peuple étoit bouillant de colère. Un groupe de femmes et des lanciers de Paris se disputent un malheureux garde-de-corps qu'ils veulent décapiter. C'étoit M. de Moucheton de la compagnie écossoise. M. de Baleine se présente, et les supplie de suspendre le coup fatal ; il parvient à faire entrer les exécuteurs dans un des dortoirs comme pour tenir un conseil de guerre, et M. de Moucheton trouve le moyen de s'évader.

La nouvelle de l'approche de l'armée parisienne vint faire diversion à toutes les scènes de cette journée. Le régiment de Flandre reçoit l'ordre de reprendre les armes, mais de ne faire aucun acte d'hostilité. Les dragons étoient mêlés et confondus avec le peuple. Sur les dix heures, M. Mounier arriva à l'assemblée, et lut au peuple, et à toutes les femmes rassemblées au son du tambour, l'acceptation pure et simple que le roi venoit de faire de divers articles de la constitution.

La cour qui étoit déja instruite de l'arrivée de l'armée parisienne fit une nouvelle tentative pour sortir du château. La reine étoit dans une des voitures; mais l'officier de poste refusa de les laisser passer. Ajoutez à ces circonstances, que les chasseurs de Lorraine, en garnison à Rambouillet, avoient ordre, depuis plusieurs jours, de se tenir prêts à marcher, *et qu'ils passèrent cette nuit sous les armes;* il sera difficile de se persuader que le roi n'avoit pas formé, depuis quelque tems, le projet de s'évader. La reine, ne pouvant fuir, et convaincue que la fureur des Parisiens ne regardoit

gardoit qu'elle ; déclara alors qu'elle périroit aux pieds du roi plutôt que de s'en séparer. Avant l'arrivée de M. de Lafayette, le roi avoit fait dire à M. Mounier qu'il le prioit de se rendre au château avec le plus grand nombre de députés qu'il pourroit rencontrer; il se rendit, avec plusieurs de ses collègues, aux invitations du monarque, qui leur protesta qu'il n'avoit jamais eu l'intention de s'éloigner.

---

# LIVRE XV.

Fin des journées des 5 et 6 octobre. Le roi fixe son séjour à Paris. Réflexions sur les conspirations de ces deux journées, et sur les deux premières révolutions qui ont eu lieu dans la révolution françoise, celle du 14 juillet et celle du 6 octobre.

Les troupes parisiennes, fatiguées de la marche et du mauvais tems, ne cherchoient qu'un asyle et du repos : elles avoient trouvé l'un et l'autre, et une nuit tranquille succéda au tumulte de la journée précédente. M. de Lafayette crut pouvoir prendre quelque repos ; mais d'horribles malheurs vinrent bientôt le retirer de sa funeste, et il

faut le dire, de son étonnante et coupable sécurité. Ces légions de femmes, parties la veille de Paris, passèrent la nuit dans la salle de l'assemblée nationale, et dans le grand corps-de-garde de la place d'armes. Des brigands soudoyés, mêlés parmi les citoyens, achevèrent de les égarer : ils s'enivrèrent mutuellement de leur rage, et sortirent à la pointe du jour affamés de vengeance et altérés de sang. Il étoit environ cinq heures; le jour commençoit à poindre. Ce vaste rassemblement s'avance vers le château. Dans le trouble général causé par les événemens de la veille, on avoit oublié les précautions de sûreté les plus ordinaires. Cette horde effrenée pénètre jusque dans la cour royale. Les gardes-du-corps prennent les armes. Un coup de mousquet tiré d'une croisée du château, soit par imprudence, soit plutôt par un zèle aveugle, étend un citoyen sans vie. La foule, excitée par ce spectacle, court à la vengeance, en proférant sur-tout de terribles menaces contre la reine. Déja cette multitude monte le grand escalier. Les gardes-du-corps se présentent. M. Miomandre-Sainte-Marie descend quatre

marches : on se jette sur lui ; il se dégage heureusement et rejoint les siens. Les gardes se replient, partie dans la salle du roi, partie dans la grande salle. Les brigands se tournent vers la salle de la reine, et chargent ceux qui la défendoient. M. Tardivet du Repaire veut se jeter dans l'appartement de la reine, pour empêcher ces forcenés d'y pénétrer. Il est assailli, et tombe sous les coups dont on l'accable de toutes parts. Un homme armé d'une pique veut lui percer le cœur ; il parvient à désarmer l'agresseur, et à se relever : il pare, avec cette pique même, les coups de bayonnette que lui porte un soldat. La salle du roi s'entr'ouvre, et deux de ses camarades réussissent à l'y faire entrer. Pendant ce tems, M. Miomandre-Sainte-Marie voit entraîner sur l'escalier un garde de la salle de la reine ; effrayé seulement du danger de la princesse, il s'élance à travers les flots d'une multitude en fureur ; il voit M. de Repaire se débattant au milieu des assassins ; il entend une bande de cannibales hurler le cri de mort ; rien ne l'arrête. Il vole à l'appartement de la reine, en ouvre la porte : « Madame, crie-t-il à une

« femme qu'il apperçoit à l'extrémité d'une « autre pièce, sauvez la reine ; on en veut « à sa vie : je suis seul ici contre deux mille « tigres. » Il ferme la porte sur lui, et après quelques minutes de combat, il est terrassé d'un coup de pique ; un autre assaillant lui décharge au même instant un coup de crosse de fusil sur la tête ; il demeure sans sentiment et baigné dans son sang. Les bandits, le croyant mort, le volent, et retournent à la grande salle où ils s'emparent des armes. M. Miomandre, revenu à lui, et voyant qu'il n'y avoit plus que quatre personnes à la porte, rassemble toutes ses forces, et a le bonheur d'échapper aux meurtriers. M. de la Roque-Saint-Virieu, qui étoit en sentinelle dans la salle de la reine, convaincu qu'il n'y avoit pas un instant à perdre, s'étoit jeté, avec cinq ou six de ses camarades, dans le premier appartement de la reine : ils pénétrèrent jusqu'à son antichambre; on les introduit dans sa chambre, dont ils sortent un instant après pour lui laisser la liberté de s'habiller. La reine passe rapidement un jupon et des bas; jette un manteau sur ses épaules, et se rend

chez le roi par un passage dérobé, appelé le *passage du roi*. Pendant qu'elle traversoit l'œil-de-bœuf, elle entend dans sa course des voix menaçantes qui crient : « C'est une « Messaline, il faut la pendre ; il faut lui « manger les foies. » Un coup de pistolet et un coup de fusil qui se font entendre au même instant redoublent sa frayeur. Elle arrive enfin. « Mes amis, mes chers amis, « s'écrie-t-elle fondant en larmes, sauvez-« moi et mes enfans. » Elle y trouve M. le dauphin, que Mme. Tourzel venoit de porter. Le roi en étoit sorti. Réveillé en sursaut au moment de l'invasion du château, il s'étoit habillé à la hâte, et il entroit chez la reine par une porte au moment où elle se rendoit chez lui par une autre. Rassuré par les gardes qui s'y trouvoient encore, il retourne à son appartement ; et après être allé, avec la reine, chercher Mme. Royale, ils se disposèrent l'un et l'autre à se mettre en état de se présenter au peuple. Il faut être juste : Louis XVI eut assez de fermeté en cette occasion : Néron, dans une crise à peu près semblable, ne trouvoit pas assez d'endroits pour se cacher. Les gardes-du-corps

couvrirent, par leur courage héroïque, si rien pouvoit le couvrir, le crime des deux orgies. On rassemble, dans la partie du château appelée l'œil-de-bœuf, tous ceux qui peuvent y parvenir : ils s'y retranchent à l'aide des bancs, des tabourets et d'autres meubles dont ils barricadent la porte. Mais bientôt un bruit affreux se fait entendre; les brigands frappent à coups redoublés; un panneau est brisé; ils n'attendent plus que la mort. Tout à coup un calme profond succède au tumulte : la garde nationale parisienne remplissoit les appartemens. A la première nouvelle des scènes désastreuses dont le château étoit le théâtre; l'armée parisienne étoit accourue. Les grenadiers montèrent aux appartemens; et dans un clin d'œil, les brigands en furent chassés. Mais un grand nombre des gardes-du-corps étoit tombé entre leurs mains. MM. Desuttes et de Varicourt, surpris dans le premier moment de l'attaque, avoient été massacrés, et leurs têtes sanglantes portées, chacune au bout d'une pique, de Versailles à Paris et au Palais-Royal. Des bandes de forcenés traînoient de côté et d'autre leurs

malheureux prisonniers dévoués à la mort. Les uns les condamnoient à la lanterne; les autres appelloient un assassin de leur bande, surnommé *le coupe-tête*. C'étoit le surnom hideux que s'étoit donné cet homme, ou plutôt ce monstre remarquable par sa longue barbe et par deux plaques blanches, qu'il portoit sur la poitrine. Les bras nus jusqu'au coude, les mains encore ensanglantées des deux premières exécutions, armé d'une hache qu'il brandissoit en l'air avec fureur, il sembloit provoquer de nouveaux meurtres et appeler de nouvelles victimes.

M. de Lafayette fit les plus grands efforts pour obtenir la grâce des gardes-du-corps. Les Parisiens les placent sous leurs drapeaux comme sous une égide sacrée. Des scènes attendrissantes préparoient tous les cœurs à la paix. Les gardes-du-corps, qui s'étoient retirés dans les appartemens intérieurs du château, reparoissent tout à coup; ils courent aux fenêtres, élèvent leurs chapeaux en l'air, arborent la cocarde nationale et la montrent au peuple, en criant *vive la nation;* le peuple répond *vive le roi, vive les*

*gardes-du-corps*. Tous les nuages sont dissipés : les deux troupes ne forment plus qu'un seul corps ; tous se mêlent, se confondent et s'embrassent. Le roi paroît sur son balcon, accompagné de la reine et de ses enfans. Une voix crie *le roi à Paris* ; le peuple et l'armée répètent *le roi à Paris*. M. de Lafayette annonça aussitôt le dessein où étoit ce monarque de céder au vœu de la capitale. L'assemblée nationale décréta que le roi et le corps constituant seroient inséparables pendant la session actuelle. Elle nomma une députation de cent membres pour accompagner le roi à Paris. Un gros détachement de l'armée, des trains d'artillerie, une grande partie des femmes et des hommes armés de piques ouvroient la marche ; la plupart étoient à pied, d'autres dans des fiacres ou carosses de louage, ceux-ci dans des charrettes, ceux-là sur des canons. Ils étoient suivis de cinquante à soixante voitures de farine et de bled. Un corps nombreux de cavalerie bourgeoise, entremêlé de députés, de femmes, de grenadiers, environnoit le carosse du roi, qui marchoit avec la plus grande lenteur, pour s'acco-

moder au pas de la multitude. Suivoient, pêle-mêle et confondus, à pied et à cheval, le régiment de Flandre, les dragons, les gardes-du-corps, les bandits, les prostituées, les cent-suisses. Tout le cortège remplissoit l'air de cris et de chansons. Il étoit entouré sur toute la route d'une foule innombrable de spectateurs. Les femmes qui précédoient la voiture du roi chantoient des airs allégoriques, dont elles appliquoient les piquantes et naïves allusions à la reine et au roi. « Nous ne manquerons plus de pain, « disoient-elles ; nous amenons le boulanger « et la boulangère. » Le corps d'armée terminoit ce cortège, tout à la fois imposant, grotesque et hideux. Je dis *hideux*, car il ne faut pas oublier que le *coupe-tête*, l'homme à la grande barbe, portant un bonnet très-élevé et sur son épaule une hache ensanglantée, précédoit tout ce cortège. Ses cheveux, ses vêtemens, ses mains dégouttoient de sang ; il en avoit rougi son visage. Il étoit au milieu de deux hommes qui portoient sur des piques l'un la tête de Desuttes, l'autre celle de Varicour. Ce spectacle offroit le quadruple coup-d'œil d'un carnage, d'une

fête civique, d'une saturnale et d'une marche triomphale et guerrière. Le monarque pouvoit être pris également pour un père au milieu de ses enfans, pour une victime entourée de ses assassins, ou pour un prince détrôné, promené captif et en triomphe par des sujets rebelles. Ce qu'il y a peut-être encore de plus étonnant, c'est que Lafayette n'ait pas eu assez de crédit pour empêcher que l'horrible aspect des deux têtes sanglantes portées au bout d'une pique précédât la voiture du roi, sur-tout dans un moment où le peuple, rendu à la sensibilité et à son amour pour son roi, n'eût certainement pas refusé d'éloigner de ses yeux cette épouvantable et dégoûtante image. Et il se trouve encore aujourd'hui des personnes qui appellent ce même homme le plus tendre et le plus fidèle ami de Louis XVI ! N'est-ce pas une dérision ou une crédulité qui révolte ?

L'ame froissée, accablée, entraînée par cette suite rapide d'événemens tragiques et de tableaux tour à tour terribles et majestueux, a besoin de se replier sur elle-même, et de se rendre, pour ainsi dire, compte de

ses impressions. Quelques coups de pinceau que nous ajoutions à ce tableau, nous ne donnerons jamais qu'une idée imparfaite de ces scènes de terreur et de sang, et du spectacle attendrissant qui leur a succédé. On a vu, dans le récit que nous venons de faire, les criminels complots de la cour, dont on ne peut douter que la reine ne fut l'ame; mais en même tems l'impartialité de l'histoire ne peut s'empêcher à reconnoître la fille de Marie-Thérèse dans le courage d'esprit, qui est le seul vrai courage, et dans la fermeté héroïque qu'elle a montré au sein de tant d'infortune et de danger.

Si les gardes-du-corps ont fait paroître un caractère de rébellion à la volonté nationale, ils ont en même tems fait briller le dévouement le plus héroïque pour sauver les jours du roi et de la reine, confiés à leur garde; nous ne reviendrons pas ici sur la manière généreuse dont les Gardes-Françoises en ont usé, en arrachant à la fureur du peuple les gardes-du-corps leurs adversaires: ce sentiment a toujours été celui du militaire françois. Mais peut-on se lasser d'admirer ce passage rapide et subit de la

fureur, de la rage populaire, lorsque la multitude s'est vue affamée et trahie, à ses élans de sensibilité et d'attendrissement envers les gardes du-corps, quand elle les voit désarmés et soumis, et à la confiance la plus loyale et la plus franche envers ses maîtres, au moindre signe de retour, à la plus légère démonstration de leur part? Voilà les François, voilà les Athéniens, légers, vifs, emportés, mais bons. Quels tableaux touchans à la fois et grotesques, déplorables et risibles : on frémit, on s'indigne; on s'attendrit et l'on admire. Le ridicule, l'atroce et le sublime y contrastent et s'y touchent. On voit des poissardes, une populace entière, assiéger le château de Versailles et faire leur roi prisonnier; on voit, presqu'au même instant, un peuple spirituel et humain (et c'est du même peuple que nous parlons), ivre de joie de posséder son roi, dansant et sautant autour de son carosse. Non, jamais les Callot, les Hogarth, les Teniers n'auroient trouvé ces tableaux dans leur imagination féconde et déréglée.

Il vient de paroître un ouvrage intitulé *Histoire de la conjuration d'Orléans*;

l'auteur de cet ouvrage, qui a une plume exercée et un vrai talent, a déguisé à dessein les véritables causes d'une grande partie des événemens qu'il raconte. Je dis à dessein, car on ne peut désavouer, comme il le fait, sans une partialité très-prononcée, les torts de la famille royale et des gardes-du-corps dans les orgies qui précédèrent les déplorables journées que nous venons de décrire. Cet écrivain ajoute qu'aux jacobins les candidats devoient être notoirement entachés de mauvaises mœurs, qu'on recevoit de préférence ceux qui avoient été flétris par les tribunaux. Cela n'est ni vrai, ni vraisemblable : il y avoit de très-honnêtes gens; mais les meneurs étoient des scélérats. Il est certain aussi que le duc d'Orléans, Mirabeau, Laclos, qui s'est si bien peint lui-même, c'est-à-dire, le crime et toutes ses infernales manœuvres, dans son roman intitulé *les Liaisons dangereuses ;* enfin, tout le parti d'Orléans, profitèrent des imprudences de la cour pour soulever le peuple et faire égorger la famille royale. Nous dirons ici une fois pour toutes, que deux causes principales ont presque toujours concouru à la

lois à affamer, soulever, aigrir le peuple; l'une la faction d'Orléans, l'autre le parti de la cour. Le duc d'Orléans avoit pour lui Mirabeau, dont l'ambition étoit de devenir un jour premier ministre sous ce prince. Il paroit aussi que Necker, sans lui être dévoué, n'osoit le contrarier : ce qu'il y a de certain, c'est que toute sa famille, sur-tout la baronne de Staël, et plusieurs personnes intimes avec M. Necker, étoient réellement orléanistes. Tous les journalistes exagérés servoient cette faction, plusieurs par ignorance et croyant de bonne foi qu'au commencement d'une révolution on ne sauroit trop exalter les têtes et enflammer les imaginations. La cour avoit pour elle les écrivains royalistes. Rien n'a plus prouvé que notre révolution que la parole est un glaive plus redoutable encore que celui des guerriers. Notre révolution a été, dans l'intérieur, une vraie guerre de plume, et ce n'est pas la moins cruelle dans ses suites. Heureusement d'Orléans avoit un caractère d'une timidité, d'une lâcheté aussi indignes d'un prince que d'un conspirateur. Sa foiblesse a été la seule cause qui lui a fait per-

tre trois ou quatre fois le fruit de ses crimes. Il a goûté le plaisir affreux de la vengeance; mais il pouvoit davantage : Cromwel, à sa place, eût remplacé celui qu'il eût détrôné. Il n'est pas douteux que si, dans les journées des 5 et 6 octobre, d'Orléans se fut mis l'épée à la main à la tête des conjurés, le pouvoir souverain tomboit entre ses mains. Nous verrons dans la suite que Mirabeau étoit aussi bien éloigné d'avoir le génie d'un conspirateur, quoiqu'il en eut peut-être toute l'audace. Il en a été de même de Robespierre et de Marat. Ainsi, quand la baronne de Staël dit, dans un écrit qu'elle vient de publier, que notre révolution n'a pas manqué de grands hommes, elle n'a sûrement entendu parler ni d'un Lafayette, ni d'un Dumouriez, ni d'aucun de nos conspirateurs : plusieurs d'entre eux ont surpassé les anciens en scélératesse, mais sans en voir le courage ni le génie. Lafayette a été le plus médiocre de tous; il s'opposa foiblement au retour de d'Orléans; il ne sut vaincre ni d'Orléans, ni Robespierre, ni Marat. Les jacobins eux-mêmes, malgré leurs grands moyens, ne surent jamais,

mais, faute de concert, changer la dynastie.

On a été si peu instruit jusqu'à présent des détails de cette conspiration qu'on croit généralement que ce fut par pure imprévoyance du lendemain, par une impéritie grossière, que Lafayette se rendit chez le prince de Poix, son parent. L'opinion universelle est qu'il s'y coucha et qu'il y dormit d'un sommeil profond : de-là le surnom de général *Morphée*, qui lui est resté. Rien n'est moins vrai, ni moins vraisemblable. A qui persuadera-t-on qu'au milieu du tumulte, du bruit, de l'épouvante dont le massacre des gardes-du-corps remplissoit toute la ville de Versailles, le général Lafayette dormoit ? Il est possible de dormir la veille d'une bataille, mais on ne dort pas pendant la bataille même ; et quand on dort, dort-on jusqu'à onze heures du matin ? Ce n'est pourtant guère que vers cette heure, et quand sans doute il fut instruit des heureuses et courageuses dispositions des ci-devant Gardes-Françoises, que Lafayette se montra. Ce fut la seule frayeur, mais à la vérité une frayeur fondée, qui obligea La-

fayette à se tenir si long-tems caché. Il passa le tems, non à dormir, mais à voir les précautions qu'il y avoit à prendre pour vaincre les assassins salariés par d'Orléans. D'Estaing observa précisément la même conduite. Voilà ce qui explique l'absence des deux chefs de la force armée de Versailles et de Paris, dans un instant où tous les mouvemens, tous les avis, toutes les demandes venant aboutir à eux, il n'étoit guère de leur devoir de rester oisifs. D'Estaing, étant royaliste, devoit exposer sans balancer sa vie; pour Lafayette, on voit qu'il craignit, et de se compromettre inutilement, et de se dépopulariser. Les royalistes ont cru que Lafayette avoit aussi son ambition, et même son complot, qu'il se flattoit d'être dictateur ou généralissime si la famille royale étoit égorgée. Mais c'est lui prêter des vues dont son génie étroit et borné n'étoit pas capable. Jamais Lafayette n'a vu au-delà du moment: peu de généraux ont eu moins de conceptions et moins de ressources. Voilà trois chefs, Lafayette, d'Estaing et d'Orléans, qui ne se montrent point au moment le plus décisif pour leur but différent. D'Or-

léans, dit-on, se mêla parmi les conjurés ; mais déguisé et une badine à la main. Ce n'est pas ainsi qu'un chef doit se montrer, et dans cette supposition même, on peut le réputer comme absent.

Dans la seconde révolution qui s'est opérée à cette époque, nous n'avons vu, jusqu'à présent, que des apparences et des superficies. Il seroit cependant aussi curieux qu'instructif de remonter aux causes d'un événement de cette importance. Voyons si les conjectures nous fourniront quelques moyens de soulever un peu le voile. Il seroit possible d'abord que les motifs apparens, c'est-à-dire, le soulevement du peuple et la famine, fussent aussi les motifs réels : dans cette supposition, cet événement ne seroit que le produit tout naturel de la fermentation populaire occasionnée par la disette et les festins des gardes du roi.

Voici une autre supposition : les mécontens, la noblesse, le haut-clergé, les parlemens, étoient coalisés ; ils s'enhardissoient chaque jour ; déja ils tournoient en ridicule assez ouvertement les opérations de l'assemblée nationale ; une joie secrète brilloit dans

leurs yeux. Ces dispositions avoient produit les fêtes insensées des deux premiers jours d'octobre. Le roi étoit fortement soupçonné de vouloir se retirer à Metz, se jeter dans les bras de son armée, et obtenir par la force la restitution des anciennes prérogatives de sa couronne. Que devoit faire la ville de Paris dans une conjoncture aussi délicate? Laissera-t-elle au despotisme le tems de combiner ses moyens, de consommer ses vengeances? Que fera-t-elle? Tout ce que nous venons de voir. Elle sera le moteur secret de tout ce qui s'est fait; elle cherchera à gagner les troupes de Versailles, le régiment de Flandre; elle leur détachera ses courtisanes, armées de billets de caisse; elles auront ordre de verser sur les soldats l'or et la volupté.

Une troisième supposition, toute aussi vraisemblable que les deux précédentes, est que ces événemens des 5 et 6 octobre aient été préparés, amenés, achetés par l'aristocratie elle-même, qui espéroit, par cette insurrection, décider encore plus le roi à s'enfuir et allumer la guerre civile, seul moyen d'opérer la contre-révolution.

La quatrième supposition porte sur le duc d'Orléans, qui auroit alors exécuté lui seul ce qu'on auroit attribué à la ligue royaliste : on dit même, mais sans aucune preuve, que si le roi eut fui vers Metz, d'Orléans avoit disposé des satelites armés sur la route, de distance en distance, afin que si le roi échappoit à la première embuscade, il ne put éviter la seconde et les suivantes.

Laquelle de ces suppositions est la vérité? y auroit-il contradiction que toutes fussent également fondées? Et si, en effet, elles portoient toutes quatre sur des réalités, ce seroit pour la première fois que le soleil auroit éclairé une complication d'événemens, d'incidens et d'intrigues aussi étranges. Quel mélange de ressorts cachés, de vues opposées, de craintes et d'espérances, d'intérêts qui se croisent? Ce seroit là, il faut l'avouer, une combinaison d'événemens toute neuve : on auroit vu quatre causes puissantes, qui, sans s'être entendues, à l'insçu l'une de l'autre, auroient employé les mêmes moyens pour produire des effets, ou différens, ou opposés; quatre factions dont l'une

se proposoit de punir ou de se venger, l'autre de s'assurer, dans la personne du monarque transféré à Paris, un gage de la paix, de l'abondance et de la liberté; la troisième d'enlever ou faire partir le roi pour Metz, afin de régner sous son nom; et la quatrième de le faire égorger, ou de le forcer à fuir, pour régner à sa place, soit comme régent, soit sous le titre de lieutenant-général ou de protecteur. Ces deux dernières factions devoient croire leur succès assuré, leurs mesures infaillibles: sur cent rois dans la position de Louis XVI, quatre vingt-dix-neuf seroient partis. Le roi résista à tout ce qu'on put dire à cet égard, ou plutôt il changea d'avis, par la pusillanimité de son caractère, quand il vit que l'exécution du projet étoit aussi difficultueuse que dangereuse; il risquoit en partant sa couronne et sa vie. Sa foiblesse le servit mieux que n'eût pu faire sa témérité. Il se jeta entre les bras des Parisiens, et il fit bien pour le moment; car s'il a depuis porté à Paris sa tête sur l'échafaud, c'est qu'au lieu d'avoir la politique de paroître un des plus ardens zélateurs de la constitution, il en parut tou-

jours l'ennemi, sur-tout lorsqu'il s'entoura imprudemment de prêtres dits réfractaires.

Le lendemain de l'arrivée de la cour dans la capitale, le duc d'Orléans eut une entrevue et un long entretien avec le roi; il en avoit eu précédemment un autre avec M. de Lafayette, qui le menaça d'un soufflet, le plus sanglant affront que, dans nos mœurs, on puisse faire à un homme de cœur. Le duc d'Orléans l'endura patiemment. On dit que M. de Lafayette avoit révélé au roi toute la conspiration, lui en avoit remis les preuves, et confondu le duc en sa présence. Le lendemain de cette conférence, le duc d'Orléans demanda un passeport à l'assemblée, se disant chargé d'une mission du roi pour l'Angleterre, et il partit pour Londres le même jour. On voit que cette prétendue mission étoit un exil honorable. M. de Mirabeau fit bien voir en cette occasion qu'il n'avoit pas le génie d'un chef de conjurés: ne devoit-il pas empêcher, par son parti, le duc d'Orléans d'obéir, et faire demander par le peuple qu'il demeurât? L'assemblée nationale avoit arrêté qu'elle suivroit le roi à Paris, et ne se sépareroit point de

sa personne. Plus de deux cents députés, qui craignoient pour leur vie à Paris, avoient demandé des passeports; la séance fut orageuse, mais enfin les passeports leur furent refusés. M. de Mirabeau s'opposa, dans l'assemblée, au départ du duc d'Orléans : cependant ce dernier, quoique fort d'un tel appui, n'osa s'y présenter. Il falloit que la conviction contre lui fut bien claire pour abandonner ainsi la victoire à ses ennemis, et pour renoncer à défendre sa propre gloire.

Si la famine fut organisée en partie par les agens d'Orléans, il est évident qu'elle l'étoit aussi par la cour, puisque le pain abonda dans Paris le lendemain de l'arrivée du roi. Il y eut donc complication et concours de complots.

Avant de passer aux derniers travaux de l'assemblée constituante, nous allons embrasser ici d'un coup-d'œil général les deux révolutions que nous venons de décrire.

Nous avons marché de crises en crises, de prodiges en prodiges; plus nous avancerons dans l'histoire de la révolution, en comprenant sous ce nom général les onze révolutions qui ont eu lieu pendant les sept

années de notre révolution qui viennent de s'écouler, plus nous verrons les prodiges, c'est-à-dire, les événemens extraordinaires se succéder, se surpasser comme à l'envi. Aucun roman ne présente une plus grande suite d'incidens. Révolution du 14 juillet; révolution du 5 et 5 octobre; révolution lors de l'acceptation de la constitution de 91; révolution du 10 août 1792; révolution lors de l'abolition de la royauté et de la proclamation de la république; révolution lors du supplice du roi; révolution du 31 mai, époque du commencement du décemvirat; révolution lors de l'acceptation de la constitution de 93; révolution du 9 thermidor, époque de la chûte des décemvirs; révolution lors de la constitution de 95; enfin, révolution du 13 vendémiaire. Nous allons développer ici les causes des deux premières de ces étonnantes révolutions.

En analysant ce qui a préparé, amené notre révolution, prise en général, on est tout étonné de voir un concours de causes étrangères l'une à l'autre, se réunir, comme miraculeusement, pour la produire; en sorte qu'en supprimant une seule de ces

causes, la révolution ne se faisoit pas, ou s'opéroit beaucoup plus tard et d'une toute autre manière (1). Le désordre des finances y a certainement donné lieu; mais c'est une cause si éloignée qu'à peine peut-on la mettre en ligne de compte. C'est sur-tout en finance qu'*un gouvernement qui ne fait pas tout ce qu'il veut est un gouvernement mal-adroit et foible.* Je placerai cependant ce désordre comme première cause. Il est encore très-certain que, sans les états généraux, il n'y avoit point de révolution. Ainsi j'indiquerai, pour seconde cause, les parlemens qui, les premiers, ont demandé et provoqué ces mêmes états, par lesquels ils ont été jugulés. Je mettrai, pour troisième cause, la noblesse, qui fut la première à favoriser les réclamations du peuple, en haine de la cour et du petit nombre de fa-

---

(1) Il est des causes encore plus anciennes qui ont amené notre révolution; de ce nombre sont l'imprimerie, la boussole, la révolution d'Amérique : on voit par-là combien petitement ont vu ceux qui ont appelé notre révolution une vengeance du peuple contre la noblesse.

voris sur qui se concentroient toutes les grâces. On doit regarder comme quatrième cause l'invitation faite par l'archevêque de Sens, principal ministre, à tous les penseurs du royaume, de manifester leurs opinions sur la convocation des états. De-là cette multitude d'écrits fiers, libres, indépendans et trop souvent exagérés et anarchiques. La cinquième cause a été l'espèce de hasard qui a déterminé M. Necker à faire accorder au tiers état une représentation égale à celle des deux premiers ordres réunis : nous disons espèce de hasard, parce que M. Necker n'avoit pas assez de caractère ni de génie pour avoir un plan à lui ; son ambition étoit de ménager tous les partis. Il étoit dévoué à d'Orléans, mais il vouloit paroître fidèle au roi ; il vouloit en même tems conquérir la faveur populaire ; il redoutoit sur-tout Mirabeau ; il ne savoit pas que le plus sûr moyen de déplaire à tous les partis est de chercher à les contenter tous : pour une personne qui réussira, cent succomberont, en voulant nager, comme on dit, entre deux eaux, et traverser toutes les factions ; parce que, dans les tems de révolutions et d'orages po-

litiques, on suit la maxime que *qui n'est pas pour nous est contre nous.* La sixième cause a été l'obstination de la noblesse à se refuser à la vérification des pouvoirs en commun; sans cette obstination, il y avoit une révolution, mais toute autre, mais tout autrement mitigée. On peut trouver la septième cause dans l'imprudence de la cour, lorsqu'elle ferma la salle des états et voulut employer la force armée. On peut désigner pour huitième cause le clergé, qui temporisa, flotta irrésolu entre la noblesse et les communes, lorsque rien n'étoit plus instant que de se déterminer à un parti. La défection des curés, qui vinrent renforcer le tiers-état, a été le résultat naturel de ces vacillations. Je trouve la neuvième cause dans la séduction et le patriotisme des Gardes-Françoises, et dans les libéralités du Palais-Royal, c'est-à-dire, du duc d'Orléans et de plusieurs particuliers, envers les soldats des différens corps de l'armée qui venoient visiter Paris. Qui eût dit que du sein d'un lieu jadis peuplé de sybarites et de phrynés, du centre du luxe et de la mollesse la plus asiatique, des atteliers même

de la volupté et de l'arsenal de la coquetterie, jailliroient des torrens de lumière, et que cet endroit seroit le foyer de la révolution? Il est encore une dixième cause, l'absence de tout plan et de tout concert dans la prise de possession de Paris, le 12 juillet, par les troupes étrangères et les Suisses, et les lenteurs à attaquer la capitale, lenteurs qui donnèrent le tems aux Parisiens de se mettre en mesure. Si l'on eut choisi pour cette expédition M. de Maillebois au lieu de M. de Broglie, cette attaque eût été conduite avec bien plus d'ensemble et d'impétuosité, et c'en étoit fait peut-être de la capitale. Lorsque M. d'Artois proposa M. de Maillebois, on venoit de faire le choix de M. de Broglie: tant le destin des empires et des révolutions dépend souvent d'un choix, d'une minute. C'est ainsi que nous n'avons pas eu la guerre civile à cette époque, parce qu'un seul homme, le duc de Liancourt, décida le roi à ne pas partir. Une onzième cause est dans cette espèce nouvelle de magistrature qui s'organisa tout à coup pour le

salut de Paris. Je trouve une douzième cause dans la prise de la Bastille qui devoit être secourue à dix heures, et qui fut si mollement défendue. Une treizième cause dans la personne du comte de Mirabeau, qui sentoit qu'il étoit fait pour occuper une place dans les états généraux de la France, s'il suffisoit pour en être digne d'avoir le talent de tout renverser sans avoir celui de reconstruire, et qui ne se dissimuloit pas qu'il rencontreroit des obstacles, sur-tout d'après son *Histoire secrète de la cour de Berlin.* Il intrigue pour percer et pour se faire élire. Comme gentilhomme provençal, il s'adresse à son ordre; il en est méconnu. La noblesse méconnut le pouvoir d'un homme de génie; elle en fut punie. Mirabeau est accueilli par le tiers-état; il entre en lice contre la noblesse avec la triple armure des principes, du ressentiment et d'un grand talent. On doit regarder Mirabeau comme un poids dans la balance: ôtez ce poids, et placez-le dans le bassin opposé, vous avez une chambre haute; vous avez une révolution toute différente.

J'assigne pour quatorzième cause, la faction d'Orléans, qui concourut puissamment, par ses profusions et ses intrigues, à combattre les projets de la cour, et servit la révolution sans la vouloir servir. Enfin, la quinzième et dernière cause est la conduite du tiers-état aux états généraux. Pendant que la cour, la noblesse, le clergé, entassoient fautes sur fautes, le tiers-état ne faisoit pas une fausse démarche; tous ses mouvemens étoient combinés, réfléchis, soutenus par une politique supérieure. Aussi quels hommes dans tous les ordres! quel assemblage de talens! Un Mirabeau, le plus éloquent des improvisateurs à la tribune, si puissant d'ailleurs par sa popularité colossale; un Lally-Tolendal, plus éloquent encore la plume à la main; un Syeies, armé d'une logique pressante et d'une métaphysique profonde; un Mounier, le plus instruit de tous en matière de gouvernement; un Thouret, dont la rédaction étoit si lumineuse; un Malouet, un Rœderer, un Dupont, un Cazalès, un Rabaut, un Chapelier, un Garat,

un Grégoire, un Taleyrand, évêque d'Autun, un d'Entraigues, un Montesquiou, et quelques autres qu'il seroit trop long d'énumérer ici. Il ne faut pas oublier la révolution d'Amérique, qui a été moins sanglante parce qu'elle a eu moins d'ennemis de tout genre, et cette foule d'écrits qui ont tant influé sur notre révolution.

Jetons maintenant un coup-d'œil général, planons un moment sur les opérations du corps constituant, tant sur celles que nous avons retracées que sur celles dont il nous reste à rendre compte. On ne peut qu'applaudir à la masse de ses travaux, sur-tout à la nouvelle division de l'empire, idée vaste et profonde de l'abbe Syeies : on ne peut aussi voir qu'avec admiration la carrière des honneurs ouverte à tous les rangs de la société ; la création ou la résurrection des municipalités; la suppression des moines, ces plantes parasites et vénéneuses, des parlemens, ces tribunaux dévorans, des lettres de cachet et de la féodalité ; le colosse du clergé abattu, ses biens dans la circulation; enfin, un nouvel

vel ordre judiciaire et militaire, défectueux sans doute, mais facile à perfectionner. Mais cette assemblée n'a-t-elle point trop tendu les principes de la philosophie et de la raison? n'a-t-elle pas failli réduire la révolution à la nullité du point mathématique, en voulant trop la métaphysiquer? n'a-t-elle pas été beaucoup trop loin? n'a-t-elle pas plus détruit que créé, plus abattu que remplacé? n'est-elle pas tombée dans le défaut de Joseph II? Qui veut trop réformer à la fois risque de ne rien faire; et c'est sur-tout dans les innovations fondamentales d'un empire qu'il faudroit laisser faire plus au tems qu'à la hache réformatrice. Notre révolution est la plus forte preuve que l'histoire puisse offrir de cette grande vérité. Y avoit-il en politique, et pour l'intérêt même de cette révolution, rien de plus dangereux que cette marche si dévorante et si destructive; de-là les obstacles, les complots sans nombre qu'il a fallu combattre sans cesse; de-là tout le sang qui coule encore, toutes les victimes qu'il a fallu faire. Nous nous ap-

pésentirons davantage sur cette réflexion quand nous en serons à la fin de la session de cette assemblée.

# LIVRE XVI.

Terreur de plusieurs députés qui s'évadent. MM. Lally-Tolendal et Mounier sont du nombre. Proclamation des droits de la nation françoise. Tableau détaillé des travaux de l'assemblée, de toute l'organisation intérieure de l'empire et de outes les réformes.

LA terreur fit évader plusieurs députés : on regretta sur-tout MM. de Lally-Tolendal et Mounier. L'assemblée signala les derniers momens de son séjour à Versailles par la proclamation solemnelle des droits de la nation françoise, qui sont ceux de toutes les nations. Nous en releverons les défauts dans le cours de cette histoire.

Ce fut le lundi 19 octobre que les repré-

sentans du peuple françois tinrent leur première séance à Paris. Libre des sollicitudes dont elle avoit été constamment fatiguée, l'assemblée se hâta de faire la constitution. Elle mit aussi tous ses soins à calmer les désordres qui s'élevèrent en divers lieux pendant ce long sommeil des loix. Dans l'espace de trois mois, elle organisa les municipalités et les assemblées primaires; elle fixa les qualités des citoyens pour les élections, régla les travaux les plus pressés sur les impositions, abolit les lettres de cachet, se fit rendre compte de l'état des pensions, augmenta la paie de l'armée, établit la caisse de l'extraordinaire, et porta sur la marine des vues d'économie. Bientôt il n'y eut plus ni féodalités, ni privilèges, ni ordres, ni corporations. Elle profita de l'enthousiasme public pour anéantir sans retour les privilèges des provinces. Ces privilèges avoient été, dans les tems despotiques, la seule espérance des amis de la liberté; mais les circonstances n'étoient plus les mêmes: les provinces le sentirent bien, et se soumirent au nouvel ordre des choses. Le mot même de province a disparu de notre langue. Il se-

roit impossible de rapporter tous les moyens qu'on employa pour décréditer l'assemblée nationale, pour entraver ses opérations ou pour en retarder l'exécution. Il se forma une manufacture immense de livres et de journaux salariés pour opérer une contre-révolution : c'étoit le mot dont on se servoit ; et ce mot est resté, ainsi que celui d'*arrestation*, de *démonétisation*, et tant d'autres de cette espèce, parce qu'à la longue c'est l'usage qui prévaut. On crut éblouir le peuple en répandant dix fois plus d'écrits contre l'assemblée nationale qu'il n'en paroissoit en sa faveur ; une foule de presses de France et du dehors y furent consacrées. Tous les genres, tous les styles furent employés : vers, chansons, épigrammes, tragédies, satyres, pamplets, se succédoient avec une rapidité que rien n'égaloit, si ce n'est la fureur qui les inspiroit. L'assemblée donna le grand exemple de mépriser tout ce débordement d'injures ; elle eut la sagesse de ne pas donner à leurs auteurs, par la persécution, une importance qu'ils ne pouvoient avoir que par elle.

Tandis que l'assemblée nationale combat-

toit d'une main les ennemis de la liberté, de l'autre, elle en affermissoit les bases. Elle élevoit l'édifice de la constitution. Après avoir reconnu les droits de l'homme, elle proclama ceux du citoyen, et chercha à maintenir l'harmonie nécessaire entre les représentans et le gouvernement, en formant entre eux des rapports d'union et de confiance bien différens des rapports haineux qui existoient autrefois entre le gouvernement et le peuple; mais elle arrêta l'action trop puissante du monarque sur le corps législatif. Elle opposa, en même tems, une barrière invincible à ses usurpations, en rétablissant la nation dans le droit qui lui appartient, d'accorder ou de refuser l'impôt. Enfin, pour garantir la sûreté individuelle contre les attentats des législateurs et des monarques, elle leur prohiba, dans tous les cas, l'exercice du pouvoir judiciaire. Elle ordonna, pour toutes les parties de l'empire, l'uniformité du sceau, et détermina les formes pour la sanction et la promulgation des loix.

Nous allons développer ici ce magnifique et vaste systéme de la nouvelle division de

l'empire, de l'organisation du corps législatif, des corps électoraux, de l'administration générale des assemblées primaires, des départemens, districts et municipalités, de l'éligibilité aux fonctions publiques, et de l'inscription civique. Nous allons suivre dans toutes ses ramifications ce plan immense, et où l'esprit se perd d'abord: il n'est rien de plus instructif, de plus grand, de plus intéressant que ce tableau de toute l'économie intérieure d'un vaste empire, et des réformes en tout genre qu'il a fallu faire: c'est un corps social rajeuni en entier après une vieillesse de mille années, et une putréfaction de plusieurs siècles. D'ailleurs, ce plan s'est soutenu depuis, et il faut le connoître pour mieux apprécier les changemens que la convention y a fait, et certes avec raison, dans la constitution de 1795.

C'étoit beaucoup sans doute d'avoir assuré la permanence des législatures, et d'avoir déclaré les droits des hommes et ceux du peuple françois; mais c'étoit peu relativement à tout ce qui restoit à faire. Il étoit décrété que les loix seroient faites par les représentans de la nation; pour avoir ces

représentans, il faut les élire; et par une conséquence du principe du gouvernement représentatif, le seul qui convienne à une nation qui veut être vraiment libre, il est essentiel que les diverses branches des pouvoirs subordonnés soient confiées à des citoyens librement élus par le peuple. Il étoit donc nécessaire d'établir une égalité proportionnelle de représentation, d'abord entre les grandes sections de l'empire, ensuite entre les différentes parties de chacune de ces sections; de prescrire pour les élections un ordre simple et immuable; de déterminer avec précision le rang que chaque classe d'administration tiendroit dans l'ordre des pouvoirs publics; de définir la nature et l'étendue de leur autorité; en un mot, des débris incohérens de l'ancienne monarchie, il falloit créer et organiser un nouveau corps politique, et élever sur une base commune le double édifice de la représentation nationale et de l'administration provinciale, ou, pour mieux parler, départementale et municipale. Telle étoit la grande tâche imposée aux législateurs, tâche effrayante par la nouveauté et la hardiesse du plan, l'im-

mènsité des détails et une foule de difficultés physiques et morales, que le génie de la liberté et la réunion de l'assemblée la plus éclairée pouvoient seules vaincre.

La surface du royaume étoit depuis plusieurs siècles morcelée en tout sens, et d'autant de manières différentes qu'il y avoit dans l'état de régimes différens. On la divisoit en provinces dans l'ordre politique, en gouvernemens dans l'ordre militaire, en généralités ou intendances dans l'ordre administratif, en diocèses dans l'ordre ecclésiastique, et dans l'ordre judiciaire en baillages ou sénéchaussées et en ressorts de parlemens. Ces antiques divisions ressembloient à des décombres jetés au hasard, et sans aucune combinaison politique, morale, ni même locale : elles n'avoient aucune liaison ni aucune proportion entre elles, ni sous le rapport de la population, ni sous celui de l'étendue du territoire. Il falloit rapprocher les administrateurs des administrés, et appeler aux administrations le plus grand nombre possible de citoyens, afin de porter sur-le-champ au plus haut degré les lumières et l'esprit public, c'est-à-dire, la vérita-

ble force et la véritable puissance. La proportion des contributions directes paroissoit aussi devoir entrer, jusqu'à un certain point, dans celle de la représentation et de l'administration nationale.

On pensa, avec raison, qu'en combinant ensemble ces trois élémens, ils se corrigeroient, se balanceroient mutuellement. On en conclut que la représentation nationale devoit être, autant qu'il étoit possible, en raison composée du territoire, de la contribution et de la population. On arrêta 1°. de partager le royaume, tant pour la représentation que pour l'administration, en quatre-vingt-trois grandes fractions, qui porteroient le nom de départemens, d'environ trois cent quatre-vingt lieues carrées chacune; c'est-à-dire, de dix-huit sur dix-huit, à partir de Paris comme centre, et en divergeant en tout sens jusqu'aux frontières; 2°. de diviser chaque département en districts, dont le nombre ne pourroit être au-dessous de trois, ni au-dessus de neuf; 3°. de subdiviser chaque district en cantons de quatre lieues carrées, ou de deux lieues sur deux. D'après cette triple division du

territoire, on établit trois degrés dans la hiérarchie des assemblées administratives; mais on n'en conserva que deux dans les électives, le premier dans les assemblées primaires ou de canton, dans lesquelles existe la véritable base personnelle pour les élections, le second dans les assemblées de département, formées par la réunion des électeurs de tous les cantons qu'il renferme. Le nombre des représentans du royaume fut fixé, et l'on régla qu'il seroit égal à celui des départemens multiplié par neuf, et distribué entre eux suivant la triple base du territoire, de la population et de la contribution directe; systéme aussi hardi dans sa conception que facile et simple dans son exécution. Les fonctions des assemblées primaires et électorales se bornant à élire, et toute espèce de mandat étant contraire à la nature du corps législatif, qui est délibérant par essence, à la liberté des suffrages et au caractère des députés, qui ne sont pas les représentans d'un département, mais de toute la nation, on ordonna que le procès-verbal d'élection seroit le seul acte qui pour-

roit être remis par les électeurs aux représentans.

Les municipalités présentoient moins de difficultés; mais les conditions pour être éligible aux divers degrés de la représentation nationale ou de l'administration offroient de grands problêmes politiques et moraux à résoudre, et il ne paroissoit pas facile de concilier les droits de l'homme avec ceux du citoyen, et les principes de l'égalité et de la liberté avec l'intérêt général de l'empire. On décréta que pour voter aux assemblées primaires il suffisoit d'être citoyen actif, c'est-à-dire, d'être né ou devenu François, d'être domicilié dans la ville ou le canton, au moins depuis un an, de payer une contribution directe, et de rapporter l'acte de son inscription civique.

Ce systême de gouvernement dont aucune nation, aucun siècle n'offroit le modèle, fut conçu par le génie profond et analytique de l'abbé Syeies, et développé avec la clarté et la précision de M. Thouret. On a corrigé depuis les légers défauts qui s'y trouvent.

Les mécontens redoubloient cependant

d'efforts. L'armée de ligne avoit toujours été leur espérance ; mais les régimens donnèrent à l'envi les plus fortes preuves de patriotisme. Les parlemens soutenus d'une nuée de praticiens, c'est-à-dire, d'avocats, de procureurs, employoient toute l'astuce de leur état ; le clergé se servoit des armes qui lui sont propres ; mais les patriotes ne s'endormoient pas. Les citoyens de la Bretagne et de l'Anjou se lièrent par une grande fédération armée. On ne vit par-tout que des bandes citoyennes, qui, rassemblées par milliers, et sortant, pour ainsi dire, de dessous terre, juroient de vivre libres ou de mourir.

L'assemblée se signaloit par de nouveaux bienfaits : elle supprima les vœux impies et germicides des ordres religieux, et fixa un traitement aux personnes de l'un et de l'autre sexe qui étoient ensevelies vivantes dans l'ombre des cloîtres ; elle supprima les droits sur les cuirs, sur les huiles et savons, et pourvut à leur remplacement. Elle supprima la gabelle et l'impôt sur le tabac ; elle fit un code sur le rachat des droits féodaux ; elle s'occupa de l'organisation du pouvoir

judiciaire, et décréta la liberté du commerce dans l'Inde. Mais le décret par lequel elle supprima les titres et les armoiries, quoiqu'il fut une conséquence de l'abolition de la noblesse, de la féodalité et des privilèges, affecta la caste nobiliaire et les privilégiés plus qu'aucun autre décret. Si la noblesse tenoit si fort à ces hochets, à ces signes extérieurs et puérils de la vanité humaine, c'est qu'elle n'ignoroit pas leur empire sur le vulgaire. On eût donc raison, puisqu'on ne vouloit plus de noblesse ni de privilèges, de briser le talisman sur lequel cette caste fondoit l'espoir de relever tôt ou tard sa puissance.

Avant de passer aux nouvelles tentatives des ennemis de la chose publique, il me reste à parler de la fameuse procédure faite au Châtelet contre les auteurs des massacres des 5 et 6 octobre. On ne put intimider ni corrompre ce tribunal : il jugea qu'il y avoit lieu de décréter de prise de corps d'Orléans et Mirabeau. Que de honte, que de maux, que de troubles on eût épargné à la France, si on eût laissé exécuter ce décret. Le lendemain les députés du Châtelet

portèrent toutes les pièces à l'assemblée nationale. Le voile étoit déchiré ; il s'agissoit seulement de savoir si on permettroit au Châtelet de continuer cette procédure. Une telle question n'auroit jamais dû être agitée. Mirabeau fût juge dans sa propre cause ; il vota pour que l'assemblée nationale décrétât que son comité des recherches lui feroit le rapport des charges qui concernoient les représentans de la nation. Les royalistes eurent la foiblesse de laisser échapper cette occasion : c'est qu'*après le peuple, rien n'est plus peuple*, c'est-à-dire, plus irrésolu, plus inconséquent, *qu'un corps nombreux*. La preuve en est dans la manière dont le corps constituant se laissoit gouverner par Mirabeau quand il le menaçoit d'appeler ses phalanges, c'est-à-dire, les piques des fauxbourgs. La preuve en résulte encore de la foiblesse avec laquelle la convention se laissa long-tems décimer par un tyranneau aussi médiocre dans ses moyens que l'étoit Robespierre. Revenons à la procédure du Châtelet. L'abbé Maury s'opposa à la motion de Mirabeau, mais foiblement, et sans dire un seul mot des coupables ; Cazalès ne dé-

ploya pas non plus, en cette occasion, son courage ordinaire. Le côté gauche l'emporta en faisant valoir le décret qui défendoit de mettre un député en jugement sans l'autorisation de l'assemblée. Nous ne pouvons passer ici sous silence la réponse laconique et sublime que la reine avoit faite aux commissaires du Châtelet qui, dans les commencemens de l'instruction de cette procédure, s'étoient présentés chez elle pour recevoir sa déposition : *J'ai tout vû, j'ai tout entendu, j'ai tout oublié.*

---

# LIVRE XVII.

Nouveaux complots. Comité autrichien. Massacre d'un boulanger. Conjuration et mort héroïque du marquis de Favras. Décret qui prononce l'égalité des peines pour toutes les classes des citoyens. Beau trait du district Saint-Honoré envers les parens des deux frères Agasse. Mot remarquable de M. l'évêque d'Autun dans un projet d'adresse aux François. Couronne civique décernée à un jeune Anglois.

Les ennemis du bien public ne se lassoient jamais de tenter tous les moyens qui étoient en leur pouvoir : ils s'appeloient les *amis du roi ;* ils disoient qu'il n'étoit pas libre. Les mêmes divisions éclatoient avec fureur au sein de l'assemblée. Ceux qui se plaçoient

à la droite du président appeloient toujours les autres les *enragés ;* ceux-ci appeloient ceux du côté droit les *noirs*. Les dénominations ont toujours servi de points de ralliement aux partis. On tenoit chez la reine des conciliabules ; c'est ce qu'on appela *comité autrichien*.

Tandis que toutes les conspirations s'agitoient en tout sens dans l'intérieur, et que le pouvoir exécutif, les ministres, les secondoient sourdement, par une inertie, une nullité affectée, on cherchoit au dehors à soulever les puissances couronnées. On méprisoit, pour les rendre par-là méprisables, si on avoit pu, les gardes nationales : on les appeloit les *bleux*, à raison de la couleur de leur uniforme. On disoit qu'ils ressembloient à la fayance bleue, qui ne va pas au feu. Les prodiges inouis de valeur que nous aurons à raconter de nos braves gardes nationaux les ont vengé bien glorieusement de ce sarcasme : et les Perses aussi méprisoient les Grecs, et ils furent battus par eux.

Les conspirateurs, c'est-à-dire, la cour d'un côté, et la faction d'Orléans de l'au-

fre, organisèrent de nouveau la famine (1). Les rassemblemens recommencèrent aux portes des boulangers. Un de ces malheureux en fut l'innocente et déplorable victime: on ne put le soustraire à la fureur populaire. L'assemblée nationale, profondément affligée de cet événement aussi funeste qu'imprévu, rendit une loi contre les attroupemens. La *loi martiale* fut décrétée d'après les plans de MM. Target et Mirabeau l'aîné. Cette loi, inconnue aux Romains, a été inventée par les Anglois, et ne convient guère à un peuple libre: un magistrat, un chef mal-intentionné peut en abuser contre la liberté publique et individuelle.

Un événement d'un autre genre vint partager l'attention publique, et fit encore gémir les âmes sensibles. La fureur populaire a fait périr un boulanger sans permettre à la justice de prouver son innocence; main-

(1) Nous devons prévenir que, pour nous conformer à l'usage, nous appelerons royaliste le parti de la cour, et anarchiste le parti d'Orléans, qu'on devroit aussi appeler royaliste, puisqu'il vouloit d'Orléans pour roi.

tenant c'est le glaive des loix qui peut-être a frappé un innocent, ou du moins un homme non légalement convaincu, ce qui, aux regards de la loi, équivaut à l'innocence. Il est prouvé, par les détails qu'on va lire, qu'on a épargné, qu'on n'a même pas voulu connoître plusieurs des grands coupables, entre autres Monsieur, frère du roi, et M. de Luxembourg. Dès-lors M. de Favras devoit être acquitté, coupable ou non. Il a été le héros et le martyr de cette nouvelle conjuration, qui heureusement n'a éclaté que sous les voûtes du Châtelet. L'assemblée nationale avoit donné provisoirement à ce tribunal le pouvoir de juger les crimes de lèze-nation, sans avoir défini ce genre de crime, qui trop souvent a été parmi nous ce qu'étoit, sous Tibère le crime de lèze-majesté, un prétexte, une arme pour égorger l'innocence. L'assemblée a aussi adopté les formes angloises de la procédure criminelle par des *jurés*, formes favorables à l'accusé et dictées par l'humanité. La publicité de l'instruction et du jugement est la seule sauvegarde du foible : encore ce moyen n'est-il pas, hélas ! toujours suffisant pour le sous-

traire à l'influence du crédit ou de la richesse.

M. de Favras, né avec un génie entreprenant et une ambition exaltée, avoit passé sa vie à rouler dans sa tête des projets de fortune ; successivement mousquetaire, capitaine des dragons et premier lieutenant des Gardes-Suisses de Monsieur, il avoit donné sa démission de cette dernière place, pour aller à Vienne en Autriche faire statuer sur l'état de Mme. de Favras, née princesse d'Anhalt-Schaambourg. Ce fut à la suite de ce voyage qu'il se livra aux méditations de la politique financière. Il en fut détourné en 1785 par les troubles de la Hollande, qui lui ouvrirent une carrière plus analogue à son esprit inquiet et remuant. Il partit avec le projet de lever une légion pour le service des Provinces-Unies. Ce fut là l'époque de ses liaisons avec un officier recruteur nommé Tourcaty, dont il crut que les soins pourroient lui être utiles. Mais la prompte pacification qui fut la suite de la médiation armée de la Prusse, le força de renoncer à ses projets, et de reprendre ses travaux sur la liquidation de la dette

publique. Le compte satisfaisant qui en fut rendu au ministre, par une commission chargée de l'examiner, augmenta son empressement d'en obtenir la discussion dans l'assemblée nationale. Cependant l'insurrection du Brabant, et les événemens qui la suivirent, faisoient fermenter cette tête ardente et à projets. Il lia le plan d'une contre-révolution en Hollande avec une révolution dans le Brabant, et peut-être avec une contre-révolution en France : du moins il a assuré que l'exécution de ce qu'il méditoit auroit pu être fort utile à sa patrie, et l'on sait cè qu'un privilégié pensoit par ce mot *utile à sa patrie*. Il est pourtant vraisemblable que ses idées militaires étoient subordonnées au succès de celles qu'il avoit conçues pour la libération de la dette publique, et qu'il ne les reprit qu'après avoir perdu tout espoir de ce côté. Il avoit beaucoup de talent, et encore plus d'ambition. Il affectoit un grand attachement à l'autorité royale, et fort peu de goût pour le régime de la liberté. On l'avoit mis dans la confidence du premier projet de translation de la famille royale à Metz. Le 2 octobre

il avoit arboré la cocarde blanche, et le jour de l'irruption des femmes de Paris à Versailles, il avoit pressé M. de Saint-Priest de lui faire donner pour lui, et un certain nombre de volontaires, des chevaux des écuries du roi, pour disperser les brigands, et leur enlever leurs canons.

Lorsque l'assemblée nationale et le roi vinrent se fixer à Paris, il avoue avoir été chargé de surveiller le faubourg Saint-Antoine qu'on redoutoit, et d'avoir reçu de M. de Luxembourg cent louis à titre de récompense. Il avoit repris ses anciennes liaisons avec Tourcaty, et M. de Favras lui avoit, dès le mois de juillet ou de septembre, annoncé les principales circonstances d'une prochaine contre-révolution qui alloit s'opérer en France par l'enlevement du roi et de la famille royale. M. Tourcaty avoit un ami, recruteur comme lui, nommé M. Morel; il lui raconta les étranges confidences qu'il venoit de recevoir. Celui-ci s'empressa d'en donner avis au commandant-général de la garde nationale parisienne. MM. Morel et Tourçaty imputèrent à M.

de Favras de leur avoir développé le plan d'une contre-révolution par lui projetée. Douze cents chevaux devoient être rassemblés à Versailles, en partir à jour marqué, et arriver à Paris sur trois colonnes. Une partie de la garde soldée, des Suisses et un grand nombre de conjurés des provinces se seroient joints à la cavalerie. On se seroit en entrant emparé de la garde. Des postes intérieurs auroient été disposés de manière à lui couper le passage et l'empêcher de rentrer dans Paris. Si la résistance avoit été trop forte, on l'auroit massacrée. Quatre cents hommes auroient eu ordre d'égorger M. de Lafayette. Quatre cents autres se seroient défaits à la fois de MM. Bailly et Necker; et après avoir encloué à boulets secs les canons qu'on n'auroit pu entraîner, tous se seroient réunis aux Champs-Elysées pour entrer ensemble aux Tuileries et s'en rendre maîtres. On étoit en marché pour vingt mille Suisses, douze mille Allemands, douze mille Sardes, qui, réunis aux régimens restés fidèles, aux mécontens qui se déclareroient quand le roi seroit sur

là frontière, auroient porté l'armée à cent cinquante mille hommes (1). On auroit alors marché sur Paris pour intercepter le haut et le bas de la rivière, et réduire cette ville par la famine. Les dénonciateurs reçurent ordre de continuer à épier de près ses démarches. La conjuration ne pouvoit manquer d'éclater incessamment. Les douze cents chevaux étoient déja à Versailles, et quarante chariots à Saint-Denis.

Il falloit pratiquer des intelligences dans la garde soldée, et l'armer contre les compagnies bourgeoises. M. Marquié, ci-devant sergent aux Gardes-Françoises, alors sous-lieutenant d'une partie des grenadiers du centre, avoit sauvé la vie à plusieurs gardes-du-corps le 6 octobre, et sur la route de Versailles il ne put retenir ses larmes

(1) La partie du plan relative à l'assassinat de M. de Lafayette fut, suivant les dénonciateurs, changée bientôt après. On crut qu'il valoit mieux en charger quatre hommes sûrs. Il est aisé de voir toute l'absurdité et le peu de moyens de ce plan d'enlevement du roi; cependant tout est croyable et tout est possible au tems où nous sommes.

en songeant au danger qu'avoit couru la famille royale. Sa douleur fut remarquée par M^me^. Elisabeth ; elle fit même demander son nom. Tel est l'homme sur lequel M. de Favras, sans le connoître plus à fond, crut pouvoir compter pour gagner la troupe soldée, ce qui étoit la partie la plus difficile de son plan. Il le fit prier de se trouver à deux ou trois rendez-vous différens. La dernière fois il lui remit, mais sans s'expliquer jamais davantage, un pamphlet contre-révolutionnaire, intitulé *Ouvrez donc les yeux*, l'engageant à le faire lire attentivement à ses grenadiers, et à lui donner les noms et les adresses des personnes du régiment auxquelles il pourroit le faire distribuer. Pendant ce tems, il négocioit un emprunt de deux millions, toujours par l'entremise de M. Morel. Un réfugié hollandois, M. Chomel, promit le 3 décembre, au nom d'une compagnie hollandoise, de prêter ces deux millions. M. Chomel passa depuis pour avoir été l'agent du comité des recherches, continué dans la suite sous le nom de comité de sûreté générale : on prétendit que le comité avoit dicté les conditions de ce

prêt simulé. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il ne fut point réalisé, et qu'on changea de marche quand on sut qu'il étoit fait pour le compte et au nom de Monsieur, frère du roi.

Des placards dénoncèrent dans tout Paris Monsieur comme étant à la tête de cette conjuration. Ce prince allarmé se rendit le 26 à l'hôtel-de-ville, et donna le premier l'exemple d'un frère du roi qui vient pour se justifier devant ses concitoyens. Peu de jours après, M. de Favras fut dénoncé au Châtelet par le procureur-syndic de la commune, décrété de prise de corps et transféré dans les prisons de ce tribunal. L'opinion publique en avoit flétri les membres : on les accusoit hautement d'aristocratie, et ce soupçon même les rendoit très-redoutables à l'accusé. Quoiqu'enclins à le favoriser, ils n'osoient plus braver l'indignation générale. Des mouvemens combinés qui se firent alors pour amener une grande explosion ne prouvent pas que M. de Favras en fut l'auteur, mais ils prouvoient du moins qu'il y avoit une conjuration sur laquelle il auroit pu vraisemblablement donner des lu-

mières. A Versailles, près de deux mille ouvriers s'insurgèrent, et firent taxer le pain et la viande à huit sols. A Paris, on répandit le bruit que M. de Favras alloit être relaché : le peuple se souleva contre le Châtelet; il falloit la force armée pour dissiper les séditieux. Il est vraisemblable qu'on n'avoit cherché à soulever le peuple que pour lui livrer M. de Favras, afin de prévenir par sa mort des révélations indiscrètes qu'il auroit pu faire devant ses juges. Pour lui, tranquille au milieu des dangers qui l'entouroient, il montra une fermeté digne d'une meilleure cause. Il combattit les deux principaux témoins par les dépositions mêmes : il prouva qu'ils n'étoient d'accord, ni sur le lieu, ni sur le tems où ils disoient avoir reçu ses prétendues confidences ; enfin, il les écartoit par la loi qui ne veut pas que le dénonciateur soit témoin. Mais un troisième témoin, beaucoup plus redoutable, s'élevoit contre lui, et fortifioit la confiance dans les deux premiers; c'étoit M. Chomel. Il déclaroit n'avoir aucune connoissance du projet d'entrer à Paris à main armée; mais il déposoit que M. de Favras lui

en avoit communiqué un autre comme propre à prévenir le démembrement de la monarchie, et qu'il lui sembloit que ce projet étoit de rassembler les mécontens des frontières d'Allemagne et des Pays-Bas, pour en former une armée destinée à s'emparer des divers postes depuis Troyes en Champagne jusqu'à Amiens; qu'on se proposoit de gagner une grande partie des Gardes-Françoises, et qu'on comptoit au besoin sur un secours d'environ vingt mille hommes de troupes des princes voisins d'Allemagne, sur un même nombre de troupes sardes et sur une armée espagnole. On reconnoît dans ce plan le fond de celui que MM. Morel et Tourcaty avoient travesti dans leurs dépositions; et il n'étoit pas étonnant que deux recruteurs eussent défiguré des idées qu'ils n'avoient peut-être pas bien saisies. Le témoignage non suspect de M. Chomel rétablissoit les faits, et s'il ne suffisoit pas pour démontrer quels étoient les vrais détails de la conspiration, il sembloit au moins prouver qu'il en existoit une. Mais quel en étoit l'auteur? quels en étoient les chefs? étoit-ce un simple projet idéal? On cher-

cheroit en vain dans la procédure la réponse à ces questions. Et d'abord, il est bien extraordinaire qu'un chef de conjurés, observé pendant trois mois de suite par les ordres d'un comité des recherches d'une extrême activité, ne laisse aucune trace de ses menées, aucune indication réelle de ses complots, aucune pièce de conviction? Que sont devenus, et ces douze cents chevaux, et ces quarante chariots? Ses conversations avec M. Marquié établissent-elles suffisamment ses mauvais desseins? Le fait le plus important, la remise de la brochure, est différemment rapporté par les témoins. M. Morel dépose que M. de Favras, en la remettant à M. Marquié, lui dit: « Ceci est « pour vous-même; » et qu'il ne fut pas question de la faire lire aux grenadiers. S'il avoit demandé la liste de ceux à qui il conviendroit de l'envoyer, pourquoi ne profita-t-on pas de cette ouverture pour acquérir contre lui une preuve sans réplique?

Il y avoit beaucoup plus de griefs contre M. Augeard, qui fut arrêté en même tems; son projet d'enlèvement du roi, et son itinéraire jusqu'à Metz, étoient écrits de sa

main ; il l'avoit communiqué à M. de Clermont-Tonnerre, alors évêque de Châlons. C'étoit aussi un esprit remuant ; il avoit cabalé autrefois contre le despotisme, et depuis contre la liberté ; et sous les deux régimes il fut déclaré innocent.

Si quelque chose peut porter à croire qu'il existe une fatalité, une destinée qu'on ne peut éviter, c'est cette différence d'étoile dans des circonstances tout à fait semblables. Celle de M. Favras fut aussi funeste que celle de M. Augeard fut heureuse. Jamais on ne déploya plus de force d'ame, de vigueur de caractère, de courage d'esprit. C'étoit le 30 janvier qu'on devoit prononcer son jugement. M. de Favras soutint toujours que ses projets de révolution regardoient les Pays-Bas et la Hollande. Enfin, le 18 février on fit un nouveau rapport de l'affaire ; et après un délibéré de six heures, il fut condamné à être pendu. Pendant qu'on procédoit au jugement, une multitude altérée de sang demandoit sa condamnation avec d'affreuses menaces. Nous ne pouvons penser cependant que les juges aient été influencés par une terreur aussi

lâche : des magistrats auroient sans doute su mourir plutôt que d'égorger un innocent. Il paroît que des considérations d'un ordre supérieur déterminèrent la conduite de ces juges, que nous sommes bien loin d'approuver, parce que l'exacte observation des formes dans les jugemens criminels est essentiellement liée avec la liberté publique et individuelle. Mais M. de Favras étoit-il innocent ? Oui, aux yeux de la loi, mais non aux yeux de la raison, puisqu'il est impossible de douter qu'il ait existé un complot, et que cet accusé n'en fut un des agens. Toutes les probabilités se réunissent pour faire croire que ce complot fut connu dans ses détails, et que le nombre et l'importance de ceux qui y trempèrent engagèrent à l'envelopper d'un nuage.

Quand on mena M. de Favras à la chambre de la question, et lorsque le bourreau et ses valets se jetèrent sur lui pour le garotter, son courage parut l'abandonner un instant. Il triompha bientôt de ce moment de foiblesse, et sembla n'avoir payé ce léger tribut à la nature humaine que pour s'élever ensuite au-dessus de l'humanité. Son

rapporteur lui proposa un confesseur. « De « vous, lui répondit-il avec l'indignation de « l'innocence opprimée, de vous! un con- « fesseur de votre choix! il me seroit sus- « pect. Je demande le curé de Saint-Paul. » M. de Favras, quoique se sentant intérieurement coupable, frémissoit sans doute de voir qu'on épargnât ceux qui l'étoient au moins autant que lui. Lorsqu'il sortit du Châtelet pour aller au supplice, on eut la férocité de battre des mains, et cette scène de cannibales se répéta encore sur le pont Notre-Dame. La joie barbare du peuple ne parut ni l'irriter, ni l'affliger. Il s'entretenoit avec le curé de Saint-Paul d'un air serein et tranquille. Arrivé devant la principale porte de Notre-Dame, il descend avec fermeté du tombereau, prend des mains du greffier l'arrêt qui le condamne, le lit lui-même à haute voix, adresse la parole au peuple pour se justifier, et prend le ciel à témoin de son innocence. Il dit ensuite: « Qu'on me conduise à l'hôtel-de-ville; j'y « révélerai des secrets importans. »

A son retour de Notre-Dame, il sembloit pâlir; mais sa contenance étoit tou-

jours la même. Le calme et la paix respiroient dans tous ses traits, et commandoient le respect, le silence et l'attendrissement. Arrivé à l'hôtel-de-ville, il demande à faire des déclarations essentielles, et dicte lui-même son testament de mort.

L'offre que faisoit M. de Favras de révéler des faits importans méritoit d'être prise en considération; mais on ne vouloit pas les connoître. On craignoit aussi que tant de retard n'amenât quelque insurrection populaire. Plus de cinquante mille hommes étoient depuis huit heures du matin entassés et pressés sur la place de Grève, hurlant sans cesse la mort de Favras. Un grand nombre d'aristocrates attendoit son exécution avec la même impatience. Plus de quatre cents particuliers d'un rang distingué avoient pris la fuite depuis son arrestation. Ce jour même une personne considérable attendit près de la Grève, avec une vive inquiétude, le moment de sa mort, et courut sur-le-champ en porter la nouvelle à d'autres personnes qui n'étoient pas moins alarmées que lui. A l'entrée de la nuit, on distribua des lampions sur la place; on en mit jusque sur

la potence. A huit heures, M. de Favras descendit de l'hôtel-de-ville d'un pas ferme et assuré. Toute l'assemblée étoit émue; le curé de Saint-Paul fondoit en larmes; M. de Favras seul étoit tranquille : il s'avance au gibet d'un air calme et majestueux. Une taille avantageuse (il avoit cinq pieds neuf pouces), une belle physionomie, le sang-froid du courage, ses longs cheveux flottans, tout annonçoit la grande victime qui alloit être immolée. La rage populaire demeura comme enchaînée à sa vue; et lorsqu'au pied de l'échafaud, il éleva la voix, et dit : « Citoyens, je meurs innocent. » Tout le peuple frémit. Le bourreau lui-même sentit ses entrailles émues, et lui dit en sanglotant : « Criez plus haut, qu'ils vous « entendent. » M. de Favras, en montant à l'échelle fatale, répéta trois fois d'une voix forte : « Citoyens, je meurs innocent; priez « Dieu pour moi. » L'exécuteur et le patient restèrent immobiles. Le plus grand silence régnoit sur la place. Alors se retournant avec une sérénité sur-humaine : « Exé- « cuteur de la justice, dit-il, faites votre « devoir. »

Si l'on me demande comment le crime peut s'allier avec tant de grandeur d'ame, je répondrai que Favras ne crut jamais commettre un crime. L'intérêt du roi légitimoit à ses yeux ses projets. Son exemple doit apprendre aux foibles qui se rendent les instrumens des hommes puissans, qu'ils sont presque toujours les victimes de ceux qui les emploient, et qu'un lâche abandon est ordinairement le prix du plus généreux dévouement.

Depuis que je n'entends parler que de conspirations, dit l'auteur de la *Correspondance de Paris* à un de ses amis en Suisse, je me suis mis à relire dans Salluste une des plus fameuses conjurations de l'antiquité. Il est certain que, d'après les usages et les loix de Rome république, conformes en cela à la droite raison, aucune des charges qui ont été connues, même en les réunissant, n'étoient suffisantes que pour s'assurer de l'infortuné Favras, et le traduire en jugement. La conspiration de Catilina fut découverte à Rome par un nommé Q. Curius, homme de naissance, vain, audacieux et bavard, prêt à tout faire, à tout

oser, comme à tout dire. Sa maîtresse Fulvie, noble matrone, lui arracha sans peine son secret : elle en parla dans Rome sans nommer son amant. On n'osa cependant ni arrêter, ni poursuivre Catilina. Lorsque Cicéron fut parvenu au consulat, il gagna Curius par Fulvie : par eux, il fut instruit de tous les desseins de Catilina, et cependant l'on n'ose encore attenter à sa liberté. Curius avertit Cicéron qu'on doit investir sa maison, s'y introduire, l'assassiner. Cicéron fait fermer sa porte aux conjurés. Catilina étoit dans Rome, et on ne l'arrête point, lui dont tous les mouvemens étoient connus de Cicéron. Catilina ose se présenter au sénat : il fait plus ; attaqué et pressé par l'éloquence et la dialectique de Cicéron, il lui répond par des menaces, sort furibond, et l'accable d'imprécations : on ne l'arrête point. Quand est-ce donc que Cicéron crut pouvoir se montrer et agir ouvertement contre Catilina et ses complices ? Ce ne fut que lorsqu'il fut parvenu à s'environner de toutes les espèces de preuves écrites et testimoniales, lorsque d'intelligence avec des citoyens allobroges dénoncia-

teurs de la conjuration, il fit envelopper les conjurés, surprendre leurs papiers, saisir au milieu d'eux un nommé Vulturtius, porteur des lettres de Lentullus pour Catilina; ce ne fut qu'après avoir reçu les aveux d'un grand nombre des complices qui vinrent lui promettre de tout révéler, si, sous la foi publique, ils obtenoient leur pardon. Alors seulement Rome et son consul regardèrent Catilina comme convaincu, et la conjuration comme véritablement découverte et démontrée. Quel respect pour la liberté et la sûreté individuelle! On ne peut s'empêcher, en lisant Salluste, de saisir un rapport entre les deux conjurations: c'est que Crassus, personnage aussi considérable à Rome que le frère du roi put l'être en France, fait, dans la conspiration de Catilina, le pendant de Monsieur dans celle de Favras; que tous les deux furent soupçonnés d'être auteurs du complot et d'y avoir trempé, et que les Romains ne voulurent pas plus le croire de l'un que les Parisiens de l'autre.

Je n'ai parlé jusqu'à présent que de la partie du procès de M. de Favras qui a été publique, et sur laquelle il me reste à ob-

server que Tourcaty et Morel, dont l'un même étoit dénonciateur, ou plutôt tous les deux, n'étoient pas des témoins assez purs, assez graves, et d'une moralité assez reconnue. L'ancienne jurisprudence, malheureusement encore en vigueur sur ce point, décerne la peine de mort sur la déposition de deux témoins, et appelle ces témoins des témoins nécessaires, parce que si elle n'en trouve pas d'autres, il faut qu'elle s'en contente. Ne croiroit-on pas une telle loi extraite d'un code de cannibales? Dans aucun cas, la vie de l'homme ne doit dépendre du témoignage de deux de ses semblables, qu'ils soient des scélérats ou qu'ils soient crus d'honnêtes gens.

Je reviens à la partie ignorée du procès de Favras; il est vraisemblable qu'elle a été la partie décisive, et qu'elle n'a été connue que du comité des recherches et des juges: mais, hélas! doit-il y avoir une partie cachée dans une procédure criminelle? la société n'est-elle pas intéressée toute entière à savoir si l'on se joue ou non de la vie et de l'honneur des citoyens? Et pourquoi ce mystère? C'est qu'une foule d'hommes ri-

ches et puissans auroient été compromis et trouvés peut-être autant et plus criminels que M. de Favras. Si l'on ne vouloit point perdre tant d'illustres coupables, pourquoi sacrifier un homme qui ne l'étoit que par eux et pour eux ? Il falloit faire le procès à tous ou à personne. Mais il falloit une victime au peuple, peut-être à M. de Lafayette, qui vouloit que celui qu'on accusoit d'avoir tenté de le faire égorger, périt. M. de Lafayette, comme commandant de la garde nationale, n'eût-il pas pu contenir la multitude jusqu'à la fin, comme il l'avoit déja contenue une fois pendant le jugement?

La fin de M. de Favras laisse l'ame à la fois brisée de douleur et exaltée d'admiration. Quel homme ! et quelle mort ! Jamais on ne montra plus de constance et de fermeté. Qu'un général à la tête de son armée voie la mort de sang-froid, rien de bien étonnant : les regards de ses soldats fixés sur lui, le danger partagé, l'espoir de l'éviter, l'enthousiasme de l'honneur, l'ivresse de la gloire, tout nourrit son courage, tout l'allume, tout l'enflamme; mais

soutenir sans pâlir l'aspect d'un bourreau, d'un échafaud, les apprêts d'une mort certaine et infamante, dicter un testament de vingt pages aussi tranquillement que dans son cabinet, entendre sans en être affecté des milliers de voix menaçantes demander son supplice, voir échapper ses complices à la mort et n'en dénoncer aucun (1), c'est assurément le plus haut degré de l'intrépidité. S'il eut l'intention d'armer la nation contre elle-même, il peut être comparé à Catilina; s'il n'eut que l'idée de faire évader le roi, ce fut un fanatique du royalisme: mais dans toutes les suppositions, sa résignation, sa constance, sa douceur inaltérable, repoussent toute comparaison odieuse. On pourroit, pour en finir, ne le croire ni tout à fait innocent, ni tout à fait coupable. C'étoit un ardent royaliste, assez aveuglé pour croire travailler pour le bien même de son pays; c'étoit une tête exaltée, une ame forte, mais égarée. Sa mort l'ho-

(1) Il est vrai qu'il voulut révéler des secrets importans, mais cela ne dit pas qu'il voulut nommer personne.

nore à jamais sous ce dernier point de vue, celui du courage, et c'est la première fois peut-être que le supplice déshonorant de la corde, qui flétrit tout ce qu'elle touche, aura imprimé le caractère d'une vraie grandeur et d'un héroïsme immortel. Si ses juges ont craint pour leur vie, ils méritoient de monter à l'échafaud à sa place. Qu'il eût été grand à eux de se présenter au peuple, et de lui dire : « Mes amis, nous n'avons « point assez de preuves pour condamner « le marquis de Favras ; nous serions des « prévaricateurs punissables, indignes de « votre confiance, si nous lui faisions subir « la mort. Au reste, faites de nous ce que « vous voudrez ; nous aimons mieux vous « abandonner nos biens, nos vies, que notre « probité et notre honneur. »

Les bonnes loix, ainsi que les bonnes actions, rafraichissent le sang ; elles sont la consolation et l'espoir de l'homme de bien. Le philosophe voit sur-tout avec transport les loix qui joignent au caractère d'une bonté intrinsèque la destruction d'un préjugé. Telle est la loi que l'assemblée nationale a rendue à cette époque, en décrétant l'éga-

lité des peines pour toutes les classes des citoyens. Elle vient aussi d'abolir et de supprimer l'injuste préjugé qui étendoit l'ignominie d'un coupable et la honte du supplice sur tous les membres de sa famille. Le district de Saint-Honoré à Paris, pour appuyer par un exemple ce sage décret, a porté en grande pompe aux honneurs municipaux et militaires les plus proches parens des deux frères Agasse, qui ont été pendus à peu près à la même époque que M. de Favras, pour crime de fabrication de faux billets de caisse.

L'aristocratie ne cessoit de rugir contre l'assemblée nationale, et de faire couler dans le royaume le poison par torrent au moyen d'une foule de libelles. Ces calomnies honoroient l'assemblée. M. l'évêque d'Autun avoit raison lorsqu'il disoit, dans un projet d'adresse aux départemens. « Tant « que les malveillans calomnieront vos re« présentans, vous serez libres et heureux; « s'ils nous louoient, la France seroit per« due. »

On ne cessoit d'arrêter dans l'intérieur la circulation des grains. Vernon étoit en proie

à la plus horrible sédition. M. Planter, chargé de veiller en cette ville aux approvisionnemens de la capitale, courut deux fois le danger de perdre la vie ; il ne dut son salut qu'à l'intrépidité d'un jeune Anglois, qui s'exposa lui-même à la mort pour le sauver. La commune de Paris lui décerna la couronne civique. « Quand de retour parmi vos « parens, lui dit le président en le couron- « nant, vous recevrez un doux regard de « votre patrie, vous lui direz que vous avez « vu sur les rives de la Seine un peuple bra- « ve, sensible, généreux, trop long-tems fri- « vole, qui a conquis enfin sa liberté, et « qui en jouit avec délices quand il trouve « les occasions de récompenser la vertu. » On fit part aussi de cet événement à la société de la révolution de Londres, qui répondit à la lettre de la commune de Paris avec les sentimens affectueux d'une touchante fraternité.

# LIVRE XVIII.

Suite des opérations de l'assemblée nationale. Finances. Réflexions sur M. Necker. Présentation à l'assemblée d'un centenaire du Mont-Jura. Décret qui rejette la motion insidieuse de déclarer la religion catholique nationale. Beau mouvement d'éloquence de Mirabeau à ce sujet. Inscription sublime mise par Frédéric à l'église catholique de Berlin. L'assemblée décrète quatre cents millions d'assignats. Du livre rouge. Détails curieux sur cet objet. Bureau de trésorerie proposé par M. Necker. Ses scrupules sur les assignats.

Il n'est point de notre dessein de raconter tous ces événemens si intéressans pour chaque localité, mais qui se perdent aux regards de la postérité dans la foule des grands

objets que l'historien de la révolution transmet à sa méditation. On peut juger aisément, par le petit nombre de ceux que nous avons décrits, de tout ce qui s'est passé d'irrégulier, et souvent d'atroce, dans cent endroits différens. Une révolution est une suite d'actions et de réactions ; mille troubles particuliers doivent s'élever à la suite des troubles généraux. Aussi parmi nous chaque ville, chaque commune a eu ses mouvemens, ses révolutions, ses momens d'anarchie occasionnés par l'anarchie universellement répandue dans tout l'empire. Ainsi dans le système planétaire, chaque planète a un mouvement particulier indépendant du mouvement commun.

Dans ce vaste tableau de notre révolution, nous entasserions inutilement des volumes si nous voulions détailler tous les efforts des classes privilégiées et de leurs sous-ordres : ainsi nous ne parlerons ici ni d'un mandement incendiaire de l'évêque de Tréguier pour soulever la Bretagne, ni d'un conciliabule de gentilshommes à Toulouse, ni des audacieuses et vaines tentatives des parlemens de Provence, de Rennes, de

Metz, de Rouen : c'étoient les derniers soupirs de ces vieilles corporations agonisantes dont le souffle rallumoit quelques foibles étincelles bientôt étouffées.

Les finances étoient un objet d'une toute autre importance : elles formoient déja une plaie très-profonde et très-difficile à guérir. Les emprunts n'avoient point réussi, et la contribution du quart des revenus n'avoit point rendu ce qu'on en attendoit ; la perception des impôts étoit presque suspendue. M. Necker n'avoit pas le génie qu'auroient demandé des circonstances aussi impérieuses. Aussi lorsqu'on l'entendit proposer à l'assemblée nationale de chercher dans le changement de la caisse d'escompte en banque nationale des moyens de suppléer à l'excessive diminution de l'impôt et à l'impossibilité de se procurer 170 millions que demandoit le service de 1789 et de l'année suivante, on reconnut toute la stérilité, toute la nullité de ses ressources. Le public lui reprocha, avec raison, de n'avoir eu jusqu'à présent en finances que de petites vues et de petits moyens ; que, jouissant de la con-

fiance de la nation à un degré tel qu'aucun ministre n'en a jamais joui, tout lui étoit possible; qu'il avoit un grand effet à produire, une masse énorme à soulever, qu'il n'a pas su calculer la grandeur de ses leviers, qu'il n'a développé successivement que des fractions de forces qui ont été perdues; qu'on ne doit, en aucune manière, lui faire honneur de la révolution, qu'il ne l'a ni voulue, ni prévue; que tout a été pour lui, comme pour bien d'autres, jeux du hasard et de la fortune; que sa réputation est une usurpation manifeste. La France attendoit un plan réparateur, M. Necker n'osa croire qu'il fut possible de la faire jouir d'un si grand bienfait. Ses yeux se fixèrent sur un établissement dont l'habitude et les idées reçues faisoient regarder la fortune comme étroitement liée avec la fortune publique, et dont les fonds alimentoient presque seuls, depuis un an, les finances épuisées. Son plan fut vivement critiqué. Quelle ressource, disoit-on, que celle d'une caisse banqueroutière qui ne peut nous prêter que notre propre crédit. L'assemblée nationale prit le

parti

parti de décréter 400 millions d'assignats. M. Necker ne connut jamais que la pratique ruineuse des emprunts.

Dans cette foule d'événemens rapides qu'il nous a fallu raconter, nous avons oublié de parler de l'apparition auguste et intéressante qui eut lieu à l'assemblée nationale, vers la fin d'octobre 1789, d'un serf du Mont-Jura âgé de cent vingt ans. Cet homme, oublié par le tems, étoit né quelques années avant les jours les plus brillans de Louis XIV; il avoit vécu quarante-six ans sous ce règne: il se voit tout à coup reproduit devant les représentans d'un peuple compté pour rien jusqu'alors; il est présenté devant une assemblée souveraine, qui a détruit, comme un instrument de servitude, les états généraux, que Louis XIV eût rejeté comme instrumens de liberté. Ce centenaire avoit vu sous Louis XIV l'excès de la servitude et le fanatisme de la gloire; il vient de voir l'ivresse généreuse de la liberté, et une gloire bien plus véritable. Il a vu la corruption la plus endémique et la plus profonde, et il voit maintenant les apprêts de la régénération la plus totale; il a vu l'ex-

cès de l'obéissance la plus servile, et il voit les abus de l'anarchie la plus redoutable; il a vu tout ce que peut un roi dont l'ame est élevée, et tout ce que peut le préjugé brillant de l'honneur; il vient d'être témoin de tout ce que peut une grande nation, et de tous les prodiges qu'enfante le génie invincible de la liberté. Pour nous, dans les sept années qui viennent de s'écouler, nous avons plus vécu, c'est-à-dire, plus vu de grands événemens, que ce vieillard décrépit et vénérable, pour qui la nature sembloit avoir suspendu ses loix. L'assemblée souveraine se leva devant un pauvre serf pour rendre hommage à sa longévité. Il y avoit cent deux ans qu'il étoit venu à Paris à pied, et il s'en souvenoit très-bien. A mesure que ses sens l'abandonnoient (il étoit devenu sourd et aveugle), la défiance et l'amour de l'argent se renforçoient. Après avoir vu plusieurs générations se succéder et s'éteindre, un grand empire tomber en décadence, et tout à coup se rajeunir et revenir à son âge viril, ce vieillard tomba de vétusté. Il paya son tribut à la nature deux mois après avoir paru à l'assemblée.

A mesure qu'on s'enfonce dans l'histoire de la révolution, on se trouve de plus en plus au milieu des mouvemens et des agitations de toute espèce. A des scènes orageuses succèdent des scènes plus orageuses encore. C'étoit sur-tout dans le sein de l'assemblée que l'aristocratie s'agitoit le plus. Ce n'étoit qu'après les discussions les plus animées, les plus tempêtueuses, après mille vociférations, qu'on pourroit appeler des hurlemens, après que l'on avoit vingt fois perdu, conquis, puis reperdu, puis reconquis encore la parole, lorsque le parti de l'opposition avoit épuisé tout son arsenal de sophismes et d'arguties, d'incidens et d'amendemens, qu'on enlevoit comme d'assaut les plus sages décrets, tel que celui qui fut rendu le 13 avril 1790, qui rejeta la motion insidieuse de déclarer la religion catholique nationale; ce qui vouloit dire, en d'autres termes, seule dominante, et par conséquent persécutante; car l'histoire nous apprend que toute secte qui a dominé, a persécuté: c'étoit bien s'éloigner, si l'on eût accueilli cette motion, de cette philosophie sage et éclairée de Frédéric le Grand, qui

a fait mettre à l'église catholique de Berlin cette inscription sublime : *Frédéric qui ne hait pas ceux qui servent Dieu autrement que lui.* Des flots d'orateurs se succédèrent à la tribune. Nous ne citerons de tous ces débats, peu dignes d'un siècle de lumières et de philosophie, qu'un argument que faisoit M. Destourmels, parce qu'il nous fournit l'occasion de placer la réponse de Mirabeau : ce fut un des plus beaux mouvemens de l'éloquence françoise. M. Destourmels invoque ses cahiers, parle des constitutions du Cambrésis, du serment fait par Louis XIV de ne jamais souffrir que cette province reçoive d'autre religion que la religion catholique, apostolique et romaine. M. de Mirabeau s'élance à la tribune. « J'observerai, dit il, au préopinant que ni vous, ni « moi, ne pouvons être surpris du serment « de Louis XIV : sous un règne tant célèbre « par la révocation de l'édit de Nantes, on « trouvera aisément de grands monumens « de persécution et d'intolérance. Mais puis« qu'on se permet des citations historiques, « je vous supplie de ne pas oublier que d'ici, « de cette tribune, on apperçoit la fenêtre

« d'où la main d'un monarque françois, ar-
« mée contre ses sujets par d'exécrables fac-
« tieux, qui couvroient leurs intérêts per-
« sonnels de l'intérêt sacré de la religion,
« tira l'arquebuse qui donna le signal de la
« Saint-Barthélemi. Je demande qu'on aille
« aux voix. »

*Aux voix, aux voix*, s'écrie une partie de l'assemblée. Les demandes, les refus, les attaques, les répliques volent de part et d'autre, comme les traits lancés dans une mêlée. La puissance de la raison l'emporte.

L'assemblée s'occupa ensuite des finances. Il falloit se mettre en mesure suffisante pour pouvoir attaquer à la fois tous les abus dévorans; il falloit s'élever à la hauteur des plus vastes conceptions. Pour parvenir à ce but, l'assemblée décréta, comme nous l'avons dit plus haut, 400 millions d'assignats (1). On ne pouvoit, sans mauvaise foi, les confondre avec le papier monnoie, si justement proscrit par tous les écrivains

(1) La création d'assignats n'est pas une mesure d'invention nouvelle; mais elle étoit grande comme les circonstances, et pouvoit seule suppléer à tout.

politiques, puisque ce papier portoit une hypothèque spéciale. Les circonstances d'une guerre avec toute l'Europe, et plus encore peut-être les dilapidations, ont occasionné une prodigieuse émission de ce papier, qui a fini par le discréditer; mais, malgré l'abus qui en a été fait, il est certain que cette ressource a sauvé la chose publique.

En approfondissant les causes de cet énorme *déficit*, contre lequel l'assemblée avoit eu principalement à lutter dans l'immense carrière qu'elle avoit parcouru jusqu'alors, on dévoiloit chaque jour de nouvelles turpitudes. On apprit qu'il existoit un registre particulier des déprédations de la cour sous le nom de *livre rouge* : on résolut de se le procurer. Les premières instances furent inutiles. Ce livre contenoit les profusions de Louis XV : le roi, par respect pour la mémoire de son aïeul, répugnoit à lever le voile qui couvroit une partie des torts du dernier règne. Il céda cependant, et consentit à en donner connoissance aux commissaires du comité des pensions, sous la seule condition que l'inquisition ne s'étendroit pas au-delà de son règne. La première

communication leur en fut donnée chez M. Necker en présence de M. de Montmorin. Le ministre des finances leur ayant rappelé le désir du roi qu'on ne prît aucune connoissance de la dépense secrète de son aïeul, les membres du comité, fidèles aux principes de l'assemblée nationale, s'abstinrent d'y porter leurs regards, et commencèrent la lecture de ce registre au premier article du règne actuel. Ce livre fameux est un registre de dépenses composé de cent vingt-deux feuillets, relié en maroquin rouge : on a employé pour le former du papier de Hollande de la belle fabrique de D. et C. Blaauw, dont la devise empreinte dans le papier est *pro patria et libertate*. Chaque article de dépense est écrit de la main du contrôleur-général, et ordinairement paraphé de la main du roi : le paraphe est une L. avec une barre au-dessous. Ainsi ce livre porte successivement l'écriture de MM. Terray, Turgot, de Clugny, Necker, Joli de Fleury, d'Ormesson, de Calonne, de Fourqueux, Lambert, et encore Necker. Le total des sommes portées sur le livre rouge, depuis le 19 mai 1774 jusqu'au 16 août 1789,

monte à 227,985,517 liv. On y voit, que sous le ministère seul de M. de Calonne, Monsieur avoit touché 13,824,000 liv., et M. d'Artois 14,550,000 liv. On voit ensuite, qu'outre la somme ci-dessus, ce prince avoit touché pour ses dettes 7,500,000 liv., indépendamment des rentes viagères d'un million par an. Il y a sur ce livre un don de 1,200,000 liv. fait à M. de Polignac en récompense de ses services, et un don de 44 liv. 4 sols à Jean-Réné Hamel, sergent au régiment de Flandre, pour avoir, par sa valeur, causé la prise de Duderstall.

Calonne et Necker ont dit que les pensions et gratifications annuelles n'excédoient pas 28 millions; elles ont monté à plus de 70 millions. Calonne et Necker ont tous deux également trompé. On fut encore plus étonné quand la publication du livre *des décisions* montra pour 860 millions d'ordonnances au comptant dans l'espace de huit ans. M. Necker, pour combler le gouffre immense des dettes de l'état creusé par tant de déprédations, ne vit de ressources que dans la formation d'un bureau de trésorerie, qui, sous l'autorité du roi, fixeroit tou-

tes les dépenses journalières, surveilleroit toutes les recettes, dirigeroit enfin toute l'action du trésor public. Il vouloit que la plupart des commissaires de la trésorerie fussent pris dans le sein de l'assemblée nationale. Mais ce plan étoit bien éloigné d'être suffisant; aussi fut-il rejeté. Une faute très-grande de M. Necker fut de n'avoir pas proposé lui-même, ou du moins soutenu de toutes ses forces, la seule mesure peut-être qui put sauver l'état, malgré l'abus qu'on en a fait; je veux dire celle des assignats. Nous pensons, comme M. Necker, que la morale doit être la base de la politique; mais il est des circonstances si impérieuses qu'alors il faut tout hasarder pour sauver la chose publique. D'ailleurs, M. Necker pouvoit bien prévoir l'immense émission d'assignats qui auroit lieu dans la suite; mais cette crainte, qui pouvoit bien aussi ne pas se réaliser, ne devoit pas l'empêcher d'adopter un moyen qui remédioit, du moins pour long-tems, aux besoins les plus pressans de l'état; il devoit, en un mot, appuyer cette mesure de tout son pouvoir, ou en indiquer

une meilleure. Nous avouons qu'il se trouva dans des circonstances très-difficiles ; mais c'est alors que le génie déploie toute sa puissance.

# LIVRE XIX.

Démarches des Brabançons auprès des représentans de la nation françoise. Réunion de la Corse et d'Avignon à l'empire françois. Affaires des colonies. Troubles de Nancy. Dévouement héroïque du jeune Desille. Honneurs rendus par l'assemblée nationale à la mémoire de Franklin. Discours de Mirabeau à ce sujet. Portrait de Marat. Troubles de Lyon. Décret en faveur des non-catholiques émigrés lors de la révocation de l'édit de Nantes. Autre décret en faveur des juifs. Du droit de faire la paix ou la guerre. Fanatisme allumé dans Toulouse; ses fureurs et ses crimes dans Montauban et dans la ville de Nismes. Conspiration de M. de Maillebois.

Les états de Flandre et de Brabant venoient de rompre les liens qui les attachoient à la domination impériale et de déclarer leur

indépendance. Un envoyé de Van der Noot portoit à l'assemblée nationale et au roi le manifeste de cette nouvelle puissance. Le corps législatif, loin de se livrer à un enthousiasme imprudent, éloigna l'ouverture du paquet et la décision de cette affaire. Ce fut à cette époque que l'île de Corse, d'après le vœu des habitans, fut déclarée partie intégrante de l'empire françois. Le Comtat et Avignon furent aussi réunis à la France. Les colonies qui tiennent à cet empire par des liens précieux, et qui contribuent tant à sa prospérité, étoient un objet d'un tout autre intérêt. Les îles à sucre craignoient que l'assemblée, qui avoit proclamé les droits de l'homme et détruit en France toutes les servitudes, ne voulût effacer deux des plus cruels outrages faits à l'humanité, *la traite* et *l'esclavage des Nègres*. Les Etats-Unis avoient déja donné ce grand exemple. Le commerce de France étoit créancier de celui des colonies de plus de 200 millions; celles-ci menaçoient d'une banqueroute, si l'on ne conservoit dans son entier leur prétendue propriété sur les *charrues vivantes*. A la Martinique, les admi-

nistrateurs avoient été obligés de convoquer l'assemblée coloniale avant le tems, et sans attendre l'ordre du roi. Divers réglemens y avoient été adoptés pour le régime intérieur de l'île. Saint-Domingue offroit un tableau encore plus inquiétant. Cette colonie étoit divisée en trois provinces, du nord, du sud et de l'ouest, mais réunies sous un seul gouverneur-général et sous un seul intendant.

Le 27 septembre, le ministre de la marine adressa à M. de Peynier, gouverneur, et à M. Marbois, intendant, une ordonnance pour convoquer les habitans à l'effet de nommer des députés, et de former une assemblée pour fournir au corps législatif et au roi des renseignemens sur l'état et les intérêts de la colonie. Ces lettres de convocation arrivèrent trop tard; il s'étoit déja formé dans les trois parties de Saint-Domingue trois comités permanens. Les deux assemblées du sud et de l'ouest se tinrent en mesure, et avec l'administration, et avec la métropole; celle du nord, qui se tenoit au Cap, manifesta d'autres principes : elle déclara que tous les pouvoirs des

habitans du nord résidoient en elle, continua provisoirement dans leurs fonctions les agens du pouvoir exécutif, et néanmoins intercepta les lettres ministerielles. Elle alla plus loin : elle emprisonna Dubois, substitut du procureur-général, pour avoir dit que l'esclavage des Nègres étoit contraire aux principes de la liberté nationale. L'orgueil des Blancs avoit établi de tout tems une ligne de démarcation entre eux et les gens de couleur : on appelle ainsi les hommes de toutes les nuances du noir au blanc, qui composent la plus grande partie de la population libre de l'île. Fils ou petit-fils d'Européens, propriétaires de riches habitations, citoyens enfin, ils ne peuvent en exercer les droits. Au commencement d'une révolution qui détruisoit tous les préjugés, ils conçurent l'espérance de voir disparoître celui qui les dégradoit. Ils demandèrent aux Blancs, leurs parens et leurs frères, de les admettre aux assemblées. Ceux-ci s'irritèrent de ces démarches qu'ils appeloient insolentes, et firent même arrêter les députés. Ils osèrent davantage; ils firent trancher la tête par la main du bourreau à M,

Ferrand de la Baudière, procureur du roi, pour avoir composé le mémoire des députés. Le procès, ou plutôt le simulacre de procès, dura une heure. La nuit du 26 au 27 novembre, des Blancs du comité d'Aquin, divisés en trois bandes, fondent à l'improviste sur les habitations des gens de couleur, et se livrent aux dernières violences. Tous les patriotes de France frémissoient de tant d'horreurs; mais les cris des colons et les alarmes des négocians étouffèrent la voix de l'humanité.

Nous ne balançons point à penser qu'il eût mieux valu, non-seulement pour l'intérêt de la France, mais pour l'intérêt même des colonies, et sur-tout pour mieux consolider la liberté des gens de couleur et des Noirs, ajourner la propagation de notre révolution dans les îles jusqu'au moment où elle auroit été affermie parmi nous : nous aurions bien plus contrarié le gouvernement anglois et les vues de Pitt en prenant ce sage parti. Une preuve de ce que nous avançons, c'est que l'abbé Maury vouloit qu'on abordât tout de suite la question de la traite. Il est évident qu'il vouloit aliéner tout le

commerce, et porter les colons à se jeter dans les bras des Anglois.

Ce fut le 8 mars que M. Barnave fit, au nom du comité colonial, ce rapport célèbre qu'on regarda comme un modèle de politique et de sagesse, et qui fut adopté d'une voix presque unanime, malgré les plus vives réclamations de Mirabeau l'aîné et de Cazalès. Par ce décret l'assemblée déclaroit qu'elle n'avoit jamais entendu comprendre les colonies dans la constitution qu'elle a décrétée pour le royaume, ni les assujettir à des loix qui pourroient être incompatibles avec leurs convenances locales et particulières. Chaque colonie est autorisée à émettre son vœu sur la constitution, la législation et l'administration qui lui conviennent le mieux. Il eût été plus prudent encore de ne rien préjuger, et de temporiser, à l'exemple du sénat britannique (1), qui a été tant d'années sans rien statuer de définitif sur la traite des Nègres. Ce dé-

(1) Ce n'est qu'en dernier lieu que le parlement d'Angleterre a décidé qu'il ne seroit porté aucun changement au sort déplorable des Nègres.

cret

cret offroit d'ailleurs trop d'avantages aux colons, parce qu'il étoit évident d'un côté qu'ils seroient encore plus tentés d'en abuser, de l'autre que le torrent, la lave révolutionnaire, ne tarderoient pas à ravager ces contrées, les colons devenant plus durs, plus orgueilleux, par un décret qu'ils croyoient irrévocable, et les gens de couleur humiliés, désespérés, devant aussi se soulever au premier moment favorable. Du moins falloit-il les déclarer hommes libres et citoyens. Cet acte de justice n'eût pu aliéner alors les planteurs; il eût été utile aux Blancs eux-mêmes, dont les propriétés auroient été plus assurées. Telle fut la véritable source des troubles et des malheurs qui ont depuis affligé nos colonies.

On reçut bientôt de funestes nouvelles de ces îles. Les Nègres révoltés commettoient les plus affreuses barbaries : le cadavre d'un enfant blanc porté au bout d'une pique étoit l'étendard autour duquel ils se rallioient; ils avoient égorgé et fait périr dans les supplices un grand nombre de planteurs. Les Espagnols sembloient les favoriser sous main. Le malheureux décret du 25 septembre vint

encore aggraver ces désastres. Un concordat passé entre les Blancs et les hommes de couleur avoit vengé ceux-ci de l'injuste orgueil des colons et de la fausse politique de l'assemblée nationale ; l'arrivée de ce nouveau décret releva les absurdes prétentions des premiers, et contraignit les seconds à appuyer par la force les droits que leur donnoit la nature, et que le décret du 15 août leur avoit garantis. Nous aurons occasion, dans la suite de cette histoire, de revenir sur l'objet si intéressant des colonies, et de développer les suites de la révolution dans cette partie du globe, que la barrière des mers ne met pas à l'abri d'éprouver les contrecoups des secousses violentes qui ont agité la France.

Pendant qu'une foule de conspirateurs en chef et subalternes travailloient à soulever les esprits, tandis que du sein même de la France partoient les étincelles qui embrasoient les colonies, la fermentation générale et l'esprit d'insurrection s'étendoient sur l'armée de terre et de mer. Il y eut des troubles violens à Toulon, à Brest, à Nancy : il existoit une action et une réaction conti-

nuelle des officiers contre les soldats et des soldats contre les officiers, les uns voulant arrêter les influences de la liberté naissante, les autres voulant franchir les bornes de cette liberté, la plupart des officiers étant des royalistes très-prononcés, et la plupart des soldats étant des patriotes irréfléchis, confondant la licence avec la liberté. Tous les liens de l'obéissance étoient rompus, et il existoit dans l'armée un principe général de dissolution : c'est un des plus grands dangers qu'ait couru la chose publique. M. de Mirabeau proposa un expédient dont la hardiesse effraya tous les partis, et qui cependant pouvoit seul sauver la France ; c'étoit de licencier l'armée, et de la reconstituer sur les principes des loix nouvelles. Cet avis n'eut pas lieu. L'amalgame des troupes de ligne avec les gardes nationales s'est opéré depuis, et on lui doit le salut public.

Le sang coula à Nancy, parce que M. de Bouillé, dont les intentions contre-révolutionnaires se sont manifestées depuis avec tant d'audace, ne voulut pas employer toutes les voies de conciliation qu'il auroit pu; il ne chercha qu'à armer les troupes de li-

gne contre les gardes nationales, et les gardes nationales les unes contre les autres. Notre plan n'étant pas de détailler tous ces troubles locaux et partiels, nous ne raconterons sur l'affaire malheureuse de Nancy que le trait de dévouement sublime d'un jeune officier nommé Desille. M. de Bouillé venoit d'ordonner à sa troupe d'entrer de force dans Nancy, dans le cas où l'on s'opposeroit à son passage : on venoit de sommer les soldats qui étoient dans Nancy de se rendre; ceux-ci, soutenus par tout un peuple armé, répondent par des cris de fureur, et se préparent à mettre le feu à un canon chargé à mitrailles. Un jeune héros s'élance, et se pressant sur la bouche du canon : « Ce sont vos amis, s'écrie-t-il, ce « sont vos frères; l'assemblée nationale les « envoie. Vous déshonorerez-vous en ré« pandant leur sang ? » On veut en vain le retenir; il se précipite entre les rebelles et l'avant-garde de M. de Bouillé; il est frappé de quatre coups de fusil, et ce martyr de l'humanité tombe couvert de gloire et de blessures.

Détournons nos regards de ces malheu-

reux événemens; hâtons nous de recueillir un décret qui honore à la fois l'assemblée nationale et la mémoire d'un grand homme sans lequel la révolution américaine, et peut-être la nôtre, n'auroient vraisemblablement pas eu lieu, ou du moins se seroient effectuées plus tard, et d'une toute autre manière. Franklin venoit de mourir : les savans le pleurèrent comme une des plus éclatantes lumières du siècle; le genre humain le regretta comme un des libérateurs du monde; l'assemblée nationale voyoit en lui un ami de la nation françoise, et un des fondateurs de la constitution. Les Etats-Unis s'empressèrent de rendre des honneurs à sa mémoire; le congrès porta son deuil, honneur qu'on n'avoit encore rendu à aucun citoyen; mais qui étoit bien dû à un homme dont toute la vie avoit été une longue magistrature consacrée au bonheur et au perfectionnement de l'humanité. « Messieurs, « dit Mirabeau à la tribune, Franklin est « mort; il est retourné au sein de la Divi- « nité le génie qui affranchit l'Amérique et « versa sur l'Europe des torrens de lumière. « Le sage que deux mondes réclament,

« l'homme que se disputent l'histoire des « sciences et l'histoire des empires, tenoit « sans doute un rang élevé dans l'espèce hu- « maine. Assez long-tems les cabinets poli- « tiques ont notifié la mort de ceux qui ne « furent grands que dans leur éloge funè- « bre; assez long-tems l'étiquette des cours « a proclamé des deuils hypocrites; les na- « tions ne doivent porter le deuil que de « leurs bienfaiteurs; les représentans des « nations ne doivent recommander à leurs « hommages que les héros de l'humanité. « Le congrès a ordonné dans les quatorze « états de la confédération un deuil de deux « mois pour la mort de Franklin; ne se- « roit-il pas digne de nous, messieurs, de « nous réunir à cet acte religieux, de par- « ticiper à cet hommage rendu, à la face « de l'univers, et aux droits de l'homme, et « au philosophe qui a le plus contribué à « en propager la conquête sur toute la terre? « L'antiquité eût élevé des autels à ce puis- « sant génie, qui, au profit des mortels, « embrassant dans sa pensée le ciel et la « terre, sut dompter la foudre et les ty- « rans. L'Europe éclairée et libre doit du

« moins un témoignage de souvenir et de « regret à l'un des plus grands hommes qui « aient jamais servi la philosophie et la li-« berté. Je propose qu'il soit décrété que « l'assemblée nationale portera pendant trois « jours le deuil de Benjamin Franklin. » Ce projet de décret fut unanimement adopté.

Dans l'histoire des grandes révolutions, dans cette tourmente-politique qui bouleverse un vaste empire, qui l'ébranle jusqu'en ses fondemens, et qui soulève les flots de toutes les passions rivales, on marche toujours dans le sang, et l'historien n'a que des tempêtes, des malheurs et des crimes à décrire. Les meurtres qui ont eu lieu à Avignon, à Nancy, et dans vingt autres villes, ne sont que le triste prélude de ceux qui ont eu lieu depuis, et de cette série de scènes sanglantes qui ont souillé les pages immortelles de notre révolution. Des écrivains incendiaires et anarchistes; soudoyés et puissamment soutenus soit par le parti d'Orléans, soit par l'aristocratie elle-même, prêchoient ouvertement le carnage. Il faut mettre à la tête de ces prédi-

cateurs de meurtre, de ces endoctrineurs antropophages, Marat, qui fut aussi féroce, aussi sanguinaire la plume à la main que Jourdan le fut à Avignon; Marat, qui demandoit deux cents mille têtes, et qu'on a pris long-tems pour un fou de bonne foi, pour une tête exaltée, mais qui avoit, au contraire, toute la profondeur des scélérats les plus consommés. La nature l'avoit formé pour le crime, comme elle avoit formé Caton pour la vertu. Marat étoit né dans une petite commune près de Neufchâtel en Suisse. Il avoit pris dans son journal le titre d'*Ami du peuple*, et le peuple n'avoit pas de plus cruel ennemi. Après que le sang eut long-tems distilé de sa plume, il en rougit ses mains aux journées à jamais exécrables des 2 et 3 septembre.

D'un autre côté, le fanatisme aiguisoit de plus en plus ses poignards, sur-tout dans le midi de la France. L'assemblée nationale s'avançoit, mais lentement, et à travers des obstacles sans nombre, dans son immense et pénible carrière. Elle avoit établi les jurés en matière criminelle; elle avoit

institué des juges, et fait les principaux réglemens pour les tribunaux de police et de commerce. La justice, cette première dette des gouvernemens, cessa d'être vendue, et l'institution sublime des juges de paix acheva d'abattre l'hydre dévorante de la chicane. Mais tandis que les représentans du peuple élevoient avec tant de peine le majestueux édifice de la constitution, les troubles du dedans entravoient à chaque moment sa marche. Il falloit aussi se mettre en mesure contre les attaques du dehors. Ce fut dans cette circonstance qu'on mit à l'ordre du jour cette question constitutionnelle : « A qui de l'assemblée législative ou « du pouvoir exécutif la nation doit elle « déléguer le droit de déclarer la guerre « ou de faire la paix ? » M. de Mirabeau l'aîné soutint, avec toute la force de la logique et tous les mouvemens de l'éloquence, qu'il falloit déléguer concurremment ce droit au corps législatif et au pouvoir exécutif. M. Chapellier proposa divers amendemens, auxquels Mirabeau souscrivit, et il fut décrété que la guerre ne pourroit être

décidée que par un décret du corps législatif rendu sur la proposition formelle et nécessaire du roi, et ensuite sanctionné par lui. Le parti populaire (1), ou se disant tel, se souleva contre Mirabeau, et l'on colportoit dans les rues un libelle ayant pour titre *La grande trahison du comte de Mirabeau*. MM. Barnave et Lameth, qui avoient combattu son opinion, furent portés en triomphe à la sortie de l'assemblée. Ce fut alors que Mirabeau dit à la tribune : « Et « moi aussi, il y a deux jours, j'ai pu me « faire porter en triomphe; je savois avant « cet exemple qu'il n'y a pas loin du Ca- « pitole à la roche tarpéiennne. » Nous croyons devoir rapporter, à l'occasion de ce triomphe éphémère de MM. Barnave et Lameth, ce mot de l'Athénien Phocion. Se voyant applaudi par la multitude, il

---

(1) Nous observerons ici une fois pour toutes, que le parti populaire, qui est ordinairement le parti des exagérés, est souvent très-anti-populaire; mais nous parlons ainsi pour nous conformer à l'usage et aux noms que se donnoient les partis.

interrompit sa harangue, et se retourna en disant : « Me seroit-il échappé quelque « sottise ? »

Avant de revenir aux troubles qui agitoient l'intérieur du royaume, nous devons rapporter ici deux décrets qui honorent l'assemblée nationale. Par l'un, elle répara, autant qu'il étoit en son pouvoir, la grande erreur du siècle de Louis XIV, en rendant aux non-catholiques les biens de leurs ancêtres, émigrés lors de la révocation de l'édit de Nantes : par l'autre décret, elle abolit le droit oppressif et impolitique d'habitation, protection et tolérance qu'on avoit perçu jusqu'ici sur les juifs.

Mais si l'assemblée propageoit de plus en plus, par ces décrets philantropiques, les lumières de la raison et les premières loix de la nature, les ennemis de la chose publique n'en faisoient que plus d'efforts pour arrêter ses travaux. Leur arme la plus terrible étoit le fanatisme. C'étoit surtout vers le midi de la France qu'ils dirigeoient leurs tentatives, parce qu'ils attendoient une plus grande explosion sous un

ciel ardent où les passions sont plus inflammables, où c'est du salpêtre, et non du sang, qui semble circuler dans les veines. On croît être transporté au quatorzième siècle, quand on se rappelle tout le sang qu'on a fait couler au nom d'un Dieu de paix et d'une religion d'amour et de charité, à Montauban, à Nismes, et dans presque tout le Languedoc.

Ce fut à cette époque qu'on découvrit la conspiration de M. de Maillebois. La dénonciation en fut faite par le secrétaire même de ce général, M. Massot de Grandmaison. M. de Maillebois avoit la confiance des princes, et M. d'Artois l'avoit proposé au roi lors du blocus de Paris; mais le choix étoit déja fixé sur M. de Broglio. Aussi décrié par sa cupidité et son ambition à laquelle il étoit toujours prêt à tout sacrifier, que renommé pour ses talens militaires, M. de Maillebois crût devoir saisir l'occasion favorable d'effacer, par un crime, le déshonneur dont il avoit autrefois terni ses lauriers en trahissant la France. Ennemi personnel du maréchal de Broglio, il compta aussi pour

quelque chose le plaisir d'humilier, par le succès qu'il se promettoit, un rival qui avoit échoué dans une pareille entreprise. M. de Maillebois disoit assez hautement que si on l'eut choisi pour chef de l'expédition sur Paris, il n'auroit pas laissé aux Parisiens le tems de se reconnoître et de conquérir la Bastille. Son secrétaire, frappé, effrayé de l'énormité de cette conjuration et de ses suites, partit secrètement, le 20 mars, du château de Thury. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour M. de Maillebois, qui s'écria d'un ton douloureux et avec l'accent du plus sombre désespoir : « Massot ! . . . le cruel homme ! . . . il « m'a trahi. »

Le plan de M. de Maillebois n'avoit pas encore été accepté, attendu que les circonstances ne sembloient pas assez favorables. Il consistoit principalement à marcher vers Lyon avec un corps d'armée, à pénétrer en France par le Brabant avec une autre armée, et à s'avancer avec une troisième par la Lorraine. Les trois corps d'armée devoient aller jusqu'à Corbeil, Senlis et Meaux

pour bloquer Paris. On se seroit auparavant attaché à gagner, par les menées des gens adroits, et à force d'argent, les troupes de nos frontières, ou du moins une grande partie de leurs officiers.

# LIVRE XX.

Constitution civile du clergé. Dispositions générales pour la fédération du 14 juillet. Retour de M. d'Orléans. Fédération du 14 juillet. Lettre d'un témoin oculaire de cette fête. Camp de Jalès. On sollicite les puissances à se coaliser contre la France. Tableau de l'Europe à cette époque. Retraite de M. Necker. Expulsion et remplacement des autres ministres. Des principaux clubs. Décret impolitique pour astreindre les prêtres à jurer de maintenir la nouvelle organisation du clergé. Suites funestes de cette fausse mesure. Commencement de la guerre de la Vendée. Journée des poignards. Voyage du roi à Saint-Cloud. Ses tentatives auprès de Mirabeau. Mort de ce célèbre orateur. Honneurs qui lui sont décernés. Rapport d'après lequel il a été depuis ôté du Panthéon. Hommage rendu à la mémoire de Jean-Jaques Rousseau. Apothéose de Voltaire.

Les grandes assemblées ont, comme le soleil, leur apogée; comme lui, dès qu'elles

sont parvenues au sommet de leur élévation, elles penchent bientôt vers leur déclin (1). Nous allons voir le corps constituant accumuler les fautes les plus graves, et prouver cette triste vérité que les corps nombreux font les plus grandes sottises. Une de ces fautes fut la légéreté avec laquelle il adopta les loix qui lui furent proposées sous le nom de constitution civile du clergé. Après avoir échappé au piège qu'on lui avoit tendu en voulant lui faire décréter une religion dominante, il se laissa égarer par l'influence d'un de ses comités, entraîné lui-même par son zèle pour les opinions de ceux qu'on appeloit autrefois jansénistes. La loi du 13 avril, cette loi, une des plus belles qu'aucun peuple eût jamais rendue, la première qui fût solemnellement proclamée, la liberté des cultes, sembloit exiger qu'on abandonnât entièrement à la conscience de chaque citoyen tout ce qui pou-

(1) La convention nationale a fait depuis une glorieuse exception à ce que nous disons ici : c'est qu'elle a été retrempée dans le malheur ; l'oppression décemvirale lui rendit son énergie.

voit

voit concerner ses opinions religieuses. Mais après avoir déclaré qu'il n'existoit pas de religion dominante dans l'état, l'assemblée voulut organiser, constituer une des religions qui existoient dans l'état : c'étoit donner à une secte particulière une existence privilégiée. Ainsi, c'est le corps constituant qui, par cette grande faute, a allumé ce flambeau de discorde qui a dévoré la Vendée et embrasé une grande partie de la France, et qui ne s'est éteint qu'à la longue et dans des flots de sang : c'étoit, comme disoit l'abbé Maury, une mèche allumée sur un baril de poudre.

Cependant, en attaquant cette loi comme impolitique, il seroit injuste de censurer l'assemblée comme si elle avoit excédé ses pouvoirs, ou comme si elle avoit porté la moindre atteinte aux dogmes de la religion : elle avoit certainement le droit de régler les démarcations diocésaines. Mais comment cette loi n'auroit-elle pas paru monstrueuse à un clergé insolent, gorgé d'or et de rapines, énervé de luxe et de mollesse, à des sybarites sacrés, à des évêques qui étoient autant de sardanapales mitrés, puis-

qu'elle les ramenoit aux maximes pures de l'évangile, et qu'elle rétablissoit dans le dix-huitième siècle la discipline sévère de la primitive église ? Il faut l'avouer, les prêtres constitutionnels sont aussi la cause qu'on a manqué le plus beau moment qui put se présenter pour donner au peuple un culte épuré et à sa portée; la plupart des prêtres assermentés ont paru justifier le mépris que le peuple en a fait, et l'ont affermi dans ses vieilles erreurs, en tenant une conduite scandaleuse, et souvent sanguinaire et odieuse, et en persécutant leurs rivaux.

Cependant l'époque à jamais célèbre du 14 juillet, dont l'anniversaire approchoit, alloit offrir un des plus brillans spectacles dont l'histoire fasse mention, ou plutôt qui n'a pas de modèle dans les fastes d'aucun peuple. Déja tous les départemens avoient vu l'étendard de la liberté flotter sur l'autel de la patrie; Montélimar et Valence avoient donné l'exemple dans les contrées méridionales; les Angevins et les Bretons rassemblés à Pontivy en offrirent un aussi imposant; ce fut un trait de lumière. La

commune de Paris conçut la grande idée de former de toutes ces fédérations particulières une seule fédération générale, et de rassembler dans la capitale, sous les yeux des représentans de la nation, les députés de toutes les gardes nationales et de toutes les troupes de ligne, pour confondre, en un seul et même serment, cette multitude de sermens divers qui tous avoient le même objet. Le mouvement universel et inattendu que la confédération générale de tout le peuple françois imprima à tout le royaume fut cause que le retour de M. d'Orléans, qui revint de Londres, après en avoir prévenu l'assemblée nationale, ne fit aucune sensation. Cette nouvelle s'évanouit devant le grand intérêt qu'inspiroit l'approche de la fédération générale.

Nous allons transcrire ici le récit que fait un philosophe témoin oculaire de cette fête civique : c'est l'auteur de la *Correspondance d'un habitant de Paris à ses amis de Suisse et d'Angleterre.* Il rend compte de toutes les sensations que cette majestueuse et imposante cérémonie lui fit éprouver. Nous nous sommes rendus certains de l'exac-

titude de cette relation. « On choisit, dit-il, pour le jour de la cérémonie du Champ-de-Mars, l'anniversaire de celui qui, le premier, par la prise de la Bastille, en avoit fait naître l'espérance, établi la possibilité, et ménagé la perspective. Il arriva enfin ce jour tant désiré des uns, tant redouté des autres. Comment vous donnerai-je une idée du tableau le plus vaste et le plus imposant qui se soit jamais offert à l'œil humain? Le Champ-de-Mars situé entre l'Ecole-Militaire et la Seine, transformé, comme par enchantement, en un cirque d'une lieue de tour, creusé, bordé en quinze jours de plusieurs rangs de siéges et de banquettes disposés en amphithéâtre. Un autel d'une forme simple, antique, religieuse, s'élève du milieu du cirque; c'est une espèce de monticule terminée par une haute pyramide; on y monte par de nombreuses marches pratiquées à ses côtés. Des inscriptions en annoncent le but et la destination. Un modèle de la Bastille renversée est au pied de l'autel, exposé à tous les regards. Des inscriptions décorent aussi un magnifique arc de triomphe à trois portes ceintrées, placé au-

delà de l'autel et à l'entrée du cirque. L'arc de triomphe ouvre le cirque, et la façade de l'Ecole-Militaire le termine. De toute la longueur de cette façade s'étend, jusqu'au niveau du cirque, une longue suite de gradins en talus; ces gradins sont couronnés par huit vastes galeries ornées et couvertes; le trône du roi les partage, et en occupe le milieu. Il y a une tribune pratiquée au-dessus du trône, destinée pour la reine, les ministres et la cour. Un peuple immense accourt en foule dès le matin. Trois cents mille spectateurs des deux sexes, de tout âge et de toute condition, se répandent et se distribuent sans confusion sur les banquettes et les gradins qui entourent le cirque. Le Champ-de-Mars, environné d'une multitude d'arbres et d'arbustes, paroît comme plongé dans un vaste océan de verdure. Bientôt s'avancent en bon ordre les députés armés des départemens de la France; ils entrent dans le cirque par les trois ouvertures de l'arc de triomphe; ils se développent sur plusieurs lignes circulaires et correspondantes; ils donnent passage d'abord aux électeurs de Paris, ensuite aux repré-

sentans de la commune, et enfin à l'assemblée nationale. Tous ces corps nombreux vont prendre place dans les galeries couvertes qui leurs sont destinées. Deux mille musiciens sont répandus sur les marches et autour de l'autel. Le roi a été nommé, pour ce jour seulement, chef suprême et absolu des gardes nationaux de France. Il a choisi pour en faire les fonctions le marquis de Lafayette; il lui a transmis tous ses pouvoirs; en sorte que le général de la garde parisienne étoit, en ce moment, généralissime et connétable de six millions d'hommes armés, dont la liberté a couvert la France depuis la destruction de la Bastille. Les bannières des départemens flottoient dans le cirque mêlées confusément aux soixante drapeaux des districts de Paris. Pendant que tout se dispose pour la cérémonie, tous ces soldats de la patrie, venus des extrémités de la France, inconnus les uns aux autres, se rapprochent, se mêlent, apprennent à se connoître, et par des danses et des jeux se livrent à la joie de se trouver ensemble; ils exécutent entre eux des combats simulés. Le roi, superbement vêtu, a pris place sur

son trône. Il est environné des auteurs de la révolution (1), des fondateurs de la liberté, des pères de la constitution, et il a sous ses yeux les gardiens armés de l'une et de l'autre. Deux cents prêtres en surplis blancs s'acheminent lentement vers l'autel. Ces prêtres ne vont point, comme autrefois, saintement imposteurs, et guidés par le désir de la domination, légitimer sur l'autel l'oppression des peuples, et consacrer la tyrannie des rois pour y participer. Non, ils vont apposer le sceau céleste au contract qui unit la nation à son chef, et l'une et l'autre à la nouvelle constitution. C'est sur cet autel, après mille ans de guerre entre la religion et la superstition, que des théologiens vont faire alliance avec la philosophie, et devenir l'organe du cri de liberté qui, jusqu'à ce moment, fut en possession de les frapper d'effroi (2). Le saint enthousiasme de

(1) Il seroit plus exact de dire les proclamateurs et non les auteurs de la révolution, car elle n'est pas due seulement à eux; elle procède de plusieurs causes antérieures, ainsi que nous l'avons déja dit.

(2) Notre philosophe dit ici ce qui auroit dû être

la liberté transporte tous ces guerriers ; ils accourent à l'autel ; ils y montent ; ils se pressent en foule l'épée nue à la main ; ils jurent d'obéir aux nouvelles loix et de les faire observer. L'assemblée nationale et le roi jurent aussi de maintenir la nouvelle constitution. La loi, la liberté, la patrie et le roi, forment comme une nouvelle chaîne que tout François s'empresse de porter et de changer contre ses anciens fers. Cent pièces de canon annoncent le serment solemnel à la capitale et à l'empire ; les bouches à feu des municipalités les plus voisi-

---

et non ce qui fut. Les prêtres constitutionnels ont laissé échapper une belle occasion de bannir le dogme : ils ont été intolérans et plus immoraux encore que les prêtres qu'ils remplaçoient. Comment, en effet, des prêtres seroient-ils philosophes ? Peut-on allier l'erreur et la vérité, l'esprit de philosophie et l'esprit d'orgueil, de luxure et de domination ? Il faut également avouer que la plupart des fédérés étoient des royalistes, tant l'aristocratie avoit influé sur le choix des députés envoyés à cette fédération. Si Louis XVI eut eu du caractère, il pouvoit se mettre à la tête de ces quatre-vingt mille fédérés.

nes le proclament aux plus éloignées, qui, à leur tour, par leurs salves d'artillerie, le font circuler rapidement jusqu'aux extrémités de la France.

« Qui sont ceux qui ont joui de ce spectacle et pourroient regretter de n'avoir pas assisté aux jeux olympiques? Je me console de n'être pas né il y a deux mille ans, et de n'avoir point été à Rome le témoin de ces rassemblemens immenses d'un peuple libre dans les places publiques, dans les cirques et les amphithéâtres, prenant part à des fêtes ou donnant des loix à l'univers. Avez-vous pu, sur cette foible esquisse, prendre une légère idée de cet ensemble unique? Rapprochons-en les traits épars. Quel spectacle! un roi qui abdique le pouvoir absolu, qui reconnoît deux forces supérieures à la sienne, la nation et les loix; le premier peuple du globe qui, par ses représentans civils, politiques et militaires, prend possession, à la face du ciel, de la souveraineté, et monte à la dignité de peuple libre, avec une pompe, une solemnité dont l'antiquité n'offre point d'exemple. Quel jour que cet anniversaire! ce jour réunit

la liberté transporte tous ces guerriers; ils accourent à l'autel; ils y montent; ils se pressent en foule l'épée nue à la main; ils jurent d'obéir aux nouvelles loix et de les faire observer. L'assemblée nationale et le roi jurent aussi de maintenir la nouvelle constitution. La loi, la liberté, la patrie et le roi, forment comme une nouvelle chaîne que tout François s'empresse de porter et de changer contre ses anciens fers. Cent pièces de canon annoncent le serment solemnel à la capitale et à l'empire; les bouches à feu des municipalités les plus voisi-

et non ce qui fut. Les prêtres constitutionnels ont laissé échapper une belle occasion de bannir le dogme: ils ont été intolérans et plus immoraux encore que les prêtres qu'ils remplaçoient. Comment, en effet, des prêtres seroient-ils philosophes? Peut-on allier l'erreur et la vérité, l'esprit de philosophie et l'esprit d'orgueil, de luxure et de domination? Il faut également avouer que la plupart des fédérés étoient des royalistes, tant l'aristocratie avoit influé sur le choix des députés envoyés à cette fédération. Si Louis XVI eut eu du caractère, il pouvoit se mettre à la tête de ces quatre-vingt mille fédérés.

nes le proclament aux plus éloignées, qui, à leur tour, par leurs salves d'artillerie, le font circuler rapidement jusqu'aux extrémités de la France.

« Qui sont ceux qui ont joui de ce spectacle et pourroient regretter de n'avoir pas assisté aux jeux olympiques? Je me console de n'être pas né il y a deux mille ans, et de n'avoir point été à Rome le témoin de ces rassemblemens immenses d'un peuple libre dans les places publiques, dans les cirques et les amphithéâtres, prenant part à des fêtes ou donnant des loix à l'univers. Avez-vous pu, sur cette foible esquisse, prendre une légère idée de cet ensemble unique? Rapprochons-en les traits épars. Quel spectacle! un roi qui abdique le pouvoir absolu, qui reconnoît deux forces supérieures à la sienne, la nation et les loix; le premier peuple du globe qui, par ses représentans civils, politiques et militaires, prend possession, à la face du ciel, de la souveraineté, et monte à la dignité de peuple libre, avec une pompe, une solemnité dont l'antiquité n'offre point d'exemple. Quel jour que cet anniversaire! ce jour réunit

des siècles dans sa courte durée ; il rassemble une foule de caractères divers, tous frappans, tous extraordinaires : cette journée peut être considérée comme la fête de la liberté, le triomphe de la loi, comme un pacte auguste et solemnel, une grande confédération, une cérémonie religieuse, une renovation, une renaissance du corps politique, un rajeunissement dans l'ordre social, un congrès national, l'inauguration de la démocratie représentative entée sur la monarchie. Qu'a-t-on vu dans le Champ-de-Mars ? Un vaste cercueil du despotisme, la pompe funèbre des états généraux et des ordres antiques, le tombeau de la vanité et des grandeurs, le berceau d'une anarchie prochaine, et toujours trop longue, si courte que soit sa durée, un terrible exemple de l'instabilité des choses humaines, le tableau le plus moral qui se soit jamais présenté aux réflexions et aux méditations du philosophe.

Si j'écrivois pour le vulgaire, je m'arrêterois, je craindrois de gâter mon tableau et les impressions que j'aurois cherché à lui donner, en y associant celles que j'ai éprou-

vées; mais fidèle au plan que je me suis fait, j'ai plutôt peint ce qui devoit être que ce qui a été. Je me vois forcé de ternir un peu l'éclat de cette magnifique scène. Cette fête, dans son intention, dans sa réalité même, a été fort supérieure à tout ce que j'ai pu vous en décrire; mais dans son rapport à moi, j'en dois porter un jugement différent. Je n'ai rien vu, rien entendu distinctement; les objets du cirque étoient trop éloignés et trop nombreux. Une circonstance désolante contribua aussi beaucoup à détruire l'effet, même à porter le trouble et la confusion. Un tems déplorable, des coups de vent du nord, des averses effroyables et glaciales, se succédèrent à courts intervalles et pendant plusieurs heures. Deux cents mille femmes vêtues en blanc, exposées à l'inclémence immédiate des élémens, furent en peu de tems pénétrées et glacées par la pluie; leurs plumes ondoyantes étoient renversées comme un lys penché par un torrent.

« L'œil embrassoit une trop vaste enceinte: pour voir trop d'objets, on n'en voyoit aucun : d'ailleurs, un spectacle qui ne parle qu'aux yeux est bien froid à la longue; il

faut pour être intéressé pendant neuf heures de suite, le concours des autres sens, et sur-tout que l'ame soit active, la pensée exercée. Il n'y eut ni discours prononcé, ni musique exécutée ; la pluie dispersa les musiciens. Je n'entendis que le tumulte du cirque et le bruit du canon. Des instrumens à vent, des tymballes et des tambours se firent seulement entendre autour de l'autel. C'est ainsi qu'au lieu de recevoir d'un spectacle des impressions proportionnées à sa grandeur, il peut arriver que l'effet soit en raison inverse de son immensité : cela tient sans doute à la foiblesse de l'homme et à la petitesse de ses moyens. Tout ce qui est excès dans les grandeurs physiques, comme dans les grandeurs morales, n'est pas à notre usage.

« Cette langueur éprouvée au Champ-de-Mars me fit songer à l'art avec lequel les anciens corrigèrent cet inconvénient de regarder sans voir, d'écouter sans entendre, inconvénient inséparable des grandes assemblées qu'entraînoient chez eux les formes républicaines. Cet art nous est entièrement inconnu. Je ne doute pas qu'il ne fût étroite-

ment lié à leur système musical, dont les élémens ne nous sont pas mieux parvenus. Ils combinèrent ensemble des moyens empruntés de la mécanique et de la musique, et rétablirent par-là cette proportion dont je viens de parler, entre le spectacle et les spectateurs. Comme ils ne pouvoient agir sur ceux-ci, leur industrie se porta sur les acteurs. Ils avoient trouvé des moyens, sur leurs vastes théâtres, d'exagérer la taille et de grossir la voix par des masques sonores. Alors le poëte tragique exerçoit la plus importante des magistratures; il instruisoit, électrisoit vingt mille spectateurs à la fois. Des instrumens à vent assuroient dans la tribune la parole de leurs orateurs, et l'étendoient au loin. Ils étoient secondés merveilleusement par leurs langues, aussi éclatantes et vocales que les nôtres sont sourdes et monotones. La langue grecque surtout étoit évidemment fille de l'harmonie. Tout chez les Grecs, chez ce peuple doué d'organes délicats et d'une sensibilité exquise, avoit pris une forme lyrique; tout y étoit soumis à l'influence de la musique. Leur langue en avoit reçu son timbre

harmonieux : écrite, elle avoit le double caractère de présenter une suite de pensées et une succession de sons déterminés. Elle étoit à la fois, et parlée, et chantée. Chaque syllabe avoit son ton désigné par un signe ou par la place qu'elle occupoit; et si le masque resonnant se plioit aux mouvemens de la bouche et des lèvres, et aux articulations de la voix, comme on n'en peut guère douter, on doit concevoir à quelle distance les orateurs et les acteurs devoient pouvoir se faire entendre. Revenons à la fête du Champ-de-Mars, et remarquons sur-tout que placée au milieu d'un foyer ardent de haines et de factions, tout s'est passé sans querelle, ni scandale, quoiqu'elle ne fut protégée par aucune patrouille armée. »

L'idée de célébrer par une grande fête l'ère de la liberté étoit venue un peu tard; celle de la rendre plus imposante par un serment (1) et une fédération, encore plus

---

(1) On a beaucoup trop abusé du serment depuis la révolution : on en a prêté à chaque circonstance, à chaque constitution, pour chaque fonction. Rien ne prouve plus la légéreté et l'immoralité. Les anciens

tard. L'enthousiasme suppléa au défaut du tems nécessaire pour disposer un local convenable. Ces obstacles même en hâtèrent le moment. Tous les citoyens de tout âge, de tout état, de tout sexe, devinrent autant d'ouvriers, et dans quinze jours on fit ce qui eût exigé plus de trois mois. L'aristocratie ne s'oublioit pas : elle chercha à tourner à son profit les fêtes même de la liberté. On sollicita les gardes nationales des départemens de l'Ardèche et de la Lozère de former un camp fédératif, à l'effet de renouveller ensemble le serment civique prêté à la confédération générale. Elles s'assemblèrent le 18 août dans la plaine de Jalès. On

---

prodiguoient moins la religion du serment, et l'observoient mieux. Les sermens exigés des fonctionnaires publics ne devroient être que le serment de remplir avec fidélité et loyauté leur fonction ; ce ne doit jamais être le serment de leur opinion : on n'a pas le droit de fouiller dans les consciences et d'interroger la pensée, d'en scruter le secret. On n'a que le droit de surveiller les actions, et non les opinions d'un fonctionnaire public, ni d'aucun citoyen.

ne tarda pas à leur présenter à signer des pétitions séditieuses : on osa demander que les catholiques de Nismes fussent réintégrés dans tous les droits de citoyens françois ; et par ces catholiques on entendoit les signataires d'un arrêté incendiaire envoyé à toutes les communes du royaume. Ces factieux avoient été mandés à la barre de l'assemblée nationale pour rendre compte de leur conduite ; elle les avoit privés des droits de citoyen actif jusqu'à ce qu'ils eussent obéi à ce décret, auquel ils n'avoient point encore obtempéré à cette époque. On demanda que leurs armes leur fussent rendues, à eux qui les avoient tournées contre leurs concitoyens. Les gardes nationales étoient au nombre de vingt mille, sous cent soixante-dix drapeaux, et représentoient plus de quatre-vingt mille hommes. On conçoit aisément que les prêtres étoient les principaux instigateurs de ce complot, le plus dangereux peut-être de tous ceux qui avoient menacé la chose publique. Le directoire du département de l'Ardèche s'empressa d'éclairer les citoyens par une proclamation qui étoit un modèle de sagesse et de courage : elle produisit

duisît son effet, et cette conjuration échoua presqu'au même instant qu'elle avoit été conçue. Cependant les mille et une trompettes de l'aristocratie et du fanatisme s'accordoient à publier des merveilles, à grossir les événemens du camp de Jalès. Toutes ces jactances n'effrayèrent personne. Dans l'intention où nous sommes de purger cette histoire de toute l'écume des détails, nous n'aurions point dû parler de cet événement; mais il donnera une idée de cette foule de complots tentés par la malveillance et le fanatisme, qui, ne cessant de s'agiter en tout sens, comme une couleuvre sous le pied qui l'écrase, présentent sans cesse à l'historien des troubles, des prêtres et du sang.

Au dehors, tous les cabinets de l'Europe étoient sollicités de coaliser leurs forces contre la France. L'Allemagne, en proie au vertige féodal, étoit à la tête de cette coalition. L'Espagne, déja impuissante à faire fleurir ses possessions des deux mondes, étoit disposée à s'épuiser d'or et de soldats. Le roi de Sardaigne, pouvant peu, risquant peu, comptoit sur un de ces légers agran-

dissemens qui ont toujours fait la politique de cette couronne. La Prusse pouvoit beaucoup, promettoit peu, mais ne désarmoit pas. En Angleterre, la nation, qui s'avisera trop tard que son intérêt étoit de s'allier avec la France, se laissoit gouverner par Pitt, dont le génie désorganisateur, semblable à celui de Louis XI (1), attendoit tout des divisions qu'il fomentoit parmi nous à prix d'or et d'argent : il perdoit les Indes orientales, mais il vouloit s'emparer de nos colonies. Les vains foudres de Rome tonnoient aussi contre la France : et cependant sans alliés, sans appui, sans numéraire, tourmentée par la famine, tantôt réelle, tantôt factice, déchirée par ses divisions, la France, que Burke avoit effacée de la carte des empires, résistoit à tout, sans même être intimidée d'une ligue si menaçante, à laquelle la Russie sembloit encore vouloir se joindre. La France est peut-être le seul

---

(1) Louis XI avoit pour maxime : *Il faut diviser pour régner.* On donne du génie à Pitt, nous ne voyons pas qu'il y en ait beaucoup à diviser un état déja divisé par les factions.

peuple qui, simultanément, et dans un même instant, ait été abandonné de tous les autres. Il falloit la haine ou la crainte de la révolution françoise pour réunir ainsi contre nous tant de puissances, dont plusieurs avoient un intérêt réel à soutenir plutôt qu'à combattre la France.

C'étoit déja une très-grande faute d'avoir fait une constitution civile du clergé, à laquelle on n'auroit même dû donner que le nom de réglement; mais un décret plus fatal encore et plus impolitique fut celui par lequel l'assemblée nationale voulut lier la religion avec l'ordre civil, et astreindre tous les citoyens à embrasser des réglemens relatifs à la hiérarchie religieuse. Comment une assemblée qui avoit proclamé les droits de l'homme, et qui réunissoit dans son sein tant de talens et de lumières, a-t-elle pu rendre un décret aussi intolérant, aussi absurde et aussi dangereux que celui par lequel elle exigea des prêtres, outre le serment prêté par tous les citoyens de maintenir la constitution, qu'ils jurassent encore de maintenir la constitution civile du clergé? Aussitôt les prêtres de crier à la vio-

lence, à la persécution. Il y eut, en effet, parmi eux plusieurs personnes simples et de bonne foi qui crurent leur conscience blessée par cette organisation du clergé, qu'on avoit si improprement appelée constitution civile. Il est certain, et l'on ne sauroit trop le rappeler, que l'assemblée n'auroit jamais dû s'occuper des prêtres ni de la religion. C'étoit déja les rendre importans et même intéressans; c'étoit s'exposer au danger de recréer sous une forme un corps qu'elle avoit détruit sous une autre; c'étoit mettre de nouveaux intolérans à la place des anciens, et remplacer des loups par des tigres (1). Les prêtres non-jureurs appeloient les jureurs des intrus, des apostats, des scélérats: ceux-ci prodiguoient aux autres des épithètes non moins injurieuses; ils appeloient les insermentés, ou non-assermentés, refractaires, non-conformistes, fanatiques et contre-révolutionnaires. Un zèle feint pour la religion fut tout à coup de

(1) Tous les prêtres constitutionnels malheureusement n'ont pas été des Grégoire, des Villars, des Talleyrand, des Thibaut.

mode parmi les aristocrates ou royalistes : ils se rallièrent aux prêtres insermentés. On afficha la dévotion à Worms et à Coblentz. La discorde divisa en France les villes, les bourgades, les hameaux, les familles. Ce violent orage éclata avec plus de fureur dans les départemens de l'ouest, sur-tout dans celui du Morbihan. Alors furent semés les premiers germes de cette longue et infernale guerre de la Vendée, dont nous n'aurons que trop à rappeler le souvenir douloureux.

Le roi eut l'imprudence de donner asyle dans son palais à des prêtres non-jureurs; et, afin de venir plus aisément à bout de s'évader du royaume, il se disposa à se rendre à Saint-Cloud, sous le prétexte d'y faire ses Pâques, acte de piété et cérémonie en usage parmi les catholiques. Il faut reprendre ici les choses d'un peu plus haut. Mesdames, tantes du roi, étoient parties les premières et s'étoient rendues à Rome. Peu après arriva la fameuse journée des poignards, dont voici le récit.

Il se réunit au château du roi (les Tuileries) une foule d'aristocrates, de nobles ses prétendus amis, armés de poignards

d'une forme particulière. Ils devoient crier que sa vie étoit en danger, et percer de leurs poignards ceux qui s'opposeroient à son évasion. Un homme, qui arriva deux heures trop tôt, fut la cause qu'on découvrit le complot. La garde nationale apperçut un poignard sous son habit : il fut arrêté et fouillé ; on lui trouva des pistolets. Deux heures après, la garde, ainsi avertie, vit arriver des hommes suspects : on les fouilla ; on leur trouva des pistolets et des poignards ; on se contenta de les désarmer et de les chasser. M. de Bouillé, à qui le roi avoit donné le commandement de la Lorraine, place dont il abusa depuis lors de l'affaire de Nancy, dont nous avons déja rendu compte en anticipant un peu sur les événemens, préparoit une retraite au roi sur les frontières du Luxembourg, pays appertenant à l'empereur. Montmédi, place forte de France, étoit la ville où le roi devoit être conduit pour commander la noblesse, et se faire chef de parti contre son peuple ; mais il lui prépara ensuite une retraite plus sûre dans une ville située en terre étrangère à deux lieues de la frontière.

Le roi, toujours indécis, ou peut-être même pour tromper l'œil vigilant de M. de Mirabeau dont il devoit craindre le concert avec M. d'Orléans, avoit cherché à s'assurer de lui. Il le consulta sur les moyens de donner une nouvelle face à la constitution. Mirabeau pensoit qu'une nation ne peut jouir de toute l'étendue de ses droits politiques, ou du moins du plus cher de tous les droits, la sûreté des propriétés et la tranquillité, qu'avec un roi. Il vouloit que la monarchie fut circonscrite dans des bornes constitutionnelles pour la préserver du despotisme; mais il vouloit qu'elle fût en même tems une sauve-garde contre la licence et les excès de la démagogie. Mirabeau répondit au roi qu'il ne voyoit d'autre moyen que de se placer dans un lieu du royaume d'où il pût en sûreté présenter les modifications qui seroient jugées indispensables. Le roi adopta, quoiqu'avec peine, ce projet, ou feignit de l'adopter. On fit quelques essais d'un plan pour en préparer l'exécution; mais bientôt après Mirabeau mourut. Il faut observer ici que Mirabeau, qui re-

cevoit de l'argent de d'Orléans, en reçut aussi du roi en cette occasion, quoiqu'il fut bien loin de croire à la possibilité et à la réussite du conseil qu'il donnoit au monarque. C'est ici une de ces circonstances où les deux partis cherchent à la fois à se tromper.

La fuite prochaine du roi ne fut bientôt plus un mystère que pour la multitude, qui sait rarement lire dans l'avenir, dans le présent et dans le passé. Avant d'en venir à cet événement, la célébrité de Mirabeau nous porte à nous arrêter un moment sur les circonstances de sa mort. Ses obsèques ne furent point des funérailles, elles furent un triomphe, et tel qu'aucun héros de l'ancienne Rome n'en obtint jamais un pareil. Les trésors de l'Asie n'y furent point étalés; on n'y vit point des rois enchaînés et captifs : Mirabeau seul faisoit tout l'ornement de ce triomphe. Le voilà au sommet de la gloire, placé au rang des immortels. Son image se présente à tous les yeux, son nom est dans toutes les bouches. C'est dans la superbe basilique de Sainte-Geneviève, au

Panthéon, qu'il va jouir des honneurs divins (1) : on va le placer entre Voltaire et Rousseau, à côté de Descartes. Toute la ville de Paris, un peuple immense, l'armée parisienne, un million d'hommes, la France entière par ses représentans, accompagnent ses obsèques.

Qu'on se rappelle Mirabeau dans les commencemens de sa carrière, échappé des prisons de France, errant en Hollande, sans asyle et manquant de pain, se mettant aux gages d'un libraire, et entreprenant pour vivre la traduction d'un ouvrage dont il n'entendoit pas la langue, se procurant une grammaire, un dictionnaire, et apprenant l'anglois à mesure qu'il traduisoit l'ouvrage

(1) Il ne faut pas conclure de cette expression, un peu exagérée, qu'on ait tout à fait divinisé nos grands hommes, ou ceux qu'on a proclamé tels : on ne les invoque point, on ne leur rend aucun culte. Au surplus, on verra par la suite de cette histoire, qu'on a autant prodigué les honneurs du Panthéon, qu'on a été prodigue du serment, qu'on a été prodigue de loix et de décrets, presqu'aussitôt révoqués que rendus.

en françois. Il est curieux de rapprocher cette anecdote de sa vie de celle où dernièrement malade il a pu voir et entendre de son lit des citoyens de tous les ordres, des femmes de tous les états, accourir en foule dans la rue qu'il habitoit, y refluer de toute part, envelopper sa maison, fixer sur les murs et les fenêtres de son domicile des regards inquiets, éperdus, entourer, questionner les médecins, les crieurs publics vendre à chaque heure dans les rues de Paris un nouveau bulletin de sa maladie; où il a pu jouir de l'avant-goût de l'immortalité, pressentir, à la chaleur de l'intérêt qu'il inspiroit, à l'effervescence et aux alarmes, que sa fin seroit considérée comme une calamité publique. Rapprochez cet effroi, cette consternation, ces accens de douleur universelle de l'indifférence et du silence profond sous lesquels la gloire éphémère de M. Necker s'est évanouie; rapprochez cette indifférence et ce silence de l'entrée triomphante de ce même M. Necker à Paris; placez ensuite les magnifiques honneurs funèbres de Mirabeau, ces honneurs extraordinaires et presque sur-humains, cette pro-

clamation solemnelle de grand homme, cette idolâtrie, cette ivresse du peuple de Paris, de Mirabeau honni, injurié par ce même peuple quelques mois auparavant, lorsque Barnave fut porté en triomphe, de Mirabeau menacé de la lanterne, pour avoir voulu, même d'une main timide, maintenir l'équilibre et prévenir l'anarchie en renforçant le pouvoir exécutif, et en lui donnant l'initiative de proposer et le droit de faire, concurremment avec le corps législatif, la guerre ou la paix; franchissez ensuite un intervalle d'environ trois ans, et voyez ce même homme, naguère divinisé, chassé du Panthéon par un décret, et puis appréciez cette chimère qu'on appelle bruit, renommée; et puis dites s'il y a rien de si bisarre, de si capricieux que ce qu'on appelle des réputations; ajoutez à ces tristes réflexions que l'homme célèbre dans un coin de l'Europe est inconnu à la Chine et dans cent autres climats; songez qu'après sa mort la gloire qui lui appartient n'est plus la sienne, il n'en jouit plus.

On ne peut penser aux étranges vicissitudes dont nous venons de parler, sans se

souvenir de ce mot échappé de la bouche de Cromwel au milieu des acclamations du peuple qui se pressoit sur son passage : « Si « je marchois vers l'échafaud, ils m'applau-« diroient bien davantage. » Voilà le peuple, voilà sa vive image : il est toujours passif ; on le dirige : les exécutions de la Grève, la pompe funèbre d'un grand homme, l'intéressent également. Il auroit porté sa rage sur les corps de Voltaire et de Rousseau si on l'eut excité ; il les eût deterrés comme impies, il assista avec transport à leur apothéose. Destinée, circonstance, hasard, fortune, régissent les hommes et les événemens et décident les succès.

Il seroit aisé de faire voir que le *veto*, le droit de la guerre et de la paix, et le projet de loi sur les émigrans et les fontionnaires publics, furent en contradiction avec les principes de Mirabeau. Y auroit-il de la témérité à en conclure qu'il ne croyoit pas à ses principes, du moins à ceux qu'il professoit publiquement ? qu'il avoit été forcé de les adopter sous peine d'être nul dans la révolution et pour se venger de la noblesse ? qu'enchaîné par le parti auquel il s'étoit

voué, il n'avoit pu, ni osé plutôt manifester ses vrais sentimens pour la royauté limitée par une constitution, et déployer toutes les forces de son génie? qu'il étoit à la veille de leur donner essor lorsque la mort l'a enlevé, et que rien ne le prouve davantage que cet engagement qu'il venoit de prendre à la tribune des jacobins de combattre les factieux de tous les partis et de tous les systêmes? Aussi il courut différentes versions sur les causes de sa mort: les uns dirent que les meneurs des jacobins l'avoient fait empoisonner d'après la déclaration qu'il venoit de faire de ses sentimens; d'autres prétendirent que le duc d'Orléans l'avoit fait empoisonner, parce qu'il avoit été instruit qu'il venoit de se vendre au parti du roi. Cette dernière opinion nous paroît la plus vraisemblable.

Nous allons donner les détails circonstanciés de sa mort. L'abus des forces, le défaut de régime, des méditations continuelles et des passions fougueuses et extrêmes avoient miné la santé robuste de Mirabeau. Il négligea les avis répétés de son médecin, et si Mirabeau n'a pas été empoisonné, ce qui

n'est que trop à présumer, les causes que nous venons d'indiquer ont été celles de sa mort. Le mal éclata tout à coup. Paris, en apprenant qu'il étoit malade, apprit qu'il étoit mourant. Dans sa longue et douloureuse agonie, il déploya ce même caractère qui l'avoit distingué dans toutes les chances de sa vie orageuse. Tantôt il lui échappoit un trait de plaisanterie originale, et il sembloit badiner avec la mort au milieu de convulsions et de douleurs si aigues qu'elles ne permettent guère de croire qu'il n'est pas mort empoisonné; tantôt il s'attendrissoit avec ses amis; d'autres fois il tonnoit contre ses adversaires. Une sorte de paralysie avoit frappé la moitié de son corps; les extrêmités étoient froides : tous les signes extérieurs de la gangrène étoient visibles. Il entendit avec fermeté l'arrêt de sa mort. Il conserva sa raison jusqu'au dernier moment; il suivoit de son lit de mort les débats de l'assemblée nationale; il travailla sur un projet de loi relatif aux successions. « Il sera « singulier, disoit-il, d'entendre un ouvrage « sur les testamens fait par un homme qui « a dicté le sien la veille. » Sa langue s'é-

tant embarrassée, il se fit apporter une plume, et pria, par écrit, son médecin de lui procurer de l'opium. Un instant après, la parole lui étant revenue, il prononça un discours fortement conçu et rempli de grandes idées; mais interrompu tout à coup par une douleur vive, il jeta un cri, et expira le 2 avril 1791, à dix heures du matin.

Mirabeau étoit zélé partisan de la monarchie. Il disoit à ses amis que la royauté survivroit peut-être à la révolution, mais non pas la dynastie régnante. On se demande ici comment Mirabeau, qui connoissoit la constitution angloise et celle d'Amérique, ne se décida pas à voter pour une de ces deux constitutions, en y faisant les modifications convenables? On se demande comment il concilioit la liberté avec la royauté héréditaire? Nous répondrons à ces deux questions qu'il eût peut-être soutenu le patriciat et le systéme d'une chambre haute s'il eut été assez grand pour sacrifier sa vengeance contre la noblesse; et s'il ne chercha pas à acclimater parmi nous la constitution américaine, c'est qu'il crut sans doute

qu'elle ne pouvoit convenir à un peuple corrompu et d'un caractère mobile et impétueux : il ignoroit sans doute que le gouvernement pétrit à son gré le caractère d'une nation ; que les François, si légers aujourd'hui, étoient, du tems de Julien, un peuple grave et sérieux, et que les Italiens ne ressemblent en rien aux anciens Romains, quoique ce soit la même nation et le même climat ; mais son gouvernement a changé. Disons plutôt que Mirabeau ne pensoit qu'à devenir premier ministre sous d'Orléans ; et lorsqu'il s'étoit en dernier lieu, comme nous allons le prouver tout à l'heure, vendu au roi, il borna son ambition à agrandir sa fortune. On verra aussi qu'il s'étoit vendu à la cour long-tems auparavant, et qu'il se tourna vers le duc d'Orléans quand M. Necker lui eut manqué de parole. Ces preuves irréfragables sont consignées dans le rapport fait à la convention le 5 frimaire l'an II, ou 25 novembre 1793 ( *vieux style* ), par Chénier, au nom du comité d'instruction publique. Voici l'extrait de ce rapport, d'après lequel Mirabeau fut chassé, à juste titre,

tre, du Panthéon; mais pour y placer, qui, grand Dieu, Marat! et cela au nom d'un comité d'instruction publique.

« Je viens, au nom de votre comité d'instruction publique, dit Chénier, remplir un ministère de rigueur.... Je viens vous entretenir de Mirabeau.... Vous savez quel hommage unanime obtint sa mémoire. Mort, il eût les honneurs du triomphe.... Chacun dans ce tems se rappeloit, non plus ses opinions anti-populaires sur la sanction royale, sur le droit de la paix et de la guerre, et sur d'autres questions d'une égale importance; mais les motions vraiment civiques, animées par son éloquence brûlante, mais les paroles solemnelles qu'il avoit adressées à l'esclave Brézé..... Son souvenir seroit aujourd'hui sans tache, sa gloire seroit inattaquable, si, corrompu d'avance par des besoins de luxe, séduit par les conseils de son ambition, il n'avoit pas conçu le projet insensé d'être à la fois l'homme de la cour et l'homme du peuple. Ignoroit-il que les rois sont déja vengés des orateurs populaires quand ils ont eu le honteux bonheur de

les corrompre ? . . . . Ce n'est pas sur des ouï-dire, sur des témoignages qu'il seroit facile d'accumuler, que vous jugerez Mirabeau, mais sur des écrits dont l'authenticité ne peut être contestée, et dont vous peserez l'importance. Ils sont contenus dans le recueil des pièces justificatives de l'acte énonciatif des crimes de Louis Capet, premier inventaire. Voyez la pièce cotée No. 7 : elle est datée du 2 mars 1791, adressée au tyran, et signée Laporte : c'étoit l'intendant de la liste civile. En voici le précis : « Sire,
« lorsque j'ai rendu compte ce matin à vo-
« tre majesté de la conversation que j'ai eu
« hier avec M. de Luchet, je ne croyois
« pas entendre parler aussi promptement
« de ce que j'avois jugé être le véritable su-
« jet de la visite. Je vous envoie, sire, ce
« que je viens de recevoir à deux heures.
« *Les demandes sont bien claires* ; M. de
« Mirabeau veut avoir un revenu assuré
« pour l'avenir, soit en rentes viagères cons-
« tituées sur le trésor public, soit en im-
« meubles. . . . Quelle assurance de sa con-
« duite pourrai-je lui demander ? que puis-

« je lui promettre pour le moment? quelle « espérance pour l'avenir (1)? M. de Mi« rabeau a déja été trompé; je suis sûr qu'il « disoit, il y a un an, *que M. Necker lui « avoit manqué de parole deux fois* (2). » Je termine ce dégoûtant extrait par quelques lignes de la pièce cotée N°. 4, et datée du 20 avril 1791. Laporte dit dans cette pièce, en parlant d'une faction qui s'élève: « . . . . Elle sait que votre majesté a ré« pandu de l'argent qui a été partagé entre « Mirabeau et quelques autres que l'on m'a « nommés. » En voilà plus qu'il n'en faut pour déterminer le jugement de la convention nationale. Vainement objecteroit-on que dans toutes ces pièces il n'existe point une ligne écrite de la main de Mirabeau lui-même; qu'on pèse les circonstances, l'esprit de ceux qui écrivoient, de ceux à

---

(1) M. de Mirabeau devoit savoir que les rois punissent toujours, quand ils n'en ont plus besoin, ceux qu'il leur a fallu corrompre.

(2) Ce trait peint et flétrit à la fois Necker et Mirabeau, le corrupteur et le corrompu.

qui les écrits étoient adressés, l'intérêt qu'ils avoient mutuellement à garder un profond silence sur ces mystères, et, j'ose l'assurer, il n'est point de jury qui ne déclare unanimement que Mirabeau s'étoit vendu à la cour. . . .

« Voici le projet de décret que votre comité vous propose : Art. I. La convention nationale, considérant qu'il n'y a point de grand homme sans vertu, décrète que le corps d'Honoré-Gabriel-Riquetti Mirabeau sera retiré du Panthéon françois. Art. II. Le même jour que le corps de Mirabeau sera retiré du Panthéon, celui de Marat y sera transféré. » Ce projet de décret fut adopté *à l'unanimité*.

Ce rapport apprend à juger les hommes et les assemblées nombreuses. Pas une voix ne s'élève pour empêcher l'apothéose, la panthéonisation de Marat. Et Chénier, qui la propose, est un de ceux qui, changeant d'opinion avec les circonstances, a le plus tonné depuis contre Marat et ses imitateurs.

Il nous reste à peindre le physique de

Mirabeau : il portoit, sur un cou qui s'enfonçoit dans de larges épaules, une tête d'un volume monstrueux : le reste de sa stature étoit une masse lourde et épaisse. Son front qui se déridoit rarement, ses sourcils longs et froncés, un regard à épouvanter, peignoient toute la hideur (1) de son ame. Il fut mauvais fils, mauvais mari, mauvais citoyen. Sa physionomie auroit justifiée l'opinion de ceux qui pensent qu'on peut démêler le caractère d'une personne à travers les traits de la figure, si nous n'avions vu des monstres, des hommes féroces porter une physionomie pleine de douceur. Couthon avoit une figure ouverte et riante : c'étoit le plus faux, le plus cruel, le plus perfide des hommes. Les écarts et l'inconduite de Mirabeau dans sa vie privée étoient de bien plus sûrs présages de son immoralité dans sa carrière politique. Il passa une grande partie de sa jeunesse dans les maisons

(1) Hideur nous a paru un mot nécessaire : laideur n'eût pas dit assez, le mot horreur auroit peut-être trop dit.

de force. Aussi Mme. de Mirabeau, sa mère, lui dit un jour en notre présence, à un déjeûner où étoit aussi l'aimable et sémillant chevalier de Boufflers : « Mon fils, vous avez « toujours vécu au petit jour, et vous avez « toujours vu de même. » Ces paroles ingénieuses étoient une espèce de prophétie bien remarquable de la fin déplorable de cet homme plus fameux que célèbre, qui n'eût pour l'éloquence qu'une partie des talens de Cicéron, et qui fut bien loin d'en imiter la moralité. Il falloit, en effet, voir bien petitement, et pour nous servir de l'expression de Mme. de Mirabeau, il falloit voir bien au petit jour pour se borner à des promesses que la cour n'auroit pas tenues long-tems, et pour s'imaginer pouvoir servir à la fois, ou tromper impunément, le peuple, le roi et le duc d'Orléans.

La procédure du Châtelet, dont nous avons rendu compte, avoit été, pour Mirabeau, la tête de Méduse : elle le remplit de désespoir, de dépit, et d'un sombre chagrin qui le minoit visiblement. « Je pour« suivrai, s'écria-t-il un jour dans le sein de

« l'assemblée nationale, les juges de ce tri-
« bunal jusqu'au tombeau. » — « Et moi,
« lui cria un député, je vous déclare en
« leur nom qu'ils vous poursuivront jusqu'au
« tombereau. » Ce mot piquant fut un trait empoisonné qui perça son cœur, et y laissa peut-être le germe de la mort. Quelque circonspection qu'il mit dans sa conduite, on s'apperçut bientôt qu'il abandonnoit et les jacobins, et d'Orléans. Il ne sut plus quelle marche tenir. Après bien des vacillations, il se vendit sourdement au parti royaliste. Les ministres firent la sottise de l'acheter quand il n'avoit plus aucun service à leur rendre, puisqu'il avoit perdu la faveur populaire : c'étoit, dit très-bien à ce sujet l'auteur de l'*Histoire de la conjuration d'Orléans*, c'étoit la vipère à qui on vient d'arracher son dard. D'ailleurs, Mirabeau, comme tous ceux de son espèce, se vendoit et ne se livroit pas. Il termina, au bout de quelques mois, ainsi qu'on vient de le voir, sa carrière d'une manière bien triste. D'Orléans vit de plus en plus qu'il étoit moins près du trône que de l'échafaud, où il ne

tarda pas à expier ses crimes. Ses agens, les meneurs même des cordeliers, furent immolés à leur tour par les jacobins, et ceux-ci par la réaction thermidorienne. Grandes leçons qui ne corrigeront ni les factions, ni aucun ambitieux, parce que le crime, et sur-tout l'ambition, sont toujours aveugles.

Le corps législatif avoit décerné une statue à l'auteur d'*Emile.* Un homme, peut-être encore plus étonnant, parce qu'il fut vraiment universel, parce qu'il eut tous les dons, toutes les richesses du génie et de l'érudition, et que se frayant, dans tous les genres, des routes nouvelles, il sut approcher dans toutes de la première place, devoit fixer aussi sans doute les regards de l'assemblée nationale. Elle s'empressa d'assigner à Voltaire une place au Panthéon à côté de Descartes, qui avoit aussi opéré une grande révolution dans l'esprit humain. Elle y eût aussi fait transporter les cendres de J. J. Rousseau, mais elle craignit d'affliger le propriétaire qui les avoit recueillies. On verra dans la suite de cette his-

toire que la convention surmonta ce scrupule, très-louable cependant en lui-même, et fit porter au Panthéon les restes sacrés de ce grand homme.

---

# LIVRE XXI.

Evasion de Louis XVI. Détails de cet événément. Calme imposant et majestueux du peuple françois et de ses représentans. Arrestation du roi à Varennes. Il est ramené dans la capitale. Emulation patriotique des départemens. Conférences au château de Pilnitz. Coalition des puissances. Jugement de Louis XVI après son retour de Varennes. Affaire du Champ-de-Mars. Scission de la société des amis de la constitution, titre qu'avoient pris alors les jacobins. Révision de l'acte constitutionnel. Le roi l'accepte. Réflexions sur l'assemblée constituante et sur ses travaux.

On a vu, dans le livre précédent, les dispositions de M. de Bouillé pour favoriser la fuite du roi. Dès que le monarque fut de

retour de Saint-Cloud, il continua de dissimuler plus que jamais. Le 20 juin, une voiture attelée de deux chevaux fut placée, à onze heures, dans la cour des Princes; une chaise, qui fut prise dans la maison de M. le comte de Fersen, que la chronique du tems disoit être très-avant dans les bonnes grâces de la reine, et l'un des principaux agens de cette affaire, fut postée à l'extrêmité du pont Royal, sur le quai Voltaire. Pendant tous ces préparatifs, la reine écrivoit à M^me^. d'Ossun, l'une de ses femmes d'atour: « Je désirerois vous voir hors « de-là. J'ai bien des choses à vous commu- « niquer; mais notre départ précipité ne me « laisse pas un moment. Fuyez cette ville. »

Au premier bruit de cette évasion, Paris montra le même courage qui, deux ans auparavant, lui avoit fait prendre les armes et la Bastille. Au lieu de la consternation, de la fureur à laquelle nos ennemis s'attendoient nous voir livrés, Paris et toute la France restèrent dans un calme imposant et majestueux. Le roi, et la couleuvre couronnée qui lui avoit inoculé sa rage, croyoient nous léguer la guerre civile pour adieux,

et que tout seroit à feu et à sang; tout fut tranquille. Les portraits de la reine et du roi disparurent de toutes les enseignes; leurs noms furent effacés, et dans un instant le mot national fut substitué au mot royal. Le jour même deux maisons nationales furent vendues le double du prix de leur estimation: c'étoit rappeler l'exemple magnanime que donnèrent deux citoyens romains dont l'un mit en vente et l'autre acheta le champ où campoit Annibal.

La famille royale avoit suivi sa route sans éprouver aucun obstacle jusqu'à Varennes; mais MM. Drouet et Guillaume, qui avoient reconnu le roi, ayant pris un chemin de traverse, s'y rendirent les premiers, et arrivèrent presqu'en même tems que lui (1). Il étoit alors onze heures du soir: il faisoit très-obscur. Tout le monde étoit couché à Varennes. Les voitures étoient le long des maisons, attendant la fin d'une dispute qui

(1) Nous donnerons au livre XXIII de cette histoire des détails curieux sur la conduite de M. Lafayette: on verra qu'il n'est pas étonnant que le roi fût reconnu et arrêté.

s'étoit élevée entre leurs conducteurs et les postillons. Drouet et Guillaume courent dans la ville, et mettent leurs chevaux dans l'auberge du *Bras d'or* qu'ils trouvent ouverte. Comme il s'y trouvoit beaucoup de monde, Drouet tire à part l'aubergiste, et lui dit : « Camarade, es-tu bon patriote ? » — « Oui, « n'en doute pas, » répond M. Leblanc (c'est le nom de l'aubergiste). — « Eh bien, « mon ami, si cela est, cours vîte avertir tout « ce que tu connois d'honnêtes gens ; dis- « leur que le roi est en haut de Varennes, « qu'il va descendre, et qu'il faut l'arrê- « ter. » L'aubergiste va sur-le-champ prévenir M. Sausse, procureur de la commune, tandis que Drouet et son compagnon descendent dans la ville. Ils font réflexion qu'il ne falloit pas crier aux armes, ni sonner l'alarme, avant d'avoir barricadé les rues et le pont par où le roi devoit partir. Ils gagnent donc le pont de Varennes. Précisément tout auprès se trouvoit, en ce moment, une grosse voiture chargée de meubles ; ils la placent en travers du pont, et à l'aide de plusieurs autres voitures qu'ils courent chercher, ils embarrassent tellement

le chemin qu'ils rendent le passage impossible. Cependant les voitures arrivent : il étoit alors près de minuit. Deux frères (MM. Leblanc) avoient arrêté la première, qui étoit un cabriolet où se trouvoient deux femmes. Le procureur de la commune s'approche, demande les passeports ; on lui répond que ce sont les personnes de l'autre voiture qui en sont munies. Il s'avance vers cette seconde voiture. Elle étoit attelée de de six chevaux, suivie de trois cavaliers, et portoit sur un siège élevé trois conducteurs habillés de jaune. Paul Leblanc et Joseph Poncin, tous deux gardes nationaux, menacent de tirer dans la voiture si elle ne s'arrête. Le procureur de la commune et le commandant de la garde nationale interpellent les voyageurs de dire qui ils étoient; la reine montre un passeport. Drouet et Guillaume soutiennent qu'il n'est pas suffisant, parce qu'il n'étoit signé que du roi. Après diverses objections, « Mesdames, leur dit « M. Drouet, si vous êtes étrangères, com-« ment avez-vous assez d'influence pour faire « partir incontinent après vous un détache-« ment de dragons qui étoit à Sainte-Mé-

« néhould ? Comment, lorsque vous passâ-
« tes à Clermont, aviez-vous encore la mê-
« me influence pour vous faire escorter par
« le détachement qui étoit dans cette ville ?
« Comment, à l'instant où je vous parle,
« êtes-vous accompagnées d'un détachement
« de hussards ? » Au même instant, il représente qu'il est trop tard pour visiter les passeports, que la difficulté des chemins et la rumeur qui existe dans la ville, doivent engager les personnes qui sont dans la voiture à descendre, et leur offre sa maison qu'elles acceptent.

Le roi, comptant apparemment sur ses troupes, ne témoigne aucune inquiétude ; la reine et Mme. Elisabeth acceptent son bras, et tous se rendent dans la maison de M. Sausse, marchand chandelier, et montent dans une petite chambre. Le roi, d'un air content, demande à se rafraichir. Le procureur de la commune apporte une bouteille de vin de Bourgogne et du fromage. Le roi engage son hôte à lui faire raison, et entame avec lui une conversation familière. Il lui demande où est le maire ? « A
« l'assemblée nationale, » répond Sausse. A

ce mot le roi fait un mouvement d'indignation, le premier qui lui eut échappé. « Avez-« vous un club ? » — « Non, monsieur. » — « Ah ! tant mieux : ces malheureux clubs ont « perdu la France. » Pendant la conversation, le roi marquoit une espèce d'attention et d'inquiétude, comme d'une personne qui attend impatiemment quelque chose. La reine ne laissoit échapper, par intervalles, que quelques mots insignifians. « Ah çà, « dit le roi, vous avez un pont ici ? » — « Oui, monsieur ; mais il est si embarrassé « de charretes. » — « Eh bien, répondit le « roi, je passerai le gué. » — « Ah ! le gué, « c'est bien pis. Nous craignons les Autri-« chiens ; je me suis avisé d'y faire mettre « des piquets, de sorte qu'il n'est pas pos-« sible aux chevaux d'y passer. » — « Eh « bien, faites donc débarrasser le pont. » — « J'y vais donner ordre. » — « Vîte, écrit-il « à la municipalité de Clermont, partez avec « des armes et des canons ; envoyez de la « garde nationale. Vîte, le roi est ici avec « la famille royale. Vîte, vîte. »

Arrive en ce moment un détachement de hussards sorti la veille de Varennes ; il ne

se

trouvoit alors sur la place que dix à douze hommes, et quelques autres qui accouroient : l'intrépide Drouet jure que si l'on veut enlever le roi, on ne l'aura que mort. Le commandant du détachement menace de faire feu ; aussitôt Drouet crie d'une voix énergique : « Canonniers, à vos rangs. » Les canonniers font avancer les pièces. Il n'y avoit rien dans les canons; mais la contenance ferme des hommes qui les servoient en imposa aux officiers. La garde nationale arrive, reconnoît le détachement, l'introduit dans la ville, et fait avancer les deux canons près la maison où étoit le roi. M. Sausse voit cependant les hussards en bataille devant l'ancien palais. Il va leur annoncer qu'il croit que c'est le roi qui est arrêté, et ajoute qu'ils sont trop bons citoyens pour se prêter à son évasion. Le détachement reçoit alors ordre de se ranger en bataille devant la maison du procureur de la commune. M. Goglas, aide-de-camp, qui le commandoit, demande à parler au roi. On l'introduit. « Quand part-on, » lui dit le prince? — « J'attends vos ordres, » lui répond l'aide-de-camp. Le roi lui dit alors,

en s'adressant aussi au major de la garde nationale, qu'il ne vouloit que cinquante ou cent gardes nationaux pour l'accompagner. M. Sausse, qui, jusqu'à ce moment, avoit amusé le roi, voyant arriver une multitude immense de gardes nationaux, crut qu'il étoit tems de déclarer au monarque qu'il étoit jour, et qu'il falloit qu'il se disposât à reprendre la route de Paris. Il entre dans sa chambre pour le lui signifier. Il y avoit dans cette chambre un portrait du prince. M. Sausse fait quelques tours avec l'original, puis lui adressant la parole : « Sire, « voilà votre portrait. » Louis XVI, ne pouvant plus se dissimuler qu'il est reconnu, se jette dans le bras du procureur de la commune, et lui dit : « Je suis votre « roi ; placé dans la capitale entre les poi- « gnards et les bayonnettes, je viens cher- « cher en province, au milieu de mes fidè- « les sujets, la liberté et la paix dont vous « jouissez tous. » En même tems il embrasse ceux qui l'environnent. « Oui, mon ami, « continue-t-il, c'est ton roi qui t'implore ; « sauve ma femme, mes enfans ; accom- « pagne-nous, guide-nous : je te promets une

« fortune immense à toi et aux tiens. » La reine prend le Dauphin entre ses bras, se met presqu'à genoux, et emploie ce qu'elle croit le plus propre à l'attendrir. « Non,
« sire, ce que vous me demandez est im-
« possible : j'ai deux choses précieuses à con-
« server, ma vie et mon honneur. N'espé-
« rez rien obtenir de moi qui soit contraire
« aux devoirs de l'honneur. » Il lui représente ensuite avec chaleur l'état où il va livrer la France.

Le roi persiste à vouloir se rendre à Montmédi. On n'étoit pas sûr des hussards auxquels on faisoit exécuter divers mouvemens comme pour envelopper les pièces de canon. Un cavalier de la gendarmerie, qui avoit rencontré le fils du général Bouillé qui faisoit avancer un second détachement de hussards, et avoit couru un très-grand danger, redouble l'inquiétude, et fait sentir la nécessité d'accélérer le départ du roi. Arrivent en ce moment deux couriers : l'un étoit un aide-de-camp de M. Lafayette; l'autre étoit porteur d'ordres de l'assemblée nationale. Chaque instant augmentoit le péril. Le nouveau détachement de hussards

veut forcer le passage ; il est repoussé. Le départ est aussitôt décidé. Les citoyens fournissent chevaux et voitures, et l'on se met en marche le mercredi 22, à dix heures du matin.

On apperçoit bientôt sur une hauteur un nombreux détachement de Royal-Allemand. Un peloton se détache, ayant à sa tête le fils du général Bouillé ; mais il lui est impossible de traverser la rivière. M. de Choiseuil, que M. de Bouillé avoit envoyé à Varennes, fit passer la rivière à la nage à un de ses cavaliers pour avertir le général de l'arrestation du roi. A cette nouvelle il fait sonner le boute-selle, à trois heures du matin. Mais Mandel, quatrième colonel, fait naître des incidens, et le régiment ne peut partir qu'à cinq. A une lieue de Sténay, le général, qui marchoit à la tête de Royal-Allemand, fait faire halte. Il annonce aux soldats que le roi est arrêté à Varennes, qu'il doit se rendre à Montmédi, et qu'il les a choisis pour ses gardes-du-corps. Il leur demande s'ils veulent le suivre ; tous répondent qu'oui. Le général fait alors distribuer vingt-cinq louis à chaque escadron, et cent

louis au premier qui doit entourer la voiture. Cette inégale répartition occasionne des murmures ; il faut au général le tems de calmer cet orage, et ce fut ce retard peut-être qui renversa tous ses projets. Arrivé près de Varennes, il reçoit un courier qui lui fait défense de la part du roi de rien entreprendre.

M. de Bouillé retourne sur ses pas avec le régiment de Royal-Allemand. De retour à Sténay, il demande la route de l'abbaye d'Orval, terre de l'empire, où il s'enfuit avec MM. Clinglin et d'Offlyse, maréchaux de camp. Sans les marches mystérieuses des premiers détachemens de cavalerie, qu'on n'auroit pas dû envoyer ou qui auroient dû être beaucoup plus en force; sans l'affectation du roi de rechercher les chemins de traverse, ce qui fit perdre plus de deux heures dans le cours de la poste de Clermont à Varennes, il eût achevé son voyage aussi paisiblement que Monsieur, qui gagna rapidement la ville de Mons sans aucun obstacle. Le retour du roi à Paris fut tranquille. Il étoit escorté par un rassemblement prodigieux de gardes nationales accourues des

départemens voisins. A son arrivée à Paris, une multitude immense se presse sur son passage pour jouir de ce spectacle ; mais cette multitude innombrable étoit silencieuse et immobile.

Il est évident que Louis XVI partit avec le projet de sortir du royaume. On n'avoit rien préparé à Montmédi pour le recevoir ; tous les logemens, au contraire, étoient disposés dans l'abbaye d'Orval, hors la frontière, à douze lieues de Luxembourg, et M. de Condé s'y étoit rendu dans ce moment même.

Tous les jours de nouveaux événemens faisoient voir combien cette conspiration étoit étendue. A Lille, dans la nuit du 18 au 19, les indices les plus forts avoient annoncé un projet de livrer la citadelle et la ville, projet que fit avorter le civisme vigilant des soldats du régiment de Brie. Tous les départemens signalèrent à l'envi leur patriotisme : ils offrirent, dès les premiers momens de l'évasion du roi, leurs bras et leurs trésors pour la défense de la patrie et de la liberté. On admira sur-tout le laconisme sublime d'une adresse de la ville de Verdun à l'as-

semblée nationale : « Nous jurons de mourir « pour l'exécution de vos décrets. » Cette ligne étoit suivie de quatre pages de signatures. Et ce fut cette même ville qui depuis ouvrit ses portes aux Prussiens ; et puis comptez sur les adresses et sur les sermens. Les Spartiates tinrent bien autrement leur serment aux Thermopyles, quoique leur mort fut inévitable ; mais c'étoient d'autres tems et d'autres mœurs.

L'arrestation du roi fut un coup de foudre pour les puissances ennemies. L'empereur, le roi de Prusse et l'impératrice de Russie conclurent brusquement la paix avec la Turquie, et le traité de Sistove fut bientôt suivi de la convention de Pilnitz, par laquelle tous les rois de l'Europe regardèrent la cause de Louis XVI comme leur cause propre. Cette convention portoit qu'ils se réuniroient pour demander sa liberté, et venger les attentats ultérieurs qu'on se permettroit contre le roi, la reine et la famille royale.

C'est au milieu de ces circonstances difficiles que l'assemblée nationale avoit à prononcer sur la plus grande question qui eût

encore été soumise à son jugement : elle s'occupa, sans perdre un instant, du grand acte de justice que les événemens exigeoient d'elle. On va voir combien elle fut au-dessous de la tâche qui lui étoit imposée. Quelle moisson de gloire elle auroit recueillie, si, docile au vœu fortement prononcé de presque tout l'empire, elle eût décrété la république basée sur la constitution américaine, celle qui adopte le système des deux chambres, et si elle eût dit au roi : « Vous nous « avez trahi : quittez la France ; nous ne vous « craignons point. » Que de maux elle eût épargné à la nation ! l'exécrable décemvirat, ce gouvernement de fer et de feu qui a eu lieu depuis, n'eût jamais pesé sur la France ; n'eût-elle établi que le système d'une chambre haute et d'une chambre des communes, elle auroit évité bien des calamités. Oui, l'assemblée constituante (quelle leçon pour des législateurs !) a été la première cause, sans qu'elle s'en doutât elle-même, de tous les fléaux politiques dont nous avons gémi depuis, et dont la plupart des constituans ont été eux-mêmes les victimes. L'assemblée nationale ne rougit pas de surpasser

l'espoir même de l'aristocratie. Les trente millions de la liste civile, que le corps constituant avoit accordé si libéralement au roi, apparemment pour diminuer le déficit par cette prodigalité si impolitique, servirent à ce monarque, non-seulement pour n'être pas puni, mais même pour être maintenu sur son trône. L'argent répandu dans le corps constituant lui avoit fait accorder cet immense revenu. C'est ainsi qu'au moral comme au physique la corruption engendre la corruption. Nous ne connoissons point dans l'histoire d'autre exemple d'un roi convaincu d'avoir voulu, à diverses reprises, trahir son peuple et allumer la guerre civile, et cependant rétabli sur son trône, sans l'avoir reconquis par la force des armes, et rétabli par cette même assemblée que, par reconnoissance royale, il eût fait égorger s'il eut pu.

Au départ du monarque, les divisions qui régnoient dans le parti populaire de l'assemblée avoient cessé. Tous s'étoient réunis dans la société des amis de la constitution (les jacobins); mais après le jugement qui conservoit la couronne au roi, il s'éleva

une grande scission dans cette société : les uns crurent devoir former comme une ligue pour maintenir cette constitution, qu'ils accusoient, non sans fondement, leurs adversaires de vouloir renverser, les désignant sous le nom de républicains (1). Ils se retirèrent au couvent des Feuillans, et ce nom leur demeura. Les jacobins, dont les principes étoient plus exagérés, avoient pour eux la majorité des sociétés populaires. Cependant l'assemblée constituante, voulant mettre un terme à ses travaux, se reprochant elle-même sa foiblesse, et voyant la confiance publique prête à lui échapper, se hâta

(1) Les jacobins étoient composés de patriotes purs, mais exaltés, d'orléanistes ou royalistes voulant d'Orléans pour chef, et de patriotes modérés voulant Louis XVI et la constitution. Ceux-ci étoient assez d'accord avec les royalistes capétiens. En politique comme en physique les extrêmes se touchent. C'est ainsi que nous avons vu depuis les anarchistes, dirigés par Babeuf, employer les mêmes moyens, et se réunir, en quelque sorte, aux royalistes amis de Louis XVIII, quoique tendant vers un but différent. Comme les républicains, les orléanistes vouloient renverser la constitution de 91, et les partisans de Louis XVI,

de reviser ses décrets, de distinguer ceux qui n'étoient que des réglemens de détail, et qui, par cette raison, furent appelés réglementaires, et de rédiger l'acte constitutionnel qui devoit être présenté au roi. Il l'accepta au milieu de l'assemblée nationale, où il se transporta à cet effet le 14 septembre 1791, et jura de maintenir la constitution qui venoit d'être décrétée. Pourquoi encore ce serment? Nous aurions mieux aimé qu'on eût dit à Louis XVI, et même à chaque fonctionnaire public: « Nous ne « vous demandons point de sermens; ils ne « retiennent point l'homme déloyal, et ce-

de la royauté pure, s'accordoient, pour le moment, avec les vrais soutiens de cette constitution, dans l'espoir que Louis XVI, une fois conservé, la renverseroit bientôt. Une autre preuve que les extrêmes se touchent, c'est que rien n'est plus près du despotisme que l'anarchie, et rien ne conduit plus vers l'anarchie que l'extrême despotisme. Ce seroit ici le cas d'exposer l'affaire du Champ-de-Mars; pour ne pas nous répéter, nous renvoyons le lecteur au mémoire de Bailly inséré à la suite de ce livre: ce qu'il dit sur cette journée est de la plus grande vérité.

« lui qui est probe et fidèle n'en a pas be-
« soin; d'ailleurs, nous n'avons pas le droit
« de scruter les opinions. Votre intérêt est
« de bien vous acquitter du devoir qui vous
« est imposé et du poste qui vous est con-
« fié. Nous vous surveillerons : malheur à
« vous si vous nous trahissez. »

Reportons un moment nos regards sur l'espace que nous venons de parcourir. L'assemblée constituante vient d'achever ses longs travaux, et la postérité est née pour elle. Le moment de la juger est venu. Nous ne reviendrons point ici sur les grandes erreurs politiques qu'elle a commises, en décrétant trente millions de liste civile, en croyant la liberté compatible avec une monarchie héréditaire, en établissant ce qu'elle appela constitution civile du clergé, et sur-tout en exigeant un serment par une loi d'intolérance et de persécution, qui fut une des principales causes de la guerre de la Vendée. Nous ne rappelerons pas non plus ici le tort qu'elle eût de ne nous avoir pas donné la constitution angloise ; l'établissement d'une chambre haute eût prévenu l'émigration d'une brillante noblesse, d'une foule de

personnes riches et d'un grand mérite, eût élevé la France au plus haut degré de prospérité auquel il soit possible d'atteindre, et eût empéché la guerre intérieure et extérieure, et cet épouvantable amas de sottises, d'infamies, de crimes et de malheurs, dont nous avons été redevables à la faction d'Orléans, et depuis aux décemvirs. Elle eut un plus grand tort encore, ainsi que nous l'avons déja dit, de ne nous avoir pas donné le système des deux chambres, tel qu'il a été enfin fixé par la constitution de 1795. Celle-ci est plus conforme aux principes de l'égalité, de la philosophie et de la vraie liberté, et fera davantage le bonheur du plus grand nombre, et sur-tout des générations futures, et eût aussi prévenu les forfaits du décemvirat. La constitution angloise, méme modifiée, n'offroit pas ces grands avantages, mais elle rendoit la génération actuelle plus heureuse en la mettant à l'abri des maux qu'elle a souffert. D'ailleurs, la chose publique n'auroit pas couru cette foule de dangers qu'elle n'a surmontés que par des espèces de miracles. Le corps constituant ne devoit pas l'expo-

ser à des hasards dont il ne pouvoit calculer les résultats. C'est aussi une grande question de savoir, si, même pour procurer un plus grand bonheur futur, on doit sacrifier la génération présente aux générations à venir. Nous pensons pour la négative.

Quant à nous, nous allons nous attacher ici à deux questions qui nous paroissent être d'une solution non moins délicate que la précédente, et nous prendrons en grande partie pour guide le brillant et profond auteur de la *Correspondance d'un habitant de Paris avec ses amis en Suisse et en Angleterre*. La première de ces questions nous semble devoir être posée en ces termes : « Quel est le rapport de la doctrine de l'égalité avec l'organisation du corps politique et le maintien de l'harmonie sociale, sans laquelle il n'y a ni sûreté, ni bonheur ? » Pour traiter cette question à fond, il faudroit examiner s'il y a des erreurs utiles, des vérités dangereuses, des préjugés salutaires, des voiles politiques qu'il faut bien se garder de lever, jusqu'à quel point l'on doit tromper les hommes pour leur propre avantage, et si un peuple, devenu su-

bitement souverain et raisonneur en métaphysique et en politique, impétueux et facile à s'engouer, n'est pas armé de tout ce qu'il faut pour se détruire lui-même en peu de tems, devenir la proie de toutes les factions, et abuser des meilleures choses, comme un frénétique peut tourner contre lui-même les armes qu'on lui confieroit seulement pour sa défense. Du moins l'assemblée auroit dû mettre l'antidote à côté du poison, et la déclaration des devoirs à côté de la déclaration des droits. Nous pensons même qu'elle a plus fait que divulguer au peuple des vérités dont il étoit évident qu'il abuseroit; nous croyons qu'elle a avancé de grandes erreurs. Suivant nous, l'inégalité est plus dans l'état de nature que dans l'ordre social. Dans l'état de nature, le foible, loin d'être l'égal du plus fort, en dépend entièrement; dans la société, au contraire, le foible trouve un contrepoids à opposer à la force. Enfin, nous aurions voulu qu'on eût dit: « Les hommes naissent inégaux en force, en santé, en qualité morales, intellectuelles et physiques. Mais « leur réunion en société diminue, adou-

« cit, compense, et fait presque disparoî-
« tre cette inégalité, par la protection mu-
« tuelle des individus, par l'appui que le
« foible trouve dans le pouvoir tutélaire des
« loix. »

L'autre inculpation que nous nous permettrons de faire à la première assemblée constituante est d'avoir plus songé à détruire qu'à bâtir, de s'être entourée de ruines et de mécontens, et de s'être écartée de la maxime des plus grands législateurs, qui a toujours été qu'il faut moins s'occuper de faire des loix, même bonnes, que de faire des loix tenables; que le moyen de s'assurer de leur durée est de s'écarter le moins possible des antiques habitudes d'un peuple. Le corps constituant a exposé la révolution aux complots de toute espèce, et à l'effusion de sang qu'a occasionné la réforme simultanée et précipitée de tous les abus.

Il est une autre erreur de l'assemblée constituante qui a eu les suites les plus funestes, c'est de n'avoir pas temporisé sur l'affaire des colonies, et de n'avoir pas ajourné jusqu'après notre révolution celle de ces contrées.

Néanmoins,

Néanmoins, malgré les grands reproches qu'on est en droit de faire à cette première assemblée, il faut avouer que l'histoire n'offre aucune époque où des hommes aient fait, dans un si court espace de tems, de si grandes choses, et plus que les règnes absolus de dix rois successifs n'auroient pu opérer. Il faut convenir aussi qu'aucune assemblée n'a réuni de plus grands talens et une plus grande masse de lumières.

---

# MÉMOIRE

OU

# ADRESSE

*De l'immortel auteur de l'*Histoire de l'astronomie (Bailly), *à ses concitoyens ; contenant des détails curieux sur le départ du roi pour Varennes, sur Lafayette et sur l'affaire du Champ-de-Mars.*

Nous aurons dans la suite de cet ouvrage occasion de jeter des fleurs sur la tombe du célèbre et infortuné Bailly; nous y rendrons à son innocence, à sa probité, toute la justice que nous devons. Il est bien doux pour nous de pouvoir les faire ressortir davantage par

les preuves irréfragables contenues dans la pièce suivante; pièce presqu'entièrement inconnue, quoiqu'imprimée dans le tems sous le titre de *J. S. Bailly à ses concitoyens*, parce que ce mémoire, quoiqu'écrit avec la plus parfaite modération, quoiqu'il n'inculpât personne, et qu'il fut uniquement borné à la défense d'un accusé, ne put paroître : aucun libraire, aucun colporteur, n'eût osé le vendre; et ce n'est pas là un des caractères les moins frappans de l'oppression universelle sous laquelle gémissoit tout un peuple qui ne parloit que de liberté. Hélas ! la calomnie n'asseoit que trop souvent son spectre sur la tombe d'un grand homme. On le persécute vivant; on le poursuit encore lorsqu'il n'est plus. Nous avons cru qu'il étoit de notre devoir de prévenir les atteintes que la calomnie pourroit être tenté de porter à la mémoire d'un de nos plus illustres citoyens, de l'homme de la révolution qui fut le plus heureux en honneurs, et dont l'agonie fut la plus douloureuse. Il épuisa la férocité de la populace, dont il avoit été l'idole, et fut lâche-

ment abandonné par le peuple qui n'avoit jamais cessé de l'estimer. Il est mort, comme le juste de Platon, au milieu de l'ignominie. On cracha sur lui; on brûla un drapeau sous sa figure. Des hommes furieux et salariés s'approchoient pour le frapper, malgré les bourreaux indignés eux-mêmes de tant de fureur. On le couvrit de boue; il fut trois heures à la place de son supplice, et l'échafaud du président du jeu de paume fut dressé dans un tas d'ordures. Une pluie glaciale, qui tomboit par torrens, ajoutoit encore à l'horreur de sa situation. Les mains liées derrière le dos, il demandoit quelquefois le terme de tant de maux; mais ces paroles étoient proférées avec le calme de l'innocence, avec le calme digne d'un des premiers philosophes de l'Europe. Il répondit à un homme qui lui dit: « Tu trembles, « Bailly. » — « Mon ami, c'est de froid. »

Sa mort rappelle celle de Condorcet, autre philosophe du plus grand mérite, qui s'occupoit dans les fers de l'amélioration de l'espèce humaine, qui mourut avec le même calme, et qui fut, ainsi que Bailly, une

des victimes des monstres hideux de crimes et dégoûtans de sang par qui nous avons été gouvernés.

La pièce suivante est d'autant plus précieuse qu'elle jette un grand jour sur les événemens qui précédèrent la fuite du roi, sur la conduite tortueuse, perfide et ambitieuse de M. Lafayette, et sur la fameuse journée du Champ-de-Mars.

*J. S. BAILLY à ses concitoyens.*

J'AI été appelé comme témoin dans le procès de Marie-Antoinette ; je me suis trouvé nommé et inculpé dans l'acte d'accusation dirigé contre elle. Lorsque j'ai déposé on m'a fait des questions sur ce qui s'est passé le 17 juillet au Champ-de-Mars; on m'a interrogé sur mes liaisons avec Lafayette et Larochefoucault; on a cru que j'avois eu avec la ci-devant cour des relations criminelles. On m'a parlé de conciliabules tenus au château. Mes réponses, toutes concluantes qu'elles ont été, n'ont pu être entendues que des citoyens qui ont été présens à l'audience du tribunal.

Celui qui a occupé une place importante doit compte au peuple de sa conduite dans l'exercice des fonctions qu'il lui a confiées... Je viens donc aujourd'hui remplir ce devoir.

L'acte d'accusation de Marie-Antoinette porte : « Il est constant, *d'après les décla-« rations de Louis-Charles Capet et de la « fille Capet*, que Lafayette, *favori sous « tous les rapports* (1) de la veuve Capet, « et Bailly, lors maire, étoient présens lors « de l'évasion du château des Tuileries, et « qu'ils l'ont favorisée de tout leur pou-« voir. »

Il est faux que j'ai été aux Tuileries dans la journée du 20 juin. Il est faux que j'aie facilité en aucune manière l'évasion de la

---

(1) Qui ne croiroit, d'après ces mots *favori sous tous les rapports*, que Lafayette étoit très-avant dans les faveurs de la reine. Elle ne pouvoit le souffrir, et disoit souvent à ses amis : « Aurai-je toujours ce « blondin devant les yeux ? » C'est ce que nous tenons de personnes dignes de foi. On n'avoit recours à Lafayette que parce que ce commandant de la garde nationale eût pu déranger tous les projets.

famille de Louis. Il est vrai, au contraire, que j'ai fait tout ce qui dépendoit de moi pour la prévenir et l'empêcher.

Instruit du fait de la déclaration de Louis Capet et de sa sœur, j'ai demandé au président du tribunal d'interpeller l'accusée de déclarer : 1°. à quelle heure Louis et elle étoient sortis des Tuileries le 20 juin ; 2°. si j'étois présent. Le président m'a répondu que l'accusée dans l'instruction avoit prévenu mes interpellations, et déclaré : 1°. qu'ils étoient partis entre onze heures et minuit ; 2°. que je n'étois pas présent. Le témoignage de la mère a donc détruit celui des enfans.

Depuis plusieurs mois, on annonçoit une évasion prochaine de Louis. J'avois fait constamment passer au comité des recherches les renseignemens qui m'étoient parvenus. Ces bruits se renouvellèrent dans les journées des 19 et 20. Depuis dix-sept jours, j'étois malade d'une esquinancie ; je commençois à me lever. Le lundi 20 au soir, de nouveaux avis me firent rassembler chez moi trois officiers municipaux les plus voisins, afin de ne pas avoir à me décider seul

sur ce que les circonstances pourroient exiger.

J'envoyai chercher le commandant général ; je m'habillai à tout événement. Le citoyen Cochon de l'Apparent, alors membre de l'assemblée constituante et du comité des recherches, vint pour me communiquer ce qu'il savoit, et a été témoin de ce qui s'est passé chez moi : il peut en rendre témoignage. Le commandant général arrivé, nous lui communiquâmes et les avis que nous avions reçus, et nos inquiétudes. Nous lui dîmes que c'étoit à lui qu'appartenoit la garde des Tuileries. Il nous répondit qu'il alloit se rendre au château, qu'il y donneroit les ordres les plus sévères, et quoique le projet annoncé lui parut peu vraisemblable, qu'il sauroit bien en empêcher l'exécution. Lafayette se rendit effectivement au château ; il revint un peu après minuit à la Mairie : il annonça que toutes les grilles étoient bien fermées, qu'il avoit renouvellé lui-même les consignes à toutes les portes : il ajouta ( ce sont ses expressions que je me rappelle très-bien ) qu'une souris ne sortiroit pas. Il nous dit que le major général

Gouvion passeroit lui-même la nuit à la porte de Villequier. Voilà les faits qui sont à la connoissance des personnes que je viens de citer; le concièrge, le portier de la maison, Jean-Baptiste Mousson, mon domestique actuel, mon ancien cocher nommé Bellanger, le nommé François, inspecteur de l'allumage, et tous ceux qui étoient alors
101 à mon service peuvent aussi attester que le 20 juin je ne suis pas sorti de chez moi.

On sait que Louis et sa famille partirent avec un passeport délivré chez Montmorin, sous le nom, si je me rappelle, de la baronne de Knoff. Quelques jours avant l'évasion, en me lisant l'extrait de mes lettres, on me dit que M. Simolin, ministre de Russie, me demandoit un passeport pour la baronne de Knoff. J'en avois de tout signés chez moi qui m'étoient délivrés par le ministre. Après un moment de réflexion, je dis: « Mais pourquoi le ministre de Russie « me demande-t-il un passeport pour une « étrangère, il doit s'adresser au ministre « des affaires étrangères. » Je le renvoyai à son ministre. On m'avoit tendu un piège

que j'eus le bonheur d'éviter.. On sait que Montmorin déclara qu'il en avoit donné deux, sous prétexte que le premier avoit été brûlé.

Il est donc faux que j'ai été présent à l'évasion de Louis et de sa famille, et que j'ai favorisé de tout mon pouvoir ce projet liberticide. Il est, au contraire, de toute vérité, que j'ai fait tout ce qui étoit en moi pour le prévenir et l'empêcher.

On m'a parlé de conciliabules tenus aux Tuileries. Ces conciliabules étoient, dit-on, formés d'intrigans, et de membres de l'assemblée constituante, Mirabeau, Barnave, Lameth, etc. : on a paru croire que j'y avois assisté. J'affirme que je n'en ai jamais eu aucune connoissance, que je n'y ai jamais assisté, que je n'ai jamais été lié avec aucun de ceux que l'on regardoit comme chefs de parti, tels que Mirabeau, Barnave, les deux Lameth, que mes liaisons avec Lafayette m'avoient été commandées par les rapports de nos places, que la confiance que j'avois eu en lui, sur-tout la première année, m'avoit été dictée par la France entière ; mais

qie mes liaisons avec lui n'ont jamais été qu'officielles, et que je n'avois point sa confiance particulière (1).

On a dit qu'entre autres conciliabules il s'en étoit tenu chez Larochefoucault. J'ai répondu que j'avois, en effet, connoissance que plusieurs députés, et entre autres Lafayette, se réunissoient souvent le soir chez Larochefoucault, mais que je n'y avois jamais été.

On m'a parlé de la malheureuse journée du Champ-de-Mars : on a dit que c'étoit une conspiration pour faire assassiner les patriotes. J'ai répondu que la municipalité de Paris et moi n'avons eu aucune connoissance

(1) Quel point de contact, quelle union pouvoit-il en effet y avoir, autre que celle nécessitée par leurs places, entre un intrigant, un courtisan, un homme perfide et dissimulé, et un philosophe strictement renfermé dans les devoirs de sa place, étranger à toutes intrigues, mais qui par cela même ne pouvoit les déjouer. Au reste, si Lafayette eut de grands torts les 5 et 6 octobre et le 20 juin, il n'en eut aucun dans la journée du Champ-de-Mars, ni la cour non plus.

ni soupçon d'un complot contre les patriotes. L'assemblée nationale, instruite qu'il se formoit des rassemblemens pour s'opposer au décret rendu la veille, jugeant que toute opposition qui prenoit un caractère de résistance à la loi devenoit répréhensible, ordonna au département et à la municipalité de poursuivre ces rassemblemens par tous les moyens que la constitution avoit remis entre leurs mains. Les procès-verbaux qui existent dans les archives de l'assemblée nationale et de la municipalité prouvent que le corps municipal avoit, dès le matin, employé les moyens de persuasion pour parvenir à dissiper les attroupemens. Lorsque ensuite la municipalité en corps est entrée dans le Champ de la Fédération, personne n'ignore que les magistrats n'eurent pas le tems de faire les sommations prescrites par la loi; que la municipalité et la garde nationale furent assaillies d'une grêle de pierres, et que l'un des hommes attroupés a tiré un coup de pistolet dirigé contre la municipalité, et dont la balle, après avoir passé derrière moi, a été percer la cuisse d'un dra-

gon de la troupe de ligne, qui s'étoit réuni à la garde nationale, et qui est mort de cette blessure.

On a dit que les hommes auteurs de ces désordres et de ce meurtre n'avoient rien de commun avec les citoyens rassemblés à l'autel de la patrie. Mais aussi la garde nationale ne fit feu que sur les glacis d'où étoient parties les pierres et les coups de pistolet. On ajoute que les gens qui occupoient ces glacis avoient été envoyés par Lafayette et par moi. Cette inculpation est sans preuve et elle est de toute fausseté. Je l'affirme en ce qui me concerne. Il est d'ailleurs évident que si ces hommes eussent été nos agens, sans doute ils n'auroient tiré ni sur la municipalité, ni sur moi.

Mais, dit-on, Lafayette se réconcilia en juin 1791 avec les Lameth et autres, et ils tramèrent tous ensemble la perte de la liberté. J'ignore ce qu'ont pu tramer des hommes avec qui je ne me suis jamais concerté. J'ai vu, en effet, cette réconciliation et j'en ai été surpris (1); mais on ne dira pas que

---

(1) Aussi Bailly a-t-il dit, un peu plus haut, que

je me suis réconcilié avec les Lameth, parce que je n'étois ni brouillé, ni lié avec eux. Je ne crois pas depuis la révolution leur avoir parlé à aucun deux minutes de suite. Je n'ai jamais eu de relations suivies avec les députés que celles que me donnoient dans les différens comités les affaires de la ville. Si Lafayette s'est lancé dans les intrigues, il connoissoit trop ma loyauté pour m'en rendre le confident.

Quant à mes relations avec la cour, une chose bien propre à prouver mon innocence à cet égard, c'est que dans le grand nombre de pièces trouvées dans les papiers de Louis, ou chez Laporte, ou dans l'armoire de fer, pièces où un grand nombre de personnes sont nommées pour des relations plus ou moins coupables, il n'y en a aucune qui puisse m'attirer le moindre reproche. Bien plus, je suis nommé dans ces pièces, mais c'est pour me traiter en ennemi. Les uns

---

Lafayette n'avoit eu principalement sa confiance que la première année. Malgré sa bonhommie non soupçonneuse, Bailly ne tarda pas à reconnoître la duplicité de Lafayette.

m'attaquent par des railleries, et cherchent à me donner des ridicules (voyez les lettres de Cazotte); d'autres, comme Talon, disent : « Sire, si vous faites tels sacrifices, « Bailly viendra vous faire de beaux dis« cours. » D'autres disent, et à la date de 1791 : « On va travailler le maire de Paris « de manière qu'il ne pourra plus nous don« ner d'embarras. » Enfin, il y en a qui parlent de la nécessité de faire tomber ma tête.

Je n'ai rien gagné à la révolution : j'y ai perdu des places utiles, et ma fortune est presque détruite. J'ai besoin, mes chers concitoyens, de votre estime : je sais bien que tôt ou tard vous me rendrez justice, mais j'en ai besoin pendant que je vis, et que je suis au milieu de vous. Je l'avois méritée pendant cinquante ans de probité soutenue ; et près de trois ans d'un dévouement entier à vos intérêts, sans autre prix que votre estime, ne peuvent que l'accroître et la consolider.

*Signé* Bailly.

Bailly communiqua son mémoire à un

compagnon de sa captivité, homme d'un talent distingué, et son ami. « Si on lit ce mé-
« moire, lui dit celui-ci, il est impossible
« qu'on vous condamne. » — « Ils ne le liront
« pas, répondit Bailly; et quand ils le liroient,
« ils me condamneroient encore : ils veulent
« ma tête, et ils l'auront. Je crois que leur
« acharnement est tel qu'ils changeront pour
« moi la nature du supplice : ils ne le trou-
« veront pas assez cruel. » Puis il ajouta :
« Cette idée m'afflige, non pour moi, mais
« pour les malheureuses victimes qui seront
« égorgées après moi ; car la mort de la guil-
« lotine est bien douce (1). »

(1) Telle fut la fin de cet homme qui a découvert, non-seulement l'existence, mais même le local où a régné un peuple savant, antérieur à tous les peuples connus, même par la tradition. L'histoire, la mythologie, les monumens, la géographie, l'astronomie, tout s'accorde à prouver sa découverte.

LIVRE

# LIVRE XXII.

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

**Ouverture de l'assemblée législative. Sa division en deux partis fortement prononcés. Le roi oppose le *veto* aux mesures adoptées par le corps législatif contre les émigrés et les prêtres. Renouvellement du ministère. Défaveur des nouveaux ministres. Troubles dans Avignon. Détails sur la Glacière. Décret d'accusation contre Delessart, ministre.**

LA France étoit plutôt redressée qu'abattue par les violentes tempêtes qui s'étoient succédées dans son sein; et si l'assemblée constituante dégénérée étoit tombée comme en caducité; si elle s'étoit laissé corrompre par l'appât de l'or et par un reste de préjugé servile pour la royauté héréditaire, l'esprit public avoit, au contraire, acquis un tel degré

d'énergie, que son incandescence devenoit peut-être aussi dangereuse que la foiblesse du corps constituant. Le mot de république étoit déja dans toutes les bouches, son idée dans tous les esprits, sur-tout dans les nombreuses sociétés populaires qui couvroient la surface de la France. Mais il étoit bien à craindre, comme l'événement ne l'a que trop prouvé, qu'on ne tombât dans le délire de la démocratie; c'est-à-dire, d'une démocratie basée d'une manière que la multitude a une influence trop forte. Une telle démocratie, sans aucun contrepoids, sans aucun régulateur, est le fléau le plus dévorant. C'est la forme de gouvernement la moins applicable à un vaste, même à un petit état. Aussi Licurgue, interrogé par un particulier qui lui demandoit pourquoi il avoit *établi* à Lacédémone la balance des pouvoirs, au lieu d'y avoir introduit la démocratie pure, lui répondit : *Commence par l'établir toi-même dans ta maison.* La réponse de ce grand législateur devroit suffire à ceux qui se sont livrés au fol enivrement de la démagogie. Malheureusement la majorité de nos républicains d'alors n'étoit composée que de

démagogues délirans. Ajoutez au dissentiment (1) des esprits, une constitution imbibée du poison anarchique; joignez-y cette guerre, je ne dirai pas de religion, mais de prêtres, plus fatale encore que toutes les autres divisions, et vous verrez que la France, semblable à une terre qui tremble et fume sans cesse, devoit s'attendre à de nouvelles explosions.

Cependant la première séance de l'assemblée législative paroissoit présager l'union et la paix, et la meilleure harmonie entre les deux pouvoirs. L'acte constitutionnel fut porté dans l'assemblée avec une sorte de culte religieux. Chaque député monta à la tribune, et la main posée sur cet évangile politique, jura de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée pendant les années 1789, 1790 et 1791.

Mais l'orage imprévu qui s'éleva tout à coup porta bientôt l'effroi parmi les amis de la paix, et ranima l'espérance de ceux qui n'avoient cédé qu'à regret aux circons-

---

(1) *Dissentiment* nous a paru un mot nécessaire pour éviter une circonlocution.

tances. Le roi venoit d'écrire à l'assemblée pour lui annoncer son intention de venir, dès qu'elle seroit constituée, se réunir aux nouveaux représentans du peuple. Sous prétexte que le corps législatif étoit seul arbitre de sa police intérieure, on institua un cérémonial nouveau : on refusa au monarque les titres de *sire* et de *votre majesté ;* on voulut que les membres de l'assemblée pussent se couvrir à volonté devant lui ; enfin, on retrancha toutes ces démonstrations de respect, et, suivant plusieurs opinions, de servilité, dont la politique angloise a eu la sagesse d'environner le trône, mais qui, dans la ferveur des premiers jours de la liberté, parurent des restes d'idolâtrie et des vestiges de l'ancienne servitude. Cette démarche imprudente et hostile envers le chef suprême du pouvoir exécutif indisposa tous les esprits : l'assemblée elle-même, effrayée de son propre décret, s'empressa dès le lendemain de le rapporter ; mais il fit une impression profonde sur le gouvernement.

L'assemblée constituante avoit décrété que la révolution étoit finie ; mais elle n'avoit pas assoupi les haines, neutralisé les jalousies,

paralysé l'esprit de faction. Une foule d'hommes avoit, ou croyoit avoir le plus grand intérêt à renverser le nouveau gouvernement. Le roi seul en avoit un véritable à le maintenir ; mais la cour, ni lui-même, ne le sentoient pas. Son voyage de Varennes avoit laissé sur sa bonne foi des impressions difficiles à détruire : les hommes les plus accrédités parmi le peuple ne cessoient de répéter, peut-être avec raison, que c'en étoit fait de la constitution, si l'on ne changeoit de dynastie. La faction d'Orléans s'agitoit de plus en plus, et concouroit puissamment à disséminer ce bruit.

L'assemblée constituante, originairement composée des députés des trois ordres rivaux, plutôt que des représentans du peuple, s'étoit trouvée naturellement divisée par la différence des préjugés et des intérêts de ses membres : l'assemblée législative, formée d'élémens homogènes, ne sembloit pas renfermer dans son sein les mêmes germes de dissentions : on ne tarda cependant pas à y voir planer la discorde. La scission des amis de la constitution avoit formé deux centres de réunion, deux points de ralliement pour

les deux partis les plus opposés, les *jacobins*, et ceux qu'on nomma *feuillans*. On n'a pas oublié que parmi les jacobins, les uns vouloient sincèrement la république; les autres d'Orléans; et que parmi les feuillans, une partie vouloit la constitution et Louis XVI, l'autre ne vouloit la constitution que dans l'espoir que, tôt ou tard, Louis la renverseroit. Le schisme que venoit d'éprouver la société mère s'étoit fait vivement sentir dans les clubs affiliés : les uns s'étoient attachés à la nouvelle métropole; mais le plus grand nombre étoit demeuré uni à celle qui s'étoit maintenue dans l'ancien local, aux jacobins. Le nom est tout pour le commun des hommes; et si les scissionnaires, les feuillans, avoient conservé leur nom primitif de jacobins, et le siége de leurs séances, ils l'eussent peut-être emporté sur leurs adversaires : tant est prédominant le pouvoir de l'habitude! tant est puissante la magie des noms!

La majeure partie des nouveaux députés s'étoit empressée, à son arrivée à Paris, de s'aggréger à l'une ou à l'autre de ces sociétés. Toutes deux se disoient amies de la

constitution, et toutes deux cherchoient à la plier au gré de leurs préjugés et de leurs intérêts, ou plutôt au gré des chefs dont la main invisible les dirigeoit. L'exagération des principes qui, aux yeux de la multitude est le cachet du patriotisme, concilia aux jacobins la faveur populaire. De continuelles dénonciations contre les ministres, les généraux et les magistrats, des déclamations emphatiques, répandoient sur leurs séances un intérêt dramatique propre à leur conquérir beaucoup de spectateurs. La constitution, après laquelle la nation entière avoit si long-tems soupiré, étoit achevée, et cependant les malheurs publics augmentoient. Chaque jour voyoit renouveller les attentats sur les personnes et les propriétés. On avoit cru assurer le dépôt de la liberté publique en délégant aux juges de paix l'exercice de la police de sûreté; mais la France n'étoit pas encore mûre pour cette sublime institution. Jamais on ne vit mieux que des états ne se gouvernent pas par des abstractions métaphysiques, et que les loix les plus belles ne sont pas de bonnes loix si elles ne sont appropriées aux circonstances des tems et

des lieux, et à l'état physique et moral du peuple pour lequel elles sont faites.

Le crédit public achevoit de périr au milieu de nos convulsions politiques. La valeur relative des assignats diminuoit dans une progression alarmante. Un malheur qui est la suite ordinaire des malheurs publics, et sur-tout de l'anarchie, la famine ne tarda pas à se faire sentir au sein même de l'abondance. L'habitant des campagnes, plus susceptible par son ignorance de recevoir l'impression des fausses alarmes, avoit, dès l'origine, témoigné la plus invincible repugnance pour les assignats; il la manifesta encore plus à cette époque. Il faut convenir aussi que l'abus qu'on a fait de la facilité d'émettre des assignats à volonté a prouvé que la cupidité naturelle avoit rendu sur cet objet son instinct aussi sûr que prévoyant. On employa dans plusieurs endroits la force armée; et la violence, comme il arrive toujours, arrêta le cours du commerce au lieu de l'assurer. Les marchés furent dégarnis, et la petite quantité de bled qui fut mise en vente s'éleva à un prix auquel la classe pauvre ne pouvoit plus atteindre. Des attroupe-

mens se formoient dans les marchés, et le grain étoit arbitrairement taxé par des séditieux, souvent même pillé. Ils forçoient souvent les officiers municipaux de se mettre à leur tête, afin de légaliser leurs violences par la présence des magistrats du peuple. Tout l'hiver se passa dans ces agitations funestes. Le corps législatif harceloit le gouvernement au lieu de le seconder : on ne comptoit pas sur sa sincérité ; on cherchoit à le rendre odieux. Les ministres de leur côté ne se conduisoient guère mieux. Au lieu de caresser politiquement les passions de l'assemblée, ils les irritoient par des provocations imprudentes. Ils témoignoient hautement leur mépris pour les opérations du corps législatif. La faction d'Orléans aggravoit les troubles et l'anarchie par ses nombreux et puissans émissaires disséminés dans toute la France. D'un autre côté, les députés, avoient apporté de leurs départemens cette fureur de se signaler, souvent par une funeste exagération ; fureur si naturelle dans un gouvernement où tous les emplois honorables et lucratifs étant dans la main du peuple, c'étoit faire un pas vers les honneurs et vers la

fortune que d'attacher à son nom quelque célébrité.

Dans la situation où se trouvoit le gouvernement par rapport à l'assemblée nationale, l'activité inquiète de celle-ci eût offert à un ministre plus politique, et sur-tout mieux intentionné, les moyens de se rapprocher d'elle, et de couvrir de son inviolabilité les opérations les plus délicates; mais le conseil du roi vouloit tracer sur-le-champ la ligne de démarcation qui séparoit les deux pouvoirs. Il affoiblit ainsi, au lieu de l'augmenter, son autorité constitutionnelle.

La révocation de la loi contre les émigrés ne produisit aucun des effets qu'on en devoit attendre. A peine les barrières de l'empire furent-elles ouvertes que l'émigration recommença avec une nouvelle fureur. Les routes furent couvertes d'une foule de ci-devant gentilshommes et de mécontens qui se rendoient dans les Pays-Bas, dans les électorats, et sur-tout à Coblentz, devenu leur capitale. La maison militaire du roi y avoit été rétablie, non telle qu'elle existoit à l'époque de la révolution, mais telle qu'on l'avoit vue à l'avénement de Louis XVI à la

couronne. On avoit transporté à Coblentz l'étiquette de Versailles ; et si les princes avoient perdu leurs grandeurs, ils avoient du moins conservé leur morgue insultante et leur orgueilleuse nullité.

L'assemblée crut devoir prendre des mesures promptes et répressives. Un premier décret attaqua la conjuration des émigrés dans son chef, et requit Louis-Stanislas-Xavier, prince françois, de rentrer dans le royaume dans le délai de deux mois, faute de quoi il seroit censé avoir abdiqué son droit éventuel à la régence. Un décret plus rigoureux suivit de près cet acte du corps législatif; il déclaroit dès ce moment suspects de conjuration contre la patrie les François rassemblés au-delà du royaume, et ordonnoit que ceux qui seroient encore en état de rassemblement le premier janvier suivant fussent punis de mort. Mais comment constater ce rassemblement?

Le décret fut porté le jour même à la sanction du roi. Le monarque, qui avoit entamé, ou feint d'entamer, des négociations avec toutes les puissances voisines, en parut effrayé. Léopold de son côté ne décla-

roit pas la guerre, mais ne garantissoit pas la paix. Il se bornoit à des réponses évasives et dilatoires. Le roi usa du droit de suspendre les décisions du corps législatif. Il opposa son *veto* ou refus. Ce premier usage, si mal-adroitement appliqué, de son pouvoir aliéna de plus en plus le peuple. Un second essai plus malheureux encore fit perdre entièrement au roi, et sans retour, l'affection de la multitude.

On regardoit généralement, et certes avec raison, les prêtres dissidens comme une des grandes causes des désordres de l'état. Tous n'étoient pas coupables, mais le plus grand nombre avoit à cet égard de grands reproches à se faire. Tout ce que l'ambition, l'avarice en fureur et le fanatisme peuvent mettre en usage, l'avoit été par un grand nombre des chefs de ce parti : mais quelles mesures falloit-il prendre contre eux ? Nous avons déja dit combien on eut tort d'exiger d'eux un serment, et quel plus grand tort on eût encore de se mêler d'affaires de religion. Ce mal une fois fait, il falloit ou déporter tous les prêtres réfractaires à la fois, ce qui peut-être eût été moins barbare que de

les persécuter, massacrer illégalement et en détail, comme on l'a pratiqué dans un grand nombre d'endroits (1), ou plutôt suivre les principes de la raison, de l'humanité, de la justice, qui commandoient d'essayer d'abord le voies les plus douces : l'intolérance allume le fanatisme. Mais ce ne fut pas la raison qui fut écoutée. Les membres du département de Paris firent, le 5 décembre, cette fameuse pétition dans laquelle ils développèrent les principes de tolérance que nous venons d'exposer. Mais cette pétition même fut une grande faute en politique : d'un côté, elle autorisoit par un grand exemple ceux qui pourroient être tentés de donner des entorses à une loi dont un corps administratif démontroit l'injustice ; d'un autre côté, elle offroit un exemple encore plus dangereux, celui de s'immiscer entre l'assemblée et le roi, et de créer un troisième pouvoir : dans une circonstance aussi

(1) Ce qui paroît le plus cruel au premier coup-d'œil l'est souvent le moins. Cette déportation eût empêché, et le massacre d'une infinité de prêtres, et des flots de sang qui ont coulé dans la Vendée.

difficile, les ministres tinrent conseil : on y appela même Alexandre Lameth et Barnave dont l'opinion motiva depuis un décrèt d'accusation contre eux (1). Il fut décidé que le roi refuseroit encore sa sanction à ce décret.

Les suites des deux actes d'autorité que le roi venoit d'exercer n'étoient pas difficiles à prévoir. Les agitateurs du dedans et du dehors redoublèrent d'activité. Ainsi, dans ces tems malheureux, la sagesse comme la témérité, le respect des loix comme leur infraction, tendoient par la malignité et la malveillance à la dissolution du nouveau corps politique et à une révolution inévitable. Le gouvernement étoit d'autant plus à plaindre qu'il paroissoit avoir provoqué la chûte des débris qui l'écrasoient. Les nobles et les prêtres se vantoient hautement de sa protection. Louis XVI n'avoit que le

(1) La cause ou le prétexte de ce décret d'accusation fut une pièce trouvée au château des Tuileries, sous ce titre : *Projet du comité des ministres concerté avec MM. Lameth et Barnave*. 1°. Refuser la sanction ; 2°. écrire aux princes d'un ton frater-

choix des précipices, et il tomba dans plusieurs qu'il auroit pu éviter.

Montmorin et Duportail se retirèrent du ministère, l'un fatigué des orages de la première révolution, et craignant de ne pouvoir lutter avec autant de force et de bonheur contre les nouvelles tempêtes; le second, après quelques efforts impuissans, cédant à la haine que ses liaisons étroites avec Alexandre Lameth avoient suscitées contre lui, et aux soupçons qui commençoient à planer sur sa tête, quitta une place qu'il voyoit bien ne pouvoir plus remplir. La Luzerne avoit déja renoncé au ministère de la marine. Les remplacemens ne furent pas tous heureux. Le département des affaires étrangères fut donné à Delessart, dont les connoissances administratives et financières auroient été plus utiles au département de l'intérieur. La marine fut donnée à Bertrand, autrefois intendant de Brest, qui, par son caractère et ses talens, auroit

---

nel et loyal; 3°. nouvelle proclamation sur les émigrés marquant réquisition aux puissances de ne souffrir aucun rassemblement.

pu servir la chose publique, si son opposition à la constitution nouvelle avoit été moins connue et moins réelle. Le ministère de l'intérieur auquel, durant l'administration de Delessart, les finances avoient été réunies, fut divisé en deux départemens. Tarbé, ancien premier commis, dont on connoissoit la probité, l'expérience et les lumières, fut mis à la tête des finances. On confia l'intérieur à Cahier de Gerville, homme d'un patriotisme éprouvé et de vertus antiques, et que ces mêmes vertus peut-être rendoient peu propre à des fonctions qui, affligeant sans cesse son cœur du spectacle déchirant des désordres de l'état, ne lui laissoient ni le sang froid nécessaire pour user de tous ses moyens, ni le triste courage de demeurer impassible spectateur de tant de maux. Enfin, on fit ministre de la guerre Louis de Narbonne, jeune officier général, qui joignoit à un caractère d'audace un esprit fécond en ressources; mais ces qualités brillantes couvroient une ambition profonde.

Le ministère s'étoit maintenu jusqu'alors par l'unité des principes et l'union qui avoit

régné

régné parmi tous ses membres ; la dissention ne tarda pas à s'y glisser. Narbonne vouloit prendre les rênes, et Delessart vouloit les retenir. Il y eut deux partis dans le conseil. Les ennemis de la constitution ne manquèrent pas de s'en prévaloir pour les perdre l'un par l'autre. Cependant les clubs, la tribune de l'assemblée, les places publiques même, retentissoient de continuelles dénonciations contre les ministres.

Les diverses puissances de l'Europe auxquelles le roi avoit fait notifier son acceptation de la constitution avoient fait des réponses insignifiantes. Les rassemblemens d'émigrés continuoient. La convention ou le traité de Pilnitz subsistoit toujours, et le roi de Suède s'annonçoit comme l'Agamemnon de la ligue formée contre la France. Les mesures les plus actives furent prises pour résister à ce concert menaçant de tant de rois. Le choix des généraux étoit tel que le peuple l'eût fait alors lui-même. La suite a fait voir combien peu cependant ce choix étoit heureux. Les noms de Lafayette, de Lukner, de Rochambeau, commandoient la confiance ; mais les deux premiers sur-

tout répondirent bien mal à l'attente du public. Louis de Narbonne partit lui-même pour visiter les places frontières ; mais ce n'étoit de sa part qu'une vaine ostentation et qu'une démonstration perfide : Narbonne étoit infecté de la plus virulente aristocratie.

Delessart avoit déja été dénoncé, ou plutôt injurié plusieurs fois. On lui reprochoit d'être l'auteur des massacres d'Avignon et des désastres du Comtat. Ce malheureux pays avoit éprouvé plus qu'aucun autre les secousses de la révolution. Livré, sans force publique, à la fureur des partis, il avoit été vingt fois arrosé de sang : à chaque nouvel orage il avoit vu se renouveller des scènes atroces dont les auteurs seuls avoient changé, mais qui portoient toutes le même caractère du cannibalisme le plus féroce. Presqu'au moment même où la réunion du Comtat à l'empire françois avoit été prononcée, Lescuyer, secrétaire de la municipalité, avoit été égorgé au pied des autels. Peu de jours après, le parti opposé reprit le dessus. L'histoire des crimes du genre humain fut agrandie d'un des forfaits les plus

exécrables dont aucun siècle ait été souillé.

Le dimanche 31 octobre plusieurs citoyens furent arrêtés et enfermés dans le palais. Pendant la nuit, plus de cinquante furent massacrés de sang froid l'un après l'autre, et le mode de l'exécution surpassa en cruauté cette barbare exécution elle-même. Des pères furent immolés sur les corps sanglans de leurs fils, des mères sur ceux de leurs filles : douze femmes furent éventrées ; et toutes ces victimes, après avoir été mutilées, tronquées, hachées, furent entassées dans un trou appelé *Glacière*, qui fut muré sur-le-champ. Claude Fauchet voulut plusieurs fois rendre Delessart responsable de ces horreurs qu'il auroit pu prévenir, selon lui, en hâtant l'envoi des commissaires chargés de la réunion du Comtat à la France. « Je voudrois, dit-il, qu'on « lui laissât la vie, mais pour souffrir, mais « pour respirer l'odeur des cadavres fumans « de la Glacière. »

Le ministre n'eût pas de peine à repousser cette odieuse accusation ; mais ses ennemis ne se lassèrent pas, et les événemens semblèrent conspirer avec eux.

Cependant Narbonne faisoit tous ses efforts pour que l'on commençât la guerre. Il avoit entamé de son chef une négociation avec le duc de Brunswick, et lui avoit fait offrir le grade de généralissime des armées du peuple françois. Ce prince s'étoit refusé à cette proposition sans cependant ôter tout espoir d'y accéder. L'ambition de Brunswick n'étoit pas moins connue que ses talens : on craignoit qu'il ne se laissât éblouir par l'appat d'une couronne qu'une faction puissante faisoit briller à ses yeux. Les relations du jeune ministre avec Brissot, Carra et plusieurs autres n'étoient pas moins suspectes. Sa disgrace fut résolue, et M. de Grave fut nommé son successeur. Le même jour, Cahier de Gerville et Bertrand donnèrent leur démission. Delessart paroissoit triomphant ; il étoit au bord du précipice. Tous les amis de Narbonne se réunirent ; l'assemblée décréta qu'il emportoit ses regrets (1). Le même jour de sa

(1) Un Pichegru, un Jourdan, un Dagobert, mériteroient un pareil regret. Mais un Narbonne, un jeune homme nouvellement promu au minis-

disgrace, la perte de son rival fut arrêtée. Brissot monta à la tribune et accusa Delessart d'avoir caché des vérités importantes, les conférences de Pilnitz et les manœuvres des rois nos voisins. Le décret d'accusation fut lancé, et envoyé sur-le-champ au pouvoir exécutif.

---

tère. . . . . Ce décret nous rappelle ce que dit Linguet, que les corps nombreux font ordinairement toutes les sottises que les intrigans veulent qu'ils fassent. Ce décret déshonoroit l'assemblée sans honorer Narbonne; car un décret n'honore qu'autant qu'il est mérité.

---

# LIVRE XXIII.

L'assemblée décrète presqu'à l'unanimité la guerre avec les puissances étrangères. Lettre de M. Lafayette. Journée du 20 juin. Marche des armées coalisées vers nos frontières. Journées du 10 août et du 2 septembre. Suspension du roi. Il est transféré avec la famille royale au Temple. Emigration de M. Lafayette. Nouveaux ministres. Papiers trouvés au château des Tuileries. Décret d'accusation contre Barnave et autres. Reddition de Longwy et de Verdun. Baurepaire au Panthéon. Réflexions sur les travaux de l'assemblée législative et sur les colonies.

Dès le commencement de la révolution, la guerre étoit inévitable entre les têtes couronnées de l'Europe et la France : ainsi,

tous les *offices* et *conclusum* de l'empire germanique, toutes les prétendues négociations du roi des François, les débats même du corps législatif sur la question de savoir si on déclarera, ou plutôt si on tiendra la guerre pour déclarée de la part de l'empereur, n'étoient que de ces mesures que chaque parti prend ordinairement pour mettre de son côté les apparences de la réflexion et de la justice. Il étoit inutile d'examiner si nous devions déclarer la guerre : elle l'avoit été par le traité de Pilnitz et les rassemblemens d'émigrés chez nos ennemis, et plus encore par la nature de notre révolution. Les puissances auroient toujours saisi le premier moment qu'elles auroient cru favorable pour attaquer. Il ne s'agissoit donc que d'examiner si nous étions prêts pour commencer cette grande lutte, ou si, sans être même préparés, il n'étoit pas plus avantageux encore d'attaquer que d'être attaqués. D'après le caractère mobile et impétueux de la nation françoise, nous croyons qu'on fit très-bien de se décider pour l'attaque, quoique nous fussions bien loin d'être prêts, et que nous dussions nous attendre à de fréquen-

tes trahisons. Il étoit de la plus grande politique de profiter de cette première ardeur si aisée à se rallentir. Robespierre s'opposa vainement à la guerre. Elle fut résolue à la presqu'unanimité (1).

Suspendons un moment le récit des événemens de cette campagne, pour jeter quelques fleurs sur la tombe d'un écrivain brillant et philantropique, Céruti. Ce fut lui qui fit l'oraison funèbre de Mirabeau. Les écrits de Céruti ne sont pas assez marquans pour passer à une posterité reculée ; mais l'amateur curieux et éclairé les distinguera toujours de cette foule d'écrits insignifians et dénués de verve et de pensées dont nous sommes accablés chaque jour. Une ligne, un vers, un mot de Céruti, font plus penser que des pages entières de tant de chétifs écrivains.

Nous serons dans cette seconde partie de

---

(1) Je ne sais quel sort auroit eu la révolution si les puissances ne nous avoient donné aucun prétexte pour les attaquer, et n'eussent fondu sur nous que quand nous aurions été fatigués des orages révolutionnaires.

l'histoire de la révolution de France encore plus sobres de détails que dans la première. Il nous falloit initier, en quelque sorte, le lecteur à cette foule de réformes ou d'établissemens dont l'assemblée constituante a dû s'occuper sans relâche. Il falloit que la postérité connut toute la grandeur de la tâche que cette assemblée avoit à remplir, toute l'étendue des obstacles et des complots que ces réformes ont occasionné, et qu'il a fallu surmonter. Les révolutions qui nous restent à décrire renferment des événemens si grands, si importans qu'ils laissent peu de place à des détails d'un moindre intérêt. Ainsi, nous n'allons pas suivre tous les changemens arrivés dans le ministère, encore moins toutes les marches et contre-marches des armées, tous les combats, ceux sur-tout qui n'offrent rien de particulier, rien de décisif. Nous ne nous arrêterons qu'aux batailles qui, par leur importance ou leur singularité, méritent d'être transmises à la postérité.

Dans tous ces fréquens et nombreux changemens de ministres, symptômes d'un gouvernement versatil et mal organisé, nous ne

pouvons passer sous silence la retraite de trois ministres vraiment patriotes, et dont les talens et la probité ne peuvent être soupçonnés, Servan, Rolland et Clavière. L'assemblée décréta qu'ils emportoient les regrets de la nation. On verra dans la suite de cette histoire la fin tragique de Rolland et Clavière ; car il est une triste remarque à faire, c'est que l'historien de la révolution ne parle de presqu'aucun personnage important dont il n'ait ensuite à raconter la fin funeste. Une autre réflexion non moins triste, c'est qu'il y a eu peu d'hommes purs : Rolland étoit la créature de Brissot, Servan celle de Pétion. Le renvoi de ces ministres décéla de plus en plus les mauvaises intentions du roi, ou plutôt prouva jusqu'à quel point il étoit obligé de céder à cette faction d'Orléans, dont les meneurs des jacobins et des cordeliers (ces deux sociétés n'étant pas alors divisées dans leur but comme elles l'ont été depuis), les Marat, les Robespierre, les Dumouriez et autres agens, despotisoient à la fois la cour et l'assemblée nationale.

Nous devons placer ici une réflexion qui

nous a échappé quand nous avons attribué à la corruption seule l'indulgence dont usa le corps constituant envers le roi à son retour de Varennes. La crainte de donner trop d'ascendant au parti d'Orléans n'y contribua pas peu; et certes ce motif étoit très-louable. Quant à cette faction d'Orléans, une des plus vastes qui ait jamais existé, et à laquelle nous devons presque toutes les calamités qui ont pesé sur la France, faction qui eût réussi dans tous ses projets si le chef qu'elle mettoit en avant avoit eu de l'énergie et du courage, le duc d'Orléans n'en étoit que l'objet et non le vrai chef: c'étoit un prince vindicatif, mais lâche, incapable de former une conspiration qui demandoit tout le génie de la scélératesse; mais il avoit pour conseil des hommes profondement pervers. Il faut mettre à leur tête Mirabeau et Laclos, l'auteur du roman si intéressant des *Liaisons dangereuses*, ouvrage dans lequel il s'est peint lui-même, sans s'en douter. Lorsque, dans la suite, Robespierre se détacha du parti d'Orléans pour penser à sa propre élévation, le club des cordeliers se divisa et fut en guerre ou-

verte avec les jacobins. Les meneurs des cordeliers, les Danton et autres, restèrent attachés à la faction d'Orléans. Ce fut une des causes de la perte de Danton. Pétion se rangea aussi du côté d'Orléans, après avoir été du parti du roi, car on verra qu'au 10 août ce monarque comptoit sur lui. La révolution de France a cela de particulier qu'elle a été dirigée par plusieurs factions rivales, aussi acharnées à s'entre-détruire qu'à faire naître en leur faveur l'opinion publique par toutes les illusions qui peuvent circonvenir et égarer le peuple; son intérêt seul étoit oublié. On verra le royalisme même emprunter en vendémiaire le langage populaire et prêcher la souveraineté du peuple pour égorger en son nom la convention nationale.

Il faut encore observer une fois pour toutes que les élémens du crime se rapprochent souvent; les cordeliers, même après leur désunion réelle d'avec les jacobins, s'accordoient avec eux quand il étoit question de se soutenir contre leurs ennemis communs. On verra, après le 13 vendémiaire, et même avant, en prairial, les royalistes et les

anarchistes se réunir pour opérer l'égorgement de la convention, et ensuite du directoire et du corps législatif, ou des égorgemens partiels dans les départemens. Delà il résultoit pendant le cours de la révolution une telle ambiguité dans l'action de chaque mouvement révolutionnaire qu'il présentoit souvent un labyrinthe inextricable à ceux qui n'avoient pas le fil d'Arianne; c'est-à-dire, les yeux assez fins ou assez exercés pour reconnoître la marche particulière de chaque parti. C'est à déterminer avec précision le point de contact et la ligne de séparation des factieux que nous nous sommes attachés autant qu'il nous a été possible de le faire dans un dédale aussi tortueux; car presque tous les mouvemens révolutionnaires, ou plutôt contre-révolutionnaires, l'anarchie qui en étoit la suite menant directement à la contre-révolution, étoient mi-parti royalistes, mi-parti orléanistes, autre sorte de royalisme, mi-parti républicanistes (qu'on nous pardonne ce mot) et toujours entièrement anarchistes. Il ne faut pas oublier dans ce nombre de factions celle des constitutionnels. Si l'on est étonné d'enten-

dre nommer les partisans d'une constitution factieux, on cessera de l'être si l'on fait attention que les uns vouloient la constitution pour en venir au pur royalisme; d'autres se sont opiniâtrés à soutenir celle de 1791, après que la république eut été proclamée, après même qu'on eut décrété la constitution de 1793 : ajoutez à cela que les mêmes hommes changeoient souvent de parti; Mirabeau et Pétion furent tour à tour pour d'Orléans et pour Louis XVI.

Reprenons le cours des événemens. Dumouriez remplaça Servan. Tandis que l'armée de Lukner étoit campée sous Lille et celle de Lafayette sous Maubeuge, on fut bien étonné de recevoir tout à coup une lettre de M. de Lafayette, du 16 juin 1792. Elle portoit que la France étoit en péril et que ses représentans seuls pouvoient la sauver : il y avoit ensuite une déclamation contre les clubs, dont M. Lafayette demandoit l'abolition; il vouloit que l'assemblée se tint étroitement serrée contre la constitution, qu'on respectât le roi et le pouvoir royal, et il appuyoit les loix qu'il sembloit dicter à l'assemblée sur des espèces de menaces;

ajoutant que son armée étoit brûlante de patriotisme, ennemie de la licence, respectant les propriétés. Il donnoit à entendre qu'il étoit sûr de son armée. « Pensez-vous, « dit alors M. Guadet, que Cromwel eût « écrit autrement au parlement de la Grande- « Bretagne lorsque la liberté angloise a été « détruite ? » On verra bientôt que Lafayette, ainsi que Dumonriez, qui a voulu depuis suivre son exemple, se trompoient singulièrement sur les dispositions de leur armée. Ce dernier avoit cependant un tout autre génie militaire, et de plus grands talens que Lafayette.

Nous voici parvenus à cette trop mémorable journée du 20 juin, qu'on peut regarder comme le prélude des insurrections qui ont eu lieu depuis, sur-tout en germinal et prairal 1795. Le roi avoit apposé son *veto*, toujours avec la même imprudence, au décret sur l'exportation des prêtres séditieux, et sur la formation d'un camp de vingt mille hommes près Paris. Le 20 juin, anniversaire du serment et de la retraite au jeu de paume, les habitans des fauxbourgs Saint-Marceau et Saint-Antoine défilent au sein

de l'assemblée, au nombre de quinze mille hommes tous armés de piques et de haches. Ils se transportent au château, et demandent au roi de lever le *veto* ou refus suspensif, et de rappeler les ministres patriotes. Tout se passe sans trouble, sans effusion de sang; mais le peuple, ou plutôt une portion du peuple, s'accoutume ainsi à s'insurger. Guadet et les autres patriotes qui appuyèrent l'admission de ces pétitionnaires armés au sein du corps législatif, cédèrent beaucoup trop aux circonstances : ils ne prévirent pas que le 31 mai suivant ils en seroient les victimes.

M. Lafayette ne se contenta pas d'écrire la lettre impérieuse et menaçante dont nous avons déja rendu compte; il se présenta le 29 juin à la barre de l'assemblée pour demander qu'on poursuivit les instigateurs du 20 juin, et la destruction des jacobins. Quelque tems après le roi annonça à l'assemblée que le roi de Prusse venoit aussi d'armer contre nous, et faisoit marcher cinquante-deux mille hommes vers nos frontières. Si M. Lafayette s'étoit montré lâche ou perfide le 6 octobre, il faut avouer qu'il eut même

de

de la témérité de se présenter au sénat, et l'on ne conçoit pas comment il ne fut pas mis en arrestation : il falloit qu'il fut soutenu par-tout par un parti très-puissant, et les jacobins et orléanistes laissèrent échapper un beau moment pour se défaire de leur ennemi commun. Dumouriez n'eut pas la même audace.

Notre armée étoit revenue au camp de Famars. Le corps législatif déclara le 12 juillet que la patrie étoit en danger. Mais dans ce tems de première ferveur révolutionnaire, c'étoit plutôt un appel au courage qu'un cri d'alarme. L'assemblée ne négligeoit pas non plus les finances. Elle fixa au cinquième du revenu net la contribution foncière de 1791. Elle avoit précédemment ordonné la fabrication d'assignats de cinq livres.

Cependant le défaut de confiance dans le roi et ses ministres, les justes soupçons qu'inspiroit Lafayette, les premiers revers de nos armées, tout concouroit à aigrir les esprits. Plusieurs sections de Paris, c'est-à-dire, les meneurs de plusieurs sections (1),

---

(1) Le vœu prétendu d'une section n'est ordinai-

demandoient qu'on déclarât le roi déchu de la couronne. Il avoit déja été suspendu de la royauté, et de la suspension à la déchéance le chemin étoit d'autant plus court que les orléanistes-jacobins la provoquoient pour élever d'Orléans sur le trône, et les vrais républicains, soit jacobins, soit du sein de l'assemblée, la désiroient également pour en venir à l'établissement de la république.

Voilà un de ces points de contact où les partis les plus opposés se réunissoient naturellement, quoique dans des vues très-différentes. Il ne falloit au duc d'Orléans pour parvenir à son but dans des circonstances aussi favorables qu'une hardiesse commune et un léger élan de courage; mais il en manqua, comme il avoit fait le 6 octobre. Cependant ses partisans même étoient embarrassés; ils ne savoient trop que répondre aux royalistes qui leur disoient: « Si vous obtenez le décret de déchéance, que mettrez-vous à la place du gouvernement actuel? »

---

rement que celui de quelques meneurs: l'homme probe et sage est timide et s'y montre rarement.

On ne vouloit pas convenir que c'étoit d'Orléans. Ce fut alors qu'on jeta dans le public l'idée d'une république ; idée qu'avoient déja adopté un grand nombre de patriotes purs des jacobins et des sociétés affiliées. Mais le parti alors dominant étoit dévoué à d'Orléans. Syeies fit imprimer une lettre qu'on trouve dans *le Moniteur*, par laquelle il déclare qu'il préfère la monarchie. « Je la pré« fère, dit-il, parce qu'il m'est démontré qu'il « y a plus de liberté pour le citoyen dans la « monarchie que dans la république. » Il étoit donc royaliste. Il demandoit cependant la destitution de Louis XVI : qui vouloit il donc pour roi ? D'Orléans. Tel est pourtant l'homme à deux faces qui nous assure qu'il n'a pas été plus orléaniste que robespierriste. Il est aussi peu croyable dans cette assertion que lorsqu'il assure aujourd'hui avoir été toute sa vie républicain, même avant la révolution (1). Syeies s'est tenu caché der-

(1) Syeies, penseur profond, est d'ailleurs un très-médiocre littérateur. Nous l'avons vu, dans une conversation, mépriser ceux qui vantoient la littérature angloise. Avons-nous eu cependant un génie

rière le rideau tant qu'il a vu une ombre de danger. Il s'est montré toutes les fois qu'il a cru un parti le plus fort, et n'a pas manqué de s'y attacher. Plus lâche, plus foible que Barrère, qui du moins accepta un poste public, il a, comme lui, traversé toutes les factions, en les secondant tour à tour.

Jamais d'Orléans ne s'étoit vu plus près du trône. Tout à coup il se fait, comme par miracle, la plus forte diversion dans son propre parti. Les méchans, dit Fénélon, craignent les méchans. Ils les redoutent encore plus quand ils les voient près de devenir vraiment puissans; ils connoissent trop leur profonde scélératesse pour se fier à eux. Barnave se mit à la tête des dissidens. On dit qu'il avoit été attendri et gagné dans le long trajet de Varennes à Paris lorsqu'il ramena la famille royale. Ce nouveau parti se réunit à Lafayette et à Bailly, aux prétendus impartiaux ou modérés, et aux roya-

---

aussi étendu, aussi inventeur que Bacon? un homme qu'on puisse comparer à Newton? un poëte épique tel que Milton? un romancier tel que l'auteur de Clarisse? etc. etc.

listes. Mais les jacobins qui restèrent fidèles à d'Orléans ne s'apperçurent pas d'abord de cette défection. Ils ne la connurent que lorsqu'il fut question de juger le roi à l'occasion de sa fuite, et lorsqu'on lui rendit sa liberté, sa couronne et l'éducation de son fils. Ce fut alors que les orléanistes, ainsi que nous l'avons déja dit, occasionnèrent par une pétition séditieuse la journée du Champ-de-Mars. Il restoit encore un puissant parti à la maison d'Orléans : Dumouriez, Silléry, Pétion, Carra, Brissot, Marat, Danton, Robespierre, Fauchet, Syeies, Manuel, en étoient les principaux soutiens.

La journée du 20 juin, où l'insurrection populaire n'avoit produit qu'un mouvement sans effet, avoit beaucoup rehaussé l'espoir des partisans de la famille royale. Danton, qui, sans avoir les talens de Mirabeau, en vouloit copier les manières; Carra (1), et quelques autres orléanistes, organisèrent la

---

(1) Carra se tourna ensuite vers le duc de Brunswick ; Brissot, Fauchet et Condorcet devinrent républicains.

journée du 10 août. D'Orléans avoit assuré qu'il feroit Danton premier ministre, et Pétion gouverneur de son fils. On va voir cependant, par la conduite de ce dernier, qu'il se ménageoit aussi alors la faveur de la famille royale. Le but de l'insurrection du 10 août étoit, comme à la journée du 20 juin, d'obtenir la déchéance du roi. Les républicains et les orléanistes étoient d'accord en cela; mais ces derniers avoient un motif secret, ou plutôt très-connu, et prouvé par les détails même de cette journée. Ce motif étoit de faire égorger la famille royale.

Les conjurés devoient agir dès le 1er. août. Louis XVI, depuis la journée insurrectionnelle du 20 juin, ne se couchoit plus qu'habillé, et chaque nuit il s'attendoit à se voir égorger. Les conjurés furent obligés de reculer jusqu'au 10 août, parce qu'ils attendoient un plus grand nombre de soi-disant Marseillois, c'est-à-dire, de brigands, et même de patriotes égarés du Midi. Dès le 7, Silléry étoit venu prendre un logement au faubourg Saint-Antoine pour être plus à portée de le soulever. La fermentation étoit

extrême à Paris : on disoit que le roi avoit fait venir des Suisses pour égorger les patriotes, et qu'il tenoit un dépôt d'armes caché dans le château. On en avoit visité l'intérieur ; on l'avoit seulement trouvé plein de malles toutes prêtes pour un voyage : mais le procès-verbal qui en avoit été dressé ne rassuroit pas.

Louis XVI passa sur pied toute la nuit du 9 au 10, entendant le bruit effrayant du tocsin et de la générale, qui depuis minuit ne cessèrent de retentir sur plusieurs sections. Il avoit auprès de lui quatre cents personnes résolues à le défendre jusqu'à la dernière goutte de leur sang : elles étoient armées de pistolets et d'épées. On avoit placé dans la cour du château une partie du régiment des Suisses ; l'autre partie étoit restée à Courbevoie : ce qui prouve qu'on ne vouloit que se défendre et non attaquer. Il est certain qu'il n'y avoit point de canons au château qui avoit déjà été visité par les magistrats du peuple : il est du moins certain qu'on n'en fit aucun usage s'il y en avoit. Les Suisses étoient au plus au nombre de neuf cents. Le roi s'étoit entouré des

membres des corps administratifs pour n'être pas soupçonné d'être agresseur (1). Il avoit mandé au château Pétion alors maire. Au son du tocsin, les Bretons, et les Marseillois, restés depuis la fédération du 14 juillet, et autres nouvellement venus du Midi, se mettent à la tête de l'insurrection : c'étoit un mélange d'hommes vendus à d'Orléans et de républicains exaltés qui ignoroient les projets des orléanistes. Plusieurs citoyens se rendirent en armes sur la place de la Maison-Commune, où le conseil-général étoit assemblé. Pétion ne revenoit point du château; son absence donnoit de vives inquiétudes. Plusieurs groupes se détachèrent pour se rendre à l'assemblée nationale, où déjà siégeoient plusieurs membres éveil-

(1) On verra ci-après que les journaux soi-disant patriotiques ont parlé de canons tirés, de batteries masquées; il n'y eût qu'un feu roulant de quelques minutes de la part des Suisses, soit qu'on ait commencé à tirer sur eux, soit excès de zèle de leur part, soit par quelqu'ordre secret de la cour, c'est ce qu'on n'a pu éclaircir : peut-être même le roi ignoroit ces ordres, s'ils ont existé.

lés par le bruit du tocsin. On envoya chez les autres députés. Pétion ne sortant point du château, et le nombre requis pour ouvrir la séance étant complet, les tribunes demandèrent et obtinrent un décret pour obliger le roi à laisser sortir Pétion qu'on croyoit retenu par force au château. Le maire parut enfin à la barre : on le ramena à la commune. Les assemblées de sections en activité arrêtèrent qu'il seroit consigné dans la salle du conseil avec une garde d'honneur de quatre cents citoyens qui répondroient de ses jours. On nomma Santerre commandant-général de la garde nationale parisienne, à la place du nommé Mandat qui avoit outragé d'une manière odieuse Pétion lorsqu'il descendoit du château des Tuileries pour se rendre au corps législatif : Mandat fut mis en prison. On réorganisa l'état-major de la garde nationale. L'ancien corps municipal et le conseil-général de la commune, à l'exception du maire, de Manuel, procureur de la commune, furent renouvellés. Cependant l'insurrection devenoit universelle. Les bataillons se formoient, les canons à leur tête. La cour n'attendit pas

que le rassemblement fut complet : on croit que ce fut Rœderer, procureur-général syndic du département, qui sauva ce jour-là la vie à Louis XVI et à la famille royale, en leur conseillant de se retirer au sein du corps législatif. Cette mesure prévint un grand crime, et déconcerta une partie des projets des orléanistes.

Cependant l'assemblée nationale se hâta de décréter, sur le rapport de Vergniaud, la suspension de Louis XVI. Un bruit s'étoit répandu que la déchéance venoit d'être décrétée par acclamation : il n'en étoit rien. Louis XVI n'étoit que suspendu. Il assista, pour ainsi dire, à la délibération de ce décret, qui ne fut pas longue, placé avec sa famille dans la loge des tachygraphes. Tout à coup on entend plusieurs coups de canon. « Nous sommes trahis, s'écrie-t-on de toutes parts ; aux armes ! les Suisses tirent « sur les citoyens : ils ont déja couché par « terre cent Marseillois. » Le combat s'étoit, en effet, engagé vers les dix heures du matin. Il n'est pas aisé d'établir de quelle manière précisément cela commença ; suivant les journaux soi-disant patriotiques de ce

tems-là, les Suisses auroient reçu, accueilli, fêté les Marseillois et les Parisiens, et les auroient ensuite assaillis par un feu roulant qui partit de droite et de gauche, et même des croisées du château, suivi d'une décharge de canons à mitrailles et masqués. Ce récit paroît d'autant plus invraisemblable qu'il ne périt pas mille Parisiens à cette fusillade, puisque les Marseillois qui étoient à la tête ne perdirent que deux cents hommes. Louis XVI ne fut point agresseur, puisque la faction d'Orléans fit insurger le peuple comme elle avoit fait le 20 juin. Mais il est probable aussi que l'ordre fut donné par la cour de faire feu sur les Parisiens s'ils s'avançoient. Un bon prince auroit été se refugier au sein de l'assemblée, comme fit Louis XVI; mais il eût en même tems ordonné aux Suisses de se retirer et de ne pas attendre les Parisiens, ou de baisser les armes devant eux. Mais on crut que cette leçon dégoûteroit le peuple des insurrections. La cour crut avoir le dessus et pouvoir se venger. En ce cas, il y avoit bien de la lâcheté de ne pas se mettre à la tête des combattans. Quand Charles IX canardoit les

protestans avec une arquebuse, il s'exposoit du moins à la représaille. La cavalerie de la gendarmerie nationale accourt avec impétuosité, fond sur les casernes des Suisses, et y met le feu. Quarante chevaux et vingt-cinq cavaliers restèrent sur la place. Les piques mêlées avec les bayonnettes furent très-utiles. Les Suisses avoient du canon, mais celui des Parisiens parfaitement servi balaya beaucoup d'ennemis. Le carnage devint horrible dans l'intérieur du château. Autant le Parisien avoit montré du courage et de l'énergie, autant il montra dans son triomphe de fureur et de cruauté. Il est vrai que dans cette immense multitude il y avoit beaucoup de brigands étrangers soudoyés par d'Orléans; et puis le peuple est toujours peuple, c'est-à-dire, un animal doux quand il est calme, plein de férocité quand il est irrité ou excité. Le vestibule du château, le grand escalier, la chapelle, toutes les anti-chambres, tous les corridors, la salle du trône, celle du conseil, inondées des flots d'un peuple immense, furent teintes du sang des Suisses et des domestiques du prince, et jonchées de leurs

cadavres. La vengeance populaire se montra dans toute son horreur. Un abbé, précepteur du fils de Louis XVI, avoit généreusement, héroïquement récélé huit Suisses dans son appartement, s'exposant, s'ils étoient découverts, à partager avec eux une mort certaine et cruelle. Il avoit caché ces malheureux Suisses au fond d'une grande armoire. Il fut impitoyablement massacré avec eux. M. de Clermont-Tonnerre fut atteint et périt rue de Sèves.

Le peuple ne fit grâce à aucun des habitués du château. On frappa de mort depuis les chefs-d'office jusqu'au dernier marmiton. On chercha jusque dans les caves, où l'on trouva plusieurs milliers de torches. Il est à présumer qu'elles étoient destinées à incendier Paris, si la cour avoit eu le dessus. Soixante Suisses furent jugés prévôtalement et exécutés sur la place de la Maison-Commune. On porta la rage jusqu'à égorger les Suisses de portes dans leurs loges.

Il y avoit des citoyens dans ce vaste rassemblement, honnêtes, humains et probes; mais leur voix ne pouvoit se faire entendre.

On trouva au château des lettres de M. Lafayette qui ne sont point à sa décharge.

Quel tableau offroit alors Paris et sur-tout le lieu de la scène ! une insurrection dirigée par une infame et atroce faction, soutenue par des citoyens bien intentionnés, mais égarés, les chefs de l'insurrection, d'Orléans, Pétion, Robespierre, Danton, se tenant éloignés du danger, une cour résolue, non pas à attaquer, mais à se venger de l'attaque au prix même du sang des citoyens, et cette même cour se tenant aussi cachée pendant le massacre. Quel tableau offre encore cette journée, des cadavres, et encore des cadavres. Le lendemain se ressentit des fureurs de la veille ; le peuple se porta aux prisons de l'Abbaye pour immoler d'Affri, colonel des Suisses, qu'on y avoit enfermé pour le soustraire à la fureur populaire. Tous les Suisses qu'on rencontra les jours suivans furent massacrés avec une férocité froide et réfléchie que rien ne peut excuser. Cette journée du 10 août, doit, malgré tant d'horreurs, être à jamais chère aux républicains puisqu'elle renversa le trône ; elle doit être encore immortelle par la

valeur que montrèrent les Parisiens, et surtout les Marseillois. Enfin, d'Orléans ayant échoué, ainsi que le 20 juin précédent et aux journées des 5 et 6 octobre, à faire égorger la famille royale, perdit peu à peu de son crédit. Le crime qui ne réussit pas fatigue bientôt ses partisans même. Pour relever le parti des orléanistes, comprimer ses ennemis par la terreur, Danton, Pétion, Marat et Manuel, organisèrent la boucherie du 2 septembre. L'assemblée législative donna, en quelque sorte, sans le vouloir, le signal du carnage; elle décréta qu'il seroit fait des visites domiciliaires; elles se firent dans l'ombre de la nuit. On enleva ceux que la faction avoit désignés : les prisons furent engorgées. Manuel, jusqu'au terme marqué pour le massacre, ne passa pas un jour sans aller compter ces malheureuses victimes. Si quelqu'une d'entre elles écrivoit à cette bête féroce, ou au tigre Pétion, il recevoit cette réponse atrocement ambigue: *Vous sortirez le 2 septembre.* Ce jour-là, en effet, les assassinats commencèrent. Il s'établit dans l'intérieur de chaque prison une sorte de tribunal qui livroit les victimes aux bourreaux.

Dans l'intérieur du palais de la Justice, il y avoit un autre tribunal de sang qui influoit sur les exécutions ordonnées par ces tribunaux particuliers. Robespierre et Coffinhal, Lullier, Réal et autres composoient ce tribunal. On avoit en outre formé un comité, un directoire auquel on recouroit dans les cas où l'on doutoit si un prisonnier étoit, ou n'étoit pas, anti-orléaniste. Cet infame comité étoit présidé tour à tour par Marat, Sergent et Panis beau-frère de Santerre. Danton envoya des émissaires à Lyon, à Meaux, à Rheims : on écrivit dans les départemens; le sang coula dans plusieurs à la même heure et de la même manière. Nous aurons occasion de revenir sur ces égorgemens que la postérité ne pourra croire; ils furent le prélude de ceux qu'on a commis depuis, et on ne peut dire lesquels ont été les plus atroces.

Quelques personnes rachetèrent leur vie à prix d'argent. Manuel avoit dans sa scélératesse une sorte de loyauté; il tenoit fidèlement ce qu'il avoit promis; il relâchoit les prisonniers dont il avoit touché la rançon: il reçut pour celle de la princesse Lamballe 50 mille écus, et sur-le-champ il donna des

ordres et prit des mesures pour qu'on lui rendit la liberté ; mais ici son génie fut moins fort que le génie de d'Orléans. Ce prince étoit dévoré de haine contre l'infortunée Lamballe, soit parce qu'elle étoit la confidente et l'amie intime de la reine, soit parce qu'elle avoit sévérement défendu, dès le 5 obtobre 1789, au duc d'Orléans toute communication avec elle : de plus, ce prince gagnoit par sa mort un douaire de 100 mille écus qu'elle touchoit sur la fortune de la duchesse d'Orléans sa belle-sœur. Le duc d'Orléans, instruit du pacte qui avoit été fait avec Manuel, se hata d'envoyer à l'hôtel de la Force une bande d'assassins. Un Italien, nommé Rotondo, qui depuis deux ans vivoit dans la plus grande intimité avec le prince, se mit à leur tête. La princesse perdit la vie dans d'affreuses et longues tortures.

La ville de Versailles fut ensanglantée comme celle de Paris. On y transféra tous les prisonniers détenus à Orléans, sous le prétexte que les juges étoient des royalistes qui ne les jugeroient jamais. On les massacra sur la charrette même qui les portoit ; on vit renouveller alors ces repas d'antro-

pophages dont notre révolution n'a donné que trop d'exemples : ces cannibales dévorèrent des membres palpitans cuits à la hâte sur des charbons ardens. Manuel dès cet instant déclara une guerre à mort à d'Orléans. Il ne peut y avoir d'union solide entre des scélérats.

Les démarches de M. Lafayette auprès de son armée et des lettres de ce général trouvées au château des Tuileries n'ont laissé aucun doute sur ses perfidies ; mais il a échappé au décret d'accusation qui a été rendu contre lui ; il a émigré avec son état-major, l'armée ayant refusé de seconder ses vues. Les Prussiens, chez qui il a été chercher un asyle, l'ont enfermé par ordre du roi de Prusse dans une forteresse appartenant à l'empereur, et de l'agrément de celui-ci : il y gémit prisonnier depuis environ quatre ans, juste châtiment d'un ambitieux qui a trahi tout à la fois, et le corps législatif, et le roi. Il est reconnu qu'il fut instruit du départ de ce monarque pour Varennes, et qu'il le laissa évader pour se faire un mérite de son arrestation. Cela est prouvé par deux réflexions bien simples : l'une qu'il ne fit cou-

rir après ce prince fugitif que sur cette seule route, l'autre que le roi étoit gardé et surveillé de manière à ne pouvoir s'enfuir qu'autant que M. Lafayette y auroit consenti. Drouet, qui prétendit avoir reconnu le roi à Varennes d'après son effigie gravée sur un assignat de 50 livres, avoit peut-être été prévenu et averti par M. Lafayette. Enfin, la prison en Prusse est le châtiment de sa conduite pendant les premiers dangers que courut la famille royale dans la nuit du 5 au 6 octobre; aussi la première parole que le roi avoit dit à Lafayette après le massacre du 6 octobre, fut ce mot si remarquable: *A votre place je n'aurois pas dormi*. On a même été jusqu'à dire que M. Lafayette avoit conseillé au roi son départ pour Varennes, afin de lui faire ensuite accepter sincèrement la constitution quand il auroit reconnu le vœu des François et l'impossibilité de sortir du royaume. Si M. Lafayette a donné ce conseil, il avoit aussi pour but de se débarrasser de Monsieur, frère du roi. On ne courut pas en effet sur ses traces. Monsieur n'aimoit, ni n'estimoit Lafayette; et Monsieur, depuis la révolu-

tion, étoit un de ceux dont Louis XVI suivoit plus volontiers les conseils.

Outre plusieurs lettres de M. Lafayette, on trouva au château divers écrits adressés au roi sur la conduite qu'il devoit tenir pour écraser le parti des patriotes que l'on confondoit alors avec le parti jacobite ou orléaniste. On remarqua une note où les lettres initiales des noms des frères de Louis se reconnoissoient parfaitement : cette note annonçoit une correspondance suivie entre les trois frères. Une autre note est du ministre Délessart ; elle est apostillée par le roi : c'est un projet concerté par les ministres, avec Barnave et Alexandre Lameth. Nous en avons rendu compte. L'assemblée les décréta à l'instant d'accusation.

Les armées coalisées avançoient toujours sur notre territoire, et si elles avoient échoué devant Thionville, dont la France n'oubliera jamais la fidélité et l'honorable résistance, elles réussirent à entrer dans Verdun, qui avoit imité la perfidie des habitans de Longwi, et ouvert, comme eux, ses portes aux Prussiens. Le commandant, l'immortel Beaurepaire, fut si indigné de

cette lâcheté qu'il se brûla la cervelle en plein conseil, lorsqu'il vit l'infame résolution qu'on prenoit de se rendre. L'assemblée lui a décerné les honneurs du Panthéon.

La famille royale fut enfermée dans la prison du Temple après la journée du 10 août. Il est, comme nous l'avons déja remarqué en d'autres occasions, bien étonnant que les jacobins, ou orléanistes, s'étant trouvés dans tant de circonstances où ils pouvoient tout oser, n'aient cependant pas opéré le changement de dynastie. La raison en est qu'il n'y eût jamais un accord parfait parmi eux, que la lâcheté du duc d'Orléans, et le mépris universel dont il étoit couvert, refroidissoient ses partisans les plus forcénés; parce qu'ils sentoient bien que si on le proclamoit hautement roi, régent, lieutenant-général ou protecteur, la masse entière de la nation se souleveroit contre un pareil choix; enfin, c'est qu'ils craignoient pour eux-mêmes la scélératesse et la perfidie du duc d'Orléans; ils vouloient plutôt troubler l'état, et le gouverner eux-mêmes pendant l'anarchie que se donner un maître aussi dangereux. D'ail-

deurs la plupart de ces factieux étoient aussi lâches que féroces ; ils mettoient le peuple en avant, et se tenoient cachés : il étoit naturel qu'alors le peuple n'allât pas aussi loin qu'ils l'auroient voulu. Robespierre et Danton ne parurent point pendant la journée du 10 août ; Pétion se fit garder à vue ; et cependant tous ces lâches eurent l'impudeur de se glorifier à la tribune de l'assemblée nationale d'avoir été à la tête des Parisiens le 10 août ; et, ce qui n'est pas moins étonnant, aucun membre de l'assemblée ne releva ces mensonges. Nous avons déja dit que Manuel avoit juré une guerre à mort à d'Orléans. L'abbé Fauchet changea aussi et fit un journal contre ce parti. Le surplus des jacobins se divisa de même ; mais n'anticipons pas sur les événemens de la troisième assemblée nationale.

La législature se trouvant dans des circonstances où ses pouvoirs n'étoient pas assez grands, reconnoissant aussi qu'elle n'avoit plus l'opinion publique pour elle, céda la place à la convention. Il paroît que la liste civile avoit gagné un grand nombre de membres de cette assemblée, ainsi que de la pre-

mière : il paroît aussi que l'ancien préjugé de la royauté et le motif plus louable de ne pas approcher davantage d'Orléans du trône, portèrent cette législature à se décharger d'un fardeau devenu trop pesant pour elle.

On peut reprocher à la législature d'avoir imité le corps constituant dans ces mesures de persécutions si propres à allumer le fanatisme. Quant aux colònies, elle fut infiniment moins versatile dans ses principes que ne l'avoit été l'assemblée constituante qui causa les malheurs des colons en les favorisant trop, en les flattant trop de l'idée qu'ils pourroient continuer d'asservir, d'opprimer les gens de couleur. Les colons firent la même faute qui a perdu la noblesse en France; ils opposèrent une résistance impolitique aux premières demandes des gens de couleur lorsqu'elles n'étoient pas encore outrées. Nous reviendrons sur cet objet intéressant.

FIN DU PREMIER VOLUME.

[illegible]

[illegible] trop, en les [illegible]
qu'ils pourroient [illegible]
[illegible] gens de [illegible]
la même faute qui a [illegible]
Fr[illegible]; ils oppo[illegible]
politique aux premi[illegible] gens
de [illegible] lorsqu'elles [illegible]
ont [illegible]
[illegible]ssant.

[illegible]

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS CE VOLUME.

## LIVRE IV.



## LIVRE V.



## LIVRE VI.

## LIVRE XI.



## LIVRE XII.



## LIVRE XIII.

## LIVRE XIV.



## LIVRE XV.



## LIVRE XVI.

## LIVRE XVII.



## LIVRE XVIII.



## LIVRE XIX.

## LIVRE XX.

## LIVRE XXI.



## LIVRE XXII.

### ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

## LIVRE XXIII.



FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.